This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

30 f 29 wes

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

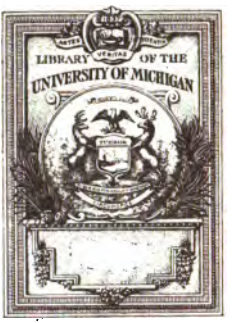

AP
25
B58

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

PAR

JEAN LE CLERC.

TOME I.

POUR L'ANNEE MDCCXIV.

Partie Premiere.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.
M DCCXIV.

Livres nouvellement imprimez à Amſterdam chez DAVID MORTIER Libraire.

LE Spectateur ou le Socrate Moderne où l'on voit un Portrait naïf des Mœurs de ce ſiecle, par Monſr. *Richard Steele* 12. 1714.

La Criſe ou Diſcours où l'on demontre par les Actes les plus Authentiques les juſtes Cauſes de l'heureuſe Révolution, avec les differentes Diſpoſitions des Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe, en faveur de Sa Majeſté la Reine *Anne*, & après ſon décès ſans Enfans, en faveur de la Très Illuſtre Princeſſe *Sophie* Electrice & Ducheſſe Douairiere d'Hanover & ſes Deſcendans & Héritiers Proteſtans, par les Actes des Parlemens des deux Roïaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, ratifiez par le Parlement de la Grande Bretagne, & quelques Remarques néceſſaires dans la Conjoncture preſente ſur le danger d'un Succeſſeur Papiſte, par M. *Richard Steele*, 8. 1714.

L'Eſprit des Whigs manifeſté par le genéreux encouragement qu'ils donnent à l'Auteur de la Criſe, avec quelques Remarques ſur la publication faite à propos, la Candeur, l'Erudition & le Stile de cette Piéce, 8. 1714.

La Mechanique du feu ou l'Art d'en augmenter les effets & d'en diminuer la dépenſe, contenant le Traité de nouvelles cheminées qui échauffent plus que les cheminées ordinaires, & qui ne ſont point ſujettes à fumer &c par Monſr. G***. 8. 1714.

L'Hiſtoire du Monde, par M. *Chevreau*, continuée juſqu'à preſent, par M. l'Abbé *De Vertot*, 12. 6. vol. (ſous Preſſe.)

Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie, juſqu'à preſent par le Pere *d'Orleans*, 12. 3. vol. avec 36. Portraits des Rois. (ſous Preſſe.)

AVERTISSEMENT.

LE Libraire, aux dépends de qui la *Bibliotheque Choiſie* s'imprimoit, étant mort au commencement de Mars de cette Année MDCCXIV. j'ai fini cet Ouvrage, qui peut être conſideré comme complet, dans ſes XXVII. Tomes. J'ai héſité quelque tems, ſi je recommencerois quelque choſe de ſemblable; & j'étois aſſez diſpoſé à quitter cette eſpece de travail, pour m'appliquer à toute autre choſe. Mes *Commentaires ſur l'Ancien Teſtament*, & *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique* des VI. premiers Siecles, que j'ai entrepris d'écrire en Latin, & dont le premier eſt preſque achevé, m'occupoient aſſez; pour ne me pas engager de nouveau à un travail, comme celui de la *Bibliotheque Choiſie*.

Cependant ceux d'entre mes Amis, à qui j'avois communiqué mon deſſein, & d'autres, qui avoient ſeulement apris la mort

du Libraire, dont j'ai parlé, & qui craignoient qu'elle ne fût cauſe d'une longue interruption, ou de la ceſſation entiere de cette ſorte d'Ouvrage, n'ont pas trouvé à propos que je renonçaſſe à ce travail, qu'ils jugent utile au Public. Outre les choſes obligeantes, qu'ils m'ont dites & écrites là-deſſus, & que je ne dois pas répeter; ils ont prétendu qu'étant rompu dans cette maniere d'écrire, par une habitude de tant d'années, je pourrois encore continuer, comme j'ai fait juſqu'à préſent, & ne laiſſer pas de travailler aux autres Ouvrages, auxquels je me ſuis engagé. Ma maniere de vivre dans une Ville, où les Gens de Lettres ne ſe détournent pas beaucoup les uns les autres, & ne font la cour à perſonne, & l'habitude que j'ai de lire les nouveautez, qui paroiſſent, lors qu'elles m'en ſemblent dignes, à quoi il faut ajoûter la Santé égale

que

que Dieu me fait la grace de m'accorder; tout cela, dis-je, joint enſemble, leur donne lieu de ſouhaiter que je continue de rendre ſervice au Public; de la même maniere que je l'ai fait, depuis ſi longtems.

Il me ſeroit fort difficile de réſiſter à la volonté de ceux, qui s'intereſſent en ce qui me regarde, & qui croyent qu'ils profitent de mon travail. Leurs avis & leurs prieres me tiennent lieu de commandements, & il faut s'y rendre, plûtôt que de les deſobliger, en ne faiſant pas ce qu'ils ſouhaitent. Ainſi j'ai réſolu de commencer cet Ouvrage, intitulé *Bibliotheque Ancienne & Nouvelle*, qu'un autre Libraire imprime. J'ai changé de titre, non que j'aye deſſein de mettre ici toutes ſortes de Livres, ſans aucun choix, ou que je veuille changer de méthode; mais afin que l'on pût regarder, ſi l'on vouloit, la *Bibliotheque Choiſie*

comme un Ouvrage à part, contenant l'Hiſtoire d'une partie des livres, qui ont paru pendant dix ans, depuis l'an MDCCIII, & de quelques autres plus anciens: auſſi bien que les Eloges de quelque peu de Gens de Lettres, morts dans cet Eſpace de tems; & des pieces particulieres, ou concernant quelques diſputes Litteraires, dans leſquelles j'ai eu quelque part.

Voici donc un nouveau commencement, je ne dirai pas d'une ſeconde Dixaine d'années; puis que je n'ai point partagé cet Ouvrage en *Decades d'Années*, comme quelques Grammairiens avoient diviſé l'Hiſtoire de *Tite-Live* en *Décades de Livres*; mais d'une ſuite de volumes, que je continuerai autant qu'il me ſera poſſible, ou que la ſituation, dans laquelle je ſerai, le pourra permettre.

On voit, par le nombre des

Ecrits

Ecrits de cette ſorte, qui ſe débitent depuis long-tems, ou depuis peu, ici & ailleurs, que le Public eſt diſpoſé à les bien recevoir, & qu'il trouve bon qu'on l'inſtruiſe, par cette voie, de ce qui ſe paſſe dans la République des Lettres; ou qu'on lui faſſe part des penſées, que quelcun a ſur quelque ſujet détaché. Il faut, ce me ſemble, s'accommoder à ſon goût, dans une choſe indifferente; pour parvenir, par-là, à ce que l'on ſe propoſe; c'eſt à dire, à faire connoître la Verité & la Vertu & par conſéquent à les faire aimer; car c'eſt à quoi tout ce que l'on écrit doit tendre, ſi l'on ſe propoſe quelque fin raiſonnable de ſes Ecrits. Il eſt très-inutile de ſavoir ce que les autres hommes ont fait, ou penſé, ou ce qu'ils ont écrit, ſur quelque ſujet que ce ſoit; ſi l'on n'en fait quelque uſage ſemblable. L'Hiſtoire des recherches, qui ſe font dans

les Sciences, ſoit de ſpéculation, ſoit de pratique, ſimplement pour amuſer l'eſprit, comme un Tableau arrête les yeux; ſans que l'on en tirât aucune lumiere, pour ſe détromper, ou pour corriger ſes défauts; ſeroit, à mon gré, un travail fort vain & fort creux. Il vaudroit autant ignorer tout & ſe conduire au hazard, par les mouvemens capricieux du tempérament, comme font les peuples de l'Amerique & de l'Afrique, qui ne ſavent ni lire, ni écrire; & qui paſſent leur vie dans l'oiſiveté, autant que la néceſſité d'aller à la chaſſe, pour vivre de ce qu'ils prennent, le leur permet.

Quelcun, qui ne ſera pas ami de cette maniere de s'inſtruire, & qui ne ſaura pas ce qui fait l'ornement des Volumes de cette ſorte, parce qu'il ne les lit point, ni ne s'en entretient avec perſonne, qui les liſe, pourra peut-

peut-être juger, s'il entend rapporter ce que je viens de dire, que c'eſt prendre un ton un peu trop haut, & que c'eſt aſſez pour ces ſortes d'Ouvrages, s'ils divertiſſent; ſans aſpirer à des vuës ſi relevées. Mais je me mets peu en peine des jugemens des perſonnes de ce goût, que rien ne ſatisfait que ce qui flatte leur paſſion, ou ce qu'ils ſont eux-mêmes. Je ne dois conſulter, que les regles indubitables du devoir des perſonnes qui écrivent; dont la principale eſt que ce qu'ils font ſerve à quelque choſe. Il ne ſert à rien, ſi l'on n'en peut tirer quelque uſage, pour mieux connoître la Verité & la Vertu, & pour apprendre à les eſtimer. Ce doit être là le but de tous ceux qui écrivent de Sciences abſtraites, ou dont les productions ne frappent pas les ſens.

Il eſt vrai que toutes les Veritez ne ſont pas d'une égale conſé-

quen

quence, parce qu'elles n'ont pas toutes pour objet des choſes, qu'il nous importe également de ſavoir; mais il n'y en a point, qui n'ait quelque rapport avec d'autres plus utiles, ou au moins quelque uſage éloigné, qui diſpoſe l'eſprit à aller plus loin. On en trouve quantité de cette ſorte, dans ce genre d'Ouvrages; mais on y voit auſſi beaucoup de Veritez, qui ſont par elles-mêmes très-belles, très-ſublimes & très-utiles. J'oſe même dire qu'on a vu, dans quelques-uns, bien des choſes, qui étoient inconnues auparavant à la plus grande partie de ceux, qui les ont luës; & qui ſeroient demeurées cachées, ſi on ne les avoit pas miſes au jour, par le moyen des Livres, dont on a parlé, ou par occaſion de ce qu'ils diſoient. J'en prens à témoins ceux qui ont lu, dans la *Bibliotheque Choiſie*, les Extraits de divers Livres Anglois, & quelques en-

endroits, qu'il n'eſt pas beſoin que je nomme.

Comme la Verité & la Vertu ſont deux choſes, qui ne peuvent être ſéparées, j'oſe dire encore, qu'une infinité de gens ſe ſont formé par-là une meilleure idée de la derniere, qu'ils n'en auroient euë. Au lieu de je ne ſai quel tour d'eſprit bizarre, aveugle, fanatique, chagrin, emporté & ſouvent mal-faiſant, qu'ils entendoient appeller *Vertu*; ils ont conçu que la Vertu eſt une diſpoſition formée ſur des regles d'une éternelle verité, éclairée, douce, moderée, tranquille, bien faiſante, & capable de rendre les hommes heureux dès cette vie. Ce n'eſt pas avoir perdu ſon tems, que d'avoir contribué à produire cet effet ſur leurs eſprits.

TABLE DES LIVRES,

Dont il eſt parlé dans la I. P. du I. Tome de la Bibl. Ancienne & Moderne.

I. *Premiere partie de l'Extrait du* IX. *Tome des* Actes Publics d'Angleterre. p. 1

II. *Analyſe par les Suites des Quantitez, les Fluxions & les Differences, par* Mr. le Chevalier Newton. 58

III. *Commerce de Lettres, touchant des recherches de Mathematique, de* Jean Collins. 61

IV. *Défenſe des Leçons Chymiques de Mr.* Freind. 63

V. *Les Principes de la Philoſophie* &c. par Mr. le Chevalier Newton. 69

VI. *Recueuil des Geographes Anciens, en IV. Tomes in* 8. *par* Mr. Hudſon. 97

VI. *Voyages* d'Antonin, *par l'Angleterre, éclaircis par* Mr. Gale. 128

VII. *Bibliotheque Critique de* Mr. Simon. 133

VIII. *Nouvelle Bibliotheque Choiſie du* même. 164

IX. *Lettres Choiſies de* Mr. Bayle. 204

X. *Vie du Cardinal de Richelieu, par* J. L. C. 221

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Libr. Thin 3-10-25 1420 29 v.

ARTICLE I.

I. Partie de l'Extrait du IX. Tome des Actes Publics d'Angleterre.

CE IX. Tome contient les Actes, qui regardent le Régne de *Henri* V, depuis le 20. de Mars 1413, jour de la mort de *Henri* IV; jusqu'à la paix de Troye, signée le 21. de Mai 1420, inclusivement. Parmi ceux, dont on a déja vû les Extraits, il n'y en a point de si abondant, que celui-ci, en Piéces importantes, secretes & utiles, pour l'éclaircissement des Histoires de France & d'Angleterre. J'ose même dire, qu'il s'y en trouve de si nécessaires, que,

pour les avoir ignorées, les Hiſtoriens François & Anglois n'ont donné qu'une connoiſſance très-imparfaite de ce tems-là. Les prétentions de *Henri V.* à la Couronne de France, les négociations qui ſe firent ſur ce ſujet, la guerre qui fut renouvellée à cette occaſion, & la paix qui la termina, ſont la principale matiére de ces Actes. Ce Recueuil étant un amas de diverſes Piéces, qui ont du rapport à l'Hiſtoire du tems, n'eſt proprement qu'un corps ſans ame; quand il eſt ſéparé des évenemens, qui en ſont le ſujet. Ainſi, pour en donner une idée générale, il eſt abſolument néceſſaire d'inſtruire le Lecteur, 1. de l'état, où ſe trouvoient les affaires, entre les deux Couronnes, lorſque *Henri V.* monta ſur le Trône d'Angleterre: 2. de la ſituation, dans laquelle étoit la Cour de France, depuis la mort de *Charles V.* dit *le Sage*. Après cela, il ne ſera pas mal-aiſé de comprendre les motifs de ces Actes, & d'en appercevoir l'utilité.

On a vû, dans * un des Extraits précédens, qu'*Edoüard* III. avoit prétendu à la Couronne de France, &

* *Bibl. Ch. T. XXIV. P. 2. Art. I.*

& sur quels fondemens il avoit appuyé ses prétentions. La préférence, que les Etats Généraux donnérent à *Philippe de Valois*, fut la cause de la guerre qu'*Edoüard* entreprit contre la France. Dans cette guerre, il gagna une bataille navale, il vainquit *Philippe*, à Creci, & conquit Calais, qui lui donna dans la suite, une entrée en France, toutes les fois qu'il voulut y porter ses armes. Ensuite, après quelque interruption de la guerre, *le Prince de Galles* son Fils remporta la fameuse victoire de Poitiers; où le Roi *Jean*, fils & successeur de *Philippe de Valois*, fut fait prisonnier. Pendant que ce Monarque étoit captif en Angleterre, *Edoüard* entra en France, à la tête de cent-mille hommes, & se fit voir aux portes de Paris. Cette puissante invasion, à laquelle la France n'étoit pas en état de résister, produisit le Traité de Brétigny. Par cette paix, *Edoüard* recouvra toutes les anciennes dépendances de la Guyenne, qui avoient été enlevées à ses Ancêtres. Ces dépendances contenoient, outre la *Gascogne*, ou la *Guyenne*, en particulier, la *Bigorre*, la *Saintonge*, le *Poitou*, l'*An-*

goumois, le *Perigord*, le *Limouſin*, le *Roüergue*, & généralement, tout ce qui avoit été poſſédé par les anciens Comtes de Poitiers, Ducs de Guyenne. Toutes ces Provinces étoient venuës aux Rois d'Angleterre, par le mariage d'*Alienor* Héritiere de Guyenne, avec *Henri* II. Mais du tems de *Jean ſans Terre*, & de *Henri* III, *Philippe-Auguſte* & St. *Loüis*, Rois de France, avoient tellement écorné ce vaſte Corps; qu'il ne reſtoit plus à l'Angleterre, que Bourdeaux, Bayonne, & la Gaſcogne. De plus, par le même Traité, *Edoüard* ſe fit rendre Montreuil, & le Comté de Ponthieu; qui avoient été confiſquez, au commencement de la guerre. Il s'aſſura encore la poſſeſſion de Calais, & du Comté de Guînes. La même paix lui aquit la Souveraineté abſoluë, & ſans aucune dépendance, de toutes les Terres, Villes & Provinces, qui lui étoient cédées, par le Traité; ſans être obligé d'en faire hommage à la France. Enfin, il ſtipula une ſomme de trois millions d'écus d'or, pour la rançon du Roi *Jean*. De ſon côté, il ſe départit de tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur la Cou-

Couronne de France. En particulier, il renonça aux juſtes prétentions, qu'il avoit ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, héritage de ſes Ancêtres, que la France leur avoit injuſtement enlevé, & au droit de Souveraineté ſur la Brétagne.

Ce Traité fut religieuſement executé, par le Roi *Jean*, & obſervé pendant ſa vie, à la réſerve de la rançon; dont il reſtoit encore près des deux tiers à payer, lorſque ce Prince mourut. Mais *Charles* V, ſon Fils & ſon Succeſſeur, trouvant cette paix trop déſavantageuſe à la France, quoiqu'il l'eût lui-même conclue, ſignée, & jurée, pendant la captivité du Roi ſon Pere, la rompit, ſous un prétexte frivole. Il déclara la guerre à *Edouard*, & dans l'eſpace de peu d'années, il recouvra tout ce qui avoit été cédé à l'Angleterre, par le Traité de Brétigny; à l'exception de Calais, de Bayonne, de Bourdeaux, & d'une partie de la Guyenne proprement dite.

Cette ſeconde guerre fut interrompue, par une trêve, qui dura juſqu'à la mort d'*Edouard* III., arrivée en 1377. Pendant le régne de

Richard II, le reſte de celui de *Charles* V, & les prémiéres années de *Charles* VI, la guerre & les trêves ſe renouvellérent tour à tour; ſans qu'il ſe fît des conquêtes, de part, ni d'autre, du moins qui fuſſent conſiderables. Enfin en 1395. *Charles* VI. & *Richard* II. conclurent une trêve de 28. ans, qui fut ſcélée par le mariage de *Richard*, avec *Iſabelle*, fille de *Charles*.

Richard II. ayant été dépoſé en 1399, & *Henri* IV. lui ayant ſuccédé; la trêve fut fort mal obſervée, du côté de la France, pendant tout ce Régne. De ſon côté, *Henri* IV, ſur la fin de ſa vie, ne fut pas plus ſcrupuleux. Mais quoi qu'il en ſoit, parmi ces fréquentes violations de la trêve, on prétendit, des deux côtez, qu'elle ſubſiſtoit toûjours.

Tel étoit l'état des affaires, entre les deux Couronnes, lorſque *Henri* V. monta ſur le Trône d'Angleterre. La France ayant rompu la paix de Brétigny, & prétendant que le Traité étoit nul; il eſt manifeſte, que par-là, les Rois d'Angleterre étoient rentrez dans tous les droits, qu'ils avoient avant cette paix. Auſſi, immédiatement après

la

la rupture, *Edouard* III. reprit-il le titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis la paix; & ſes Succeſſeurs le prirent auſſi, comme lui. Depuis le commencement de la guerre, qui ſuivit le Traité de *Brétigny*, il n'y eut jamais de paix, entre les deux Couronnes, mais ſeulement des trêves, qui ne donnoient aucune atteinte aux droits des Parties. Il eſt donc clair, qu'en montant ſur le Trône, *Henri* V. ſe trouvoit aux mêmes termes, où *Edouard* III. ſon Biſayeul étoit, quatre-vints ans auparavant, lors qu'il commença la prémiére guerre. Mais, outre ce droit primitif, *Henri* avoit pour lui un Traité ſolennel, que la France n'avoit rompu, qu'après une entiére exécution, & ſur le plus foible de tous les prétextes. C'eſt-là l'état, où ſe trouvoient les différens entre les deux Couronnes, en 1413. Il faut voir préſentement quelle étoit la ſituation de la Cour & du Royaume de France.

Charles V, dit *le Sage*, mourut en 1380. Il laiſſa, pour lui ſuccéder, *Charles* VI. ſon Fils, âgé de douze ans, & pour gouverner le Royaume, pendant la Minorité du jeune

Roi, trois Fréres; ſavoir, *Louis* Duc d'Anjou, *Jean* Duc de Berry, & *Philippe* Duc de Bourgogne; qui, par leur ambition immodérée, & par leurs jalouſies réciproques, bouleverſérent tout l'Etat. *Charles* V. avoit encore laiſſé un autre Fils, nommé *Louis*, portant le titre de Duc d'Orléans; qui en ſon tems ne contribua pas moins, que ſes Oncles, à déranger les affaires du Royaume. Dès les premiers jours du régne de *Charles* VI, la jalouſie entre ſes Oncles éclata d'une telle maniére, qu'on eut un juſte ſujet d'en craindre les ſuites. Ils ne s'accordoient qu'en un ſeul point, qui étoit de charger le peuple d'impôts. Cela produiſit un mécontentement univerſel, qui diſpoſa le peuple à ſe diviſer en factions; lorſque la haine, entre les Grands, fut montée au ſuprême dégré.

Le *Duc d'Anjou* étant devenu Roi de Sicile, quitta la France en 1381, pour paſſer en Italie. Après ſon départ, les *Ducs de Berry* & *de Bourgogne*, gouvernérent au nom du Roi leur Neveu. En 1385, ils le mariérent avec *Iſabelle*, Fille d'*Etienne Duc de Baviere*. Quoique *Charles* VI. fût

fût Majeur, dès l'année 1382, selon l'Ordonnance du Roi son Pére, qui fixoit la Minorité des Rois à leur quatorziéme année; ses deux Oncles gouvernérent sa personne & son Etat, jusqu'à ce qu'il fût âgé de vingt ans.

En 1388, *Charles* prit lui-même les rênes du Gouvernement, dont il déchargea ses deux Oncles. Il retint auprès de sa personne le *Duc d'Orléans* son Frére, âgé de dix-sept ans, & le *Duc de Bourbon*, leur Oncle maternel.

Le *Duc de Bourgogne* ne put voir, sans une extrême jalousie, les *Ducs d'Orléans* & de *Bourbon*, gouverner le Royaume sous le nom du Roi, qui étoit d'un naturel doux & facile. Il fit si bien, par ses cabales, qu'en 1391, les Etats Généraux lui déférerent le gouvernement du Royaume, sous prétexte d'aider le Roi à en porter le fardeau. Apparemment, *Charles* commençoit, dès-lors, à donner des marques de cette foiblesse d'esprit, qui le rendit toute sa vie incapable de prendre soin de ses affaires. Sans cela, les Etats n'auroient pas entrepris de lui donner un Ministre, ou plûtôt un Gou-

erneur, qui n'étoit pas de son choix. C'étoit aussi, par cette même raison, que le *Duc de Bourgogne* étoit si ardent à se procurer cet emploi, dans l'espérance que son administration seroit de longue durée. En effet, cette même année, le Roi fut surpris d'un accès de folie. Les années suivantes, ces accès se renouvellérent fréquemment. Enfin, en 1395, il fut attaqué de ce même mal, avec tant de violence, que depuis ce tems-là, il n'eut plus que quelques bons intervalles; & même pendant qu'il paroissoit être en santé, il lui restoit une foiblesse de corps & d'esprit, qui le rendoit entiérement incapable du Gouvernement.

Le Roi se trouvant dans ce triste état, qui dura tout le reste de sa vie, la Reine sa Femme, les *Ducs d'Orléans*, *de Berry*, *de Bourgogne*, & celui *de Bourbon*, ne cessérent point, pendant quelques années, de se disputer le gouvernement du Royaume. Enfin les *Ducs d'Orléans* & *de Bourgogne* formérent deux partis opposés, auxquels toute la Cour se joignit, selon les intérêts ou l'inclination des Courtisans; & bien-tôt après tout le reste du Royaume se ran-

rangea aussi dans l'une, ou dans l'autre de ces deux factions. La Reine *Isabelle* s'unit avec le *Duc d'Orléans*. Le *Duc de Berry* flotoit entre les deux partis, & n'avoit pas peu de peine à les empêcher d'en venir aux dernières extrémitez. Parmi ces divisions, les deux principaux Chefs devinrent enfin si égaux, que pour ne rien se céder l'un à l'autre, ils convinrent de laisser le soin du Gouvernement au Conseil du Roi. Le *Duc de Bourgogne* se retira dans les Païs-Bas, où il possédoit les Comtez de Flandre & d'Artois, & le Duché de Brabant. Il y mourut en 1403, laissant, pour lui succéder, *Jean* son Fils aîné, qui devint *Duc de Bourgogne*, & *Comte de Flandre* & d'*Artois*. Les Princes, ses Frères, héritérent des autres Etats de leur Pére.

Pendant que le nouveau *Duc de Bourgogne* étoit arrêté par ses affaires, dans les Païs-Bas, la Reine & le *Duc d'Orléans* s'emparérent du Gouvernement; mais avec peu de satisfaction pour le peuple, qui se voyoit tous les jours accablé de nouveaux impôts. Cependant, le *Duc de Bourgogne* maria *Philippe*, son Fils,

Comte de Charolois, avec *Michelle* Fille du Roi, & donna une de ſes Filles en mariage au Dauphin *Louis*, Fils du même Roi, & qui n'étoit âgé que de neuf ans.

Quelque tems après, *Charles* VI. ſe trouvant dans un de ſes bons intervalles, & apprenant les plaintes qu'on faiſoit de tous côtez, contre la Reine & contre le *Duc d'Orléans*, convoqua une Aſſemblée de Notables, pour tâcher de remédier à ces déſordres, & manda au *Duc de Bourgogne* de s'y trouver. Le Duc obéit. Mais il ſe fit ſi bien accompagner, qu'à ſon approche, la Reine & le *Duc d'Orléans* trouvérent à propos de quitter Paris, & d'emmener le jeune *Dauphin* avec eux. Le *Duc de Bourgogne* en ayant été informé, fit une ſi grande diligence, qu'il les atteignit, & leur enleva le *Dauphin*. Ce fut là un ſujet de rupture ouverte, entre les deux Princes. On les réconcilia extérieurement; mais leur haine réciproque n'en fut pas moins violente. Enfin, pour ne pas entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet, il ſuffira de dire, qu'en 1407, le *Duc de Bourgogne* fit aſſaſſiner le *Duc d'Orléans*.

Hans. Il fut assez hardi pour avouer qu'il étoit l'auteur de ce meurtre, & assez puissant pour s'en faire donner des Lettres d'abolition. Mais l'année suivante, ses affaires l'ayant rappellé dans les Païs-Bas, ses ennemis profitérent de son absence, & firent révoquer l'amnistie.

En ce même tems-là, le Duc gagna une bataille contre les Liégeois, & immédiatement après sa victoire il marcha droit à Paris, avec 4000 chevaux. A son approche, la Reine s'enfuit à Tours, & emmena le Roi avec elle. Cependant, comme elle ne se sentit pas assez puissante, pour résister à ce Prince, elle consentit à un accommodement. Le Roi le reçut en grace & le réconcilia extérieurement avec *Charles Duc d'Orléans*, fils aîné du dernier mort. Après cela, le *Duc de Bourgogne* demeura maître du Gouvernement, & de la personne du Roi.

On a vû * dans l'Extrait du Tome VIII. qu'en 1410, il se fit une puissante ligue à Gien, contre le *Duc de Bourgogne*. Dans cette ligue entrerent comme Chefs, les *Ducs de Berry*, *d'Orléans*, *d'Alençon* & le *Comte d'Ar-*

* *Bibl. Choiſ. T. XXVII. P. 2. Art. I.*

magnac Gouverneur du Languedoc, & Beau-pére du *Duc de Berry*. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux partis, les noms de *Bourguignons* & *d'Armagnacs*. Le dernier tiroit son nom du *Comte d'Armagnac*, qui, par sa capacité, dirigeoit les affaires de tout le parti. Au commencement, le *Duc de Bourgogne* ayant reçu du secours de *Henri IV.* Roi d'Angleterre, eut un grand avantage sur ses ennemis. Dans la suite, les *Armagnacs*, ayant obtenu un secours considerable du même Roi, obligérent le *Duc de Bourgogne*, qui les assiégeoit dans Bourges, à leur accorder la paix. Mais comme ce fut à condition, qu'aucun de leurs Chefs n'auroit la permission de retourner à la Cour, le Duc de Bougogne demeura maître de la personne du Roi.

Le parti *Armagnac* se trouvant ainsi considerablement abaissé, le *Duc de Bourgogne* se flatoit qu'il ne trouveroit plus d'opposition ; lors qu'il vit s'élever contre lui un nouvel ennemi, duquel il croyoit n'avoir rien à craindre. C'etoit *le Dauphin Louis*, son Gendre, qui étoit alors âgé de seize ans. Ce jeune Prince voyant, avec chagrin, le *Duc de Bourgogne* mai-

maître du Gouvernement, forma le deſſein de le ſupplanter. Il croyoit que ni le Duc, ni aucun autre que lui-même n'avoit droit de prétendre à l'adminiſtration des affaires de l'Etat, pendant la maladie du Roi ſon Pére. Dans cette vûë, il gagna le Gouverneur de la Baſtille, & ſe ſaiſit de cette Fortéreſſe. A cette nouvelle, les Pariſiens prennent les armes, par les ſecretes inſtigations du *Duc de Bourgogne*. Un Chirurgien, nomme *Jean de Troye*, s'étant mis à la tête de dix ou douze mille hommes, marche droit à l'hôtel du *Dauphin*; il en enfonce les portes, & en ayant enlevé les principaux Favoris du Prince, il les fait conduire en priſon. Ceci ſe paſſoit, au commencement de l'année 1413, pendant que *Henri IV.* Roi d'Angleterre étoit attaqué de la maladie, dont il mourut. *Henri V.* lui ſuccéda le 20 de Mars de cette même année.

A la fin du mois d'Avril, les ſéditieux de Paris, qui étoient tous Bourguignons, commirent de nouveaux excès, tant contre le Roi lui même, que contre le *Dauphin*, & les obligérent tous deux à prendre le Chaperon blanc, qui étoit la marque de

de leur parti. C'étoit *le Duc de Bourgogne*, qui les incitoit ſecretement, quoi que ſouvent ils allaſſent plus loin, qu'il ne l'auroit ſouhaité. Le *Dauphin* avoit voulu lui arracher l'autorité d'entre les mains; & c'en étoit aſſez, quoi que ce jeune Prince fût ſon Gendre, pour le lui rendre odieux, & pour le porter à lui donner toutes les mortifications poſſibles.

Le *Dauphin*, ſe voyant ainſi gourmandé, eut recours aux *Armagnacs*, qui étoient en grand nombre dans Paris; quoi qu'ils vécuſſent dans l'oppreſſion, ſous le gouvernement du *Duc de Bourgogne*. Il ſut ſi bien couvrir ſes deſſeins, qu'au commencement de Septembre il ſe trouva tout-à-coup, dans Paris, 30000 hommes ſous les armes, tous prêts à le ſoûtenir. Il ſe mit à leur tête & courut d'abord les ruës de Paris, afin d'inſpirer la terreur aux Bourguignons, & de les empêcher de s'aſſembler. Cette action lui réüſſit, ſelon ſes ſouhaits. Les Bourguignons, ſaiſis de frayeur, abandonnérent la Baſtille, le Louvre, & l'Hôtel de Ville, dont ils étoient en poſſeſſion, & ne penſérent qu'à ſe ſauver. Leur

Chef

Chef voyant ſon parti conſterné, & ne ſe jugeant pas aſſez fort, pour réſiſter au torrent, ne trouva point d'autre reſſource, que de ſe retirer en Flandre.

Le *Dauphin* ne profita pas du changement, qu'il venoit de cauſer. Le Roi ſon Pére s'étant trouvé dans un de ſes bons intervalles, immédiatement après cette révolution, prit en ſes propres mains les rênes du Gouvernement, & appella auprès de ſa perſonne le jeune *Duc d'Orléans* ſon Neveu, qui devint ſon principal Favori. Ce jeune Prince, profitant de cet avantage, porta le Roi à publier des Déclarations fulminantes, contre le *Duc de Bourgogne*, & à faire exécuter pluſieurs de ſes partiſans, auteurs de la derniere ſédition. Il a été néceſſaire d'entrer dans ce détail des troubles de France, parce que ce fut, ſur la ſituation des affaires de ce Royaume, que *Henri* V. régla tous ſes mouvemens. Il eſt tems préſentement, de parler de quelques-unes des Piéces qui ſe trouvent au commencement de ce IX. Tome du Recueil.

1413. Quoi qu'au commencement de cette année 1413, le *Duc de Bour-*

Bourgogne eût eu l'avantage ſur le *Dauphin*, par le moyen de la ſédition qu'il avoit excitée dans Paris; il comprenoit bien que cet état violent ne pouvoit pas être de longue durée. Le *Dauphin* étant l'Héritier préſomptif de la Couronne, devoit enfin vrai-ſemblablement l'emporter ſur lui. Il n'y avoit point d'autre prétexte, que ſon âge, pour le priver de l'adminiſtration des affaires publiques, pendant la maladie du Roi. Mais ce prétexte ne pouvoit pas durer long-tems. D'ailleurs ce Prince ayant déja ſeize ans, étoit au deſſus de l'âge fixé pour la Majorité des Rois, & par conſéquent, cenſé capable de gouverner l'Etat. Par cette raiſon, le Duc de Bourgogne crut, que, pour ſe maintenir dans le poſte où il étoit, il devoit par avance s'aſſurer du ſecours du nouveau Roi d'Angleterre. Dans cette vûë, il envoya divers Ambaſſadeurs à ce Prince; comme on le voit par les Sauf-conduits, qui leur furent expédiez.

Le premier eſt pour le Gouverneur d'Arras, avec 16 perſonnes. Du 7. de Mai. *Page* 7.

Le ſecond, pour un Baron, deux

Che-

Chevaliers & deux Clercs, qui ne ſont point nommez, & qui devoient aller en Angleterre, *certis de cauſis.* Du 24. de Mai. *Pag.* 14.

Cette maniere de Sauf-conduits, ſans nommer les perſonnes, ni celui qui les envoyoit, fait préſumer que c'étoit pour quelque affaire fort ſecrete. La ſuite fera voir que ces Envoyez venoient de la part du *Duc de Bourgogne.*

Le troiſiéme Sauf-conduit étoit pour *Raoul le Maire*, Prévôt de S. Donas de Bruges & quelques autres. Du 14. de Juin. *Pag.* 72.

Nous allons voir tout-à-l'heure, que ces Envoyez avoient ordre de propoſer au Roi, une étroite alliance avec le *Duc de Baurgogne.* C'étoit avant qu'il fût chaſſé de Paris, ce qui n'arriva qu'au mois de Septembre.

Il eſt incertain, ſi avant ce tems-là, *Henri* avoit réſolu de faire la guerre à la France. Mais quoiqu'il en ſoit, dès qu'il ſe vit recherché par le *Duc de Bourgogne*, ou il forma ce deſſein, ou il s'y confirma entiérement.

Vers le milieu du mois de Juillet, *Henri* envoya en France cinq Ambaſſa-

baſſadeurs, ſavoir *Henri Chicheley*, Evêque de S. David, qui devint, bientôt après, Archevêque de Cantorbery, le *Comte de Warwick*, & trois autres. Ils étoient munis de divers Pouvoirs, tous datez du 14. de Juillet.

Le 1. étoit de traiter d'une alliance & amitié perpetuelle, entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*.

Le 2. de renouveller la trêve, entre l'Angleterre & la Flandre.

Le prémier de ces Pouvoirs eſt une preuve manifeſte que le *Duc de Bourgogne* avoit déja fait propoſer cette alliance au Roi, par les raiſons marquées ci-deſſus.

En effet, les affaires de ce Duc paroiſſant être alors, au plus haut point de proſpérité, il n'y a aucune apparence que *Henri* ſe fût aviſé de propoſer au Duc cette alliance particuliére. Le ſecond n'étoit que pour ſervir de prétexte aux ſecretes Conférences, que ces Ambaſſadeurs devoient avoir avec le Duc.

Le 3. Pouvoir étoit d'informer la Cour de France de l'intention que leur Maître avoit d'obſerver la trêve de 28. ans, & de ſommer la même Cour de la faire mieux obſerver, que par le paſſé.

Le

Le 4. de traiter, avec *l'Adverſaire de France*, de tous les différens, que leur Maître avoit avec lui, & de conclure la paix.

Le 5. étoit de donner des Paſſeports aux Ambaſſadeurs de France, pour ſe rendre au lieu, dont on conviendroit, pour les Conférences. Tous ces Pouvoirs ſe trouvent *Pag.* 34. *& ſuivantes.*

La fuite du *Duc de Bourgogne*, de Paris, interrompit la Négociation, qui le regardoit, & ce ne fut que quelque tems après, qu'elle fut reprife.

Cependant les Ambaſſadeurs des deux Couronnes s'étant aſſemblez à Lelingham, immédiatement après la révolution arrivée à la Cour de France, & pendant que le *Duc d'Orléans* y tenoit le timon, y conclurent une trêve, depuis le 1. d'Octobre 1413. juſqu'au 1. de Juin 1414. Du 25. Octobre. *Pag.* 56.

Dans les Conférences, que ces Ambaſſadeurs eurent enſemble, ceux d'Angleterre firent entendre, que leur Maître prétendoit que le Traité de Brétigny fût renouvellé, & qu'on lui reſtituât tout ce qui avoit été enlevé à ſes Prédéceſſeurs, depuis ce Trai-

Traité. La Cour de France, alarmée de cette demande, dépêcha incontinent en Ambaſſade à Henri, *l'Archevêque de Bourges*, le *Connétable d'Albret*, & un Secretaire du Roi, nommé *Gonthier Col*. Leurs paſſeports ſont du 8. d'Octobre, & leur Commiſſion du 11. de Novembre. *Pag.* 60. 69.

C'étoit apparemment, pour découvrir ce que *Henri* avoit dans l'ame; car leur pouvoir ne portoit, que de prolonger la Trêve.

1414. Le 13. de Janvier 1414, *Henri* nomma des Commiſſaires, pour traiter avec ces Ambaſſadeurs. *Pag.* 88. Il paroit, par une autre Piéce de ce Recueuil, que dans cette Conférence, les Anglois renouvellérent la demande de leur Roi, touchant le Traité de Brétigny. Les François répondirent, qu'ils n'avoient point d'inſtruction, ſur ce ſujet. Cependant, ils propoſérent, comme d'eux mêmes, une voie, qui leur paroiſſoit propre à procurer la paix entre les deux Couronnes. C'étoit le mariage de *Henri* avec la Princeſſe *Catherine*, fille de leur Maître, la ſeule qui reſtoit à marier. *Henri* ne trouvoit nullement que cette voie fût propre à procurer la paix, & il inſiſta toû-

toûjours sur la restitution, comme sur le seul moyen efficace. Néanmoins, comme le mariage qu'on lui proposoit n'avoit rien d'incompatible, avec la restitution ; il voulut bien consentir, à traiter sur l'un & sur l'autre de ces deux moyens. Sur cela, la trêve fut prolongée jusqu'au 2. de Fevrier 1515. *Pag.* 91. Cela fait, les Ambassadeurs de France s'en retournérent à Paris. On voit par là l'erreur des Historiens François, qui disent que la proposition de ce mariage vint prémiérement du Roi d'Angleterre. Mais cette erreur n'est pas de conséquence.

Quatre jours après la signature de la Trêve, savoir, le 28. de Janvier, *Henri* nomma des Ambassadeurs, pour la Cour de France. *Pag.* 102.

Voici quelques Actes du Recueuil, qui peuvent servir à éclaircir cette matiére.

Un engagement de *Henri* qu'il ne contractera point de mariage, avec aucune autre femme, que la Princesse *Catherine*, avant le 15. de Mai. *Pag.* 103.

Un pouvoir à ses Ambassadeurs de prolonger ce terme. *Pag.* 104.

Un Sauf-conduit du Roi, pour *Raoul*

Raoul le Maire, Prévôt de S. Donas de Bruges, & pour quatre autres Envoyez du *Duc de Bourgogne*. Du 29. Janvier. *Pag.* 112.

Un autre semblable, pour *Roland de Hutkerke*, Envoyé du même Duc Du 2. d'Avril. *Pag.* 102.

La Cour de France ayant trouvé quelque chose à redire aux pouvoirs des Ambassadeurs Anglois, ou peut-être voulant gagner du tems, pria *Henri* de lui envoyer d'autres Ambassadeurs, avec des Pouvoirs plus étendus. Sur cette demande, le Roi nomma sept autres Ambassadeurs, le 31. de Mai. *Pag.* 131. Leur Commission portoit de traiter, avec la Cour de France, sur les deux voies proposées des deux côtez; savoir, la Restitution, & le Mariage.

Une Commission du Roi au Lord *Scroop*, & à cinq autres, pour traiter avec les Envoyez du *Duc de Bourgogne*, qui étoient en Angleterre, du mariage du Roi, avec la Princesse *Cathérine*. Du 4. de Juin. *Pag.* 136.

Avant que de passer à d'autres Piéces de ce Recueuil, il est absolument nécessaire de rapporter ce qui s'étoit passé en France, depuis le commencement de l'année 1414.

Le

Le *Duc d'Orléans*, qui gouvernoit au nom du Roi, craignant que le *Dauphin* ne fît, contre lui, quelque équipée semblable à celle qu'il avoit faite, contre le *Duc de Bourgogne*, tenoit ce jeune Prince tellement de court, qu'il n'étoit guères moins que prisonnier, dans le Louvre. Un pareil état ne convenant point à l'humeur du *Dauphin*, il appella secretement le *Duc de Bourgogne*, à son secours. Incontinent, le Duc se mit à la tête d'une armée, & s'approcha de Paris. Il fut reçu à Noyon, à Soissons, & à Compiegne, & s'en rendit maître de S. Denys.

Mais comme son parti ne se trouvoit pas assez fort dans Paris, & qu'il ne put entrer dans la ville, il se retira. Immédiatement après sa retraite, le Roi publia contre lui, une déclaration fulminante; & la résolution fut prise, dans le Conseil, de lui faire la guerre. Pour cet effet, le Roi alla lui-même à S. Denys, prendre l'Oriflamme, comme devant marcher, contre un ennemi de l'Etat.

Ce fut pendant qu'on faisoit en France les préparatifs de cette guerre, que le *Duc de Bourgogne* envoya

en Angleterre les Ambaſſadeurs, dont on a vû ci-deſſus les Paſſeports. Pour ſavoir quelle étoit leur Commiſſion, il n'y a qu'à conſidérer les Pouvoirs, que *Henri* donna à ſes Commiſſaires, pour traiter avec eux.

Le prémier portoit de traiter avec les Ambaſſadeurs du Duc, du mariage du Roi, avec *Catherine*, fille de ſon *Adverſaire de France*. *Pag.* 136. Cependant en ce même tems-là, le *Duc de Bourgogne* étoit non ſeulement ſans crédit à la Cour de France, mais même déclaré ennemi de l'Etat.

Le ſecond Pouvoir portoit de traiter avec les mêmes *d'une ligue, confédération, & amitié perpetuelle ou à tems, entre Henri & ſes Succeſſeurs Rois d'Angleterre, d'une part, & de l'autre leur très-cher couſin, Jean Duc de Bourgogne, ſes Succeſſeurs, ſes Sujets, & Vaſſaux; & tous ſes Etats quels qu'ils ſoient; Comme auſſi de la maniere & de la forme du ſecours, ſubſide, ou ſubvention, qu'ils ſe devront donner les uns aux autres*, &c. *Pag.* 137.

Le 3. Pouvoir portoit de recevoir l'hommage du *Duc de Bourgogne*, comme Vaſſal du Roi. *Pag.* 138.

Par

Par-là il eſt aiſé de comprendre, que le *Duc de Bourgogne*, qui voyoit toutes les forces de la France prêtes à fondre ſur lui, demandoit du ſecours au Roi d'Angleterre; qu'il offroit de ſe rendre ſon Vaſſal, & de faire réüſſir ſon mariage avec *Catherine*, à ſa ſatisfaction; pourvû que, par ſon moyen, il pût recouvrer le poſte, qu'il avoit perdu à la Cour de France. Ce n'eſt donc pas ſans fondement, qu'on a dit, que les armes d'Angleterre furent attirées en France, par les François mêmes. Cependant, aucun Hiſtorien, que je ſache, n'a parlé de ces intrigues ſecretes, entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*, avant le commencement de la guerre. Ce ſont des Anecdotes, qui ne ſe trouvent que dans ce Recueil; & néanmoins elles ſont abſolument néceſſaires, pour l'intelligence de l'Hiſtoire de ce tems-là. En effet, ce fut vrai-ſemblablement, ſur la recherche que le *Duc de Bourgogne* faiſoit de ſon amitié, que *Henri* forma le deſſein de faire valoir ſes prétentions ſur la France. Cependant cette négociation n'eut point de ſuite, pour cette fois; à cauſe du changement, qui arriva dans les affaires du *Duc*

de Bourgogne, dont il eſt néceſſaire de dire un mot.

Le Roi de France s'étant mis en Campagne, reprit les places dont le Duc s'étoit emparé. Enſuite, les Flamands ayant refuſé de ſervir le Duc contre la France; le *Duc de Bourbon*, qui avoit été détaché vers l'Artois, s'y rendit maître de Bapaume. On n'avoit pas deſſein d'en demeurer là; mais, heureuſement pour le Duc, le Roi retomba dans ſa démence. Cela lui donna le loiſir de bien munir Arras & d'y faire entrer une bonne garniſon.

Dès que le Roi fut attaqué de ſon mal, le Dauphin ſe ſaiſit du Gouvernement, que le *Duc d'Orléans* n'avoit pas droit de lui diſputer. Il mena le Roi, tout malade qu'il étoit, au ſiége d'Arras; où il trouva plus de difficulté, qu'il n'avoit penſé. Ainſi ſans s'opiniâtrer davantage, il fut réſolu dans le Conſeil, d'accorder la paix au *Duc de Bourgogne*. Mais ce fut à de dures conditions. Il eſt vrai qu'on lui accorda une amniſtie; mais on en excepta cinq-cents de ſes partiſans. De plus, il fut convenu, qu'il ne retourneroit plus à la Cour, & que les bannières du Roi ſeroient arbo-

rées sur les murailles d'Arras. Le Duc, content de s'être tiré de ce mauvais pas, interrompit, pour un tems, ſes négociations avec le Roi d'Angleterre.

Nous avons laiſſé à Paris, ſept Ambaſſadeurs d'Angleterre, envoyez pour traiter avec la Cour de France, ſur les deux voies propoſées; ſavoir, la Reſtitution, & le Mariage.

Ces Ambaſſadeurs s'aſſemblérent à Paris, au commencement de Mars, avec les Commiſſaires du Roi de France, à la tête deſquels étoit le *Duc de Berry*. On trouve dans ce Recueuil le Protocolle authentique de leur Conférence. Comme il eſt trop long, pour pouvoir être ici rapporté en détail, je me contenterai d'en dire la ſubſtance.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre demandérent d'abord tout le Royaume de France. Enſuite ils ſe réduiſirent à demander la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine, tout ce que la France poſſédoit en Guyenne, tout ce qui avoit été cédé à *Edouard III.* par le Traité de Brétigny, tout le païs ſitué entre Gravelines & la riviére de Somme, l'hommage de la Brétagne, & la Souveraineté abſo-

luë de tous les païs mentionnez dans cet article.

Les Commissaires François ayant fait plusieurs objections à ces demandes, & diverses offres de leur côté, les Anglois se réduisirent à ces quatre Articles.

1. Le Traité de Brétigny. 2. La moitié de la Provence, & les Comtez de Beaufort & de Nogent. 3. Six-cents-mille écus d'or des arrérages de la rançon du Roi *Jean*. 4. Deux millions d'or, pour la dot de la Princesse *Cathérine*.

A ces demandes, le *Duc de Berry* donna ces réponses par écrit. I. Il offrit de rendre à l'Angleterre *l'Agenois*, le *Bazadois*, *Auch* en partie, le *Perigord*, la *Bigorre*, la *Saintonge*, au de là de la Charente, le *Quercy*, Montauban excepté, *l'Angoumois*, & le *Roüergue*.

2. Au second article il répondit, que le Roi son Neveu ne tenoit rien en Provence, & qu'il n'y avoit jamais rien occupé, sur les Anglois.

3. Au troisiéme, que le Roi de France offrant de céder tant de belles Provinces, le Roi d'Angleterre devoit s'abstenir de faire des demandes ultérieures.

4. Au

4. Au quatriéme, que le Roi offroit six-cents-mille écus d'or, pour la dot de Madame *Catherine*.

Après plusieurs débats, les Anglois persistant dans leurs prémieres demandes, à l'égard des trois prémiers Articles, se réduisirent, pour le 4, à une dot d'un million d'écus d'or.

Le *Duc de Berry* persistant, tout de même, dans ses offres, sur les trois prémiers Articles, alla jusqu'à offrir huit-cents-mille écus d'or pour la dot.

La principale difficulté consistoit, en ce que *Henri* vouloit avoir la Souveraineté de tout ce qui lui seroit cédé, & que la France ne vouloit le donner qu'en fief, ou en domaine, selon l'état où chacune de ces Piéces se trouvoit. La Conférence finit le 14. de Mars.

Depuis ce tems-là, jusqu'à l'ouverture de la guerre, il y eut diverses négociations, des Ambassades réciproques, des Conférences, qui rouloient sur les Articles de celle qui vient d'être rapportée.

Il étoit comme impossible que la paix se pût faire sur le pied, que *Henri* la proposoit, à moins que d'y forcer

a France, par les armes. C'étoit auſſi ce que ce Monarque eſpéroit de pouvoir faire, à cauſe des diviſions intéſtines de ce Royaume.

Il ſavoit bien qu'il n'auroit à faire qu'à un des partis, & qu'ils étoient trop animez, l'un contre l'autre, pour pouvoir ſe réünir contre lui. D'ailleurs il ne déſeſpéroit pas de gagner le *Duc de Bourgogne*. Ainſi dans un Parlement, qui fut aſſemblé à Leiceſter le 31. de Mai 1414, la guerre contre la France fut réſolue; & le Parlement donna au Roi les ſecours néceſſaires, pour en faire les préparatifs.

Tout le reſte de l'année 1414. ſe paſſa en négociations infructueuſes. La France n'avoit pour but, que de gagner du tems, & d'amuſer *Henri*; qui, de ſon côté, la leurroit toûjours de l'eſpérance, qu'en faveur du mariage propoſé, il pourroit ſe départir d'une partie de ſes prétentions. C'étoit dans cette vûë qu'il prolongeoit, de tems en tems, l'engagement volontaire, qu'il avoit pris à l'égard de *Cathérine*, ainſi qu'on le voit dans diverſes Piéces de ce Recueil. Pendant ce tems-là, les Ambaſſadeurs alloient & venoient de Londres à

Pa-

Paris, & de Paris à Londres. C'est pour cela qu'on voit dans ce Recueuil, pendant cet intervalle, tant de Sauf-conduits, & de commissions, pour traiter de la paix & du mariage. Mais ce n'étoit que pour s'amuser réciproquement.

Parmi les Actes de cette année, on trouve un Passeport pour un Envoyé du *Duc d'Orléans*, du 1. de Novembre. *Pag.* 170. Cela donne lieu de présumer, que ce Prince recherchoit la protection du Roi d'Angleterre; mais ce n'est qu'une conjecture.

Un autre pour *Copin de la Vieuville*, Envoyé du *Duc de Bourgogne*, du 16. de Novembre. *Pag.* 179. Ce Prince vouloit toûjours entretenir sur pied la négociation commencée, touchant son alliance avec le Roi d'Angleterre.

1415. Le 15. de Janvier 1415, la trêve fut prolongée jusqu'au 1. de Mai, & enfin, à diverses fois, jusqu'au 15. de Juillet de cette même année. *Pagg.* 197. 199. 225. 262.

La France étoit alors gouvernée, par le Dauphin *Louïs*, jeune Prince présomptueux, qui jusqu'alors avoit cru pouvoir amuser *Henri* par

de feintes négotiations. Cependant, les préparatifs, qui se faisoient en Angleterre, ayant ouvert les yeux à son Conseil; il y fut résolu d'envoyer en Angleterre, douze Ambassadeurs, à la tête desquels étoit l'*Archevêque de Bourges*. Leur Passeport est du 13. d'Avril 1415. *Pag.* 119.

Trois jours après, *Henri* ayant assemblé tous les Seigneurs, qui se trouvoient à Londres, leur déclara, que son dessein étoit de passer en France; pour recouvrer son bien, par les armes. Le 16. d'Avril. *Pag.* 222.

L'Ambassade de l'Archevêque de Bourges ne produisit qu'une prolongation de la trêve, jusqu'au 15. de Juillet. *Pag.* 261.

On trouve à la *Pag.* 289. le testament du Roi, qui ne contient que des legs à ses Favoris & Domestiques.

Le 5. d'Août, le Roi étant à Southampton, prêt à s'embarquer, découvrit une conspiration tramée, par le *Comte de Cambridge*, frere du *Duc d'Yorck* & par le Lord *Scroop*, qui furent punis selon leurs mérites. Les Historiens Anglois disent que la France leur avoit donné, ou pro-

promis un million de livres, pour tuer le Roi. Mais on ne trouve rien d'approchant, dans la Confeſſion du *Comte de Cambridge*, qui ſe voit, *Pag.* 300. Leur deſſein étoit de faire proclamer Roi *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche, qui découvrit lui-même la conſpiration au Roi.

Henri ayant fait embarquer ſon armée, qui conſiſtoit en 50000 hommes, ou environ, mit à la voile, vers le 20. d'Août, laiſſant le *Duc de Bedford* ſon Frére, pour Régent en Angleterre. Il deſcendit au Havre de Grace, & peu de jours après, il aſſiégea Harfleur, dont il ſe rendit maître le 10. de Septembre.

Le 16. du même mois, il envoya au *Dauphin* un Cartel pour ſe battre ſeul à ſeul, contre lui; à condition que le vainqueur ſeroit Roi de France, après la mort du Roi Charles, qui conſerveroit la Couronne, ſa vie durant. *Pag.* 313. On ne trouve point de réponſe à ce Cartel.

Pag. 314, on voit une Lettre de *G. Bardolf*, Lieutenant de Roi à Calais, écrite au *Duc de Bedford*, dans laquelle il lui dit, que dans 15 jours, au plus tard, le Roi donnera bataille.

le. Il ajoûte que les François assemblent toutes leurs troupes, & que quand elles seront ensemble, elles feront une armée de plus de cent mille hommes. *A Calais, le 7. d'Octobre.*

Quoique les Actes de ce Recueil fassent peu de mention de cette bataille, qui se donna effectivement à Azincourt, le 25. d'Octobre, ils la supposent en beaucoup d'endroits. D'ailleurs la victoire, que *Henri* remporta en cette occasion, est comme le fondement de tous les évenemens dont nous avons à parler dans la suite. Ainsi nous ne pouvons nous dispenser d'en dire deux mots.

Après que *Henri* se fut rendu maître d'Harfleur, il demeura campé près de cette ville, jusqu'à ce qu'elle fût réparée; & n'en partit qu'à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre. Pendant ce séjour, son armée fut attaquée de la dysenterie qui en fit périr un tiers, & en mit un autre tiers hors d'état de se servir de ses armes. Ce fâcheux état, & la saison, qui étoit déjà bien avancée, lui firent prendre la résolution de se retirer à Calais. Il espéroit de pouvoir passer la Som-

me,

me, au gué de Blanquetaque, où *Edouard* III, l'avoit paſſée, le jour avant la bataille de Creci. En arrivant à ce gué, il le trouva impraticable. Cela le fit réſoudre à remonter le long de la riviere, juſqu'à ſa ſource, afin de pouvoir trouver un paſſage. Pendant ce tems-là, le Connétable d'*Albret*, qui commandoit l'armée de France, ayant reçu divers renforts, & ſe trouvant à la tête de plus de cent mille hommes, ne ſe ſoucia plus de garder la Somme. Au contraire, il fut bien-aiſe que les Anglois la paſſaſſent, afin qu'il ne fût pas en leur pouvoir d'éviter le combat. Il alla donc les attendre dans le Comté de S. Pol, tout proche d'un château, nommé *Azincourt*. Ce fut en cet endroit, que *Henri* le rencontra, & qu'avec quinze, ou vingt-mille hommes (quelques-uns diſent neuf-mille) tous recrûs, & obligez de combattre nuds, de la ceinture en bas, à cauſe de la maladie qui les preſſoit, il mit cette grande armée en déroute. Le Connétable, le *Duc d'Alençon*, les *Ducs de Brabant* & *de Nevers*, freres du *Duc de Bourgogne*, & un grand nombre d'autres Seigneurs de mar-

que, y furent tuez. Parmi les prisonniers se trouvérent les *Ducs d'Orléans* & *de Bourbon*, les *Comtes d'Eu*, de *Vendôme*, de *Richemont*, le Maréchal de *Boucicaut*, le Sire d'*Estouteville*, & plusieurs autres d'un rang inférieur. Le lendemain le Roi victorieux continua sa marche vers Calais. Ensuite il repassa en Angleterre, avec ses prisonniers, & y arriva le 16. de Novembre. *Pag.* 327. C'est ainsi que se passa l'année 1415.

1416. Il semboit qu'après cette grande victoire, *Henri* ne dût plus penser qu'à continuer la guerre. Cependant, toute l'année 1416, & la moitié de 1417, se passérent en négociations; sans que ce Monarque parût même faire le moindre préparatif, pour reporter ses armes en France, où le commencement de la guerre lui avoit si bien réüssi. C'est ce que les Historiens n'ont pas bien expliqué, & qui se trouve parfaitement éclairci, par les Actes de ce Recueuil. C'est que pendant toute l'année 1416, il continua ses négociations avec le *Duc de Bourgogne*, pour le mettre dans ses intérêts, ce qui lui étoit plus avantageux, que

le

le gain d'une autre bataille, & que la prise de plusieurs places. Pour le dire en passant, il me semble que ce fut en ceci, que ce Monarque fit principalement paroître son habileté. Il faut présentement parler de ces négociations, tant avec la Cour de France, qu'avec le *Duc de Bourgogne*, qui font le sujet des Actes de cette année 1417. Pour cet effet, il est nécessaire prémierement de voir en quel état se trouvoit la Cour de France, après la bataille d'Azincourt, puisque c'est là-dessus que *Henri* régloit toute sa conduite.

La consternation, qui étoit répanduë en France, faisant concevoir au *Duc de Bourgogne* l'espérance de rentrer dans le Gouvernement, il crut devoir profiter de cette conjoncture. Pour cet effet, environ un mois après la bataille, il marcha droit à Paris, à la tête d'une armée. Mais le *Dauphin* avoit pris de si bonnes précautions, qu'il l'empêcha d'y entrer. Cependant ce jeune Prince, soit par un motif de vengeance contre son Beau-pére, soit qu'il ne se crût pas capable de tenir seul le timon, dans une si grande tempête, fit venir à Paris, le

Comte

Comte d'Armagnac, ennemi mortel du *Duc de Bourgogne*, pour lui donner l'épée de Connêtable. Le Comte arriva le 20. de Decembre, il fut revêtu de sa charge, & cinq jours après, le *Dauphin* mourut, non sans soupçon qu'il avoit été empoisonné.

Après la mort du *Dauphin*, le nouveau Connêtable s'empara du Gouvernement, avec une autorité si absolue, qu'il sembloit moins agir en Ministre, qu'en Souverain. Il ne gardoit aucune sorte de ménagement, avec le *Duc de Bourgogne*. Tous les Soldats Bourguignons, qui étoient faits prisonniers, étoient pendus sans miséricorde, & les habitans de Paris, du même parti, se trouvoient exposez à de continuelles insultes.

Le Roi Charles avoit encore deux fils, savoir, *Jean*, Duc de Touraine, & *Charles*, Comte de Ponthieu. Le prémier, qui étoit devenu Dauphin, par la mort de son Frere aîné, se trouvoit chez le *Comte de Haynaut*, dont il avoit épousé la fille. Ce Prince, par le Conseil du Comte son Beau-pére, envoya des ordres aux deux partis, de poser les

armes,

armes, comme ayant droit de commander, pendant la maladie du Roi son Pére. Le *Duc de Bourgogne* obéït, & se retira en Flandre. Mais le Connétable, comprenant que le *Dauphin* vouloit demeurer neutre, dans la querelle, refusa de recevoir ses ordres; à moins qu'il ne se déclarât ouvertement contre le parti Bourguignon. Le *Dauphin* ne put se résoudre à recevoir cette condition. Il jugeoit sagement, qu'un Prince, chargé du gouvernement d'un Etat, ne peut, en semblable occasion, se déclarer Chef de parti, sans se porter un grand préjudice. Sous le prétexte de ce refus, le Connétable d'Armagnac garda l'autorité entre ses mains; pendant que le nouveau *Dauphin* se tenoit toujours en Haynaut.

Pendant ce tems-là, le *Duc de Bourgogne* renouoit les négociations, avec le Roi d'Angleterre. Parmi les Actes du commencement de cette année 1416, on trouve divers Passeports, pour des Envoyez du *Duc de Bourgogne*. C'étoit tantôt, sous prétexte de renouveller la tréve marchande, entre les Anglois & les Flamands; tantôt pour certaine

ne affaire pendante au Concile de Conſtance. Nous verrons bien-tôt à quoi ces fréquens envois aboutirent.

Cette négociation entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*, étoit la véritable cauſe de l'interruption de la guerre. Le Duc poſſédoit de grands Domaines en France, & les Comtez de Flandre & d'Artois dans les Païs-bas. D'ailleurs, il étoit en France Chef d'un parti puiſſant, quoi qu'opprimé, & qui pouvoit regagner l'avantage, comme il le fit effectivement. C'étoit donc pour *Henri*, un coup de partie, que de mettre ce Prince dans ſes intérêts. Il étoit aſſez clairvoyant, pour s'appercevoir, que le Duc ne recherchoit ſon alliance; que pour s'en ſervir au beſoin, en cas qu'il ſe trouvât trop preſſé. Il falloit donc l'amener à faire cette démarche, par le déſeſpoir de pouvoir, ſans cela, réſiſter à ſes ennemis. Par cette raiſon, il n'avoit garde de preſſer la France; comprenant bien, que tous les avantages, qu'il obtiendroit, ne pouvoient que reculer l'exécution de ce projet. Plus il auroit remporté de victoires, plus le crédit du Connétable

table auroit été ruïné. Par conſéquent, le *Duc de Bourgogne* auroit pû rentrer dans le Gouvernement, & n'avoir plus beſoin du ſecours de l'Angleterre. Il étoit donc avantageux pour *Henri*, que les affaires demeuraſſent en France, ſur le pied où elles ſe trouvoient. Il falloit que le Connêtable conſervât ſon autorité, & qu'il pût, ſans obſtacle, perſécuter les Bourguignons; afin que le dépit & le deſir de vengeance, portaſſent le *Duc de Bourgogne* à faire une démarche, qu'il n'auroit jamais faite; s'il eût pû trouver quelque autre voie, pour ruïner ſes ennemis. C'étoit-là, ſans difficulté, la véritable cauſe de l'interruption de la guerre du côté de *Henri*. Mais, il s'en fallut peu qu'il ne fût la duppe de ſa politique.

L'Empereur *Sigiſmond* étoit allé en France, au commencement de l'année, pour tâcher de moyenner une paix, entre les deux Rois ennemis; mais il n'avoit pas trouvé, dans cette Cour, les diſpoſitions néceſſaires, pour faire réüſſir ce projet. Au mois d'Avril, il paſſa en Angleterre, où le Comte *de Hollande* s'étoit auſſi rendu, pour le même deſ-

ſein,

ſein. Le Connétable d'*Armagnac*, qui étoit très-habile, voyant l'empreſſement de ces deux Princes, crut qu'il devoit ſe ſervir d'eux ; pour endormir *Henri*, & lui enlever Harfleur. Dans cette vûë, il conſentit, qu'ils cherchaſſent des expédiens pour procurer une trêve, qui donnât le loiſir de travailler à la paix. Sur ce conſentement, les deux Princes Médiateurs convinrent, avec *Henri*, d'une trêve de quatre ans ; pendant laquelle Harfleur ſeroit mis en dépôt entre leurs mains, ſous certaines conditions ; que les Princes François, priſonniers en Angleterre, s'engageoient à exécuter. C'eſt ce qui ſe voit dans une des Piéces de ce Recueuil (*Pag.* 362.) & dont les Hiſtoriens n'ont point parlé. Pendant que *Henri* s'endormoit, ſur l'eſpérance de cette trêve, le Connétable, ſous divers prétextes, faiſoit approcher toutes ſes troupes, de la Normandie. Quand il fut prêt, les Princes priſonniers refuſérent de ſigner le Traité, qui, par-là, devint inutile. Dans le même tems, le Connétable alla faire le ſiege d'Harfleur, dont *Henri* avoit négligé de renforcer la garniſon.

Ce

Ce Monarque se voyant ainsi dupé, voulut, à son tour, avoir recours à la ruse, & proposer une trêve, afin d'avoir le tems de préparer le secours pour Harfleur, le 28. de Juin. *Pag.* 365. Ensuite, il demanda une entrevûe, avec *son Cousin de France*. *Pag.* 366. Mais le Connêtable fut sourd à toutes ces propositions. Ainsi *Henri* n'eut plus de ressource, que dans les armes. Il espéroit que la valeur & l'expérience du *Comte de Dorset* son Oncle, qui commandoit dans Harfleur, lui donneroient le tems de préparer le secours. Il paroît par diverses Piéces du Recueuil, depuis le 3. de Juin, jusqu'au 22. de Juillet, que le dessein du Roi étoit d'aller en personne secourir la place assiégée: Mais enfin, à la sollicitation de l'Empereur, il en donna la Commission au *Duc de Bedford* son Frére. *Pag.* 371. Le Duc ayant mis à la voile, vers la fin de Juillet, battit le Vicomte de Narbonne, qui tenoit la place bloquée par mer; & par-là, le Connêtable se vit obligé de lever le siége.

Nous avons laissé le Dauphin *Jean* en Haynaut, refusant d'accepter la condition de laquelle dépendoit son re-

retour à la Cour du Roi ſon Pére. Le *Duc de Bourgogne*, ſâchant qu'il étoit dans la diſpoſition de demeurer neutre, étoit allé le trouver à Valenciennes, au commencement de l'année. Dans la conférence, qu'il eut avec lui, & avec le *Comte de Haynaut*, il fut arrêté, que le *Dauphin* ſe préſenteroit pour aller prendre en France, le rang que la naiſſance lui donnoit; & que s'il étoit reçu, il y meneroit le Duc avec lui. Que ſi on refuſoit de le recevoir, il prendroit avec le Duc & *le Comte de Haynaut*, les meſures convenables pour tirer le Roi ſon Pére de captivité.

Suivant cette réſolution, le *Dauphin* ſe rendit à Compiégne, où il s'arrêta, pendant que *le Comte de Haynaut* alla négocier cette affaire à Paris. Dès qu'il eut fait entendre que l'intention du *Dauphin* étoit de rappeller *le Duc de Bourgogne*, on ne voulut plus l'écouter. Alors ce Prince ne put s'empêcher de faire quelques menaces, qui alarmérent le Connétable & ſes partiſans. Pour ſe délivrer de l'inquiétude, qu'elles leur cauſoient; ils firent empoiſonner le *Dauphin*, qui mourut à Compiégne même, le 16. d'Avril 1416, & non pas

pas en 1417, comme *Mezeray* le marque, dans son Abrégé.

Par la mort du Dauphin *Jean*, *Charles* son Frére *Comte de Ponthieu*, devint Dauphin, & Héritier présomptif de la Couronne. Ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de quatorze ans, se livra entiérement au Connêtable; par les instigations du Roi de Sicile son Beau-pére, ennemi juré du *Duc de Bourgogne*. Alors, les affaires du Duc allérent de mal en pis. Le Connêtable, ne gardant aucune mesure, dans les violences qu'il exerçoit contre les Bourguignons, & ayant mieux aimé qu'on fît périr le Dauphin *Jean*, que de s'exposer au risque de voir triompher son ennemi; celui-ci ne trouva plus d'autre ressource, que de se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Ainsi, sans balancer davantage, il donna ordre aux Envoyez, qu'il avoit à Londres, de convenir entre lui & le Roi, d'une entrevûë, qui devoit se faire à Calais, au mois d'Octobre. Du 5. & 7. Août. *Pag.* 374. 375.

Pendant que cette affaire se négocioit à Londres, il arriva, que les Bourguignons de Paris, complotérent de livrer une des portes de cette ville

ville à leur Chef. Cette conspiration ayant été découverte, le Connêtable en fit punir les auteurs, d'une maniére qui acheva de mettre le *Duc de Bourgogne* au déſeſpoir, & le détermina enfin, à faire la démarche, qu'il avoit ſi long-tems différée. Ainſi, ne ſe ſouciant plus de garder des meſures, avec la Cour de France; il fit conclurre à Londres, par ſes Envoyez, une trêve avec *Henri*, pour tout leurs païs réciproques, juſqu'à la S. Michel 1417. Cette trêve fut publiée à Calais, au mois d'Août. Mais ce n'étoit pas à cela ſeulement, que ſa vengeance ſe bornoit. Ses Envoyez s'engagerent, en ſon nom, qu'il reconnoîtroit *Henri* pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui préteroit ſerment de fidélité. Mais cet engagement étoit tenu ſecret, parce qu'il étoit ainſi utile aux deſſeins du Roi & du Duc.

Voici préſentement ce qu'on trouve dans le Recueuil des Actes Publics, ſur cette matiére.

Commiſſion à *l'Evêque de Lichfield*, & au *Comte de Warwick*, pour conférer avec les Envoyez du *Duc de Bourgogne*, ſur certaines affaires de l'Egliſe. Du 5. d'Août *Pag.* 374. C'étoit

toit le prétexte des conférences.

Autre du même jour, pour convenir avec les mêmes, d'une entrevûë, entre le Roi & le Duc.

Ordre à tous ceux, qui ſont tenus d'accompagner le Roi, de ſe tenir prêts, pour aller avec lui à Calais, où il doit avoir une entrevûë, avec quelques-uns de ſes ennemis. Le 7. d'Août. *Pag.* 375.

Ordre au Gouverneur de Calais, d'y faire publier la trêve concluë avec le *Duc de Bourgogne*. Du 16. d'Août. *Pag.* 383.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour Calais; ſavoir, le 4. de Septembre. *Pag.* 385.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bourgogne*, avec une ſuite de 800 perſonnes, le *Duc de Glocester* étant donné en ôtage au *Comte de Charolois*, pour la ſûreté du Duc ſon Pére. A Calais, en préſence de l'Empereur *Sigiſmond*. Du 1. d'Octobre. *Pag.* 390.

Commiſſion à *Thomas de Camoys* &c. pour recevoir les ſermens du *Duc de Bourgogne*, & du *Comte de Charolois* ſon Fils, comme auſſi de jurer, au nom du Roi, touchant les Conventions paſſées entre eux. Du 2. d'Octobre. *Pag.* 394.

Conventions entre le Roi, & le *Duc de Bourgogne*, qui doivent être jurées par le Duc. *Pag.* 394.

Lettres Patentes du *Duc de Bourgogne*, conformes aux Conventions précédentes. C'eſt ici une Piéce Anecdote, dont les Hiſtoriens n'ont eu aucune connoiſſance, & qui eſt aſſez curieuſe, pour mériter d'être tranſcrite ici toute entiére.

Jehan Duc de Bourgogne, &c. *A tous ceux qui ceſtes Lettres verront ou orront, Salutz.*

Comme le Très-haut &c. Henri par la grace de Dieu Roi d'Angleterre, qui ſe dit Roi de France, nous a enfourmez de ſes droits & titre qu'il a au Royaume & Couronne de France;

Et comment, à la réverence de Dieu, & pour eſchuir l'effuſion du ſang humain, il a fait requerir Charles, ſon Adverſaire de France, de lui leſſer le Royaume & Couronne de France avant-dictz, ove toutes ſes apartenances, auquelle Requête, ſon Adverſaire n'avoit voulu en nulle maniére aſſentir, ne à nul autre bon moyen de paix;

Pourquoi, le dit Roi d'Angleterre nous a dit, qu'à l'aide de Dieu, de Nôtre Dame, & de Monſieur Saint George, il entend à procéder par voye de

fait,

fait, à la recouverance dudit Royaume, & de la Couronne de France, comme de droit lui semble qu'il doit faire, comme celui qui n'a Souverain, fors que Dieu, à qui il put demander droit.

Et mons, cognoissans le droit dudit Roi d'Angleterre, & considerans les grandes Victoires, que Dieux, de sa grace, a données & monstrées, si bien au dit Roi d'Angleterre qu'or est, comme à ses nobles Progeniteurs & Prédecesseurs, Rois d'Angleterre, en aquerant leur droit de les Couronne & Royaume de France dessus ditz;

Promettons, par cestes Lettres, escriptes de nôtre main, & sealées de nôtre privé seal, au dit Roi d'Angleterre, que

Jaçoit que, par deffaute de bonne information, des droits & titre que le dit Roi d'Angleterre a aux dits Royaume & Couronne de France, nous avons tenu la partie de son dit Adversaire, en cuidant bien faire.

Mais ores, Nous mieux enformez, tenons & des ore enavant voulons tenir la partie de Ledit Roi d'Angleterre, & de ses Hoirs, comme celui, & ceux qui de droit est, & seront droits Rois de France, & qui de droit ont & auront la possession du Royaume de France.

Mais pour ce que le dit Roi d'Angleterre se veut abstiner de nous desirer à lui faire hommage pour le present, combien que faire le deussions,

Néanmoins, Nous promettons par cestes présentes, que si tôt qu'à l'aide de Dieu, de Nôtre Dame, & de Monsieur Saint George, le dit Roi d'Angleterre aura notable partie du dit Royaume de France, Nous ferons au dit Roi, hommage lige, & serment de fealulté, tiel comme soubgit du Royaume de France doit faire à son Souverain Seigneur Roi de France, & aussi pourchasserons, par toutes les voyes & maniéres secretes que nous saverons, ou que aucun nous put enfourmer, de faire le dit Roi d'Angleterre venir à son propos, d'avoir reale & paisible possession de les Royaume & Couronne de France avant ditz.

Et que, pour le tems que le dit Roi d'Angleterre se veut employer à la recouvere desdits Royaume & Couronne de France, nous ferons guerre, ove toute nôtre puissance, à nos ennemis du Royaume de France, C'est à savoir, à A. B. C. D., & à toutes leurs gens, païs, & Bienveuillants, qui seront désobeïssans au dit Roi d'Angleterre.

Et outre ce, promettons que,

Pour

Pour nulles alliances faites ou à faire, entre le dit Roi d'Angleterre & nous, en lesquelles ſont ou ſeront exceptez le dit Adverſaire, ou le Fils du dit Adverſaire au dit Roi d'Angleterre;

N'eſt, ne ſera nôtre intention, de faire préjudice nulle au dit Roi d'Angleterre, ne à choſe, que nous lui avons promis en ceſtes nos Lettres, mais les accomplirons en chacun point.

Et auſſi, ſi telle exception de l'Adverſaire, ou de ſon Fils, comme deſſus, ſoit par nous expreſſée, pour un plus grand bien, & pour plûtôt, à l'aide de Dieu, venir au bien de la beſoigne deſſus dit, Néanmoins, nous voulons & déclarons par ceſtes nos Lettres, tielles exceptions pour vôides & de nulle valluë, ne effet.

Et afin que chacun ſache que ceſtes nos Lettres procédent de nôtre pure & franche volonté, & que nous les voulons garder, & obſerver en tout & en chacun point, ſauns jamais venir à l'encontre, en aucune maniére, Nous le jurons & promettons, par la foi & loyaulté de nôtre corps, & en parole de Prince.

Eſcripts & ſignées de nôtre propre main, & ſealées du privé ſeal de nos armes. A Calais, le . . . . jour d'Octobre l'An . . .

Mezeray dit „ que la passion de „ dominer transporta si fort le *Duc* „ *de Bourgogne*, qu'il alla s'abou„ cher avec le Roi d'Angleterre, à „ Calais, & y conclut avec lui une „ trêve particuliére, par où il s'en„ gageoit, en quelque maniére, à „ ne pas secourir le Roi de France „ son Souverain. Mais, outre que la trêve étoit déja concluë, & publiée à Calais, avant que le Duc s'y rendît, ce qu'on vient de voir fait assez connoître qu'il s'agissoit de toute autre chose, entre *Henri* & le Duc, que d'une trêve particuliére.

Je remarquerai ici, en passant, que *Mezerai* commet une erreur capitale, qui cause beaucoup de confusion dans l'Histoire de ce tems-là; en disant, que de Calais, le *Duc de Bourgogne* alla s'aboucher avec le Dauphin *Jean*, qui étoit mort depuis six mois, & en plaçant la mort de ce Prince en l'année 1417, au lieu qu'il mourut au mois d'Avril 1416. Cela paroît manifestement, par les Lettres Patentes, qu'on vient de voir, où le Duc se ligue avec *Henri*, contre le *Dauphin*. Or ce *Dauphin*, ne pouvoit être que *Charles*, qui étoit son ennemi juré; au lieu que

Jean

Jean étoit ſon ami, ainſi qu'on l'a vû ci-devant. C'eſt moins pour faire remarquer l'erreur de *Mezeray*, que pour donner à connoître l'utilité de ce Recueuil, que j'ai fait cette obſervation.

Pendant que *Henri* étoit à Calais, la France alarmée de l'entrevûë, qu'il devoit avoir avec le *Duc de Bourgogne*, y envoya l'Archevêque de Rheims, avec cinq autres Ambaſſadeurs, ſous prétexte d'y travailler à la paix. Mais, ſelon les apparences, c'étoit pour découvrir ce qui s'y paſſoit. Il paroît, par toutes les Hiſtoires de France, qu'ils ne purent pénétrer ce ſecret; quoique, dans la ſuite, les démarches du *Duc de Bourgogne* le firent aſſez ſoupçonner, d'être trop bon ami des Anglois. Cependant, cette alliance, entre le Roi & le *Duc de Bourgogne*, eſt comme le pivot, ſur lequel tournent les principaux évenemens, qui l'ont précédée, & qui l'ont ſuivie. On peut comprendre par-là combien la plûpart des Hiſtoires ſont imparfaites, & combien ce Recueuil peut être utile à ceux qui écriront à l'avenir celle d'Angleterre. Pendant leur ſéjour à Calais, les Ambaſſa-

deurs de France obtinrent une tréve, depuis le 9. d'Octobre juſqu'au 2. de Février 1417. N. S. *Pag.* 397.

Parmi les Actes de l'année 1416. on trouve un Traité d'alliance, & de ligue contre la France, entre l'Empereur *Sigiſmond* & *Henri*. Ce Traité fut ſigné à Cantorbery le 15. d'Août; pendant que l'Empereur étoit en chemin, pour ſe rendre à Calais; *Pag.* 377. 381. Cela fait comprendre que l'Empereur n'étoit pas un Médiateur impartial; puiſque, ſans avoir reçu aucune injure de la Cour de France, il ſe liguoit contre elle, avec ſon ennemi; ſous prétexte qu'il n'avoit pû réüſſir à faire la paix, entre les deux Couronnes. Ce Traité fait encore voir, que le voyage de *Sigiſmond*, & ſon ſéjour en France & en Angleterre n'étoient pas déſintereſſez, comme il avoit voulu le faire entendre. On y voit que *Henri* s'engageoit à lui procurer la jouïſſance de certaines prétentions, qu'il avoit ſur quelques Provinces de France, & l'hommage de certains païs, qui n'y ſont pas nommez. Apparemment c'étoient la Provence & le Dauphiné. De ſon côté, *Sigiſmond* s'engageoit à aider, de

de tout ſon pouvoir, *Henri*, à conquérir tout le Roiaume de France. Il paroit encore, par quelques Piéces de ce Recueuil, qu'après la ſignature du Traité de ligue contre la France, l'Empereur étant à Calais, y continuoit encore l'Office de Médiateur entre les deux Couronnes; la France ignorant ſes engagemens, ce qui ne paroît pas trop honnête. *Pag.* 387. Enfin on voit, en divers endroits du Recueuil, qu'il y avoit une étroite liaiſon, & une parfaite correſpondance entre l'Empereur & *Henri*.

Dès que le Roi d'Angleterre ſe fut aſſuré du ſecours du *Duc de Bourgogne*, il tourna toutes ſes penſées du côté de la guerre. Dans cette vûë, il envoya des Ambaſſadeurs, en Arragon, en Caſtille, en Allemagne, aux villes Hanſéatiques, & à la République de Genes; afin de tirer des ſecours de tous ces Etats, où du moins les engager à garder la neutralité. Toutes ces Commiſſions ſe trouvent parmi les Actes du mois de Décembre.

Avant que de paſſer à ceux de l'année ſuivante 1417, il ne ſera pas hors de propos de remarquer un ſe-

cond anachroniſme de *Mezeray*, qui met la ſeconde deſcente de Henri, en France, dans l'année 1416. Certainement ce ne fut qu'à la fin de Juillet 1417, comme il paroît par diverſes Piéces de ce Recueuil, & par toute la ſuite de l'Hiſtoire.

ARTICLE II.

I. ANALYSIS *per Quantitatum Series, Fluxiones ac Differentias, cum enumeratione Linearum tertii Ordinis.* A Londres MDCCXI. in 4. pagg. 1.6. Se trouve chez D. Mortier.

LEs Traitez, contenus dans ce Volume, ſont tous de Mr. le Chevalier *Neuton*; le plus grand Mathematicien, comme l'on ſait, qu'il y ait eu depuis pluſieurs ſiecles. M. *Jones*, qui les publie, nous apprend que le premier & le dernier paroiſſent ici, pour la premiere fois, mais que les autres avoient déja été imprimez.

Il trouva le premier parmi les papiers de Mr. *Collins*, Mathematicien Anglois du ſiecle paſſé, qui l'avoit reçu en MDCLXIX. du fameux

Iſaac

Isaac Barrow, Mathematicien & Théologien de Cambrige. Quoi que cet Ecrit fût sans nom, & fût de la main de Mr. *Collins*, l'Editeur connut bien-tôt, que c'étoit un Ouvrage de Mr. *Newton*, par la chose même & par des Lettres de *Barrow*. Aussi Mr. *Newton* lui en fit-il voir l'Original.

Ce Traité étoit intitulé *de l'Analyse, par des Equations infinies*, & quoi qu'il eût été envoyé à Mr. *Collins*, un peu après que la *Logarithmotechnie* de *Mercator* eût paru; on a trouvé, par quelques autres Lettres, qui étoient parmi les papiers de Mr. *Collins*, que Mr. *Newton* avoit découvert la méthode de chercher les dimensions des grandeurs, par des suites infinies, quelques années avant que *Mercator* eût publié son Ouvrage, comme on le pourra voir, dans la préface de Mr. *Jones*; qui nous apprend encore que Mr. *Newton* a ajoûté ici diverses choses, pour éclaircir la matiere.

On voit ensuite des fragmens de diverses Lettres de ce Grand Homme à Mrs. *Oldenbourg*, *Wallis* & *Collins*, concernant le même sujet. On ne les a pas mises entieres, pour ne

pas répeter ce qui avoit déja été dit dans le Traité précedent ; & l'Auteur a trouvé même à propos qu'on y omît quelques exemples, parce qu'il a jugé que ſes Regles étoient aſſez claires, ſans cela.

On a joint à ces fragmens le Traité *de la Quadrature des Courbes*, avec celui *de l'Enumeration des lignes du troiſiéme Ordre*, qui avoient déja été publiez à la fin de l'Optique de l'Auteur, qui parut en M DCC IV, & dont on a parlé dans le Tome IX. Art. 9. de la *Bibliotheque Choiſie*.

Enfin le dernier Traité eſt intitulé *Methode Differentielle*, & a été copié ſur l'Original de l'Auteur. Il contient la doctrine de la deſcription des Courbes, ſur les differences données des differences des Ordonnées. L'excellence de cette nouvelle Géometrie conſiſte en ce que l'Auteur, demeurant dans les limites des premieres & dernieres Raiſons, l'appuye ſur des Démonſtrations auſſi concluantes que celles des Anciens; ſans avoir beſoin de ſuppoſer les quantitez infiniment petites, ou indiviſibles, qu'on ne peut pas regarder comme des quantitez. Outre cela, cette Méthode, appuyée

ſur

ſur très-peu de Propoſitions, embraſſe tous les Problêmes les plus difficiles, qu'on ne peut pas réſoudre par les Méthodes ordinaires.

II. COMMERCIUM EPISTOLICUM D. JOANNIS COLLINS *& aliorum de* ANALYSI *promota, juſſu Societatis Regiæ Editum.* A Londres M DCC XII. in 4. pagg. 126.

CE Volume contient un recueuil de diverſes Lettres de pluſieurs Illuſtres Mathematiciens du XVII. ſiecle, ſur la matiere précedente; & que Mrs. de la Societé Royale de Londres ont fait imprimer, pour montrer que Mr. le Chevalier *Newton* eſt le premier Auteur de cette Méthode; que Mr. *Leibnitz*, grand Mathematicien & Philoſophe, a auſſi cru avoir trouvée le premier.

Dès l'an M DC XCIX. il y a avoit eu quelque démêlé, ſur cette matiere, entre Mrs. *Leibnitz* & *Fatio de Duillier*, comme on le verra à la p. 107. de ce Recueuil. Mais après que les livres de Mr. *Newton*, du nombre des Courbes du ſecond Genre, & de la Quadrature des figures

eurent paru, on vit dans les Actes de Leipſig un Extrait du premier de ces Livres, au Mois de Janvier M DCC V. où Mr. *Leibnitz* étoit déclaré l'inventeur du *Calcul Differentiel*, comme il l'a nommé, ou des *Fluxions*, comme Mr. *Newton* avoit trouvé à propos de l'appeller. On a cru même voir le ſtyle du premier, en cet Extrait.

Cela donna lieu à Mr. *Keill*, Mathematicien d'Oxford, de dire dans une Lettre inſerée dans les Actes Philoſophiques de l'an MDCCVIII. que Mr. *Newton* étoit ſans doute le premier Auteur de *l'Arithmetique des fluxions*; comme on le peut voir par ſes Lettres, publiées par Mr. *Wallis*; mais que cette Arithmetique avoit été depuis publiée par Mr. *Leibnitz*, dans les Actes de Leipſig, ſous un nouveau nom & avec de nouvelles marques. Ce dernier demanda en M DCC XI. réparation de cette injure, à la Societé Royale. C'eſt ce que Mr. *Keill* a refuſé, & il a même ſoûtenu, plus ouvertement qu'auparavant, que Mr. *Leibnitz* avoit profité de la découverte de Mr. *Newton*, qu'il s'étoit appropriée.

Sur

Sur cela, la Societé Royale aſſemblée le 14. d'Avril M DCC XII. a declaré qu'elle étoit du ſentiment de Mr. *Keill*, & a fait imprimer ſon jugement en Anglois & en Latin, à la fin de ce Recueuil.

Je n'ai garde d'entrer en cette Diſpute, qui commence à s'aigrir, & je dois dire à ces Meſſieurs :

Non noſtrum, inter vos, tantas componere lites.

Cependant il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût eu de ſemblables conteſtations, ſur toutes les belles inventions des ſiecles paſſez. On en ſauroit beaucoup mieux l'Hiſtoire, qui nous eſt entierement inconnue, à divers égards.

III. JOAN. FREIND. *M. D. Oxon. Prælectionum Chymicarum Vindiciæ, in quibus objectiones in* Actis Lipſienſibus, *Anno* 1710. *Menſe Septembri, contra vim materiæ adtractricem adlatæ diluuntur.* Dans les Tranſactions Philoſophiques des mois de Juillet, Août & Septembre 1711. pagg. 12.

JE n'ai point vu le Livre de Mr. le Docteur *Freind*, mais ſeulement

ment la défenſe, qu'il en a donnée, dans les *Tranſactions Philoſophiques*, pour les Mois de Juillet, Août & Septembre de l'année M DCC XI; contre quelques objections qu'on lui a faites dans le Journal de Leipſig, ſur ce qu'il attribue quelques effets des Corps à *l'attraction*, ou à l'effort qu'ils font pour s'approcher; ſans marquer la cauſe de cette attraction, qui eſt un ſecret de la Nature à la connoiſſance duquel apparemment on ne parviendra jamais.

Il ſe moque, avec raiſon, des Carteſiens, qui veulent rendre des raiſons méchaniques de tout, & qui avancent là-deſſus des hypotheſes tout-à fait incertaines, qu'ils débitent comme des veritez. Mr. *Newton*, le plus grand Phyſicien, auſſi-bien que le plus grand Mathematicien, qui nous ſoit connu, a ſuivi une méthode toute differente. Il n'établit rien, que ce que l'Experience & les Obſervations nous ont appris; & de ces principes inconteſtables il tire des conſéquences, qu'il applique très-heureuſement à d'autres phénomenes de la Nature. Selon cette méthode, il a démontré que les Planetes décrivent, par leurs mou-

mouvemens, des Ellipſes autour du Soleil, & des aires proportionnées au tems de leurs révolutions. Il a prouvé la même choſe des Satellites, qui tournent autour des Planetes, par rapport à ces Planetes. Il eſt par-là hors de doute, que les Planetes tendent & inclinent vers le Soleil, & les Satellites vers les Planetes, qui ſont au centre de leurs mouvemens. Cette inclinaiſon décroit, dans une raiſon doublée de leurs diſtances. Il y a ſelon lui, une force dans les Corps, qui eſt immuable, par laquelle ils ſe portent les uns vers les autres; ce qui fait que l'inclinaiſon de la Lune vers la Terre y produit, à l'égard de la Mer, le même effet que la peſanteur, & cauſe ſon flux & ſon reflux. Qu'on appelle cette inclinaiſon *attraction*, ou *qualité occulte*; il n'importe, car la cauſe en demeurera toûjours cachée. Mais quoi que cette force de la Nature ſoit cachée, il ne la faut pas prendre pour une fiction, ou pour une Hypotheſe inventée à plaiſir; il eſt auſſi aſſuré qu'elle eſt, qu'il eſt aſſuré qu'il y a un Soleil & des Planetes.

On a trouvé d'autres phénomenes de

de la Nature, par la même méthode, comme Mr. *Freind* le fait voir; & il a cru qu'entre les corpuscules de la matiere, il y a auſſi une *attraction*, par le moyen de laquelle on peut expliquer quantité d'effets. Ceux qui ont fait à Leipſig l'Extrait de ſon livre ont craint que, ſi l'on recommençoit à employer des termes, comme celui d'*attraction*, on n'employât auſſi bien-tôt ceux de *Sympathie*, d'*Antipathie*, d'*Antiperiſtaſe* & autres; qui ne ſervoient qu'à cacher l'ignorance, où l'on étoit de la Phyſique, en payant le monde de mots, qu'ils n'entendoit pas. Mr. *Freind* répond qu'il ne s'enſuit nullement, qu'en reconnoiſſant un principe, qui exiſte, il en faille reconnoître d'autres, qui n'exiſtent point. De ce qu'on admet la Peſanteur, quoi que la cauſe en ſoit inconnue; il ne s'enſuit pas qu'on doive admettre des chimeres, qui ne ſont ni fondées ſur l'Experience, ni appuyées ſur la Raiſon, par laquelle on ne les ſauroit expliquer.

On lui objecte qu'on ne ſauroit expliquer la force d'*attirer*, par des raiſons méchaniques. Mais quoi qu'on ne puiſſe pas expliquer, par

de

de ſemblables raiſons, la force élaſtique de l'Air; on ne laiſſe pas néanmoins de la recevoir, & de s'en ſervir, pour expliquer divers phénomenes. Un Horloger ne laiſſe pas de faire une Horloge, quoi qu'il ne ſache ni les raiſons de la peſanteur, ni celles de l'élaſticité. Les Phyſiciens peuvent de même expliquer une infinité d'effets, par les Lois connues du mouvement des corps, quoi qu'ils ne ſachent pas les raiſons de ces Lois.

L'Auteur ſe ſert auſſi des principes de la *Dynamique* de Mr. *Leibnitz*, pour ſe défendre. D'ailleurs il reconnoſt que Dieu eſt l'Auteur de ces Lois, & qu'il les conſerve; ce qu'il faut néceſſairement reconnoître, puiſque la méchanique des Corps ne peut pas être la premiere cauſe de leur diſpoſition. Il prouve encore qu'il faut qu'il y ait un Principe agiſſant dans la Nature, ſans quoi elle ne pourroit pas ſubſiſter; & c'eſt ce que Mr. *Leibnitz* ſemble reconnoître, en diſant que le *caractere des ſubſtances eſt d'agir.*

Il réfute enſuite ceux qui prétendent qu'on doit chercher cette force dans l'Ether, ou dans un fluide très-

très-ſubtil. Il demande ce qui remue cet Ether, & qui lui conſerve le mouvement perpetuel qu'il a? d'où vient que ſes mouvemens contraires ne ſe détruiſent pas l'un l'autre, & d'où vient que chacun d'eux fait juſtement ce à quoi il eſt deſtiné? Il faut que tout cela vienne d'une *qualité occulte*, qui eſt dans l'Ether, & il en faudra admettre pluſieurs autres ſemblables. Ceux qui ont fait l'Extrait du livre de Mr. *Freind* admettent *une ſphere magnetique d'une matiere très-fluide, qui environne les particules des corps, & qui les pouſſe les unes vers les autres, ou qui les éloigne.* Mais cette hypotheſe eſt ſujette aux mêmes difficultez, & ce Magnetiſme eſt auſſi une *qualité occulte*, comme l'Auteur le fait voir.

On croit communément *que la force des corps, ou la quantité de leur mouvement nait de la raiſon compoſée de la quantité de la matiere & de la viteſſe du mouvement.* L'Auteur de l'Extrait rejette cet Axiome, & employe quelques principes de Mr. *Leibnitz*. Mr. *Freind* ſe contente de lui oppoſer le conſentement des Mathematiciens, ſans s'arrêter davantage à cela.

IV. PHI-

IV. PHILOSOPHIAE NATURALIS *Principia Mathematica, Auctore* ISAACO NEWTON, *Equite Aurato: Editio secundo, auctior & emendatior.* A Cambrige MDCCXIII. in 4. pag. 518. Se trouve chez David Mortier.

LA premiere Edition de ce Livre parut en MDCLXXXVII. & nous en publiames un petit Extrait, composé par feu Mr. *Locke*, dans le VIII. Tome de la *Bibliotheque Universelle*. Cet ouvrage a été si fameux depuis & il a tant fait d'honneur à son Auteur, qu'il n'est nullement besoin de s'y arrêter beaucoup. On dira seulement quelque chose de ce qu'il y a de plus, dans cette seconde Edition.

On y trouve d'abord une longue Préface de Mr. *Cotes*, Socius dans le College de la Trinité à Cambrige, & Professeur en Astronomie & en Philosophie Experimentale. C'est lui, qui a eu soin de cette Edition. Il traite, dans cette Préface, de la Méthode de cet Ouvrage, & il commence par remarquer, qu'il y a eu, jusqu'à présent, trois manieres diffe-

ferentes de traiter de la Phyſique. La premiere eſt celle d'*Ariſtote* & des Scholaſtiques, qui attribuoient tous les effets de la Nature à des *qualitez occultes*; & comme ces gens-là cherchoient plûtôt à donner de nouveaux noms aux choſes, qu'à les expliquer en elles mêmes: on les doit plûtôt conſiderer, comme les Auteurs d'un nouveau Langage Philoſophique, que d'une nouvelle Philoſophie. La ſeconde maniere de philoſopher eſt des Carteſiens, qui ont, avec raiſon, rejetté tous ces mots qui ne ſignifioient rien. Pour y ſubſtituer quelque choſe de meilleur, ils ont établi une Matiere homogene, qui compoſe tous les corps, deſquels la diverſité ne vient que de la diſpoſition diverſe des particules de la matiere, dont ils ſont formez. On ne peut pas douter que la maniere de procéder des choſes ſimples aux compoſées ne ſoit bonne; pourvu qu'on n'attribue rien aux particules de la Matiere, que ce que la Nature leur a donné, & que l'on puiſſe prouver, par l'Experience. Mais ces Philoſophes ont pris la liberté de donner aux particules de la Matiere des figures, des grandeurs, des

situations, & des mouvemens, dont ils n'étoient nullement assurez. Ils ont aussi supposé des fluides, qui passent librement au travers des pores de tous les corps, & qui sont agitez de mouvemens inconnus. Delà ils abandonnent la constitution veritable des choses, qu'on est bien loin de pouvoir deviner, par des conjectures incertaines; puisqu'on ne la peut qu'à peine découvrir, par des observations très-assurées. Ceux qui ne prenent pour fondement que des Hypotheses, quand même ils observent exactement les Lois de la Méchanique, peuvent débiter des fictions ingénieuses; mais ce ne sont, dans le fonds, que des fictions. Il y a une troisiéme maniere de philosopher, qui est celle, que Mr. *Newton* a suivie, & qui consiste à tirer tout de principes très-simples; mais qui n'admet pour principe, que ce que l'on peut démontrer, par les Phénomenes. Elle ne reçoit aucunes Hypotheses, que comme des questions, de la verité desquelles on peut disputer. Elle se sert de l'Analyse & de la Synthese. On y recherche les forces & les Lois les plus simples de la Nature, par le moyen de l'Analyse,

lyſe, en examinant quelques Phénomenes choiſis; & dès que l'on a trouvé ce qu'on cherchoit, on donne la conſtitution du reſte, par le moyen de la Syntheſe. C'eſt de quoi Mr. *Newton* a donné un très-bel exemple, en explicant le Syſteme du Monde, par la Théorie de la Peſanteur, qu'il a découverte dans tous les Corps; par des Phénomenes très-aſſurez.

Mr. *Cotes* entreprend de nous donner une idée de ce Syſteme, par les raiſonnemens ſuivans, que l'on abrégera, autant qu'il ſera poſſible.

Tous les Philoſophes tombent d'accord que tous les Corps, qui ſont autour de la Terre, preſſent ce qui eſt au deſſous d'eux. L'Experience a fait voir qu'il n'y a point de corps entierement légers, & que ce qu'on appelle légereté n'eſt que légereté apparente & rélative, qui vient de ce que les corps contigus ſont plus peſants. Comme tous les corps preſſent la Terre, elle preſſe auſſi également tous les corps; car cette preſſion eſt réciproque & égale des deux côtez, comme on le fait voir par ce raiſonnement. Que l'on diviſe la maſſe de la Terre en deux par-

parties, ou égales, ou inégales. Si le poids des parties ne les preſſoit pas réciproquement, le moindre poids continueroit à ſe mouvoir à l'infini, du côté, vers lequel le plus grand poids tendroit; ce qui eſt contraire à l'Experience. Il faut donc dire que le poids des parties eſt en équilibre; c'eſt à dire, que l'action de la peſanteur eſt réciproque & égale des deux côtez.

Entre le poids des corps, qui ſont également éloignez de la Terre, il y a le même rapport, qui eſt entre la quantité de leur matiére. Puiſque les Corps preſſent ſur la Terre, & que la Terre preſſe réciproquement ſur les corps, par une force égale; la preſſion de la Terre ſur châque corps, ou la force, par laquelle châque corps attire la Terre, doit égaler le poids de ce corps ſur la Terre. Ce poids eſt égal à la quantité de la matiere, dans châque corps; c'eſt pourquoi la force, par laquelle châque corps attire la Terre, eſt la même que la quantité de la matiere.

La force donc attractive des Corps entiers eſt compoſée de la force attractive de châcune de leurs parties, & ainſi il faut qu'ils s'attirent l'un

l'autre, à proportion de la quantité de leur matiere. C'eſt-là la nature de la peſanteur, autour de la Terre. Il faut voir s'il en eſt de même dans le Ciel, ou autour du Soleil. C'eſt une Loi de la Nature, reconnue de tous les Philoſophes, que tout corps demeure dans l'état où il eſt, de repos, ou de mouvement, ſelon la ligne droite; pendant qu'il n'eſt pas contraint, par une force étrangere, à le changer. Il s'enſuit de-là que les corps, qui ſe meuvent en des lignes courbes, ou qui s'éloignent toûjours des lignes droites, tangentes de leurs orbites, ſont perpetuellement retenus dans ce mouvement, qui ſe fait ſelon des lignes courbes. C'eſt pourquoi les Planetes, qui ſe meuvent autour du Soleil, doivent être retenues par une force, dont l'action les empêche de s'éloigner de leurs Orbes, par la tangente.

Tous les corps qui ſe meuvent ſelon une ligne courbe, décrite ſur un plan, & qui par un rayon mené à un point immobile, ou qui ſe meut, en quelque ſorte, décrivent des aires autour de ce point, proportionelles aux tems de leurs révolutions, ſont preſſez par des forces,

qui

qui tendent à ce point. L'Auteur applique cela aux Planetes principales, qui tournent autour du Soleil, & aux moindres, ou aux Satellites, qui tournent autour de Saturne, de Jupiter & de la Terre. On peut appeller cette force, eu égard aux corps, qui ſe tournent, *Centripete*; & eu égard au corps central, *attractive*; à quelque cauſe qu'on la veuille d'ailleurs attribuer.

Il faut encore tomber d'accord que, ſi les Planetes ſe meuvent, par un mouvement égal, dans des cercles concentriques, & que les quarrez des tems periodiques ſoient comme les cubes des diſtances du centre commun; les forces centripetes ſeront réciproquement, comme les quarrez des diſtances: Ou que, ſi les corps font leurs révolutions dans des Orbites, approchantes des Cercles, & que les Apſes des Orbites ſoient en repos; les forces centripetes des corps, qui tournent, ſont réciproquement comme les quarrez des diſtances. Les Aſtronomes conviennent que l'un, ou l'autre arrive à toutes les Planetes; à l'égard deſquelles, par conſéquent, on doit tirer la même concluſion. Que ſi l'on

objecte que les Apſes des Planetes, & principalement de la Lune, ne ſe repoſent pas entierement, mais s'avancent par un mouvement très-lent; on peut répondre que, quoi que ce mouvement vienne de ce que la proportion de la cauſe centripete n'eſt pas tout à fait double, on peut trouver cet écart, par le calcul, & qu'il n'eſt pas ſenſible. La raiſon de la force centripete de la Lune, qui doit être la plus troublée, ſurpaſſera un peu la double; mais elle s'en approchera ſoixante fois plus que de la triple. Néanmoins la veritable réponſe eſt que la progreſſion des Apſes ne vient pas d'un écart de la progreſſion double, mais d'une autre cauſe toute differente, comme M. *Newton* l'a démontré. Il reſte donc que les forces centripetes, par leſquelles les Planetes principales s'approchent du Soleil, & les Satellites de leurs Planetes, ſont réciproquement, & d'une maniere exacte, comme les quarrez de leurs diſtances.

Il paroît, par ce qu'on vient de dire, que les Planetes ſont retenues dans leurs Orbites par une force, qui agit perpetuellement ſur elles; que cette force eſt toûjours dirigée

vers

vers le Centre des Orbites; que ſon activité eſt plus grande, plus les Planetes s'approchent de ce Centre, & qu'elle diminue à meſure qu'elles s'en éloignent, à proportion que le quarré de leurs diſtances s'augmente.

L'Auteur compare ces Phénomenes, avec ceux de la Peſanteur, autour de la Terre, & prouve qu'ils ſont les mêmes, comme on le verra dans l'Original; car on ne peut pas s'y arrêter ici. On dira ſeulement que l'Auteur remarque que la vertu attractive du Soleil s'étend à une très-grande diſtance tout autour de lui; comme il paroît par les Cometes, qui d'un éloignement immenſe viennent vers lui, & s'en approchent ſi fort, qu'elles ſemblent preſque toucher ſon globe, dans leurs Perihelies. On eſt redevable à Mr. *Newton* de leur Théorie, que l'on avoit cherchée inutilement avant lui, & qu'il a très-heureuſement découverte.

Il y a* une difficulté en tout cela, qui conſiſte à ſavoir pourquoi la force qui pouſſe les Planetes & les Cometes vers le Soleil, n'agit pas toûjours également ſur elles; puiſqu'elle ſouffre qu'elles s'en éloi-

* *Remarque de l'Auteur de la B A. & M.*

gnent davantage, dans le tems qu'elles ſont dans leurs Aphelies; car ſi elles étoient toûjours également pouſſées vers ſon Centre, elles en ſeroient toûjours également éloignées. Il y a bien de l'apparence que la raiſon de cette varieté demeurera auſſi long-tems inconnue, que la cauſe même de la Peſanteur. Il nous doit ſuffire que le fait eſt certain.

Les concluſions précedentes ſont appuyées ſur cet Axiome, reçu de tous les Philoſophes; c'eſt que les effets de la même ſorte, ou dont les proprietez connues ſont les mêmes, ont les mêmes cauſes, & que leurs proprietez inconnues ſont auſſi les mêmes. Si la Peſanteur d'une pierre eſt cauſe qu'elle deſcend en Europe vers la Terre, lorſque rien ne la retient; c'eſt pour la même raiſon qu'elle deſcend ſous tous les Climats, & ſous Terre. Toute la Philoſophie eſt fondée ſur cette regle, ſans quoi on ne pourroit former aucune Propoſition Univerſelle. On connoit les proprietez & les Phénomenes des corps particuliers, par l'Experience; & ce n'eſt que par cette regle qu'on juge de la nature qui eſt commune à tous. Tous les

corps,

corps, qui ſont autour de la Terre, & autour du Soleil, ſur leſquels on peut faire des obſervations, étant peſants; on en peut conclurre que tous les autres le ſont auſſi. C'eſt ainſi que les corps, que nous connoiſſons étant tous étendus, mobiles & impénetrables; nous en concluons qu'il n'y en a point, dans leſquels on ne trouve ces proprietez, quoi que nous ne les ayons pas tous vûs.

Il y a des gens, qui croyent que la Peſanteur étant je ne ſai quoi de caché, & toutes les *qualitez occultes* devant être bannies de la Phyſique; il ne faut pas employer le principe de la Peſanteur, pour rendre raiſon des mouvemens curvilignes des Planetes. Mais on ne peut pas traiter la Peſanteur de *qualité occulte*, puiſqu'elle nous eſt clairement connue, par l'Experience; quoi que nous n'en ſachions pas la cauſe. On peut dire que les *Tourbillons*, comme *Deſcartes* les a décrits, ſont de veritables *cauſes occultes*; puiſque ce ſont de pures inventions, ſi l'on en ôte le mouvement des Planetes, dans l'eſpace, qui eſt autour du Soleil.

On ne peut rejetter la Peſanteur,

ſous prétexte que la cauſe en eſt cachée, ſans renverſer toute la Philoſophie. Pour remonter aux premieres cauſes, il faut commencer par les choſes les plus compoſées & continuer juſqu'aux plus ſimples, au delà deſquelles on ne peut pas aller; puiſque ſi l'on pouvoit aller plus loin, ce ne ſeroient pas les cauſes les plus ſimples.

Il y a des gens, qui diſent que la Peſanteur eſt contre la Nature & par conſéquent un miracle perpetuel; ce qui fait qu'ils la rejettent de la Phyſique, où les cauſes ſurnaturelles ne doivent point avoir de lieu. Mais il faut que ces gens-là nient que les corps ſoient peſants, ce qu'ils ne ſauroient faire; ou qu'ils diſent que la Peſanteur eſt contre la Nature, parce qu'elle ne tire pas ſon origine des autres proprietez des corps, & de cauſes méchaniques. Mais il y a des proprietez des corps, qui, étant primitives, ne dépendent d'aucune autre; qu'on ne peut pas néanmoins bannir de la Phyſique, ſans la détruire.

D'autres rejettent les ſentimens de Mr. *Newton*, ſeulement parce qu'ils ſont contraires à ceux de *Deſ-*

car-

cartes; mais l'Auteur fait voir non seulement que le Chevalier Anglois a eu autant de droit, que le Philosophe François, de proposer de nouvelles pensées; mais encore que le Mathematicien Anglois n'a raisonné que sur des Phénomenes assurez, au lieu que le François n'a fait que proposer des conjectures, sur les causes cachées de ces Phénomenes; qui peuvent être entierement fausses, & qui le sont en effet, parce qu'elles sont contraires à des faits, qui en partie n'étoient pas assez connus à *Descartes*. Mr. *Newton* l'a fait voir, sur tout à l'égard des Cometes, le mouvement desquelles n'étoit pas bien connu à *Descartes*.

Si les corps des Planetes & des Cometes étoient emportez autour du Soleil, par la matiere du Tourbillon Solaire; il faudroit que ces corps-là & les parties voisines du Tourbillon eussent la même vîtesse & la même détermination du mouvement, & de plus la même densité, selon la grandeur des particules. Mais on sait que les Planetes & les Cometes, quand elles sont dans les mêmes espaces celestes, ont divers

degrez de vîteſſe, & ne ſe meuvent pas du même côté. Il s'enſuit donc néceſſairement que les particules du Fluide Céleſte, qui ſont à un égal éloignement du Soleil, ſe meuvent en même tems de divers côtez, & avec de differentes vîteſſes; puiſque les mouvemens des Planetes & des Cometes ne ſe font ni du même côté, ni avec la même rapidité. Comme on ne ſauroit ſe dégager de cette difficulté, il faudra avoüer que la matiere Céleſte n'emporte pas les corps, qui y ſont, avec elle; ou il faudra dire qu'il y a pluſieurs Tourbillons contraires, dans celui du Soleil; ce qui ne peut être, ſelon l'hypotheſe de *Descartes*, & qui y cauſeroit une très-grande confuſion. Outre cela, ſi la matiere où nagent les Cometes & les Planetes, étoit auſſi denſe qu'elles, elle retarderoit & détruiroit enfin leurs mouvemens; ce qui n'arrive point. L'Auteur fait encore voir que cette penſée eſt ſujette à d'autres inconveniens, auxquels je ne puis pas m'arrêter.

Mr. *Cotes* nous apprend que cette Edition des Principes de Mr. le Chevelier *Newton* a été faite aux dépends de Mr. *Bentley*, Maître du College de

de la Trinité à Cambrige, qui a porté l'Auteur à revoir & à augmenter cet Ouvrage. Mr. *Bentley* n'y aura sans doute rien perdu, & il est surprenant que les Libraires Anglois n'aient pas recherché à avoir ce profit, plûtôt que lui; car pour l'Auteur, on assure qu'il n'en a tiré aucun avantage.

Mr. *Newton* nous apprend, dans un petit Avertissement, qui est à la fin de la Préface de la premiere Edition, que celle-ci a été corrigée en divers endroits, & qu'il y a aussi ajoûté plusieurs choses. Dans la II. Section du I. Livre, il a rendu plus facile & plus étendue la maniere de trouver les forces, par lesquelles les corps peuvent faire leurs révolutions, dans des Orbes donnez. Dans la VII. Section du II. Livre, il a recherché, avec plus d'exactitude, la Théorie de la résistance des Fluides & l'a confirmée par plus d'experiences. Dans le III. Livre, il a déduit plus au long la Théorie de la Lune, la progression des Equinoxes, & la Théorie des Cometes, qu'il a établie par le calcul du mouvement d'un plus grand nombre de Cometes. Mr. *Halley* a représenté depuis

peu cela, dans un Planisphere des Corps Celestes, ou du Monde, qui est autour de nous; où il a décrit le cours de plusieurs Cometes, qu'on peut voir d'un coup d'œuil. Cette piéce meriteroit d'être traduite, en une Langue plus connuë, que ne l'est l'Angloise.

On ne peut pas rapporter ici toutes les Additions de cette Edition; on dira seulement que Mr. *Newton* réfute, dans un Scholie general, qui est à la fin, l'Hypothese des Tourbillons, & fait remarquer la régularité des mouvemens des Corps Celestes; après quoi il ajoûte „ que „ ces mouvemens ne viennent pas „ de causes méchaniques, puisque „ les Cometes se meuvent dans des „ Orbes très-excentriques, & sont „ portées librement dans toutes les „ parties du Ciel. Par cette sorte de „ mouvement, dit-il, les Cometes „ traversent très-vîte & très-facile„ ment les Orbes des Planetes; & „ dans leurs Aphelies, où elles sont „ plus lentes & demeurent plus „ long-tems, elles sont très-éloi„ gnées les unes des autres, & elles ne „ s'attirent réciproquement, que „ très-peu. Ce bel Assemblage du

„ Soleil, des Planetes & des Cometes n'a pû tirer son origine, que „ du dessein & de l'empire d'un Etre „ intelligent & puissant. Si les Etoiles Fixes sont les centres de semblables Systêmes, tous ces Systêmes faits, selon un semblable „ dessein, seront soumis à la domination d'un seul Etre, principalement, puisque la lumiere des „ Etoiles Fixes est de la même nature, & que tous les Systêmes s'envoyent leur lumiere, les uns aux „ autres.

Cet Etre, comme il ajoûte, gouverne tout, non comme l'Ame du Monde, mais comme le Seigneur de toutes choses; & c'est à cause de cet Empire qu'on a accoûtumé de le nommer *Seigneur Dieu*, & παντοκράτωρ, ou celui qui est *maître de tout*. *Dieu*, selon lui, est un mot relatif, & qui se rapporte à ceux qui sont ses Serviteurs; & celui de *Deité* marque la domination de Dieu, non sur lui même, mais sur ceux, qui lui sont soumis. *Le Dieu suprême* est un Etre éternel, infini, & absolument parfait; mais un Etre, quelque parfait qu'il pût être, ne seroit pas, par là-même, *le Seigneur Dieu*. On dit,

mon Dieu, vôtre Dieu, le Dieu d'Iſmaël; mais on ne dit pas, *mon éternel, vôtre éternel, l'éternel d'Iſraël.* Il en eſt de même des autres Attributs. Le mot de *Dieu* ſignifie très-ſouvent Seigneur; mais tout Seigneur n'eſt pas Dieu. La domination d'un Etre ſpirituel fait qu'il eſt Dieu; & quand elle eſt ſuprême, elle marque qu'il eſt le Dieu ſuprême; & quand elle eſt feinte, ce n'eſt qu'un Dieu feint.

On peut * confirmer la penſée de l'Auteur, par l'Etymologie du mot Hebreu אלהים *Elohim*, qu'on traduit par celui de *Dieu* & qui vient de l'ancienne racine אלה, qui eſt en uſage dans la Langue Arabique & qui ſignifie *honorer*; d'où l'on peut recueuillir que le nom, qui en eſt dérivé, marque l'objet de nôtre culte. Nous ne pouvons rendre aucun culte qu'à un Etre, de qui nous dépendons; & ſuppoſé que la penſée d'*Epicure* fût vraye, ou qu'il y eût, hors du Monde, des Etres excellens, de qui nous ne dépendiſſions en aucune maniere, qui n'euſſent point fait ce Monde, qui ne ſe mêlaſſent point de ſon Gouvernement, &

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

& de qui il n'y eut rien à attendre, ni à craindre ; nous ne pourrions ni les appeller *Dieux*, ni les honorer. Ils ne seroient les Dieux de personne & par conséquent ils ne seroient pas Dieux.

Le vrai Dieu, continue Mr. *Newton*, est éternel, infini, tout-puissant & il sait tout. C'est à dire, qu'il dure d'éternité en éternité ; qu'il est présent, d'infini en infini ; qu'il gouverne & sait tout ce qui se fait & se peut savoir. Ce n'est pas une éternité & une infinité, considerées d'une maniere abstraite, mais un Etre éternel & infini. Ce n'est ni la Durée, ni l'Espace ; mais un Etre, qui dure & qui est présent dans l'Espace. En existant toûjours & par tout, il fait la Durée & l'Espace, l'Eternité & l'Infinité.

Chaque particule de l'Espace étant *toûjours*, & chaque moment indivisible de la durée étant *par tout*, le Seigneur, qui a fait toutes choses existe *toûjours* & *par tout*. Il est tout présent, non seulement par sa vertu, mais par sa substance ; car la vertu ne peut pas subsister, sans la substance. Toutes choses sont contenues & se meuvent en lui.

Sur

Sur cela Mr. *Newton* cite, en marge, le Poëte *Aratus*, au commencement de ſes *Phénomenes*, que S. Paul avoit cité Act. XVII, 28. Il ajoûte Act. VII, 27, 28. peut-être pour 48. & 49. Deut, IV, 39. X. 14. & d'autres paſſages, par où l'on a accoûtumé de prouver l'Immenſité de Dieu.

Mais afin qu'on ne ſe méprenne pas, ſur ce qu'il dit de la Toute-préſence de Dieu, en le prenant pour un Corps ſubtil, & immenſe; il ajoûte que Dieu ne ſouffre rien, par le mouvement des corps, & que les corps ne ſouffrent aucune réſiſtance de la préſence de Dieu. On convient que le Dieu ſuprême exiſte néceſſairement, & il eſt de la même néceſſité qu'il ſoit toûjours & par tout. D'où vient, dit-il, qu'il eſt tout ſemblable à lui-même, tout œuil, tout oreille, tout cerveau, tout-bras, tout ſentiment, tout intelligence, & tout action; mais d'une maniere, qui n'a rien d'humain, rien de corporel, & qui nous eſt tout à fait inconnue.

Il ſemble * que nôtre Auteur ait eu préſent à l'eſprit ce paſſage remarquable

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

quable de *Pline* Liv. II. c. 7. où après avoir parlé du Monde, qu'il croyoit être le ſeul Dieu, de l'exiſtence duquel on pût s'aſſurer, il s'exprime ainſi: *Quisquis eſt Deus, ſi modo eſt alius, & quacumque in parte, totus eſt ſenſus, totus viſus, totus auditus, totus animæ, totus animi, totus ſui.* „Quelque que ſoit Dieu, s'il y en „ a quelque autre, & dans quelque „ partie, qu'il ſoit; il eſt tout ſenti„ ment, tout vûë, tout ouïe, tout „ vie, tout eſprit, tout à ſoi. *Pline* avoit raiſon de dire que s'il y a un Dieu (different du Monde) quoi qu'il eût tort de ne le pas croire; il faut que ce ſoit un Etre incorporel, doüé d'une ſuprême intelligence, & d'une eſpece toute ſinguliere. Il faut néanmoins avoüer que nous ne pouvons pas nous former une idée claire & complette de ſa nature.

Comme un aveugle, dit très-bien nôtre Auteur, n'a point d'idée des couleurs: nous n'avons point d'idée de la maniere dont Dieu, qui eſt très-ſage, ſent & conçoit tout. Il eſt deſtitué de tout corps & de toute figure corporelle; c'eſt pourquoi on ne le peut ni voir, ni oüir, ni toucher, & on ne le doit ſervir ſous aucune

cune apparence corporelle. Nous avons des idées de ſes Attributs, mais nous ne ſavons quelle eſt la ſubſtance d'aucune choſe. Nous voyons ſeulement les figures & les couleurs des Corps, nous entendons ſeulement les ſons & nous touchons ſeulement les ſurfaces exterieures, nous ne ſentons que les ſeules odeurs, nous ne goûtons que les ſeules ſaveurs. La ſubſtance intime des corps ne nous eſt connue, par aucun ſens, ni par aucune penſée réfléchie; & nous avons encore bien moins d'idée de la ſubſtance de la Divinité. Nous la connoiſſons ſeulement par ſes proprietez & par ſes Attributs, par la ſtructure très-belle & très-ſage de toutes choſes, & par les fins qu'elle s'eſt propoſées, & auxquelles elle eſt parvenue d'une maniere admirable. Nous lui rendons de la Vénération & du Culte, parce qu'il eſt le Seigneur de tout. Un Dieu, ſans empire, ſans Providence & qui ne ſe propoſe aucune fin, n'eſt autre choſe que ce qu'on nommoit autrefois *la Deſtinée* & *la Nature*.

Mr. *Newton* *, fait voir par-là que *Spinoſa* & ceux qui ſuivent ſon ſentiment,

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

ment, qui consiste à ne reconnoître aucun Dieu distinct du Monde, abusent de ce mot ; duquel ils feroient mieux de s'abstenir, en attribuant tout à une Nécessité aveugle; qui est la plus grande chimere, qui soit jamais tombée dans l'esprit humain. On voit une infinité de choses, qui auroient pû être autrement, non seulement dans les Esprits, mais dans les Corps ; ce qui marque qu'ils sont produits par un Etre libre, qui les pouvoit faire autrement. Peut-on dire que l'on sent que toutes les actions de l'Ame sont nécessaires ? On ne sauroit le dire, sans mentir; & quels sont les raisonnemens, tirez du dehors, qui nous convainquent qu'encore que nous ne sentions aucune néceſſité, dans quantité d'actions de nos Ames, ou de Volitions, elles sont néanmoins nécessaires ? Assurément on n'en sauroit produire aucun, qui ait quelque probabilité. On ne pourroit pas non plus assurer que toutes les modifications de tous les corps organizez & non-organizez, toutes leurs proprietez, & tous les changemens, qui y arrivent, sont nécessaires de toute éternité, sans qu'il y ait jamais pû avoir du chan-

changement. Il n'eſt pas moins abſurde de ſoûtenir que le Syſteme du Monde eſt un effet d'un Méchaniſme éternel & par conſéquent ſans cauſe; en ſorte que les Cometes ſe meuvent de la maniere, dont on voit qu'elles ſe meuvent, de toute éternité, ſi bien qu'il ſoit contradictoire qu'elles ſe meuvent autrement; car rien ne peut être éternellement néceſſaire, que ce dont le contraire implique contradiction. On vient de voir que ceux, qui ont le plus étudié le Syſtême du Monde, ſont convaincus de tout le contraire. Dira-t on que l'Univers en général, & toutes ſes parties en détail ſont des Etres, où l'on ne voit aucune marque des fins qu'un Etre Intelligent auroit pû avoir euës, en les formant? C'eſt une abſurdité monſtrueuſe. Pourquoi donc n'établir pas plûtôt une *Liberté éternelle*, ou, pour mieux parler un Etre éternel, libre & ſage, qui, pour certaines fins, dont une partie nous eſt aſſez connue, a tout produit, comme il l'a trouvé à propos, & qui, abſolument parlant, pourroit y changer ce qu'il voudroit & même tout détruire? J'avouë que je ne vois pas la moin-

moindre apparence de raiſon, dans les ſentimens oppoſez. Mais écoutons encore ici la concluſion de Mr. *Newton*.

„ Juſqu'à préſent, j'ai expliqué, „ dit-il, les Phénomenes du Ciel & „ de la Mer, par la force de la Peſanteur; mais je n'en ai pas encore marqué la cauſe. Cette force „ vient d'une cauſe, qui pénetre juſqu'aux centres du Soleil & des Planetes, ſans aucune diminution de „ vertu; qui agit non ſelon la grandeur des ſurfaces des particules, „ ſur leſquelles elle agit, comme „ font les cauſes méchaniques; mais „ ſelon la quantité de la matiere ſolide, qu'elles renferment; & dont „ l'action s'étend juſqu'à des diſtances immenſes, tout autour d'elle, „ pendant qu'elle décroit toûjours, „ ſelon la raiſon doublée des diſtances. La Peſanteur ſur le Soleil „ eſt compoſée des Peſanteurs ſur „ châcune des particules du Soleil; „ & en s'éloignant de cet Aſtre, elle „ décroit exactement, en raiſon double des diſtances, juſqu'à l'Orbe „ de Saturne; comme il paroît manifeſtement par le repos des Aphelies des Planetes; & juſqu'aux

„ Aphe-

„ Aphelies des Cometes, ſi tant eſt
„ que ces Aphelies ſoient en repos.
„ Je n'ai pas encore pû tirer des Phé-
„ nomenes la raiſon des proprietez
„ de la Peſanteur, & je ne trouve
„ pas à propos de forger des Hypo-
„ theſes; car tout ce qu'on ne peut
„ pas tirer des Phénomenes, il le
„ faut nommer *Hypotheſe*; & les Hy-
„ potheſes, ou Metaphyſiques, ou
„ Phyſiques, qui ſuppoſent des qua-
„ litez occultes, ou qui ſont mécha-
„ niques, n'ont point de lieu dans
„ la *Phyſique Experimentale*. Dans
„ cette Phyſique, c'eſt des Phéno-
„ menes qu'on tire les Propoſitions,
„ & on les rend générales, par le
„ moyen de l'Induction. C'eſt ainſi
„ que l'Impénetrabilité, la Mobili-
„ té, l'effort des corps, & les Lois
„ du Mouvement & de la Peſanteur
„ ont été découvertes. C'eſt aſſez
„ qu'il y ait veritablement de la Pe-
„ ſanteur, qu'elle agiſſe, ſelon les
„ Lois, que l'on a expoſées, &
„ qu'elle ſuffiſe pour tous les mou-
„ vemens des Corps Céleſtes & de la
„ Mer.

„ Je pourrois ajoûter quelque cho-
„ ſe d'un Eſprit très-ſubtil, qui paſſe
„ au travers des corps les plus groſ-

„ ſiers,

„ fiers, & qui y eſt caché. Par ſa for-
„ ce & par ſes actions, les particules
„ des corps s'attirent en de petites
„ diſtances & devenant contigues,
„ elles s'attachent les unes aux au-
„ tres. C'eſt par-là encore que les
„ corps Electriques agiſſent en de
„ plus grandes diſtances, en repouſ-
„ ſant, ou en attirant les particules
„ des corps voiſins. Par-là la Lu-
„ miere eſt pouſſée, réfléchie, rom-
„ pue, courbée, & échauffe les corps.
„ Par-là toute ſenſation eſt produi-
„ te, & les membres des Animaux
„ ſe meuvent à leur volonté; ſa-
„ voir, par les vibrations de cet Eſ-
„ prit, au travers des Capillamens
„ ſolides des nerfs; étant pouſſé
„ au Cerveau, par le moyen des
„ organes externes des ſens, & du
„ Cerveau dans les Muſcles. Mais
„ c'eſt ce qu'on ne peut pas expli-
„ quer, en peu de paroles; outre
„ qu'on n'a pas un nombre ſuffiſant
„ d'experiences; par leſquelles on
„ doit montrer & déterminer exac-
„ tement les Lois des actions de cet
„ Eſprit.

C'EST par-là que finit le Volume de Mr. *Newton*. Ce qu'il dit excitera la curioſité de tous ceux, qui aiment

aiment cette ſorte de recherches & qui ont goûté les belles découvertes de l'Auteur. Il eſt à ſouhaiter que ce Grand Homme puiſſe trouver les Experiences, dont il a beſoin, pour parler plus poſitivement. En attendant, ce qu'il pourroit dire & les moindres de ſes ſoupçons ne laiſſeroient pas d'être très-agréables au Public. C'eſt de quoi on lui peut répondre, ſans rien hazarder; & ſon âge, qui s'avance, fait ſouhaiter qu'il découvre tout ce qui peut mettre ſur les voies des veritez, qui ont été cachées juſqu'à préſent. Les ſoupçons, qu'il a propoſez à la fin de ſes remarques Optiques, ont déja donné une très-grande envie aux Phyſiciens de voir ce qu'il penſe, ſur tant de belles matieres, que perſonne ne peut éclaircir que lui.

AR-

ARTICLE III.

GEOGRAPHES ANCIENS.

GEOGRAPHIAE VETERIS *Scriptores Græci Minores, cum Interpretatione Latina, Dissertationibus, ac Adnotationibus. Vol.* I. A Oxford MDCXCVIII. in 8. pagg. 648 avec les Préfaces & les Index.

ON auroit parlé, il y a longtems, de ce Recueuil des Anciens Géographes Grecs, si on n'avoit cru devoir attendre qu'il fût achevé, comme il l'est présentement. On en est redevable aux soins de Mr. *Hudson*, à qui le Public est déja obligé de plusieurs belles Editions de divers Auteurs Grecs; comme de *Thucydide*, de *Denys* d'Halicarnasse, de *Longin*, de *Moeris* l'Atticiste, & peut-être d'autres, qui ne sont pas venuës à ma connoissance. On peut dire en général, qu'on lui doit savoir gré de ce dessein; par lequel il a rendu communs divers livres, qui commençoient à devenir rares, & tiré

même quelques pieces des MSS. où elles avoient été cachées jusqu'à présent; pour ne pas parler de la beauté de l'Edition, & de la commodité de la forme de ces volumes; qui les feront plûtôt lire, que s'ils étoient imprimez en un grand in folio. Mais outre tout cela, il a donné lieu à feu Mr. *Dodwel* de composer des Dissertations sur une bonne partie des Auteurs de ce Recueil, qui sont très-dignes d'être lûes; car enfin quoi qu'on n'approuve pas toutes ses conjectures, qui sont un peu trop fréquentes, & souvent appuyées sur des fondemens peu solides, il y a néanmoins beaucoup à apprendre, & une infinité de choses, qui peuvent faire naître l'envie aux habiles gens d'examiner bien des recoins de l'Antiquité, auxquels ils n'auroient pas peut-être songé sans cela. Comme ce savant homme s'étoit particulierement attaché à la Chronologie, il en a éclairci divers endroits, à l'occasion des Auteurs dont il parle. Mais il faut indiquer ici en détail les Piéces de ce Recueil.

I. LA premiere est le voyage de *Hannon* Carthaginois, autour des parties occidentales de l'Afrique, depuis

les

les Colomnes d'Hercule, ou depuis le détroit de Gibraltar, comme on parle à préſent, juſqu'au *promontoire du Sud*, Νότου κέρας, auprès duquel étoit un Golfe du même nom; car κέρας, proprement *corne*, ſignifie plûtôt promontoire que Golfe. *Sigiſmond Gelenius* la publia le premier en Grec, à Bâle, en MDXXXIII. *Conrad Geſner* la traduiſit depuis en Latin, & y joignit quelques notes. Il fit imprimer cela avec l'Afrique de *Jean Leon*. *Abraham Berkelius* la publia de nouveau, avec des notes tirées de *Bochart*, dans ſon Chanaan Liv. I. c. 37. Mr. *Hudſon* nous la donne ici, avec de petites notes, au deſſous des pages, tirées de *Geſner*, d'*Iſaac Voſſius* & d'autres, outre celles qui ſont de ſa façon. Mais il a joint à la fin du Volume des remarques plus étendues, ſur ce petit livre; auſſi bien que ſur les autres, renfermez en ce Tome.

Au commencement, ſont les Diſſertations de Mr. *Dodwel*, dont la premiere eſt celle, qui eſt ſur *Hannon*. On ne peut entrer en aucun détail, par rapport à la matiere de ces Diſſertations, qui ſont pleines de menues circonſtances, qui ſont le

fondement des conjectures de l'Auteur, & qu'on ne pourroit rapporter, ſans les copier entierement. Ce ſera aſſez d'en mettre ici le réſultat. *Iſaac Voſſius* * avoit cru ce voyage de *Hannon* beaucoup plus ancien, qu'on ne l'avoit jugé; puis qu'il croyoit qu'il avoit été fait peu après le Siege de Troie, & qu'il ſoupçonnoit même que *Hannon* étoit contemporain à Perſée. Ce ſavant homme avoit promis de commenter ce voyage, mais il n'a jamais executé cette promeſſe. Il étoit fondé ſur ce que *Hannon* parle de certaines femmes velues, qu'il nomme Γορίλλας, ou, comme *Voſſius* liſoit, Γοργάδας, *Gorgides*, qu'il croyoit avoir donné occaſion à la fable des Gorgones; d'où il concluoit que ce Carthaginois avoit vêcu avant *Homere* & *Heſiode*. Mr. *Dodwel* réfute fort civilement *Voſſius*, & ſoûtient que ces *Gorilles* n'ont rien de commun avec les Gorgones; dont la fable a été inventée pluſieurs ſiecles après, par *Heſiode*, que Mr. *Dodwel* croit avoir vêcu ſeulement du tems de *Thalès*, ou de Crœſus: Que le Siege des Gorgo-

nes

* *Dans ſes notes ſur* Pomp. Mela *Liv. III. c. 9.*

nes eſt fabuleux, & qu'il a été placé dans la Cyrenaïque, par ceux qui ont ſuivi *Heſiode*; enſuite, près d'une île nommée *Cyrene*, que l'on plaçoit dans le Détroit de Gibraltar; & depuis, dans l'Ocean Atlantique: Que d'autres même ont placé les *Gorgones* dans l'Orient, & mis l'île de *Cerné* dans la mer Erythréenne: Que le voyage de *Hannon* a été ſuſpect de menſonge aux Anciens, & qu'il n'y avoit point de fleuve *Hannon* en Afrique, comme *Voſſius* l'avoit cru: Que Carthage n'étoit pas plus ancienne que *Didon*, quoique le même le ſoûtint, ce qui donne occaſion à l'Auteur d'examiner le Chronologie des Rois de Tyr, & de la comparer avec celle des Rois des Hebreux; ſur quoi il fait des remarques, qui méritent d'être examinées, par les habiles gens: Que le *Hannon*, à qui on a attribué un voyage, a dû vivre après l'Olympiade XCII. & qu'après ſa mort quelque Grec feignit, ſous ſon nom, l'Hiſtoire de ſa navigation, autour des côtes de l'Afrique; Hiſtoire qui a été citée par quelques Anciens, & que nous n'avons plus, car celle, qui nous reſte, eſt fort differente. Voilà en gros ce que dit Mr. *Dodwel*,

qui pourroit avoir raiſon à pluſieurs égards, mais qui pourroit auſſi ſe tromper en diverſes particularitez. Il ne s'agit ici rien moins que de démonſtrations; c'eſt un païs, s'il faut ainſi dire, de ſoupçons, de conjectures, & de probabilitez; où le Poſſible, le Vrai-ſemblable, le Vrai, le Douteux, le Suſpect & le Faux ſont ſouvent fort difficiles à diſtinguer.

II. ON voit ici, en ſecond lieu, la Navigation de *Scylax* de Caryande, Ville de Carie, par les mers de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique habitées, les nations, les païs, les ports, les rivieres, les îles &c. Le premier, qui a publié *Scylax* eſt *David Hoeſchelius* d'Augsbourg, qui le fit imprimer en MDC. *Iſaac Voſſius*, étant encore jeune, le publia de nouveau avec ſes notes, à Amſterdam en MDCXXXIX. Enfin Mr. *Gronovius* le donna le troiſiéme au Public, à Leide, en MDCXCVII. avec des remarques. Mr. *Hudſon* a ſuivi cette Edition, a mis quelques petites notes au deſſous des pages, & a renvoyé les plus longues, qui ſont principalement celles des deux derniers Editeurs, à la fin. Il avoit parlé, avec beaucoup de civilité, de Mr. *Gronovius*

vius & croyoit lui avoir fait honneur d'avoir profité de son travail en le nommant; mais le Professeur de Leide choqué de ce que Mr. *Hudson* avoit abregé quelques unes de ses notes, de quelques fautes d'impression, ou d'inadvertence qui s'y sont glissées, & apparemment parce que cette Edition Angloise nuiroit au débit de celle de Leide, lui a rendu toutes sortes d'injures & le dernier mépris. Mr. *Dodwel* en a aussi eu sa bonne part, dans l'examen que Mr. *Gronovius* fit en MDCC. de sa Dissertation sur *Scylax*; parce qu'il avoit entrepris de réfuter quelques endroits de ses notes, quoi que sans aucune aigreur. Ce n'est point mon dessein de me mêler de cette querelle, & je n'en aurois rien dit, si Mr. *Hudson* n'en avoit fait mention, dans la Préface de son II. Tome. Cela n'a point empêché qu'il n'ait continué son dessein, & que ses quatre Tomes ne se vendent, parmi ceux qui se plaisent dans ces sortes de lectures.

Mr. *Dodwel*, dans sa Dissertation sur *Scylax*, montre que le *Scylax*, dont parle *Herodote*, avoit navigué dans la mer des Indes, par ordre de Darius, fils d'Hystaspe; s'étant

embarqué sur l'Indus (ou sur le Gange, comme il le soupçonne), & s'étant rendu trente mois après dans le Golfe Arabique, après quoi il avoit donné l'Histoire de sa navigation, qu'*Herodote* avoit vue. Cette Histoire s'étant perdue, il y eut un autre *Scylax* de Caryande, qui écrivit contre *Polybe* & qui composa cette description des côtes de la Méditerranée, que nous avons; que l'on a confondue mal à propos avec les navigations de l'Ancien *Scylax*. C'est sur quoi roule principalement la Dissertation de Mr. *Dodwel*.

III. LE troisiéme Auteur, qui se trouve ici, est *Agatharchide*, qui avoit fait une navigation par la mer Erythréenne; dont il ne nous reste que les extraits, que *Photius* en a faits, dans sa Bibliotheque. Ces extraits avoient paru à Paris, en MDLVII, & en MDXCIV, & à Oxford en MDXCVII. Mais ils n'étoient pas si complets, qu'ils se sont trouvez depuis dans *Photius*; d'où cette Edition est tirée, avec la version de *Laurent Rhodoman*, & de petites notes, au dessous du texte & à la fin.

Mr. *Dodwel* prouve dans sa Disserta-

tation, sur *Agatharchide*, que cet Auteur étoit encore jeune, sous Ptolomée Philometor; qu'il étoit âgé, lorsqu'il a écrit de la Mer Erythréenne, sous Ptolomée Alexandre, dont il avoit été tuteur, entre l'année de Rome, selon la maniere de compter de *Varron*, DCXLIX & la DCLXVI, c'est à dire entre l'an CV & le LXXXVIII. avant J. C. Il vient même à une plus grande précision, pour le tems, puis qu'il soûtient qu'il a écrit l'an DCXLIX, & l'an DCL. de Rome. A cette occasion, il donne une Chronologie exacte des Rois d'Egypte depuis Philometor, qui commença à regner CLXXXI. an avant Jesus-Christ, jusqu'à la mort de Cleopatre, derniere Reine d'Egypte, qui mourut XVI. ans avant l'Ere Chrétienne.

IV. LA navigation autour du Pont Euxin, & autour de la Mer Erythréenne, qu'on attribue communément à *Arrien*, fut publiée en Grec, pour la premiere fois, par *Sigismond Gelenius*, aussi bien que *Hannon*. *Guillaume Stuckius* donna l'un & l'autre de ces *Periples*, en Grec & en Latin, avec de grands Commentaires, à Lion en MDLXXVII.

Nicolas Blankard les a publiez depuis à Amſterdam avec ſon *Arrien* en MDCLXXXIII. ſans y rien ajoûter; en y corrigeant ſeulement, en quelques endroits, la verſion de *Stuckius*.

Mr. *Dodwel* apporte pluſieurs raiſons, pour prouver que l'Auteur du *Periple* de la Mer Erythréenne a été plus jeune qu'*Arrien* & a vécu ſous Marc-Aurele & Verus. Il y a pluſieurs remarques curieuſes ſur l'Ile de Taprobane, qu'on croit être la même que Ceilon. Au reſte, ce n'eſt ici qu'une compilation d'Auteurs plus anciens, dont celui qui l'a faite n'a pas même corrigé les fautes; par le moyen de ceux qui avoient vécu de ſon tems, & qui étoient plus exacts à divers égards.

Le même Mr. *Dodwel* montre qu'*Arrien*, Auteur du *Periple* du Pont Euxin, adreſſé à l'Empereur Hadrien, l'écrivit l'an de l'Ere Chrétienne CXXXVII. lors qu'il étoit Gouverneur de Cappadoce. C'eſt le même qui avoit été Diſciple d'*Epictete*, dont il nous a conſervé les diſcours dans ſes Diſſertations, & les Maximes dans ſon Enchiridion. Il s'étoit attaché à ce Philoſophe Stoïcien,

cien, dès l'an CIV. de Jesus-Christ. *Epictete* mourut sous Hadrien, & peu après sa mort *Arrien* écrivit ses Discours, à peu près comme il les avoit prononcez, comme on le peut voir en les lisant. L'an CXLVII. *Arrien* quitta les emplois publics & écrivit à Nicomedie, d'où il étoit, ses dernieres Histoires, comme celles d'Alexandre & de ses successeurs. Nôtre Auteur croit qu'il a pu vivre jusqu'au tems de Marc-Aurele. On trouvera au reste ici plusieurs particularitez de la vie & des Ecrits d'*Arrien*, qui n'avoient pas encore été épluchées de cette maniere, par personne. Mr. *Doduel* étoit admirable dans cette sorte de recherches & très-propre à découvrir les tems, auxquels les choses se sont passées, sur des indications auxquelles la plûpart des Lecteurs ne prennent pas garde. Ses Ecrits font voir, qu'il avoit l'Antiquité dans cette vuë.

V. ON a joint aux pieces précedentes, à cause de la ressemblance de sujet, le *Periple* de la mer Erythréenne, par *Nearque*, qu'*Arrien* avoit inséré dans son Traité des Indes, en y ajoûtant la distance des lieux. Mr. *Hudson* a corrigé divers

endroits de cet Auteur, par le moyen d'un Ms. de la Bibliotheque *Bodleyenne*.

Arrien écrivit ſes remarques ſur les Indes, après avoir publié la vie d'Alexandre, comme le croit Mr. *Dodwel*; qui ſoupçonne néanmoins que cet Ecrit de *Nearque* étoit un livre ſuppoſé, & fabriqué ſous les derniers Ptolomées, auſſi-bien que le voyage d'*Oneſicrite*.

VI. LE *Periple* de Marcien d'*Heraclée* avoit été publié en Grec & aſſez fautif, par *David Hœſchelius*. Perſonne n'avoit travaillé ſur cet Auteur, juſqu'à Mr. *Hudſon*, qui l'a corrigé & traduit en Latin. On trouvera ſes notes ſous le texte, avec les conjectures de quelques autres. Les ſoins de Mr. *Hudſon* méritent d'autant plus d'être loüez, qu'il parle modeſtement de ſon travail. Ce *Marcien* a décrit les côtes de l'Océan Oriental & Occidental, ſuivant *Ptolomée* dans ſes deux premiers livres; & avoit fait un abregé d'*Artemidore* d'Epheſe & de *Menippe* de Pergame, duquel il ne nous reſte qu'un fragment; auquel Mr. *Hudſon* a joint tous ceux, qu'il a pu trouver en d'autres Auteurs.

Si

Si on lit la Dissertation de Mr. *Dodwel*, sur cet Auteur, & sur ceux qu'il a compilez, on y verra plusieurs particularitez, qui les concernent, & ce qu'on peut conjecturer du tems auquel *Marcien* a vécu, qui est le IV. Siecle après Jesus-Christ.

VII. ENFIN il y a dans ce Volume un *Periple* anonyme du Pont Euxin, & du Marais Méotide; piece qu'*Isaac Vossius* avoit tirée autrefois de la Bibliotheque de *Saumaise*, & qu'il avoit publiée avec le *Scylax*, & Mr. *Gronovius*, après lui. Nôtre Auteur renvoye à leurs préfaces, qui sont à la fin de ce Volume, ceux qui voudront s'instruire de cet Auteur.

Mr. *Dodwel* a aussi fait une Dissertation sur ce Géographe, dont on ne peut recueuillir autre chose, sinon que cet Auteur a suivi *Arrien*, & a vécu après Constantin.

II. VETERIS GEOGRAPHIÆ *Scriptores Græci Minores &c. Vol.* II. A Oxford MDCCIII. in 8. avec les Index & les Préfaces pagg. 750.

MR. *Hudson* a gardé, dans ce Volume, la même méthode, que

dans le précedent. Sous le Texte Grec & Latin, il y a de petites notes, & à la fin des remarques plus étendues. Au devant, sont des Dissertations de Mr. *Dodwel*, sur les Auteurs contenus en ce Volume.

I. Le premier est *Dicéarque*, dont les fragmens furent apportez d'Italie, en France, par *Matthieu de Budée*, fils du fameux *Guillaume de Budée*, & qu'*Henri Etienne* publia en MDLXXXIX. avec une version Latine & des remarques; à la fin desquelles il y a un Dialogue intitulé *Dicæarchi Sympractor*. *Etienne* explique en Latin ce que *Dicearque* dit, après quoi il met ses paroles Greques, avec tant de confusion, qu'on ne sait s'il les met toutes, ou non, ni s'il les met en l'ordre, qu'il les avoit trouvées. Comme il y a des vers, qu'il est quelquefois difficile de distinguer de la Prose, il ne dit point s'il les a trouvez ainsi dans son Ms. ou si c'est lui, qui les a rétablis, ou si c'est un autre, comme *Joseph Scaliger*. C'est là une bizarrerie de ce savant Imprimeur, qui n'avoit pas autant de jugement que d'érudition; ce qui a fait que ses propres livres sont tombez dans

le mépris, ſi l'on en excepte ſon *Thréſor de la Langue Greque*; quoi que ſes Editions des Anciens Auteurs ſoient fort eſtimées. Onze ans après, *David Hœſchelius* publia *Dicéarque*, avec les diverſes leçons de quelques MSS. On les trouve ici, avec celles des remarques d'*Etienne*, qui peuvent ſervir à entendre le Texte; car pour le reſte, Mr. *Hudſon* l'a omis, avec raiſon, puis qu'il n'y a preſque rien que de commun & d'ennuyeux. C'étoit là un autre défaut d'*Etienne* de dire en beaucoup de paroles des bagatelles, & de faire tout ce qu'il pouvoit, pour ennuyer ſes Lecteurs. M. *Hudſon* a encore joint à ce qu'on vient de dire quelques conjectures de *Lucas Holſtenius*, & de *Bonaventure Vulcanius*. Outre cela, il a fait une nouvelle verſion Latine de *Dicéarque*, & a augmenté le tout d'un fragment de cet Auteur, touchant le mont *Pelion*, qui n'avoit pas encore été publié.

Mr. *Dodwel* a fait une longue Diſſertation ſur *Dicéarque* & ſes Fragmens. Il paroît, ſelon lui, que *Dicéarque* avoit fait deux Ouvrages, dont l'un étoit en vers iambiques & l'au-

l'autre en prose; & que le premier fut fait à la fin de l'Olympiade CXVI, l'an CCCXIII. avant Jesus-Christ & l'autre quatre ans après.

L'Ouvrage en vers étoit intitulé: *la description de la Grece de Dicéarque à Theophraste*, qui étoit son Maitre, & auquel il s'adresse dès le 1. vers. Il l'avoit composé en faveur de ceux, qui voudroient apprendre les noms des lieux les plus considerables, dont il eût fait mention dans ses Cartes Géographiques; qui comprenoient bien toute la Terre, autant qu'elle étoit connue en ce tems-là, mais où la Grece étoit décrite, avec plus d'exactitude.

Le Livre en prose portoit pour titre: *la vie de la Grece*, & représentoit les mœurs & les manieres des habitans des villes de la Grece; comme on le voit par les fragmens qui en restent, & que l'on a mêlez mal à propos, selon cette idée, avec l'ouvrage précedent. Dans ce dernier, il étoit parlé des Iles & du Peloponnese; ce qui n'appartenoit pas à l'Ouvrage en prose.

Mr. *Dodwel* juge qu'il est vrai-semblable que le fragment, touchant le mont Pelion, est de *Dicéarque*, qui avoit

avoit fait un Ouvrage non seulement des montagnes du Peloponnèse, mais encore de tout l'Empire Macedonien. A en juger par le fragment, dont on vient de parler, il avoit non seulement marqué leur situation, mais les arbres & les plantes, que l'on y trouvoit. Il avoit parcouru diverses de ces montagnes, pour en parler avec certitude, peu après la mort d'Alexandre le Grand, & notre Auteur croit qu'il écrivit la relation de son voyage, la CXXI. Olympiade, ou vers l'année avant Jesus-Christ CCXCV.

Comme *Dicéarque* avoit cité, dans sa *Vie de la Grece*, les Poëtes Comiques *Posidippe* & *Philisque*, Mr. *Dodwel* montre qu'ils ont vécu de son tems. Il donne par occasion la succession des Rois de Macedoine, depuis la mort d'Alexandre, jusqu'à la fin de cette Monarchie, & la succession de ceux d'Egypte, depuis Ptolomée, *fils de Lagus*, jusqu'à Philometor; qui jointe à celle, dont on a fait mention dans l'extrait de sa Dissertation sur *Agatharchide*, peut faire une Chronologie complette des Rois d'Egypte, de la race des Lagides. Il seroit utile que quelcun de ses amis ré-

réduisît en Chronique toute la Chronologie, afin que l'on vît d'un coup d'œuil à quel tems il a rapporté chaque chose; autant qu'on le peut recueuillir de ses Ecrits qu'on a publiez, & peut-être de ses papiers, s'il a laissé quelques Tables Chronologiques; en renvoyant le Lecteur aux endroits de ses Ouvrages, où il donne les raisons de son calcul. C'est ainsi que *Sethus Calvisius* réduisit en Chronique la Chronologie de *Joseph Scaliger*, & que le P. *Petau* en a composé une, selon ses principes, qui va jusqu'à l'an. DXXXIII. de l'Ere Chrétienne.

II. ISIDORE de Charax, ville de la Susiane, à l'Est de l'embouchure du Tigre, tient ici le second lieu, comme il tenoit le dernier, dans le recueuil d'*Hœschelius*. Il traite des *Mansions*, ou des Gîtes de l'Empire des Parthes, & de leurs distances, & avoit été publié sur un MS. de la Bibliotheque Palatine. Mr. *Fabricius* de Hambourg en a eu une copie plus complete, tirée d'un MS. de la Bibliotheque du Louvre, qu'il a communiquée à l'Editeur, avec des notes de sa façon, qu'on verra au dessous du texte.

Com-

Comme *Isidore* parle d'un Roi, qu'il nomme *Artaxerxe*, qui avoit été tué par son frere Gotarzes, *du tems de ses peres*; *Vossius* le Pere avoit cru que c'étoit celui, qui avoit été surnommé *Ochus*. Mais Mr. *Dodwel*, dans sa Dissertation sur cet Auteur, fait voir qu'il y a des marques, dans *Isidore*, d'un tems beaucoup posterieur, & qu'il a écrit après la fuite de Tiridate, qui arriva l'an XXXVI. de Jesus-Christ. Ainsi cet Artaxerxe doit avoir été un Satrape des Parthes, qui prenoit le titre de Roi, selon l'usage de ce païs-là. *Isidore* a écrit avant *Lucien*, qui l'a cité, & avant l'an CLXII. auquel les Parthes furent chassez de la Mésopotamie, car il parle d'eux comme en étant les maîtres. *Pline* cite aussi un *Isidore*; mais il avoit écrit un Periple, & non les traites qu'il y avoit par terre entre un Gîte & l'autre; comme celui, que nous avons. Il y a apparence que ce dernier a vécu dans un tems plus proche, de celui de *Lucien*, que de celui de *Pline*. Mr. *Dodwel* à cette occasion cherche à fixer le tems de *Lucien*, & traite à la fin des mesures que l'on nommoit *Gordes*, & *Parasanges*, de la varieté qu'il y a eu dans ces

ces meſures, & de la maniere de les réduire à quelque certitude.

III. On trouve enſuite la deſcription de la Terre, en vers iambiques, par *Scymnus* de Chios. Le MS. Palatin, d'où elle avoit été tirée, l'attribuoit à *Marcien* d'Heraclée. Les vers en étoient tout à fait brouillez, dans ce MS. auſſi bien que dans un autre de France; mais *Joſeph Scaliger* les diſtingua, & *Hœſchelius* les imprima de la ſorte en MDC. Près de cent ans après, *Eraſme Vindingius* fit rimprimer ce Géographe, avec ſa verſion Latine & ſes notes. Mr. *Hudſon* a ſuivi cette Edition & a mis les remarques à la fin, avec quelques autres qu'il y a ajoûtées. Il y a de plus joint les fragmens de *Scymnus*, que *Luc Holſtenius* avoit recueuillis & qui étoient imprimez, avec ſa verſion Latine, à la fin de ſes remarques ſur *Etienne de Byzance*.

La *Periegeſe*, ou Deſcription de la Terre, par *Scymnus*, eſt dédiée à un Roi de Bythynie, nommé *Nicomede*; que Mr. *Dodwel* croit n'avoir été ni le premier de ce nom, qui tua ſon Pere Pruſias, ni le ſecond ſurnommé *Philometor*, mais ſon frere ſurnommé *Chreſtus*; d'où il conclut

que

que *Scymnus* a écrit vers l'an de Rome DCLXIV, ou le XC. avant l'Ere Chrétienne. On verra dans l'Original comment il trouve cette année, en comparant la ſucceſſion des Rois de Pergame, dont il donne la Chronologie, avec celle des Rois de Bithynie. Il faudroit trop de paroles, pour faire entendre le raiſonnement de Mr. *Dodwel*. Il remarque que divers endroits, que les Anciens ont citez, comme de *Scymnus*, ſe trouvent en ce qui nous en reſte, quoi que fort imparfait. Il croit qu'il s'eſt bien pu faire que cet Auteur ait eu le deſſein, comme il le dit, au vers 73. de compoſer une deſcription de toute la Terre; mais qu'on a ſujet de douter s'il eſt allé au delà de l'Europe & de l'Aſie. Il s'eſt ſervi au reſte de bons Auteurs, ſoit Géographes, ſoit Hiſtoriens, & il a ſoin de les nommer au vers 111. & ſuiv. Mr. *Gronovius* avoit cru que les fragmens recueillis par *Luc de Holſtein* ſe trouvoient dans le *Periple du Pont Euxin* d'un Anonyme, dont nous avons parlé. Mais Mr. *Dodwel* remarque qu'*Holſtenius* les donne pour anecdotes, & qu'ils ne ſe trouvent pas tous, dans le livre qu'on vient de nommer.

IV. LA

IV. LA quatriéme piece de ce Volume eſt le *livre des Fleuves*, qu'on a attribué à *Plutarque*. *Gelénius* le publia le premier en Grec à Bâle, en MDXXIII. mais *Philippe Jaques de Maſſac* le fit imprimer à Thoulouſe en MDCXV. en beaucoup meilleur état, avec une verſion Latine & des Notes aſſez longues, de ſa façon. L'Editeur a mis ces notes en partie ſous les pages, & en partie à la fin du Volume, à cauſe de leur longueur. Il a de plus comparé la verſion de *De Maſſac* avec deux autres.

Mr. *Dodwel* a eu aſſez de peine à ſe bien déterminer à croire que l'Auteur de ce Livre eſt le même que celui des *Petits Paralleles*, attribué auſſi à *Plutarque*; c'eſt à dire, un Auteur Chrétien, peut-être du X. Siecle. Il vient là, par tant de détours, que l'on ſent bien qu'il avoit été d'abord fort embaraſſé.

V. LES deux livres de la Géographie d'*Agathemerus* qui ſuivent, avoient été publiez, par *Tennulius*, à Amſterdam en MDCLXXI. ſur un MS. de *Godefroi Vendelin*, avec une verſion & des notes qu'il y ajoûta. Mr. *Gronovius* l'a rimprimée depuis, avec de nouvelles remarques,

& en corrigeant ſouvent la verſion. Le bon Mr. *Hudſon* le loue beaucoup à cauſe de cela, & dit qu'il a ſuivi ſon Edition. Il avoit apparemment compoſé ſa Préface juſques-là, lors qu'il reçut de Hollande les feuilles intitulées : *Animadverſio in recentem ab Oxonio Scylacis Editionem* &c. & il n'a pas voulu en ôter ce qu'il y avoit mis d'obligeant, pour ſon Adverſaire. On ne le ſauroit blâmer en cela, & ſi d'autres en uſent autrement qu'il ne faut, c'eſt à eux à voir comment ils peuvent ſe défendre. La modeſtie & la douceur de Mr. *Hudſon*, à cet égard, lui ont fait honneur, dans l'eſprit des honêtes gens.

Mr. *Dodwel* a auſſi fait une longue Diſſertation, ſur le tems auquel *Agathemerus* a vêcu, & après bien des conjectures & des raiſonnemens, qui ne ſont rien moins que démonſtratifs, il conclut que ce Géographe a pu écrire entre les années de Jeſus-Chriſt CCI. & CCXVII. ou au commencement du troiſiéme ſiecle. Il explique & corrige d'ailleurs divers paſſages de cet Auteur & fait des remarques très-utiles, ſur la maniere, dont il meſure les diſtances

des

des lieux, par *Cordes* de trois cens stades chacune.

VI. L'ABREGE' de la Geographie de *Strabon*, qui tient ici la derniere place, avoit été imprimé en Grec à Bâle en MDXXXIII. On y a joint ici la version Latine de *Jerôme Gemusæus*, corrigée en plusieurs endroits; & afin qu'on pût le comparer avec *Strabon*, avec plus de facilité, on a eu soin de marquer dessous les endroits de cet Auteur, auxquels elle se rapporte.

Celui qui a fait cet Abregé vivoit dans un tems, auquel les *Sclaves*, ou Esclavons étoient maîtres de la Macedoine, de la Grece, de l'Epire & du Peloponnese. Sur cela, Mr. *Dodwel* fait une Histoire abregée des invasions que les peuples du Nord ont faites dans la Grece, & trouve enfin que ce n'est que sous Basile, *Bulgaroctone*, qu'ils ont été maîtres de ces Provinces; de sorte que l'Auteur de l'Abregé de *Strabon* a vecu en ce tems-là, & même, comme il le croit, entre l'année DCCCCLXXVI. & DCCCCXCVI. Feu Mr. *Almeloveen* fit rimprimer cet abregé, avec la Dissertation de Mr. *Dodwel*, dans son *Strabon*, imprimé à Amsterdam

en

en MDCCVII. ſans que Mr. *Hudſon* s'en ſoit plaint ; quoi que l'on eût fait des plaintes tragiques de lui, ſur ce qu'il avoit fait rimprimer le *Scylax* imprimé en Hollande.

III. GEOGRAPHIÆ VETERIS *Scriptores Græci Minores. Accedunt Geographica Arabica* &c. T. III. A Oxford. MDCCXII. in 8. pagg. 370.

CE troiſiéme Volume des Géographes, contient onze piéces, dont la I. eſt un extrait Latin de la navigation du Boſphore de Thrace, écrite en Grec par *Denys de Byzance*. On eſt redevable de cet extrait à *Pierre Gilles*, qui l'a donné dans ſa deſcription du Boſphore de Thrace, rimprimée dans le Tome VI. des Antiquitez Greques. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on l'eût trouvée en Grec, mais elle s'eſt apparemment perdue, avec les papiers de Gilles.

II. IL y a enſuite une deſcription du Pont-Euxin, fauſſement attribuée à *Arrien*, que Mr. *Fabricius* de Hambourg a fournie à l'Auteur.

III. APRES cela vient une *deſcription du Monde & des Nations*, en

mauvais Latin, par je ne ſai qui, qui a vêcu ſous Conſtance & Conſtant. Elle avoit été publiée ſur un MS. de *François Juret*, par *Jaques Godefroi*, qui y avoit ajoûté une mauvaiſe verſion Greque, comme pour ſuppléer l'Original, qui s'eſt perdu. C'eſt très-peu de choſe.

IV. DES varietez de lecture, ſur un Géographe Latin Anonyme, de Ravenne, imprimé à Paris en MDCLXXXVIII, & depuis par Mr. *Gronovius*, en MDCXCVI, à la fin de ſon *Pomponius Mela*. Elles ont été tirées d'un MS. de la Bibliotheque Vaticane. Ce Géographe de Ravenne eſt un mauvais Auteur du VII. Siecle, ou environ.

V. LA ſituation des lieux de l'Arabie, par *Ptolomée*, corrigée ſur un ancien MS. *Jean Gravius* avoit préparé cette piece, pour la preſſe; parce qu'il la regardoit comme ce ce qu'il y a de plus exact dans *Ptolomée*, ſelon le jugement d'*Etienne de Byzance*, & qu'il avoit deſſein de publier une deſcription de l'Arabie, tirée des meilleurs Auteurs.

VI. LA deſcription de la *Chorafmie* & de la *Mawaralnahre*, ou des païs au Nord de l'Oxus, tirée des

Ta-

Tables d'*Abulfeda Iſmaël*, Prince de Hama, ville de Syrie. Il avoit fait cet Ouvrage en Arabe en MCCCXXI. & *Gravius* le publia à Londres, en Arabe & en Latin, en MDCL.

VII. ELLE eſt ſuivie de la Deſcription de l'Arabie Heureuſe, & des mers voiſines, par le même.

VIII. ON voit enſuite deux Tables des longitudes & des latitudes des lieux de l'Afrique & de l'Aſie, vers le midi, depuis les Iles Canaries, juſqu'à la Chine. La premiere eſt de *Naſſir Eddin*, Perſan fameux, & la ſeconde d'*Ulug Beigi*, Tartare, ou *Tatare*, comme prononcent les Orientaux, qui étoit petit-fils de Tamerlan, ou *Timur-lenk*. *Gravius* les avoit auſſi publiées.

IX. UN extrait de la *Syntaxe des Perſes* de *George Chryſococca*, par *Iſmaël Bouillaud*; qui eſt un Catalogue de la longitude & de la latitude des principales Villes, ſur tout de l'Aſie.

X. UN ſemblable Index des Villes remarquables par *Ptolomée*, tiré d'un MS. & comparé avec d'autres.

XI. ENFIN un Catalogue des Aſteriſmes, des deux Hémiſpheres, par le même, avec les degrez

de longitude & de latitude, revu par Mr. *Halley*, grand Philosophe & Mathematicien. Ces Tables ne sont qu'en Grec.

IV. GEOGRAPHIÆ VETERIS *Scriptores Græci Minores, cum Dissertationibus in* DIONYSIUM, *Adnotationibus* &c. Vol. IV. A Oxford. MDCCXII. in 8. pagg. 476.

IL parut à *Oxford*, en MDCXCVII. une belle Edition in 8. de *Denys*, de laquelle on a parlé dans la *Bibliotheque Choisie*, Tom. IV. pag. 28. & suivantes. On ne répetera pas ici ce qu'on en a dit. On parlera seulement de ce qu'il y a dans celle-ci, qui est plus belle, que la précedente; afin que l'on voye que Mr. *Hudson* a bien fait de la donner au Public, quoique ce livre ne manquât pas.

Il ne pensoit pas à le faire, mais ayant reçu quelques remarques d'*Holstenius*, sur *Denys* & son Commentateur *Eustathe*, & outre cela ce qui manquoit à une ancienne Paraphrase de *Denys*; il crut qu'il ne feroit pas mal d'en donner une nouvelle Edition. Il a eu de plus des Scho-

Scholies manuſcrites, qui ſe trouvent dans la Bibliotheque du Louvre. Comme ces Scholies étoient, le plus ſouvent, remplis de ce qu'il y avoit dans *Euſtathe*, ou dans le *Paraphraſte*; il n'a pas jugé les devoir mettre toutes entieres, mais ſeulement ce qui concerne la Géographie. Pour *Nicephore Gregoras*, ou *Blemmidas*, qu'il s'étoit propoſé d'imprimer, il l'a condamné aux ténebres, dans leſquelles il a demeuré juſqu'à préſent; parce que ſon travail, ſur *Denys*, ne conſiſte qu'en ce qu'il met ſes vers en proſe, en rangeant les mots, ſelon la conſtruction.

On trouve d'abord ici une Diſſertation poſtume de Mr. *Dodwel*, où ce ſavant homme ſoûtient, contre le ſentiment commun, que le *Denys*, dont il s'agit, n'eſt point le *Denys* dont *Pline* a parlé, contemporain d'Auguſte, & qui étoit de *Charax Spaſinis*, ville de la Suſiane, patrie d'*Iſidore*, dont nous avons parlé; mais un autre, qui étoit de Corinthe, & qui a vécu après Caracalla. On verra, dans l'Auteur lui même, ce qui l'a jetté dans cette penſée, & diverſes remarques qu'il fait ſur *Denys*. Si Mr. *Dodwel* ne perſuade pas

toûjours le Lecteur, il lui donne néanmoins occaſion de penſer à mille choſes, auxquelles il ne penſeroit pas ſans cela.

Denys vient enſuite, en Grec & en Latin, avec le commentaire d'Euſtathe au deſſous, diviſé également ſous châque page, l'un & l'autre très-bien imprimé. Comme dans les autres Editions de *Denys*, il y a des Cartes Géographiques, il y en a auſſi quatre dans celle-ci, qui ont été faites exprès, ſur les idées de *Denys* & de ſon Commentateur. La premiere eſt de l'Afrique; la ſeconde de l'Europe; la troiſiéme de la Grece, des parties voiſines de l'Italie, & de celles de l'Aſie Mineure; la quatriéme enfin de l'Aſie. Mr. *Halley* a eu ſoin d'y marquer les degrez de longitude & de latitude, qui avoient été omis dans les Cartes de la précedente Edition de *Denys*.

Après *Denys*, on a mis 1. la deſcription de toute la terre, par *Rufus Feſtus Avienus*, en 1393. vers *Hexametres*, qui n'étoit pas inſerée dans la précedente Edition de *Denys*: 2. celle de *Priſcien* en 1087. vers: 3. la deſcription des côtes maritimes du même *Rufus Feſtus Avienus*, dont je viens

viens de parler, en vers ïambiques, dont il ne nous reſte, que 705. Cette piece n'étoit pas non plus dans l'Edition précedente. On a mis ſous le texte de ces Poëſies les varietez de lecture des MSS. & des Editions, avec les conjectures & les remarques de divers Auteurs. On verra encore, ſur les deux Poëmes d'*Avienus*, des conjectures & des corrections de l'Auteur, & de Mr. *Oddy*; de qui l'on attend une nouvelle Edition de *Dion Caſſius*, dont il a fait courir un Eſſai, il y a quelques années.

Ces Géographes Latins ſont ſuivis de la Paraphraſe Greque de *Denys*, de laquelle j'ai déja parlé. On ne l'avoit, dans l'Edition précedente, que juſqu'au vers 1009. mais on voit ici le reſte; après quoi, on trouve encore quelques Scholies anecdotes, & quelques petits fragmens Grecs concernant la Géographie.

Enfin il y a des corrections, des diverſes leçons, & des remarques de Mr. *Hudſon*, & d'autres, ſur tout d'*Holſtenius*, ſur *Denys* & ſur *Euſtathe*. S'il n'y a pas ici l'Index Grec des mots de *Denys*, qui étoit dans l'Edition précedente d'Oxford, il y en a un des noms propres des lieux,

des peuples &c. qui ſe trouvent dans les Auteurs, qui ſont renfermez dans ce Volume, & des autres choſes remarquables qu'on y voit.

On peut voir par-là que Mr. *Hudſon* a fait tout ce qui étoit en lui, pour rendre ſervice au Public; qui lui doit ſans doute ſavoir gré de ſes ſoins, de ſes peines & de ſa diligence, & qui ne manquera de rendre juſtice à ſon érudition; ſans avoir égard aux cenſures mal-fondées des Critiques, qui n'eſtiment que ce qu'ils font. On attend à préſent de lui une nouvelle Edition de *Joſeph*, qui ſera d'autant mieux reçue, que nous n'en avons eu juſqu'à préſent aucune qui ſoit bonne, & qu'il a eu le moyen de rendre la ſienne meilleure, par la collation de pluſieurs MSS. d'Italie & d'ailleurs.

V. ANTONINI *Iter Britanniarum, commentariis illuſtratum* THOMÆ GALE *S. T. P. nuper Decani Eboracenſis. Opus Poſtumum reviſit, auxit, edidit* R. G. *Acceſſit Anonymi* RAVENNATIS *Britanniæ Chorographia, cum Autographo Regis Galliæ MS. & Codice Vaticano collata. Adjiciuntur Conjecturæ plurimæ,*

rimæ, cum nominibus locorum Anglicis quotquot iis adſignari potuerint A Londres MDCCIX. in 4. pagg 180.

IL ſeroit à ſouhaiter que quelque habile homme publiât de nouveau l'*Itineraire* attribué à *Antonin* (ſans qu'on ſache quel Antonin c'eſt) ſur les MSS. qu'on en a en divers lieux avec les notes de *Jerôme Surita* de Sarragoce, qui ſont devenues rares, & celles que d'autres habiles gens ont faites, ſur ce livre, en divers de leurs Ouvrages. On apprendroit par là, avec plus de certitude, de quels noms on appelloit, au Moyen Age quantité de villes, qui ſubſiſtent encore, ou dont il ne reſte que les noms, dans les Hiſtoires de ce tems-là, & des veſtiges dans des ruines écartées, ou dans des villages peu connus. Cela ne ſerviroit pas peu à l'intelligence de l'Hiſtoire & de la Géographie. Si un ſeul homme ne pouvoit pas entreprendre d'illuſtrer tout l'Itineraire; il faudroit que divers Savans ſe joigniſſent pour cela ou au moins qu'ils publiaſſent à part leurs découvertes ſur les païs, qui leur ſeroient le mieux connus.

Feu Mr. *Gale*, Doyen d'York, & Mr. ſon Fils ont éclairci, en ce Volume, ce qui regarde l'Angleterre, dans l'*Itineraire d'Antonin*. Il n'y avoit en effet perſonne, qui le pût bien faire qu'un Anglois; puiſque pour cela il falloit avoir une exacte connoiſſance de l'Angleterre & des noms de toutes les villes & de tous les villages de ce païs-là; non ſeulement comme on les prononce aujourdhui, mais encore comme on les prononçoit autrefois. C'eſt ce qu'on ne peut ſavoir, ſans être de la nation même & fort verſé dans l'Hiſtoire du Moyen Age. Ce que je dis, par rapport à l'Angleterre, on le doit entendre des autres païs de l'Europe.

Mais comme il ſeroit difficile, ou peut-être même impoſſible de trouver par tout des gens capables d'entrer en un ſemblable projet, ou qui vouluſſent prendre, pour leur patrie, la peine que Meſſieurs *Gale* ont priſe pour la leur; il ſeroit bien en attendant que ceux, qui le peuvent, donnaſſent au Public cet *Itineraire*, avec les ſecours qu'ils pourroient avoir, & les lumieres qu'ils pourroient tirer de ce qui eſt déja public.

Mr.

Mr. *Gale* le Pere avoit promis depuis long-tems, de publier son Commentaire sur l'endroit d'*Antonin*, où il décrit les Gîtes d'Angleterre. Mais comme il ne l'avoit pas laissé en état de paroître, Mr. son Fils y a fait les changemens, & les additions nécessaires pour cela. C'est un travail fort difficile, soit à cause des fautes de l'Original, tant dans la maniere d'écrire les noms, que dans les nombres; soit à cause qu'il ne reste aucuns vestiges de plusieurs des lieux, dont il y est parlé, ou du changement que la diversité des Langues & la longueur du tems ont apporté aux noms propres.

On peut voir d'un coup d'œuil ce qu'il a fait, en considerant la Carte Itineraire de l'Angleterre, que Mr. *Halley* a faite exprès pour cela, & où les noms anciens & modernes des lieux sont marquez, avec leurs distances, depuis le Midi jusqu'au fameux retranchement d'Hadrien, qui séparoit l'Ecosse de l'Angleterre, & quelque peu au delà.

Il y a les distances des Gîtes, où il falloit s'arrêter, en quinze voyages que l'on pouvoit faire, en divers sens, au travers de l'Angle-

terre. Mr. *Gale* examine châque nom & châque diſtance en particulier, & rapporte là-deſſus tout ce qu'il a pû trouver de lumiere dans l'Hiſtoire. Il y a pluſieurs noms que l'on peut reconnoître facilement, & où les diſtances paroiſſent aſſez juſtes ; mais il y a beaucoup de difficultez dans les autres, pour les raiſons que l'on a dites. L'Auteur ne manque pas d'employer les Antiquitez Romaines, comme des Autels, des Inſcriptions ſépulcrales & autres, que l'on trouve ſur les lieux, & dont quelques-unes ont été déterrées depuis peu. On y peut apprendre, quels ont été les lieux, où il y avoit de la Cavalerie, ou des Legions, ou des Cohortes Romaines, qu'on y plaçoit pour tenir les peuples dans l'obeiſſance. Il y a même des ſurnoms de quelques Divinitez particulieres ; mais l'Auteur s'arrête ſur tout aux noms des lieux. Je ne m'amuſerai pas à en donner des exemples, il vaut mieux qu'on les cherche dans l'Original.

Mr. *Gale* a joint à l'*Itineraire d'Antonin* la deſcription de l'Angleterre, que l'on trouve dans l'Anonyme de *Ravenne* ; qui tout méchant

Au-

Auteur qu'il eſt, ne laiſſe pas de ſervir à l'éclairciſſement de la Géographie du Moyen Age; en joignant aux mots, qu'on a pu deviner, les noms Anglois, qu'ils ont portez parmi ceux de la Nation, ou dans les ſiecles ſuivans. Il en a uſé de même à l'égard de *l'Itineraire d'Antonin*, au devant de chaque ſection, qui contient un des quinze voyages dont j'ai parlé.

Ce volume eſt au reſte bien imprimé & il y a non ſeulement les mots des Inſcriptions, mais ſouvent même les Monumens entiers y paroiſſent gravez en cuivre.

ARTICLE VI.

I. BIBLIOTHEQUE CRITIQUE, *ou Recueuil de diverſes Pieces Critiques, dont la plûpart ne ſont point imprimées, ou ne ſe trouvent que très-difficilement. Publiées par Mr. de* SAINJORE, *qui y a ajoûté quelques Notes.* Tome III. A Paris, ou à Trevoux. MDCCVIII. in 12. pagg. 568.

avec l'Index des Chapitres. *Se trouve chez David Mortier.*

J'AI parlé des deux premiers Tomes de ce Recueuil, au XVIII. Vol. de la *Bibliotheque Choisie* Art. 3. Je reçus peu de tems après les deux autres Volumes & j'en aurois déja parlé, si je m'en étois souvenu. Les deux derniers Tomes, qui viennent de paroître & que l'on appelle *Nouvelle Bibliotheque Choisie*, m'ont fait résoudre d'en parler ici; sans differer davantage, de peur de les oublier de nouveau. C'est dans le fonds le même Ouvrage, la même Méthode & le même Auteur; savoir, feu Mr. * *Simon*, assez connu, par ses querelles, aussi bien que par ses Ouvrages de Critique. Les quatre premiers Tomes ayant été condamnez au pilon, & défendus par arrêt du Parlement de Paris, comme pleins de médisances & de calomnies, contre des Particuliers & des Communautez Religieuses; on a changé le titre des deux derniers, de peur qu'il n'intervînt quelque défense de les vendre. On y a peut-être encore rectifié quelques en-

* *Mort au mois d'Avril en* 1712.

endroits trop mordants, contre des gens puiſſans, que Mr. *Simon* avoit attaquez, dans les Volumes précedens. Au moins ne trouve-t-on pas de ſemblables traits, dans ces deux derniers.

Je ne dirai rien de la Méthode de l'Auteur, parce que j'en ai parlé, dans l'endroit de la *Bib. Choiſie*, que j'ai marqué. On ſait que les Diſſertations, qui compoſent les Chapitres de ces ſix Volumes, ſont de Mr. *Simon*; quoi qu'il feigne qu'elles ont été trouvées, parmi les papiers de quelques Gens de Lettres morts, & qui n'en avoient apparemment jamais ouï parler. Mais il nous importe peu de ſavoir, s'ils en ont eu quelque connoiſſance, ou non, pourvu que ce qu'on y dit ſoit vrai & utile. Le mal eſt qu'il ne l'eſt pas toûjours & qu'il y a une infinité de choſes inutiles, ou même de peu conformes à la verité. L'Auteur fait paroître par tout les mêmes vuës, qu'il a euës, dans ces *Hiſtoires Critiques* du V. & du N. Teſtament, & étale quantité de généralitez peu inſtructives & de très-petite conſéquence. Il y paroît la même paſſion, qu'il avoit contre certaines gens qu'il n'ai-

n'aimoit pas. Il ne laiſſe pas d'y avoir des choſes, qui méritent d'être examinées.

1. Le Factum contre les Moines Bénedictins de la Congrégation de S. Maur, en faveur du Prince de Neubourg, Abbé Commendataire de Feſcan, pour obliger les Moines de faire un nouveau partage avec lui; parce que le Concordat, qu'ils avoient fait avec leur précedent Abbé, leur étoit trop favorable, n'eſt que pour chagriner les Bénedictins; car on ne peut pas dire que l'amour de la juſtice portoit Mr. *Simon* à augmenter les revenus d'un Abbé Commendataire.

2. Ce qu'il dit de la *terre Siriadique*, où *Joſeph* avoit dit que Seth avoit mis deux colomnes, ne contient rien que de commun; & il n'eſt nullement exact à rapporter les ſentimens des Savans là-deſſus. Il a néanmoins raiſon de croire que c'eſt une fable Judaïque, fabriquée peut-être ſur une ſemblable des Egyptiens.

3. Il en eſt de même de ce qu'il dit des livres ſuppoſez, dans les premiers ſiecles de l'Egliſe Chrétienne, & en particulier de celui qui portoit le nom d'Enoch, que l'on pré-

prétend avoir été cité par S. Jude.

4. On ne peut rien dire du recueuil des Lettres d'*Iſaac Voſſius* à Mr. *Bigot*, parce qu'on ne les a point publiées.

5. Il défend le Cardinal *Palavicini* contre quelques cenſures, qu'on avoit faites de divers endroits de ſon Hiſtoire du Concile de Trente, & qui tombent, comme il dit, non ſur l'Original, mais ſur une verſion Latine infidele, par le P. *Giattini* Jeſuite de Palerme. On doit toûjours avoir recours aux Originaux des Auteurs, quand il s'agit de les cenſurer. Mais l'eſtime que le P. *Simon* fait paroître pour l'Hiſtoire de ce Cardinal, qu'il préfere de beaucoup à celle du P. *Paul*, n'eſt fondée ſur rien, que ſur la démangeaiſon de contredire le goût du Public, & ſur tout des Proteſtans. La conduite de l'Egliſe Romaine, depuis le Concile de Trente, eſt une confirmation plus que ſuffiſante de ce que dit le P. *Paul*, de l'eſprit qui y regnoit.

6. Il a raiſon de louer les *Remarques Miſcellanées d'Edoüard Pococke*, ſur l'Hiſtoire Orientale, imprimées à Oxford en MDCXLVIII. L'extrait

trait qu'il en en fait mérite d'être lu, par ceux qui n'ont pas le Livre même.

7. & 8. Ses remarques sur les deux Editions du livre Jesuitique, intitulé *Ratio Studiorum*, peuvent être utiles pour ceux qui veulent s'instruire à fonds de l'Histoire de la Societé. Pour les autres, ils ne feront jamais grand cas de ce Livre, quand il deviendroit beaucoup plus rare. Mr. *Simon* prend occasion de là de satiriser les Jansenistes & les Jesuites même, quoi que d'une maniere plus couverte. La verité est qu'il n'aimoit ni les uns, ni les autres.

9. Il fait voir assez bien qu'un Professeur de Sorbonne, qu'il ne nomme pas, ne réfutoit pas bien les Antitrinitaires, dans ses Leçons. Mr. *Simon*, que Mr. *Bossuet*, Evêque de Meaux, accusoit de favoriser les Sociniens, agissoit en mauvais Politique de prendre leur parti, quoi qu'indirectement & en leur disant des injures. Mais de l'abondance du cœur la bouche parle.

10. Il soûtient qu'*Euthymius* n'a point composé d'Ouvrage particulier contre les Latins, comme Mrs. de Port-Royal l'avoient avancé.

11,

11, & 12. Les deux Chapitres ſuivans ne ſont que pour décrier l'Edition des Oeuvres de S. *Auguſtin*, par les Bénedictins. Il y reprend, avec raiſon, quelques fautes contre la Critique ; qui ſont néanmoins pardonnables, dans un ſi grand ouvrage. Tout ce qu'il dit ne ſauroit empêcher que leur travail ne ſoit très-digne de l'eſtime, que le Public lui a donnée, auſſi bien qu'à leurs autres Editions des Peres. Il eſt toûjours très-utile de les avoir revues ſur les MSS. que perſonne ne pouvoit ſi facilement conſulter, que ces Moines. Mr *Simon* ioüe néanmoins le S. *Hilaire*, publié par le P. *Coûtant* Bénedictin, en MDCXCIII. Il avoit, ſans doute, quelque raiſon d'en uſer ainſi, qui n'a point de rapport à la choſe même. Autrement il y auroit trouvé bien autant à reprendre, que dans les autres Editions Benédictines.

13, 14 & 15. Ces trois Chapitres ſont pour ſe défendre contre les accuſations, que Mr. de Meaux avoit faites contre le P. *Simon*, comme s'il favoriſoit le Pélagianiſme, ou le Sémipélagianiſme, & s'il avoit ſuivi en cela *Grotius* & les *Armi-*

miniens. On verra bien que Mr. de Meaux n'étoit pas mal fondé, dans ſes accuſations, par ce que l'Auteur lui répond; quoi qu'il ſe donne mille contorſions, pour réparer le tort, que cela pouvoit faire à ſa réputation. On ſent fort bien qu'il étoit du ſentiment de ceux, que l'on nommoit Sémipélagiens, même en ce en quoi ils ſe trompoient; & qu'il regardoit S. *Auguſtin*, comme un novateur. Il défend dans ſa Lett. XV. p. 163. très-ouvertement l'Election fondée ſur la préviſion du bon uſage des graces de Dieu, & ſoûtient que, ſi c'eſt-là le Sémipélagianiſme, tous *les Docteurs de l'Egliſe, qui ont écrit avant que S. Auguſtin eût compoſé ſes derniers livres, étoient Sémipélagiens.* Un des grands points de S. *Auguſtin* étoit que l'Election eſt tout à fait gratuite, & l'autre celui de l'efficacité immancable de la grace en ceux que Dieu veut ſauver, & à qui ſeuls il a réſolu de donner cette grace. Le verité eſt que dans toute cette diſpute on a fait tout ce qu'on a pu, pour ne point s'entendre les uns les autres, pour ſe diffamer réciproquement, par des noms odieux, & pour s'accabler par les déciſions

des

des Synodes, où il eſt entré beaucoup d'ignorance, de paſſion & de mauvaiſe politique. Pour bien développer ces matiéres, il faudroit propoſer d'un côté ſincerement & ſans préjugé les ſentimens des Pélagiens, des Sémipélagiens, des Lutheriens depuis *Melanchthon*, & des Arminiens, ſans leur imputer ce qu'ils n'ont pas cru: & de l'autre les ſentimens de S. *Auguſtin*, de *Luther*, de *Calvin* & de *Janſenius*, avec la même équité & la même ſincerité; comme s'il s'agiſſoit d'une diſpute des Savans de la Chine, ou du Japon, dans laquelle on ne prend aucune part. On verroit par-là, où l'on en ſeroit, & l'on trouveroit que les diſputes, que l'on a eues ſur ces matiéres ſont pleines d'équivoques, de diſſimulation & de mauvaiſe foi. On s'appercevroit que ceux qui ſont les plus zelez, contre ceux que l'on a appellé Héretiques, parce qu'ils ont perdu leur cauſe, par la pluralité des ſuffrages, ne ſont pas ſi éloignez de ceux qui les condamnent, qu'ils s'imaginent. On toucheroit au doit que ceux, qui ont voulu paroître tenir un milieu, s'ils entendoient les ſentimens oppoſez,

& s'ils s'entendoient eux mêmes, devroient se ranger à l'un des sentimens contraires. Mr. *Simon*, par exemple, se trouveroit *Pélagien*, ou *Sémipélagien*, & Mr. de Meaux *Janseniste*, ou *Calviniste*, quoi qu'ils le niassent. Mais à couvert des termes équivoques, & en imposant à ceux, que l'on est interessé à condamner; on crie contre ceux, qui sont du même sentiment, & l'on parle bien de ceux, dont les pensées ont été toutes differentes.

16. & 17. Les deux Chapitres suivans n'ont été faits, que pour diffamer les versions du P. *Amelote* & de Mrs. *de Port Royal*, & pour raconter quelques Histoires desavantageuses aux derniers, & de la verité desquelles on n'a point de garand, que l'Auteur, qui les a débitées après la mort des personnes interessées, dont il étoit ennemi déclaré. Dans la préface de son Nouveau Testament, il avoit parlé avec beaucoup plus de retenue de la Version de Mons; mais ici il se déchaine ouvertement contre cet Ouvrage, qui n'est pas à la verité sans fautes, mais qu'on ne peut néanmoins pas mépriser; apparemment parce que les amis de Port-Royal

Royal se déclarerent contre sa version du N. T. témoin les Censures de l'Archevêque de Paris & de l'Evêque de Meaux. Cela, joint aux fautes qu'il a commises, n'a pas peu contribué à empêcher qu'il ne se vendît. J'avois montré quantité de fautes réelles, & qui ne sont venues que de n'avoir pas eu une connoissance assez nette de la Langue Greque & du Stile du N. T. dans la version de nôtre Auteur des quatre Evangiles, & des Actes des Apôtres. C'est ce que l'on pourra voir dans l'Edition de Hollande des *Mémoires de Trevoux* Tom. III. Art. VIII. du mois de Mai de l'an MDCCII. pag. 388. & dans le Tom. V. Art. VII. du mois de Janvier MDCCIII. p. 61. Je ne sai s'il avoit vû ces Articles, mais il n'y a jamais rien répondu. Il s'est contenté de me dire des injures, selon sa coûtume, lorsque l'occasion s'en est présentée. On peut voir, au reste, par-là 1. qu'il est bien plus facile de censurer les autres, que d'éviter toutes sortes de fautes, & même les fautes, que l'on reprend dans les autres: 2. que ceux qui affectent de tenir des discours généraux sur tout; comme s'ils entendoient

doient toutes les langues, & s'ils avoient tout lu, ſont ſouvent bien éloignez de ſavoir ce qu'ils voudroient qu'on crût qu'ils ſavent; puiſque Mr. *Simon* n'entendoit pas ſeulement bien le Nouveau Teſtament, & qu'il ſe hazardoit rarement en quelque détail, ſans ſe tromper. Après cela, que l'on croye, ſi l'on veut, qu'il avoit lu beaucoup de MSS. Grecs, Hebreux, Arabes, Syriaques &c. Pour moi, j'avouë que je doute de tout ce qu'il en dit.

18. Ce qu'il dit d'un livre de *Baſile Ponce* de Léon, pour ſoûtenir que les Théologiens de Salamanque ſont obligez de ſuivre les ſentimens de S. *Auguſtin* & de S. *Thomas*, eſt, pour la plûpart des Lecteurs, de très-petite importance, & ce livre méritoit de demeurer en ſon obſcurité.

19, 20. Mr. *Simon* parle des titres des Pſeaumes, dans l'Hebreu, ſans donner le moindre éclairciſſement ſur cette matiere. Il auroit mieux vallu dire, en un mot, qu'on n'en ſavoit rien.

21. Le Livre peu connu de *Catum-ſyritus* contre la Concorde d'*Arcudius*, ſur les Sacremens, publié en 1631.

1632. ne méritoit pas un Chapitre. Mais l'Auteur affectoit de parler de livres rares & peu connus, ſans ſe mettre en peine de leur utilité. Il ſemble qu'il cherchoit à les vendre.

22, 23, 24. Ce qu'il dit de *Marulle*, Adverſaire de *Politien*, des diverſes leçons de *Pierre Victorius* & de *M. Antoine Muret* eſt ou de très-peu de conſéquence, ou connu de tout le monde, qui a la moindre teinture des Belles Lettres.

25. Le Chapitre ſuivant eſt pour dire que *Sebaſtien Caſtalio* a mis, en meilleur Latin, le livre de *Thomas à Kempis*.

26. Le ſuivant eſt ſur le Commentaire de *Bucer* ſur les Pſeaumes, ſous le nom d'*Aretius Felinus*, qui pouvoit paſſer pour un aſſez bon livre en ſon tems; mais un Commentaire, comme celui-là, ne réuſſiroit pas aujourd'hui, où nous en avons de beaucoup meilleurs.

27. Ce n'étoit pas la peine de renouveller la mémoire de la querelle que *Calvin* eut autrefois avec *François Baudoin*, qui ne laiſſoit pas d'être habile homme. Les querelles de ce tems-là ſont ſi pleines de fiel, & ren-

ferment si peu de choses utiles; que c'est perdre son tems, que de s'amuser à lire de semblables livres.

28. Ce que l'Auteur dit des Commentaires de *Conrad Pellican*, sur les Livres Historiques de l'Ancien Testament, mérite d'être lu. *Pellican* étoit un des meilleurs Commentateur d'alors, pour la Théologie, pour le sens litteral, & même pour la Critique. On le peut encore consulter, sans y perdre son tems.

29. On peut aussi lire ce qu'il dit des diverses leçons de *Jean Saubert*, sur S. Matthieu, imprimées à Helmstad en MDCLXXII. Feu Mr. *Mill* n'a pas pû trouver ce Livre, en Angleterre.

30. & 31. Le *Fortalitium Fidei*, fait en MCCCCXXXIX. par un Moine Franciscain, est une Dispute peu exacte, contre les Mahometans & les Juifs. Le livre de l'habit des Ecclesiastiques, fait par Mr. l'Abbé *Boileau*, n'est pas de plus grande conséquence, selon Mr. *Simon*.

32. & 33. Ces deux Chapitres contiennent un Supplément à l'Ouvrage de Mr. *Simon*, touchant les revenus Ecclesiastiques, imprimé sous le nom de *Jerôme Aegstu* en deux vol. in 12.

Il est dit, dans le titre, que ce supplément avoit été envoyé à l'Imprimeur, pour le joindre à cet Ouvrage; mais qu'il ne reçut le paquet, qu'après que les deux volumes furent imprimez. Il y a bien plus d'apparence, qu'on n'osa pas y joindre ces deux Chapitres, qui doivent être mis néanmoins entre les meilleurs de la *Bibliotheque Critique*. Dans le premier, il fait voir que les revenus Ecclesiastiques sont très-considerablement augmentez, par le moyen des Fausses Reliques, qui attiroient les peuples dans les Eglises; où l'on croyoit qu'il y en avoit de veritables, & où ils faisoient de grosses offrandes, sans parler des donations, après leur mort. Il rapporte plusieurs passages d'Auteurs Catholiques, qui depuis quelques siecles ont diffamé ces fraudes pieuses & parlé, avec force, contre cet abus. On ne peut qu'approuver ce qu'il en dit, mais il semble que ce n'est pas tant le zele, pour la Verité & pour la Religion, qui l'a fait parler, que l'envie de diffamer les Benedictins, qu'il ne pouvoit souffrir. Il dit formellement à la p. 360. & 361. que *c'est principalement à la naif-*

sance de l'Ordre des Benedictins, que le monde est redevable de tant de fables & de contes ridicules, dont les Histoires Ecclesiastiques ont été remplies, depuis ce tems-là: Que cela étoit bien plus rare auparavant, & que ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'un Pape, aussi saint & aussi sage, que S. Gregoire le Grand, ait suivi, dans ses Dialogues cette maniere d'écrire, qu'il a prise des Moines de son tems. Il dit encore, à la page suivante, *qu'il semble que ce Saint ait vécu dans l'âge d'or, si fameux parmi les Mythologistes, auquel tems les bêtes, qui parloient, avoient commerce avec les hommes.* En effet il rapporte des exemples de tout ce qu'il dit. Le Chapitre suivant n'est pas moins digne d'être lu, puis qu'il y fait voir *que l'usage fréquent des Indulgences* (qui alloient non à relâcher seulement les peines Canoniques aux pecheurs pénitens, mais encore celles de l'autre vie, & cela pour de l'argent) *a fait entrer de grands biens dans les Eglises & dans les Monasteres.* Tous les Ecclesiastiques & particulierement les Moines Noirs, ou les Benedictins y sont fronder, sans ménagement, & l'Auteur y donne de bons avis, pour empêcher que les revenus

des

des Eccléſiaſtiques ne s'augmentent, au détriment des Particuliers.

34. Le Chapitre ſuivant traite du *Correctorium Bibliæ* de *Magdalius*, Dominicain, & d'autres Ouvrages ſemblables, qui regardoient la correction de la Vulgate.

35 & 36. Ces deux Chapitres renferment des avis au P. *le Long*, de l'Oratoire, ſur ſon Catalogue des Editions & des Verſions de la Bible, qui a été imprimé à Paris & à Leipſig. Mr. *Simon* étoit plus propre à faire des remarques, ſur un Recueuil de cette ſorte, que ſur la Bible même.

37. Dans ce Chapitre, il défend la Bible Hebraïque de Mr. *Vander-Hoogt* imprimée ici, en MDCCV. contre un des Journaliſtes de Paris, & il parle, comme s'il étoit Hollandois.

38. L'Auteur cenſure ici les Commentaires de Mr. *du Hamel*, Secretaire de l'Academie Royale des Sciences, ſur l'Ancien Teſtament.

39. *& ſuivans juſqu'au* 42. C'eſt une réponſe à pluſieurs choſes choquantes, que le feu Abbé *Faydit* avoit dites contre Mr. *Simon*. Cet Abbé n'étoit pas aſſez en ſon bon ſens, pour lui répondre. C'eſt ce qui a fait

que je me suis tu & me tairai sur ce qu'il a dit de moi ; aussi bien que d'une infinité d'autres personnes, qui ne lui avoient rien fait. Mr. *Simon* ne perd pas cette occasion de dire du mal de moi, en débitant que je prêche quelquefois dans l'Eglise des Rémontrants à Amsterdam ; ce qui est faux, comme l'on sait. Pour l'Hebreu, qu'il dit que je *n'entends guére*, je le lui pardonne facilement. Personne n'est mieux convaincu que moi de la difficulté de cette Langue, telle qu'elle nous reste, dans l'Ancien Testament, & du peu de progrès, que j'y ai fait en longues années d'études, où je n'ai jamais perdu l'Ancien Testament de vuë. C'est de quoi mes Commentaires peuvent faire foi.

II. BIBLIOTHEQUE CRITIQUE &c. Tome IV. à Trevoux, ou à Paris, MDCCX. in 8. pagg. 368.

CE Volume est beaucoup moins diversifié que le précedent, parce que Mr. *Simon* en a employé près de la moitié à se défendre contre Mr. de Meaux. Nous ne laisserons pas

pas d'indiquer en gros ce qu'il y a, & d'insister un peu plus sur quelques endroits.

1. Mr. *Simon* commence par une Lettre écrite à Mr. le Comte *Daudini*, où il parle principalement du stile du Cardinal *Palavicini*, qu'il trouve diffus & affecté. Il traite encore de la décadence des Lettres, en Italie & en France.

2, 3 & 4. Il parle ensuite de quelques livres, que certains Grecs modernes avoient fait imprimer en Angleterre, & qui sont contre l'Eglise Latine, & du *Synode de Jerusalem*, qu'il dit avoir été imprimé très-fautivement en MDCLXXVI. par les Bénedictins, qui furent obligez d'en faire une autre Edition en MDCLXXVIII. pour faire oublier la premiere. C'est ce qu'il dit, mais je ne sai si l'on s'y peut fier. On assure au moins qu'il n'a jamais écrit la plûpart des Lettres, que l'on voit ici, à ceux à qui il les adresse.

5. Il donna avis aux *Bénedictins*, lors qu'on parloit parmi eux de l'Edition de S. *Augustin*, de mettre exactement les diverses leçons, qu'ils trouveroient dans leurs MSS. ce

qu'ils auroient bienfait, ſans ſon avis.

6, 7. Il dit que la verſion du Livre Syriaque de *Severe*, Patriarche d'Alexandrie, ou plûtôt d'Antioche, des rits du Baptême & de la ſacrée Synaxe chez les Syriens, par *Gui le Fevre de la Boderie*, eſt pleine de fautes, parce que cet Interprete n'entendoit pas les termes de Théologie. Il remarque la même choſe dans la verſion de *Munſter* d'une Logique faite en Arabe par *Moiſe Maimonide*, & traduite en Hebreu par un Rabbin, dont la verſion a été priſe mal à propos pour un Original.

8. Mr. *Simon* ſoûtient que dans les nouvelles Editions des Peres, que les Bénedictins ont données au Public, ils ont eu plus d'égard à leurs interêts, qu'à aucune autre choſe, & prétend qu'ils ont tiré de groſſes ſommes des Libraires. C'eſt de quoi peu de gens peuvent s'inſtruire, mais on voit par tout nôtre Auteur ſi acharné, contre les Bénedictins; que quand même il diroit la verité, on ne pourroit pas l'en croire, ſur ſa parole. Il ſoûtient, dans la même Lettre, que le Commentaire d'*Heſychius* ſur le Levitique, &

le *Speculum* de S. *Auguſtin* ne ſont plus les mêmes, qu'ils étoient dans leurs Originaux ; à l'occaſion, de quoi il montre que l'on a d'abord condamné des Opinions, dont perſonne n'a douté dans la ſuite ; comme eſt le ſentiment de tous les Savans, que *Denys* l'Areopagite n'a pas fait les Livres, qui portent ſon nom, depuis pluſieurs ſiecles ; & l'opinion de *Jaques le Fevre*, que l'on confondoit mal à propos, ſous le nom de la *Magdeleine*, trois femmes réellement diſtinctes.

9. Il y a enſuite une Lettre, où l'on indique les motifs de la ſuppreſſion de l'*Hiſtoire Critique* de l'Ancien Teſtament ; dont le principal étoit qu'il y étoit parlé trop librement de S. *Auguſtin*, ce qui fit que Mrs. de *Port-Royal* travaillerent à la faire ſupprimer. Il eſt ſurprenant que Mr. *Simon* n'eût pas gagné par-là l'amitié des Jeſuïtes, qui auroient pu facilement le ſoûtenir. Auſſi ne les a-t-il pas épargnez, dans cette *Bibliotheque Critique*.

10. L'Auteur attribue auſſi aux Janſeniſtes le peu d'état, que l'on a fait de la nouvelle Edition des Diſputes de *Maldonat* ſur les Sacremens.

Ils en parlerent mal, parce qu'on y joignit quelques Opuscules du même Jesuite, où il refute les sentimens de S. *Augustin*, sur la Prédestination & sur la Grace. Mr. *Simon* croit que *Maldonat*, ayant à combattre les Calvinistes de France, jugea que S. *Augustin* n'étoit plus guere de saison. *Il semble*, dit l'Auteur, *avoir suivi, en cela, les constitutions de son Pere Ignace, qui veulent qu'on se serve de la fameuse regle de Lesbos*, regula Lesbia, *en accommodant la Theologie aux tems & aux lieux, lors qu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu*, ad majorem Dei gloriam; *en quoi il a fort bien reussi*. Nôtre Auteur employe plus d'une fois cette même raillerie, contre les Jesuites. Mais ce n'étoit pas le moyen de gagner les Calvinistes, que d'attaquer S *Augustin*, qui est d'ailleurs respecté dans l'Eglise Romaine. Je croirois plûtôt que les Jesuites sentirent alors les inconveniens & les conséquences de la Theologie de ce Pere, car d'ailleurs ils ne gagnoient rien à l'attaquer.

11. Mr. *Simon* dit, avec raison, du bien de l'Ouvrage de *Jean Reinold*, Theologien Anglois, intitulé *Censure*

sure des Livres Apocryphes de l'ancien Testament. C'eſt en effet un bon Ouvrage, quoi qu'il puiſſe être plus court & plus ſerré. Cet Auteur a vû fort bien deviné qu'en S. *Jerome*, dans ſa Préface ſur Tobie, il falloit lire: *quem* (librum Tobiæ) *Hebræi de Catalogo divinarum Scripturarum ſatantes his, qui Apocrypha mentiuntur, manciparunt*; au lieu d'*Hagiographa*, qu'il y avoit dans les Editions. Le P. *Martianay* lui même a reconnu qu'un très-ancien Exemplaire, qu'il a ſuivi, met *Apocrypha*, & a remarqué que cela eſt conforme aux ſentimens de S. *Jerôme*. Notre Auteur confirme cette maniere de lire.

12. Il rejette avec raiſon la méthode de ceux, qui prétendent regler les ſentimens de Phyſique, par l'autorité de l'Ecriture Sainte, & prouver par là le repos de la Terre, contre *Copernic*.

13. On trouve quelques éclairciſſemens, ſur la ſeconde Edition, *des Cérémonies & Coûtumes, qui s'obſervent aujourd'hui parmi les Juifs*.

14. Il parle d'un MS. Coptes des Evangiles, qui eſt dans la Bibliotheque du Louvre, où l'on voit une figure de Jeſus-Chriſt debout, qui

donne la Communion à ſes Apôtres auſſi debout, & ſeulement inclinez. Il prétend que cette poſture étoit autrefois une marque d'adoration, & en apporte quelques exemples.

15. On voit quelques remarques, ſur la verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament, par *Jaques le Fevre d'Etaples*, & ſur les affaires qu'elle lui attira. Il ſoûtient que les verſions de la Bible, en Langue Vulgaire, n'ont été défendues qu'à cauſe des tems & par rapport aux Héretiques. Mais ce n'eſt pas la doctrine des Théologiens de Rome.

16. L'Auteur fait quelques remarques ſur la *Bibliotheque d'Apollodore*, tirées principalement de *Tanegui le Fevre*; qui a cru, après *Barthius* & d'autres, que ce que nous avons n'en eſt qu'un Abregé. Mr. *Simon* auroit dû repliquer aux raiſons de M. *Gale*, qui a ſoûtenu le contraire, dans la Diſſertation, qu'il a miſe à la tête d'*Apollodore* & de quelques Auteurs de la même ſorte, qui furent imprimez à Paris in 8. en MDCLXXV. avec beaucoup de fautes. L'Auteur loüe auſſi fort Mr. de *Mezeriac*, qui a commenté les Epitres d'*Ovide*. Cet Ou-

Ouvrage fut imprimé à Bourg en Bresse in 8. en MDCXXXII.

17. Il a raison d'être d'un autre sentiment que *Sebastien Pfochenius*, dans sa Dissertation *de la Pureté du Langage Grec du N. T.* qui prétend prouver, par quelques endroits des Poëtes, où il y a des expressions semblables à celles du N. T. que le style des Apôtres est meilleur Grec qu'il ne semble. Quelque ressemblance, dans quelque peu d'expressions, ne prouve pas que ce style n'est pas conforme au bel usage de la Langue Grecque.

18. M. *Simon* parle de la Latinité de *Lipse*, qu'il ne condamne pas tout à fait, & d'un livre de *Henri Estienne*, sur cette matiere.

19. Il fait l'éloge du Commentaire de *Procope*, sur les huit premiers livres de la Bible; d'où l'on peut en effet tirer quelques bonnes remarques, mais qui, dans le fonds, est peu de chose. Mr. *Simon* en cite un endroit judicieux sur Gen. XVIII, 2. où *Procope* soûtient que ce ne furent, que trois Anges, qui apparurent à Abraham.

20, 21. Il traite des lettres de *Jean Trithemius* & de *Jean Reuchlin*,

par où l'on voit qu'avant même que les Protestans parussent ; on avoit commencé à vouloir rétablir l'étude de la Langue Hebraïque & des Belles-Lettres ; ce qu'on ne peut pas nier. Mais il est certain, quoi qu'en dise l'Auteur, qu'elles servirent aux Protestans à découvrir ce qui avoit été innové dans la Religion & qu'ils les ont encore plus cultivées depuis ; quoi qu'à present elles aillent parmi eux en décadence, en bien des endroits, où le savoir ne sert de rien, pour s'avancer, mais seulement la faveur & l'intrigue. C'est la faute des Grands, qui n'ont presque point de goût, pour ces sortes de choses.

22. Mr. *Simon* fait quelques remarques, sur je ne sai quel Catalogue de Livres défendus en France, depuis la révocation de l'Edit de Nantes ; qu'il dit avoir été fait avec beaucoup de négligence ; puis qu'on y propose des livres, qu'on feroit mieux de reimprimer en France. Il vaudroit mieux qu'il n'y eût point de Livres défendus, puis qu'il n'en arrive que peu, ou point d'inconvenients ; comme on le voit par l'exemple des Etats Protestans, où tout est permis, &

où

où les livres des Docteurs Catholiques Romains, qui y sont communs, ne font changer personne de sentiment. Il y a une infinité de choses, dans lesquelles les deux Partis peuvent profiter des lumieres de leurs Adversaires, sans craindre que pour cela il se fasse aucun changement dans le Monde. Il me semble que défendre des Livres, qui ne sont ni contre la Societé Civile, ni contre les Bonnes Mœurs, est une précaution, qui fait tort à ceux qui s'en servent; que l'on soupçonne, à cause de cela, de sentir leur foiblesse, & de vouloir étouffer des Ouvrages, auxquels ils ne peuvent répondre. Si l'on se tient assez assuré, on n'a qu'à écrire contre. De bonnes réfutations, soûtenues sur tout des avantages temporels, attachez à l'Orthodoxie, ou au Parti le plus fort, sont suffisantes, pour arrêter le cours des fausses doctrines.

23, 24. L'Auteur nous apprend quelques particularitez de l'érudition de *Gilbert Gaumin*, Juge de Moulins en Bourbonnois, dans les Langues Orientales, & de la Bible Arménienne, & des Livres Ecclesiasti-

fiastiques en cette Langue, qu'il avoit appriſes, dit-il, de l'Evêque *Uſcan*.

25. Il donne auſſi un Extrait d'un livre de *Guillaume Schikard*, intitulé *Bechinath Happerouſchim*, ou examen des Interpretes de l'Ecriture, imprimé à Tubingue en 1624. Le livre eſt bon, mais depuis l'Edition des Polyglottes & de beaucoup d'autres livres ſur ces matieres, comme de ceux de *Jean Henri Hottinger*, il a été moins recherché.

26. Il parle du deſſein de Mr. *Arnaud* de publier tous les Traitez, qui avoient été faits ſur les querelles de la Grace. Mais ce deſſein échoua.

27. Mr. *Simon* parle des Rouleaux, où ſont écrits les livres de l'Ancien Teſtament, pour l'uſage des Synagogues, qu'il dit être plus exacts que les Bibles Communes des Juifs. Mais il n'en reconnoit aucun, qui ait plus de DC. ans d'Antiquité. Ce ſont des curioſitez, car au reſte, pour l'uſage, nos bonnes Editions imprimées ſont meilleures & plus commodes. Je n'ai jamais lû aucune correction des livres de l'Ancien Teſtament, faite

par

par le moyen d'aucun de ces Rouleaux; & Mr. *Simon* même, qui affecte par tout une ſuffiſance Rabbineſque, n'a pas éclairci, que je me ſouvienne, d'une maniere nouvelle & ſolide, un ſeul paſſage du Vieux ou du Nouveau Teſtament. Tout ce qu'il a de bon eſt tiré de livres aſſez communs.

28. Il y a une Lettre, ſur le ſalut des Payens, qui auront vécu conformément aux lumieres de la Raiſon; ſur quoi il rapporte les ſentimens favorables de quelques Modernes, qu'il ſemble approuver; & ceux de quelques autres, qui damnent tous les Payens, ce qui lui ſemble rude. Cette Lettre eſt fort maigre, comme toutes celles, où il s'agit de matiéres, qui dépendent du raiſonnement.

29. Il prouve que le célebre *Nicolas de Lira*, qui mourut l'an MCCCXL. le 23. d'Octobre, & qui a été ſi ſavant en Hebreu, dans ce ſiecle barbare, étoit né à Lire, qui eſt du Dioceſe d'Evreux; qu'il ſe fit Cordelier, étant encore jeune, dans le Couvent de Verneuil, où il demeura quelque tems; qu'il étudia dans l'Univerſité du Paris, où

où il prit le bonnet de Docteur. C'eſt ce qui paroît par ſon Epitaphe, en vers, qui eſt dans le grand Couvent des Cordeliers de Paris.

30, 31. Mr. *Simon* parle au long d'un certain Jeſuite de Salamanque, nommé *Henri Henriquez*, qui étoit zelé pour la doctrine des Dominicains, contre ceux de ſon Ordre; & du P. *Goudin*, Dominicain mitigé, qui penchoit du côté des Jeſuites, & qui ne put faire imprimer un Ouvrage d'un autre Dominicain, qui ſuivoit les mêmes principes que lui. Mr. *Simon*, qui n'écrivoit que par eſprit de contradiction, ſemble favoriſer *Henriquez*, en ce qu'il en dit; & en même tems, le P. *Goudin* & ſon Ami, qui étoient dans des ſentimens tout oppoſez. Au reſte tout cela eſt fort peu intereſſant, pour ceux qui ne prennent aucune part, ni dans les perſonnes, dont il s'agit, ni dans les démêlez des Jeſuites & des Dominicains.

32. Il fait fort bien voir que *Leo Judæ* principal Auteur de la Verſion Latine de la Bible imprimée à *Zurig*, n'étoit point Juif, comme on l'a avancé mal à propos; mais fils d'un Prêtre, qui l'avoit eu de ſa Concubine

cubine à la mode de Suiſſe, en ce tems-là. Il ne vaut pas la peine de s'étendre, ſur de pareilles matieres.

33. Je m'arrêterai encore moins à ce qu'il dit de Mr. *de la Croze*, qui eſt préſentement à Berlin, & de ſon changement de Religion.

34. Depuis la Lettre XXXIV, juſqu'à la LII. qui eſt la derniere, l'Auteur attaque Mr. l'Evêque de Meaux, qui avoit cenſuré ſa Verſion Françoiſe du N. T. ou la défend contre lui. Dans la premiere de ces Lettres, il inſinue que Mr. de Meaux avoit en effet varié, dans ſon *Expoſition de la Foi Catholique*, comme les Réformez le lui ont reproché; mais il n'apporte aucun exemple de ces variations. Dans les autres, il défend ſa Verſion du N. T. & ſes Notes, contre le ſoupçon de Socinianiſme, dont ſon Cenſeur vêt le noir cf. Il ſemble que Mr. de Meaux avoit tort; mais Mr. *Simon*, qui dit du mal des Sociniens, en ſuivant leurs idées, en divers paſſages, avoit perdu, ce me ſemble, par-là le droit de ſe plaindre. Dans les Chap. XLVIII, XLIX, & L. il défend la Methode de *Grotius*

tius & la ſienne, pour l'explication des Propheties, auxquelles ils donnent un double ſens. Mr. *Simon* a raiſon dans le fonds, mais un homme, qui n'avoit de l'équité que par bizarrerie, comme lui, ſe trouvoit juſtement puni de ce qu'il faiſoit aux autres. On cherchera ces matieres dans l'Original, qui eſt un peu ennuyeux, à cauſe des minuties & des redites que l'on y voit; mais l'Auteur ne pouvoit guére ſe défendre autrement.

III. NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE, *Où l'on fait connoître les bons Livres en divers genres de Litterature & l'uſage que l'on en doit faire.* A Amſterdam chez David Mortier, MDCCXIV. in 12. Tom. I. pagg. 380. avec la Préface & l'Index.

C'EST ici, comme je l'ai dit, une continuation de la *Bibliotheque Critique* de Mr. *Simon*. Auſſi y voit-on par tout la même méthode & les mêmes manieres. Il y a ſeulement ici plus d'Extraits de Livres, que l'Auteur avoit lus, & qu'il vouloit faire connoître au Public. Au lieu

lieu de la forme Epiſtolaire, qu'il avoit très-ſouvent employée, dans les Chapitres des Tomes précedens, il n'adreſſe ici ſes Chapitres à perſonne.

1. L'Auteur commence, par un Extrait du Livre de *Porphyre* de l'Abſtinence de la chair des Animaux, où ce Philoſophe défend le ſentiment de Pythagore, qui croyoit qu'il n'eſt pas permis d'en manger. Mr. *Simon* parle ici plus de la vie de Pythagore, que des autres Ouvrages de *Porphyre*. *Luc Holſtenius* la publia à Rome en MDCXXX. avec le livre de l'Abſtinence & tout cela fut depuis imprimé à Cambrige en MDCLXV. Ce ſavant homme ſe donne beaucoup de peine au Ch. V. de la Vie & des Ecrits de ce Philoſophe, pour ſavoir pourquoi *Porphyre* a été nommé *Batanéates* par S. *Jerôme*, dans la Préface de ſon I. Livre ſur l'Ep. aux Galates. Il ſoupçonne qu'il faudroit lire *βαθύναιος*, parce que *Porphyre* avoit voulu une fois ſe tuer. * Mais ce mot n'eſt ni appuyé de l'uſage de la Langue Grecque, ni même de l'Analogie, qui demanderoit qu'on appellât un homme, qui auroit voulu perir d'une mort vio-

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

violente, βιαιοθανατώδης. Le βαλανεώτης du P. *Sirmond*, pour dire un homme fainéant, & qui étoit souvent dans les Bains, ne quadre pas à *Porphyre*; quand même on diroit qu'il fut ainsi nommé, de ce qu'il prétendoit avoir chassé un Démon d'un Bain. Aussi Mr. *Simon* convient-il que ces conjectures ont moins de vrai-semblance, que celle que *Tanegui le Fevre* a proposée, dans la Lettre LXIV. de son I. Livre; où il dit qu'il faut lire βοτανεώτης ou βοτανιώτης, de βοτάνη, qui signifie *de l'herbe*; parce que ce Philosophe prétendoit qu'on ne devoit se nourrir que d'herbes. Ce mot peche néanmoins contre l'Usage & l'Analogie. Il faudroit dire βοτανώδης, *herbaceus*, & c'est peut-être comme il faut écrire dans S. *Jerôme*; BOTANODES, pour BATANEOTES. On pourra voir, au reste, ce qui a été dit de Pythagore & de sa vie, dans le Tom. X. Art. 2. de la *Bibliotheque Choisie*, & dans le Tom. XIII. Art. 7.

2. L'Auteur traite des Livres d'*Origene contre Celse*, & commence par remarquer les fautes, que Mr. *Ellies de Pin* a commises, en parlant, dans sa *Bibliotheque Ecclesiastique*, de cet

Ou-

Ouvrage. Ce *Cesse* étoit si peu instruit de la Religion Chrétienne, qu'il croyoit qu'il n'y avoit d'autres Chrétiens, que les Gnostiques, comme Mr. *Simon* le remarque; & d'ailleurs il l'attaque si mal, & raisonne si pitoyablement, qu'on ne comprend pas comment il pouvoit passer pour un habile homme. Néanmoins *Origene*, qui avoit plus de lecture, que de jugement, ne se tire pas toûjours bien de ses objections. Mr. *Simon* dit *qu'il sait que plusieurs personnes ont eu dessein de donner au Public une version Françoise de ce docte Ouvrage d'Origene; mais qu'il étoit persuadé que toute cette érudition, qui est souvent éloignée des sentimens des Chrétiens, tant dans la Philosophie, que dans la Théologie, ne produiroit pas un bon effet.* Il auroit pu savoir que Mr. *Bouhéreau* a executé heureusement ce projet depuis l'an MDCC. Cela n'a pas contribué à la verité à augmenter la réputation d'*Origene*, parmi ceux qui n'entendent que le François, & qui ne jugent des raisonnemens que par leur solidité; mais on ne voit pas que cela ait produit aucun mal.

Si *Origene*, comme le remarque Mr. *Simon*, a enseigné *qu'il n'y a que Dieu*

Dieu seul, qu'on doive adorer par Jesus-Christ, qui est le Souverain Pontife (Liv. V. p. 233.) & *nié, dans le même livre, que Jesus-Christ soit veritablement Dieu*, (p. 257. & non 275. comme il y a dans nôtre Auteur, par une faute d'impression) *parce que l'Ecriture ne le fait que le plus ancien de toutes les Créatures*; si *Origene*, dis-je, raisonne de la sorte, & dit bien d'autres choses, qui font connoître qu'il faisoit la Déité du Pere superieure, & differente, en substance, de celle du Fils; rien ne nous oblige de parler, comme lui. Nous ne tenons pas la tradition de ce tems-là, pour regle de nôtre Foi, mais la seule Ecriture Sainte. L'usage que nous devons faire des variations, que l'on trouve dans ces Peres des premiers siecles, sur cette matiere; c'est d'être plus retenus à damner ceux qui se trompent, que nous ne le sommes, & de nous contenter des doctrines & des termes de l'Ecriture Sainte.

3. Mr. *Simon* parle du *Psalterium Quintuplex* de *Jaques le Fevre d'Etaples*, imprimé à Paris, chez *Henri Etienne*, Pere de *Robert*, en 1509. & 1513.

1713. C'étoit quelque chose, pour ce tems-là.

4, & 5. Il fait quelques remarques, sur la *Préparation* & sur la *Démonstration Evangelique d'Eusebe*, & leurs diverses Editions. Il loue l'Edition de la Préparation par le P. *Viger* Jesuite, qui est en effet la meilleure, & la plus fidele. Il y a pourtant encore quelques endroits, où il a adouci l'Arianisme d'*Eusebe*. Voyez le Liv. VII. c. 12. & comparez sa Version avec l'Original. La *Démonstration* n'est pas si bien traduite; aussi est-elle d'un autre; savoir, de *Donat* de Verone, qui a accommodé *Eusebe* à ses idées; conduite, dont on peut voir un échantillon, au Liv. V. c. 3. dans l'Argument, où *Eusebe* dit mot pour mot: *Que le même Prophete, dans le Ps. CIX. confesse clairement deux Seigneurs; l'un, qui est le premier & le suprême Dieu; le second, qu'il appelle lui-même son Seigneur* &c. L'interprete Latin, au lieu de cela, a traduit, que le Prophete *confesse évidemment* deux fois *le Seigneur*; une fois *lorsqu'il parle de celui qui est Dieu & Pere*, & secondement *lors qu'il parle de celui qu'il*

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

qu'il appelle lui-même son Seigneur. Il y a dans le Grec : δύο Κυρίους ἐμφανῶς ὁμολογεῖ· ἕνα τὸν πρῶτον καὶ ἀνωτάτω Θεὸν δεύτερον, ὃν αὐτὸς ἑαυτοῦ ἀναγορεύει Κύριον. Il tâche de prouver ensuite cette doctrine, & il l'établit très-clairement, dans ses livres *de la Théologie Ecclesiastique* & contre *Marcel d'Ancyre*; qui étoit à peu près du sentiment, que tous les Chrétiens reçoivent aujourd'hui, si l'on y prend bien garde. Mr. *Simon* ne dit rien de ces derniers livres, que l'on a joints à la *Démonstration*. Je suis surpris qu'il y ait des gens, qui osent nier qu'*Eusebe* ait été Arien, s'ils ont lu ces Livres. Ce seroit une mauvaise foi, qui donneroit une fort méchante opinion de leur probité. J'aime mieux croire qu'ils ne les ont jamais lûs, sur tout dans l'Original.

6. L'Auteur nous apprend que toutes les Oeuvres d'*Euthymius Zygabenus*, que nous n'avons qu'en Latin, se trouvent en Grec dans la Bibliotheque du Louvre; d'où il seroit à souhaiter que quelcun les tirât, & les donnât au jour.

7. Il ne fait que toucher en passant le *Lexicon Ciceronianum* d'*Henri Etienne*,

Etienne, qui eſt un Lexicon des mots Grecs, que *Ciceron* a traduits. Il auroit pu dire que *Ciceron* n'a pas toûjours bien réüſſi, comme d'habiles gens l'ont bien montré. Voyez les Interpretes ſur les Tuſculanes, Liv. I. 42.

8. Il loüe beaucoup le Commentaire de *Jean Louis Laxerda* ſur *Virgile*, où il y a aſſurément de bons recueils ſur les matieres. Il auroit pu néanmoins dire que ce Jeſuite a trop ramaſſé, même hors de propos, & qu'il n'étoit nullement Critique.

9 & 10. L'Auteur traite de l'Edition des Oracles Sibyllins, faite à Paris en MDXCIX. par *Jean Opſopée*, & rend juſtice à *David Blondel*, qui a très-bien écrit ſur cette matiere, & montré que les Chrétiens d'autresfois étoient trop credules, de prendre ces Oracles pour bons.

11. Il loüe fort l'Edition de *Themiſtius*, avec les notes du P. *Petau* & du P. *Hardouin*; mais c'eſt apparemment pour dire que ce dernier avoit omis une note du premier, pour la tranſporter en ſes notes ſur *Pline*, en ſe l'appropriant.

12. Par un ſemblable principe, il

paroît avoir une grande estime pour un livre intitulé : *Promtuarium Sacrarum Antiquitatum Tricastinæ Diœcesis*, par *Nicolas Camuzat*. C'est qu'il y a dans ce livre plusieurs choses contraires aux interêts des Bénedictins.

13. Il donne l'Abregé d'une Dissertation de *Pierre Galesin* sur les LXX. imprimez par l'ordre de Sixte V. & relevé plusieurs fautes de cette Dissertation.

14. Le livre de *Scioppius* intitulé *Grosippi Pædagogus Pædagogorum*, imprimé l'an MDCXII. en Allemagne, où il tourne en ridicule les Ecoles & les Ecoliers, lui donne occasion de dire que les Belles-Lettres ont contribué autrefois à introduire des Héresies, & le beau François de Port-Royal le Jansenisme.

15. Mais dans le Chapitre suivant, il donne un Extrait d'une Harangue de *Martin Dorpius*, Ami d'*Erasme*, après l'avoir été son ennemi, prononcée à Louvain en MDXVII. où il fait voir l'utilité & la nécessité de la Langue Greque.

16. Il y a ensuite un petit Extrait des Oeuvres de *Sextus Empiricus* imprimé à Geneve en MDCXXI. avec

quelques remarques sur la difficulté de le traduire, tirées d'*Henri Etienne*, qui a mis en Latin les *Hypotypoſes Pyrrhoniennes*.

17, 18. L'Auteur après avoir loüé les Annales d'*Uſſerius*, qui sont un très-bon livre, dit quelque chose de sa vie imprimée à la tête de ses Lettres en MDCLXXX. & des erreurs Théologiques, qu'on lui reprochoit. Dans le Chapitre suivant, il parle fort mal d'un livre posthume de ce Savant homme, touchant la lecture de l'Ecriture, en Langue Vulgaire. C'est Mr. *Wharton*, qui l'a publié à Londres en MDCXC.

19. Mr. *Simon* dit quelque chose de *l'Etymologicum Magnum*, & de l'incertitude des Etymologies; qui sont en effet peu surs, sur tout quand il s'agit de tirer un mot primitif d'une Langue de quelque autre; mais qui sont d'une grande utilité, quand l'Histoire, l'Usage & l'Analogie constante de la Langue les autorisent.

20. L'Auteur loue beaucoup la Grammaire Syriaque de *George Amira*, publiée à Rome en MDXCVI. & donne un long Extrait d'un éloge outré, qu'il a fait de la Langue

Syriaque ; dans une Dissertation, qu'il a mise au devant de sa Grammaire.

21. Il parle du livre intitulé *Chozri*, traduit en Latin par *Buxtorf*. Il faut voir le livre même, pour en juger.

22. Il traite du Livre d'*Elias Levita* nommé *Sepher habbahhour*, le Livre choisi, qu'il loue infiniment. C'étoit en effet un bon Livre, en ce tems-là. Mais quoi qu'en dise l'Auteur, on en a fait de meilleurs & de plus exacts depuis. Il montre qu'Elie étoit Allemand, & non Romain, comme quelques uns l'ont cru, & qu'il ne se fit point Chrétien. On l'a confondu mal à propos, avec un autre Juif nommé Elie, dont il étoit l'ayeul maternel, & qui se fit Chrétien.

23. Il parle de l'Introduction à la lecture de *Seneque*, par *Henri Etienne*, & le reprend avec raison de ce qu'il mépriſoit *M. Antoine Muret*, qui étoit meilleur Critique que lui ; quoi qu'il fût aussi vrai que *Muret* avoit parlé trop mépsisamment de l'Edition de *Seneque* par *Erasme*, qu'*Etienne* défend contre lui.

24. Il fait l'éloge de l'Edition de la

la Poëtique d'*Ariſtote*, par *Daniel Heinſius*, laquelle parut à Leide en MDCXI. On ne peut pas mépriſer ce livre ; mais auſſi *Heinſius* & d'autres en ont trop fait de cas.

25. Il y a enſuite un Extrait des *Diſcuſſions Péripatetiques* de *Frantéſco Patrizi*, faites à deſſein de détruire l'autorité d'*Ariſtote*, dont il ſemble que l'Auteur avoit aſſez bonne opinion. Il trouve même mauvais que *Patrizi* ait accuſé ce Philoſophe d'avoir employé de purs ſophiſmes, pour prouver l'éternité du Monde. *Quelcun pourroit dire*, ajoûte-t-il, *que ſi l'on ſépare la Raiſon d'avec la Foi, qui nous oblige de croire, que le Monde a été créé, l'éternité du Monde n'eſt pas tout à fait inſoutenable, en ne conſultant que la Raiſon ; & qu'ainſi on ne doit pas traiter de pur Sophiſte Ariſtote, qui n'a point été éclairé des lumieres de la Foi.* Mais pour croire que la matiere ſe meut d'elle même, & que le Monde s'eſt fait de lui même, avec tout ce qu'il renferme, de toute Eternité ; il falloit être aſſurément très-méchant Philoſophe ; ſur tout après avoir vu de quels raiſonnemens les autres Philoſophes s'étoient ſervis, pour prouver qu'il

y a un Dieu, qui a tout fait. Mr. *Simon*, qui croyoit qu'on a besoin de foi pour cela, n'étoit guere meilleur Philosophe. Les raisons, de se rendre à la Révélation, & de croire ce qu'elle enseigne, sont sans doute autant évidentes, que des raisons de cette sorte le peuvent être; mais on peut prouver, avec autant de clarté, que le Monde a été créé, par des raisons tirées des Philosophes même Payens.

26. Nôtre Auteur donne après cela un Extrait d'un Ouvrage de *Jaques Mazzoni* de Cesene, imprimé en cette même ville en MDLXXVII. & intitulé *de triplici hominum vita, activa, nempe, contemplativa & religiosa Libri III. quæstionibus quinque millibus, centum & nonaginta septem distincti, in quibus omnes Platonis & Aristotelis, multæ verò aliorum, Græcorum, Arabum, & Latinorum de universo Scientiarum orbe, discordiæ componuntur*, in 4. Ce titre fait assez connoître que l'Auteur ne pouvoit être qu'un Charlatan, qui entreprenoit de traiter d'un si grand nombre de questions, dans un ouvrage de cette grosseur; & quoi que Mr. *Simon* le louë, il ne fera prendre à per-

ſonne envie de le lire. Il ſemble que ce ſavant homme avoit entrepris de ramaſſer les livres les plus inconnus & les plus négligez, qu'il trouvoit ſur les Quais de Paris, & de les louër dans ſa *Bibliotheque Critique*, à deſſein de les vendre cher à ceux qui ſe ſeroient fiez en lui : comme on aſſure qu'un habile Antiquaire a dit, dans ſes Livres, que certaines médailles étoient rares, parce qu'il les avoit, & qu'il cherchoit à les vendre cher, à ceux qui n'en ſavoient pas le prix.

27. On aura meilleure opinion du Commentaire de *Diego de Stunica* ſur Job, imprimé à Tolede en MDLXXXIV. où il compare l'Hebreu, le Grec, la Vulgate, & la Paraphraſe Chaldaïque. Il ne le faut pas confondre avec *Lopez Stunica*, adverſaire d'*Eraſme*. *Diego de Stunica* ſe plaint fort de la négligence des Théologiens d'Eſpagne, pour l'étude de la Langue Hébraïque, & même de leurs calomnies contre ceux qui l'étudioient & expliquoient le texte à la lettre, ſans s'écarter, à chercher les ſens ſpirituels. Il fait encore voir, qu'on ne ſauroit entendre les Verſions, en divers endroits,

sans recourir à l'Original, qui est souvent plus clair. Il se sert fort de la Bible de *Vatable*, qui est celle où *Robert Etienne* mit des notes litterales, sous la Vulgate & la Version de *Leo Juda*, qu'il réfute néanmoins quelquefois. Sur le Chap. IX, 6. où il y a que Dieu *remue la Terre de son lieu & que ses colomnes en tremblent*; il ne fait aucune difficulté de dire que, pour bien expliquer cet endroit, il faudroit l'entendre conformément au sentiment des anciens Pythagoriciens & de *Copernic*, qui ont crû que la Terre tourne autour du Soleil; & il soûtient qu'il n'y a aucun endroit dans l'Ecriture, où il soit parlé si clairement du repos de la Terre, qu'il est parlé ici de son mouvement. En ce sens-là, l'Inquisition n'avoit pas encore décidé que ce fût une Heresie, que de croire que la Terre tourne.

18. L'Auteur corrige, dans le Chapitre suivant, diverses fautes, dont une partie sont apparemment d'impression, dans l'*Histoire de l'Etat présent de l'Empire Ottoman, traduite de l'Anglois de Mr. Ricaut, par Mr. Brisi.* Il dit qu'il a eu la curio-

rioſité de la ville, avec un Turc de Conſtantinople, qui ne l'a pas, non plus que lui, trouvée fort exacte. Il auroit peut-être eu bien de la peine de dire qui étoit ce Turc.

29. Il parle au long de quelques Ouvrages de *Simeon*, Archevêque de Theſſalonique, imprimez à Giaſi (d'autres écrivent *Jaſſi*) ville de Moldavie en MDCLXXXIII, in fol. On avoit ces Ouvrages MSS. dans la Bibliotheque Vaticane. Mr. *Simon* dit que ce Grec n'eſt point de ceux, qu'on nomme Latinizez.

30. Tel étoit encore *Nilus*, Archevêque de la même ville, qui a fait un livre contre la *Primauté du Pape*; qui fut imprimé pour la premiere fois, par *Bonaventure Vulcanius*, à Leide, en MDXCV. & depuis par *Saumaiſe* à Heidelberg en MDCVIII. & à Leide en MDCXLVI.

31. M. *Simon* a ſouvent parlé des *Acta & Scripta Theologorum Wittembergenſium*, & des réponſes que leur fit *Jeremie*, Patriarche de Conſtantinople; par où il paroît que l'Egliſe Grecque d'aujourd'hui croit la Tranſubſtantiation. Mais quand on accorderoit que depuis quelques ſiecles elle eſt dans cette penſée, & qu'elle y eſt

tombée comme le Latine ; à force d'exaggerations pour relever l'excellence de l'Eucharistie, qu'on a enfin prises à la lettre, en Orient, comme en Occident ; il ne s'ensuivroit pas de-là que c'eût été le dogme de l'ancienne Eglise.

32, & 33. L'Auteur loue, avec raison, la Concordance des LXX. Interpretes, publiée par *Conrad Kircher* à Francfort en MDCVII. Mais il a tort de dire *que cet habile homme s'est servi peu judicieusement de l'exemplaire Grec, qui est dans la Bible Polyglotte du Cardinal Ximenès, qui ne représente pas la véritable version des LXX. Kircher* a suivi, comme il le témoigne dans sa Préface, l'édition de Bâle in 8. imprimée en MDL. qui est conforme à l'édition d'*Alde* & non à celle d'Alcala ; comme on le peut voir, si on les confere ensemble, & comme Mr. *Simon* l'a lui-même remarqué, dans son *Hist. Critique de l'A. T.* Liv. II. c. 3. Il loue ensuite beaucoup la Concordance de *Mario de Calasio* imprimée à Rome en deux Volumes in fol. en MDCXXI. qui n'est pas à mépriser, mais qui est néanmoins de petit usage pour ceux qui

qui sont fournis de celle de *Buxtorf* (le Pere, & non le Fils, comme dit l'Auteur, qui est contredit par *Buxtorf* le Fils dans sa Préface) & des Dictionaires Hebreux, qui ont paru depuis, comme celui de *Schindler*, celui de *Castel* & d'autres.

34. Il estime justement le Commentaire Anglois de *Henri Ainsworth*, sur le Pentateuque, qui parut en MDCXVI, MDCXVIII. & suivant. Son principal mérite est qu'il copie les Rabbins, soit en les nommant, soit sans les nommer.

35. Les Analyses d'*Etienne Szegerum*, Hongrois, sur divers livres de la Bible, ne me sont pas connues. L'Auteur les louë, comme il fait quantité de livres, dont on ne se sert point. Mais on ne peut pas s'y fier. Les faiseurs d'Analyses sont sujets à donner dans la Chimere.

36. Le Dictionaire de R. *Leon de Modene*, où il explique les mots Hebreux en Italien, peut être bon pour le commun des Juifs d'Italie; mais je doute fort qu'il soit aussi utile aux Chrétiens, qu'il est rare.

37. En parlant du *Thesaurus Ecclesiasticus* de *Jean Gaspar Suicerus*, qui a été imprimé à Bâle & s'est ven-

de à Amsterdam en MDCLXXXII. il dit que l'Auteur *a executé parfaitement, dans le corps de son Ouvrage, tout ce qu'il promet dans le titre.* C'est principalement de donner toutes les expressions, les rites, les dogmes, les heresies, & autres choses semblables, qui se trouvent dans les Peres Grecs. Il est certain que *Suicer* l'a fait en grande partie, & que ce Recueuil est nécessaire à tous ceux qui veulent s'appliquer à l'étude des Peres Grecs; mais il faut avouer qu'il y manque des mots importans & que d'autres, qui y sont, méritoient d'être expliquez plus au long. Par exemple les mots ὁμοούσιος, *consubstantiel*, & οὐσία, *substance*, *personne*, *substance*, n'y sont pas assez expliquez; & l'on n'y trouve point ὅρος, non pour marquer l'identité numerique, mais l'identité d'espece, ὑπερβολή, *circumincession*, περιγραφή, *definition*, ou la nature renfermée en certaines bornes, πρόβολη, *emission*, ou ce qui est produit, par émission. Tous ces mots ont été fort employez dans l'explication du Mystere de la Trinité & dans les controverses, qu'il y a eu autrefois sur cette matiere.

tiere. Le P. *Petau* les a expliquez & pluſieurs autres ſemblables, dans ſes Dogmes Théologiques. *Etienne de Courcelles*, dans ſon *Quaternio*, & *Rodolf Cudworth*, dans ſon Syſteme Intellectuel, en ont auſſi parlé, & ſur tout le premier. Mais ſi Mr. *Smicer* étoit entré dans ce détail, il auroit découvert que les ſentimens des Anciens étoient bien differens de ce qu'il penſoit. Quoi qu'il en ſoit, ſon livre ne laiſſe pas d'être fort bon, & les livres de cette eſpece ſont très-rarement complets, du premier coup. Mr. *Simon* lui attribue la correction d'un paſſage de S. *Epiphane*, que le P. *Petau* avoit déja propoſée.

38. Il fait l'éloge de la 1. Epître de S. *Clement*, comme d'un très-ancien monument & il ne ſe trompe pas; mais un Critique, auſſi pénetrant qu'il croyoit l'être, auroit dû remarquer que cette Epître avoit été augmentée de quelques additions, tirées de *Clement* d'Alexandrie. On en peut voir les preuves, dans l'Edition des Peres Apoſtoliques, faite à Amſterdam en MDCXCVIII. Il y a auſſi un endroit de *Grotius*, qui eſt cité ici très-fautivement.

39. L'Auteur examine *l'Hiſtoire Orientale des grands progrès de l'Egliſe Catholique, en la réduction des Chrétiens de S. Thomas*; où il trouve, avec raiſon, bien des choſes à redire. Comme les Miſſionaires vont prêcher l'Evangile, qu'ils n'entendent ordinairement pas: ils racontent des effets de leur prédication, dont on n'a point ouï parler ſur les lieux.

40. Mr. *Simon* fait un petit extrait d'un livre intitulé: *Droit des Belges, touchant la reception des Bulles*, imprimé à Liege, en MDCXLV. par où il paroît que, dans les Païs-Bas Catholiques, on prétend n'être point tenu d'obeïr aux Bulles des Papes, à moins qu'elles n'aient été reçues & publiées en ce païs-là, avec les formalitez accoûtumées.

41. L'Auteur fait de bonnes remarques ſur le Livre d'un Carme, nommé *Thomas à Jeſu*, où il donne la maniere de procurer le ſalut de toutes les Nations, des Schiſmatiques, des Héretiques, des Juifs, des Sarafins, & des autres Infideles. Il reconnoît que cet Auteur n'eſt pas d'un mérite diſtingué, mais il croit que ſon Ouvrage eſt un des moins

moins mauvais, entre ceux qui ont été écrits sur cette matiere. Pour se bien aquiter de cette grande entreprise, il faudroit, avant toutes choses, être parfaitement bien instruit de la Religion Chrétienne, & savoir bien distinguer les sentiments qui lui sont essentiels, de ceux qui ne le sont pas. Il faudroit ensuite posseder entierement la Religion de ceux, que l'on voudroit convertir, & connoître à fonds leurs coûtumes, & leurs mœurs. Enfin il faudroit bien savoir leurs Langues, & même les parler, avec quelque élegance, pour les pouvoir persuader. Après tout cela, il faudroit être très-homme de bien, & avoir en même tems beaucoup de soupleſſe, de prudence & de patience. Il n'y a que peu, ou point de Missionaires, qui possedent ces qualitez, & qui soient en état de gagner veritablement à Jesus-Christ une seule sorte de dévoyez; bien loin d'être capables de s'adresser à plusieurs, avec un succès avantageux. Il est surprenant que l'on veuille sauver les autres, malgré toutes les difficultez, qu'on vient de marquer; pendant que l'on a bien de la peine

de

de se sauver soi-même & ceux de sa propre nation. Il y a bien du fanatisme, ou de la charlatanerie là-dedans, ou pour le moins beaucoup d'imprudence.

42. Le recueil des Auteurs de l'Art Cabalistique, imprimé à Bâle, par *Pistorius* en MDLXXXVII. en deux Volumes in folio, occupe le Chapitre suivant de nôtre Auteur. Il est bon d'en avoir quelque idée générale, pour connoître la foiblesse de l'homme & ne s'y pas laisser tromper; mais pour s'appliquer sérieusement & long-tems à cette étude, il faudroit l'estimer, & si on l'estimoit, on seroit en grand danger de devenir fou, au moins à cet égard.

43. Mr. *Simon* donne, avec justice, de grandes loüanges aux *Adversaria d'Hadrien Turnebe*, qui étoit sans doute un des plus savans hommes de son tems, en matieres de Belles-Lettres. Nôtre Auteur en rapporte cette belle Maxime, qu'on ne sauroit trop répeter à des gens bien inferieurs à *Turnebe*: „ je me „ suis toûjours gardé religieusement „ & avec soin de paroître vouloir „ chercher de la réputation, en fai„ sant tort à qui que ce soit, car

„ j'ai

„ j'ai employé cette retenue, que „ j'ai souvent loué des personnes „ doctes & parlé d'elles avec hon„ neur, sans les avoir jamais reprises „ ni blâmées; *hoc semper religiosè, eandemque servavi, ne mihi, per cujusquam injuriam, viderer unquam famam quærere voluisse; eam enim verecundiam, pudoremque adhibui, ut homines doctos sæpe numero laudaverim & honorificè appellaverim, nunquam reprehenderim, aut vituperarim.* Si Mr. *Simon* en avoit fait autant, dès ses premiers Ouvrages, il ne se seroit pas attiré l'indignation de tous les Partis, & d'une infinité de Particuliers. Il est si certain que cette conduite attire de la haine, & que la seule liberté qu'on prend de dire même modestement son sentiment, sur diverses matieres (quoi que tout le monde ait ce droit-là, & qu'on ne le puisse ôter à personne) est suffisante pour attirer des querelles, même de la part de ceux, que l'on a loüez. La République des Lettres ne manque jamais de gens, sans éducation, ni pudeur, qui ne citent les autres, que pour les reprendre, & qui parlent même des vivans, avec aigreur; quoi qu'ils aient parlé

parlé d'eux, avec civilité; comme je l'ai éprouvé plusieurs fois. Mais la mauvaise humeur des autres ne me fera pas changer de conduite.

44, & 45. Il dit un mot du *Thesaurus Criticus de Gruter*, dont il ne semble pas avoir sû le nombre des Volumes, qui sont au nombre de sept. On en feroit encore autant, si l'on y vouloit mettre tous les Auteurs de la même sorte. Pour les notes Italiennes de *Fabrini*, sur *Horace*, *Virgile* &c. je ne les ai pas vues, mais c'est sans doute peu de chose.

46. L'Auteur rapporte le jugement de *M. Antoine Muret* sur les Adages *d'Erasme*, dont il parle trop mépriſamment; quoi qu'il soit vrai qu'*Erasme* a commis plusieurs fautes, dans ce grand Recueuil, comme *Daniel Heinsius*, qui en parle beaucoup plus civilement que *Muret*, le reconnoît. *Muret*, avec tout son savoir & sa belle maniere d'écrire, n'auroit pû faire un Recueuil de la sorte; qui demandoit une plus grande lecture, que n'étoit la sienne. *Henri Etienne*, qui a défendu *Erasme*, en diverses occasions, contre *Muret*, convient de plusieurs de ses

fautes & les a relevées, dans des remarques qu'il a faites sur les Adages. On les peut voir, sous les pages de l'Edition de *Leide*, en MDCCIII. où j'en ai ajoûté quelques autres, pour redresser d'autres endroits; sans rien diminuer de l'estime, qu'on doit avoir pour ce grand homme.

47. Ce Chapitre & les quatre suivants ne sont que pour recommander, en peu de mots, les livres de *Brisson*, *de formulis*; de *Budée*, touchant la Langue Greque; de *Scheffer*, de la milice navale des Anciens; de *Saumaise*, des années Climacteriques; & des œuvres de *Philon*, de l'impression *de Henri Etienne*. Ainsi je ne m'y arrêterai point.

IV. NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE &c. Tome II. in 8. pagg. 312.

1. L'AUTEUR fait un long Extrait de ce qu'*Isaac Habert*, a composé sur le Pontifical de l'Eglise Greque, qu'il publia en Grec & en Latin à Paris, en MDCXLIII. Il y a dans ces remarques beaucoup de choses, concernant les Antiquitez

tez Ecclesiastiques, en géneral, & les rites des Grecs en particulier.

2. Le Livre d'*Anastase Sinaïte*, intitulé *le Conducteur*, ὁδηγὸς, n'est pas d'*Anastase* lui même, mais de je ne sai qui, qui a fait une rapsodie composée de diverses pieces, mal cousues ensemble; & qui a joint exprès à sa compilation plusieurs extraits des livres d'*Anastase*, & non cet Auteur entier. Mr. *Simon* remarque qu'il y a de grandes varietez, dans les MSS. de ce Recueuil, & reprend Mrs. de Port-Royal de ne les avoir pas consultez, & d'avoir parlé trop meprisamment de l'Ouvrage d'*Aubertin*, touchant l'Eucharistie.

3. Il fait une assez longue Critique des Ouvrages de *Jean Goropius Becanus*, imprimez à Anvers in folio en MDLXXX. Cet homme, qui ne manquoit point d'ailleurs de lecture & d'érudition, a prétendu que la Langue du Brabant est la plus ancienne Langue du monde, & que la Langue Hebraïque, quoi qu'on dise, n'est pas de cette antiquité; ce qui fait qu'il tire du *Brabançon* l'origine des anciens noms, & de toutes les autres Langues. Il est surprenant qu'un homme savant eût

pu tomber dans une semblable rêverie; mais il est encore plus surprenant que *Lævinus Torrentius*, Evêque d'Anvers, qui étoit un fort savant homme en matieres de Belles-Lettres, ait voulu mettre, comme le remarque l'Auteur, à la tête de ces Ouvrages, une Lettre adressée à *Arias Montanus*, où il n'oublie rien pour appuyer les imaginations de son Ami.

4. Il fait ensuite l'extrait & l'examen du 2. Tome de l'Edipe d'*Athanase Kircher*, où il a prétendu donner les Sciences des Egyptiens, cachées sous leurs Hieroglyphiques. Mr. *Simon* a un beau champ, pour se moquer de la charlatanerie de cet Auteur, qui explique comme il veut des figures, où l'on ne peut rien entendre. Mais il y a long-tems que la réputation de ses Ouvrages est tombée, parmi les Savans; si tant est que jamais ils aient été estimez, par les habiles gens.

5. *Edoüard Pacocke*, célebre Professeur en Hebreu & en Arabe dans l'Academie d'Oxford, publia en MDCLIV. en cette ville-là un Volume in 4. qui contient les Préfaces de *Moïse fils de Maimon*, sur les di-

ver-

verſes parties de ſes Commentaires ſur le Thalmud. Elles ſont en Arabe, qui étoit la Langue maternelle de l'Auteur; mais elles ſont imprimées en caracteres Hebreux, ſans points, avec la verſion Latine de *Pococke* à côté. Ce ſavant homme croyoit, avec raiſon, que ces Préfaces peuvent ſervir d'introduction à toute la doctrine de la Loi, comme les Juifs l'entendent; & c'eſt pour cela qu'il intitula ce Recueil שער משה *Sah Moſi*, ou *la Porte de Moiſe*. Il y joignit une *Appendix de Notes Miſcellanées*, qui ne regardent pas *Maimonide*, mais quelques paſſages de l'Ancien Teſtament, & quelques-unes des opinions des Juifs & des Mahometans. C'eſt de ces Remarques, que Mr. *Simon* a entrepris de faire l'extrait, mais elles méritent d'être lûës, en elles mêmes, par tous ceux qui veulent entendre l'original Hebreu. Comme elles étoient devenues rares de l'Edition d'Oxford, il y a quelques années qu'elles ont été rimprimées à Leipſig. Les quatre premiers Chapitres contiennent des remarques ſur quelques paſſages des Prophetes, citez dans le Nouveau Teſtament; dans

lesquels *Pococke* fait voir, contre *Louis Cappel*, qu'il ne faut rien changer, sous prétexte d'accommoder l'Ancien Testament, au Nouveau; parce que les anciens mots Hebreux ont pu avoir plus de significations, que l'on ne croit, & dont on peut trouver des restes dans les Langues voisines, comme dans l'Arabique; ainsi qu'il le fait voir, en montrant qu'ils ont été traduits, selon ces significations. Il a sans doute raison, & l'on doit employer sa méthode, autant qu'il est possible. Mais ce savant homme, qui s'étoit uniquement appliqué à la lecture des Auteurs Juifs & Arabes, n'étoit nullement Critique, ni même un Interprete de l'Ecriture fort pénetrant; ce qui a empêché qu'il n'ait fait tout l'usage, qu'il auroit pu faire de la connoissance, qu'il avoit des Langues Orientales, s'il avoit eu l'esprit tourné à la Critique. C'est ce qu'on peut reconnoître, par ses Commentaires Anglois, sur les Prophetes Hosée, Joël, Michée & Malachie, qui sont des compilations non seulement des Rabbins, mais principalement des Interpretes Modernes; sans qu'on voye le bon goût,

& la fine Critique, que l'on auroit pu attendre de lui. Auſſi n'ont-ils pas eu grand ſuccès. Le cinquiéme Chapitre eſt ſur les *ſépulcres blanchis* & les *ſépulcres cachez*, auxquels Jeſus-Chriſt compare les Phariſiens. Le ſixiéme traite des ſentimens divers des Juifs, ſur la réſurrection & ſur ſes circonſtances; & le ſeptiéme de ce que les Mahometans en diſent. Dans le huitiéme, il fait voir que les anciens Juifs ont entendu du Meſſie le II. Pſeaume, & recherche pourquoi les Juifs des derniers ſiecles l'ont entendu autrement. Enfin dans le dernier, il explique la maniere dont les Juifs ſe lavoient les mains, & leur doctrine ſur le vœu nommé *Corban*, pour l'éclairciſſement de deux paſſages du Ch. VII. de S. Marc. C'eſt-là en général ce qu'il y a dans le livre de *Pocoke*, ſans s'arrêter au détail de Mr. *Simon*, qui loue très-juſtement cet Ouvrage.

6. Il s'étend enſuite à faire voir l'utilité du Recueuil de Mr. *Wharton*, intitulé *Anglia Sacra*, & imprimé à Londres en MDCXC. en deux Volumes *in folio*. C'eſt un Recueuil des Ecrits des Moines Anglois des ſiecles paſſez;

passez ; sur quoi Mr. *Simon* ne manque pas de remarquer ce que le Compilateur a dit, dans la Préface de son 2. Tome, touchant les fausſetez, que l'on a découvertes dans les Chartes des Monasteres. Mr. *Wharton* avoit renvoyé aux Origines Britanniques d'*Edouard Stillingfleet*, Evêque de Worceſter, que Mr. *Simon* nomme *Edouard Evêque de Vigorne*; parce qu'en Angleterre les Evêques ſe nomment ſouvent de leur ſeul nom de baptême, ſans mettre leur nom de famille. Plus-bas, il dit *Coventru*, pour *Coventry*.

7. *Claude Hemeré*, Théologien de Paris, a fait un livre de l'Academie de cette ville-là, telle qu'elle étoit d'abord, dans l'Iſle, & des Ecoles des Evêques. Mr. *Simon* en donne un petit extrait, pour répréſenter à la fin l'ignorance des Théologiens de cette Univerſité, dans le tems que Luther parut.

8. Il fait quelques petites remarques ſur le livre des *Monoies de France*, par *Claude* de *Bouteroue*, qui eſt devenu rare, & qui eſt bon en ſon eſpece.

9. Il a raiſon de louer les livres de *Jean Louis Vives*, de la corrup-

tion des Sciences, & de la maniere de les rétablir. *Vivès* dit entre autres choſes „ qu'il eſt très-vilain que les „ larrons & les maqueraux vivent „ en une meilleure intelligence entre eux, que les Savans : *Turpiſſimum eſt nobis latrones & lenones majore inter ſe conſenſione vivere, quàm Eruditos.* Cet Ouvrage eſt plein de bonnes leçons & plus digne d'être lu, que mille autres livres plus modernes, que l'on lit, ſans jetter les yeux ſur les Oeuvres de *Vivès*.

10. Nôtre Auteur fait l'éloge & l'apologie de l'Hiſtoire de la Pénitence, publiée par le P. *Jean Morin*; dont on n'a pas voulu permettre la impreſſion à Paris, mais qui a été imprimée hors du Royaume.

11. On lit volontiers les loüanges, que Mr. *Simon* donne à d'autres, lors qu'ils le méritent; mais on aura peine à ſouffrir les loüanges, qu'il ſe donne à lui-même, pour ſon édition de *Gabriel de Philadelphie*, & le mépris qu'il fait non ſeulement de Mr. *Claude*, mais encore des Auteurs de la *Perpetuité de la Foi*. S'il méritoit d'être loué pour cela, ce que je n'oſerois dire, parce que je n'ai point lu ce livre; il falloit que ce fuſſent d'au-

d'autres qui le loüassent & même, sous le masque d'u me.

12. On lira, avec plus d tion, l'extrait qu'il fait apri l'Edition de l'*Alcoran*, en Arabe & en Latin, publié en MDCXCVIII. par le P. *Louis Maracci*; dont le Prodrome contient l'Histoire de ce Livre, la vie de *Mahomet*, sa doctrine & autres choses, qui regardent ce sujet, avec la réfutation du Mahometisme.

13. Nôtre Auteur donne ensuite un Extrait de l'Ouvrage de Mr. *Schupart*, de la secte des Caraïtes, imprimé à Jene en MDCCI. Il le loüe, & ne s'oublie pas lui même, car il a parlé en plusieurs endroits de ces Caraïtes; dont il faisoit grand cas. On n'a pourtant point vû de passage difficile de l'Ancien Testament expliqué, par le moyen de ces gens-là, mieux que par d'autres Interpretes. Mais il lui suffisoit que quelque livre fût rare, pour en dire du bien; sur tout si personne ne l'avoit lu, que lui.

14. Il fait quelques remarques sur la *Défense de la Foi de Nicée*, par feu Mr. *Bull*, mort en MDCCX. Evê-

que de S. David, en Angleterre. Après lui avoir donné quelques louanges, il se plaint de la maniere, dont il a traité le P. *Petau*, qui avoit avoué, dans ses Dogmes Théologiques, que les Peres des trois premiers siecles avoient dit beaucoup de choses, qui pouvoient paroître favorables aux Ariens; & tâche de faire voir, par quelques remarques, que Mr. *Bull* a donné lui-même prise aux Anti-trinitaires. Il faut avouer qu'il y a du pour & du contre, dans la doctrine des Peres des trois premiers siecles, touchant la Trinité, & que, si Mr. *Bull* embarrasse quelquefois les Ariens, il se trouve à son tour bien embarrassé lui-même, à expliquer les passages, qui paroissent lui être opposez; comme tous ceux, qui ont lû son Traité avec attention, & qui sont capables de juger de ces matieres, l'ont bien senti. Il vaut beaucoup mieux s'arrêter, à l'égard de ces matieres, comme sur toutes celles de la Foi, au seul Nouveau Testament, qui est plus facile à entendre & à expliquer, que les raisonnemens obscurs des Peres. Cela est d'autant plus prudent, que quand on auroit prouvé

nettement que ceux, qui ont vécu après les Apôtres, le second & le troisiéme siecle, ont tous été du sentiment du Concile de Nicée; on n'auroit rien prouvé que de très-desavantageux à ces Peres, ou à nôtre Théologie d'aujourd'hui, & même à celle des Apôtres. Nous croyons qu'il n'y a qu'une seule Essence Divine, *en nombre*, qui est commune au Pere, au Fils & au S. Esprit; mais le Concile de Nicée a cru que l'Essence Divine étoit seulement unique, *en espece*. Mr. *Bull* n'ignoroit pas que le P. *Petau* & après lui Mrs. *de Courcelles* & *Cudworth* ont montré que c'est là le sentiment de Nicée. Si donc les Peres, qui ont vécu avant ce Concile, avoient cru la même chose, ils auroient été fort éloignez de la doctrine Apostolique, & de la nôtre; & cela étant ainsi, ce seroit en vain qu'on prétendroit se servir de la Tradition, pour établir nos sentimens. Il y a lieu d'être surpris que Mr. *Bull* ne se soit pas apperçu de cela, ou, s'il s'en est apperçu, comme il le semble, comment il a entrepris de défendre la doctrine de Nicée. Cependant il faut avoüer, qu'il a surpris bien du monde, en leur faisant ac-

accroire qu'il a soûtenu les sentimens reçus, contre les Heretiques.

Mr. *Simon* dit, en ce Chapitre, *qu'il se souvient qu'un savant Calviniste ayant objecté à un Docteur Catholique, que la Transsubstantiation n'étoit fondée, comme plusieurs Docteurs Catholiques en convenoient, ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition, mais seulement sur l'autorité du IV. Concile de Latran; le Catholique répondit adroitement au Calviniste, dont il se moquoit: Les mêmes Lunettes, qui vous font voir la Consubstantialité du Verbe, dans le Concile de Nicée, vous doivent faire voir la Transsubstantiation dans le Concile de Latran; à quoi, dit-il, le Calviniste n'eut rien de bon à repliquer, sentant bien la force de la comparaison.* Je ne vois pas, je l'avouë, où est le mot pour rire; car enfin les Calvinistes ne doutent pas que la Transsubstantiation ne soit établie dans ce Concile de Latran; il s'agit seulement de savoir si c'étoit un dogme de l'ancienne Eglise, & c'est ce qu'ils nient. D'un autre côté, les Catholiques, non plus qu'eux, ne doutent pas que la Consubstantialité ne soit le dogme de Nicée. L'Auteur auroit dû dire, pour dire quelque chose, que les mêmes

Lu-

Lunettes, qui ont fait voir au Concile de Nicée la Conſubſtantialité, comme il l'entendoit, dans la tradition des ſiecles précedens, avoient fait voir au Concile de Latran la Tranſubſtantiation dans les Ecrits des premiers Chrétiens. Mais il ſe ſeroit moqué de ces deux Conciles.

15. Mr. *Simon* fait quelques petites remarques ſur une explication, qu'*Eraſme* donna en 1532. contre les Cenſures de la Faculté de Théologie de Paris.

16. Il cenſure enſuite l'Hiſtoire des Juifs de Mr. *Basnage*, qui pourra bien trouver, quand il voudra, le moyen de lui rendre la pareille.

17. Mr. *Simon* loue le petit Livre de *Fauſte Socin*, publié ſous le nom de *Dominique Lopès*, *de la Societé de Jeſus*, & en effet ce livre a été fort approuvé, pour la maniere dont il établit la certitude, que nous avons que les Livres du Nouveau Teſtament ſont bien de ceux, dont ils portent les noms, & dont il prouve la verité de la Religion Chrétienne en général. C'eſt le premier, que je ſache, qui ait bien ſu la méthode qu'il faut ſuivre en cette matiere. Auparavant on n'avoit rien vû là-

dessus, que d'assez confus. Tous les Chrétiens avoient bien les materiaux, qu'il a employez, & convenoient de ses principes; mais ils ne savoient pas bien s'en servir. Mr. *Simon*, qui croit que *Socin* a suivi les principes de l'Eglise Romaine, en établissant la certitude que l'on a que les Livres du N. T. sont bien des Apôtres, par le consentement unanime des Chrétiens, comme si c'étoit là la même chose que la Tradition, se trompe. Ce dernier dogme est fondé sur l'autorité infaillible de ceux, qui sont les témoins de la Tradition, à laquelle il faut se soumettre aveuglément; mais le consentement des Chrétiens sur les Auteurs du Nouveau Testament, est comme celui des Payens sur l'Auteur, par exemple, des livres de *Ciceron*, qu'on croit être de lui, sur ce qu'ils en disent; sans les croire infaillibles, mais parce qu'ils ont été bien instruits du fait, & qu'ils n'ont eu aucun sujet de nous tromper. Ce n'est pas là une Tradition, comme celle que l'on cherche dans l'Eglise Chrétienne.

18. Enfin nôtre Auteur parle du Catalogue des livres Chaldéens, ou Sy-

Syriaques, tant Ecclesiastiques, que Profanes, par *Hebed Jesu* Evêque Nestorien, qui se convertit à Rome, sous Jules III. Ce Catalogue a été traduit du Syriaque en Latin, par *Abraham Ecchellensis* Maronite, & Professeur de la Langue Syriaque à Rome, en MDCLIII. On verra, par ce que Mr. *Simon* dit de ce Catalogue, que les Livres, qu'il renferme sont très-peu de chose; & que lui-même ne paroît en faire cas, que parce qu'ils ne sont pas communs. La créance des Chrétiens Orientaux, qui sont dans une ignorance très-crasse depuis long-tems, ne peut que très-peu interesser ceux qui aiment la Verité; & pour bien pénétrer cette créance, il faudroit prendre tant de peine & de soins, que peu de gens donneront dans cette espece de recherches.

Au reste, il y a dans cette *Bibliotheque* tant *Critique*, que *Choisie*, un nombre infini de fautes d'impression, dans les noms propres, & dans les mots Hebreux, & Grecs, qui s'y trouvent, parce qu'elle a été imprimée dans l'absence de l'Auteur; qui étoit en Normandie, pendant qu'elle s'imprimoit dans la Principauté de

Dombes : outre que les deux derniers volumes ont été imprimez, après ſa mort. Ainſi il ne ſeroit pas juſte de les attribuer à l'Auteur.

ARTICLE V.

LETTRES CHOISIES de Mr. BAYLE, *avec des Remarques, en 3. Tomes in 12.* A Rotterdam chez Fritſch & Bohm, & ſe trouvent à Amſterdam chez D. Mortier. Il y a 1312. pages, dans les 3. Tomes, avec la Préface & les Tables.

JE ne mets pas ce titre ici, dans le deſſein de faire aucun extrait de ces Lettres. C'eſt un amas de bagatelles, & de penſées indigeſtes, ou chagrines ; que l'Auteur avoit écrites à diverſes perſonnes, ſans pouvoir ſoupçonner qu'on les imprimeroit jamais. Ainſi on ne peut pas tant ſe plaindre de l'Auteur, que de ceux qui ont voulu les publier. Bien-loin de lui avoir fait honneur, ils lui ont fait tort, en expoſant aux yeux du Public ce qu'on auroit dû lui cacher. Celui qui a eu ſoin de l'Edition, &

qui

qui eſt un homme qui connoit les Livres & les Editions, qui en ont paru, n'a rien oublié, pour rendre ces Lettres de quelque utilité, par rapport à l'Hiſtoire litteraire; en y joignant des notes, où il marque plus diſtinctement les Auteurs & les Livres, dont Mr. *Bayle* parle, & où il éclaircit ce qu'il y a d'obſcur, autant qu'il lui a été poſſible, & quelquefois plus qu'il n'étoit beſoin. Il releve des fautes, en matieres de fait, non ſeulement de Mr. *Bayle*, mais encore de pluſieurs autres. Il y a joint une Table des matieres, qui pourroit faire ſeule un volume à part. L'Auteur y a preſque copié tout ce qu'il y a dans le livre, des choſes dont il eſt parlé, & y a encore joint des ſupplémens, concernant les perſonnes & les livres, dont il s'agit. Comme on ſe propoſe à Roterdam de rimprimer le Dictionaire de Mr. *Bayle*, il donne cet Index, comme un Eſſai de celui, qu'il voudroit faire ſur ce grand Ouvrage & ſur le Supplément, que l'on a deſſein d'y ajoûter. Mais faire un Index, ſur ce pied-là, de trois gros volumes in folio, c'eſt y vouloir ajoûter un quatriéme, ou même un cinquiéme volume, dont il n'a pas

besoin. Il suffit de mettre fort en abregé, dans la Table, ce qu'il y a dans le Livre même, afin que le Lecteur sache où le trouver. Il ne faut pas même y mettre tout, mais seulement ce qui est digne de remarque. Autrement on augmenteroit d'un quart, ou d'un tiers le prix de tous les livres, où il y auroit de semblables Index; ce qui seroit desagréable en Public, & nuisible au commerce des Libraires.

D'ailleurs en suppléant à ce que l'on dit des vivans, on est sujet à se tromper, comme il est arrivé à l'Auteur des notes, & à réiterer des mal-honêtetez, qui se trouvent dans un Livre, & qui font d'autant plus mauvais effet, qu'elles sont rassemblées dans un seul lieu. Cette répetition d'injures ne peut plaire à personne & blesse non seulement l'honêteté, mais encore l'équité. Faire imprimer des libelles, avec de gros Index des paroles outrageantes, qui y sont, n'est pas une occupation, que l'on puisse approuver. D'ailleurs on doit louër la diligence & l'exactitude de l'Auteur de la Table & souhaiter qu'il en fasse usage, sur quelque meilleur Livre.

Ce-

Celui-ci n'en valloit pas assurément la peine.

Ceux qui ont fourni les Lettres de ces trois Volumes en avoient encore fourni davantage, mais on en a retranché plusieurs. Bien-loin de blâmer ce retranchement, on auroit souhaité qu'on l'eût étendu plus loin, & qu'on eût sur tout omis les traits calomnieux, que M. *Bayle* mettoit dans des Lettres familieres, & qu'il n'auroit osé soûtenir en public. Ceux qui ont fourni ces Lettres n'ont guére eu de foin de la réputation de leur Ami, qui n'auroit pu passer pour un honête homme, s'il avoit dit publiquement les mensonges qu'il leur écrivoit. C'est en quelque façon le trahir, que de réveler ce qu'il disoit, sans y penser, à des gens en qui il se fioit. Les Lettres sont comme la conversation, qui deviendroit la chose du monde la plus dangereuse, si ceux, qui s'y trouvent, alloient faire imprimer tout ce que leurs Amis y disent. Les rapports même, faits de bouche, sont généralement blâmez, comme propres à mettre la division, par tout. D'ailleurs ceux qui donnent, par négligence, ou au-

autrement des Lettres, où il y a des injures contre ceux, dont ils font profession d'être Amis, & qui ne les ont jamais desobligez en rien, ne sayent guere ce que c'est non seulement que l'amitié, mais même que l'honêteté la plus commune; ou au moins agissent d'une maniere, qui ne sied nullement à des gens, qui le sayent. Il faudra desormais se garder très-soigneusement de leur donner les moindres louanges en public, pour ne pas se nuire à soi même, en suivant son humeur obligeante, envers des gens, qui ne le méritent pas. Cela soit dit, par forme d'avertissement, pour ceux qui en ont besoin.

Mr. *Bayle* écrivoit en MDCLXXXIV. à un de ses Amis, en parlant des *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Hist. Critique de l'A. T.* qu'il *y avoit de bonnes choses, mais trop hardies.* Le Commentateur met au dessous de la page, que cela regarde particulierement un Mémoire sur l'Inspiration des Livres Sacrez, attribué à Mr. N. N. *mais qu'on croit*, dit-il, *avec beaucoup de vraisemblance, de Mr. L. lui même.* Ceux qui croyent cela le croyent, sans

fans fondement; mais ils ne recevront aucun éclairciſſement de moi, là-deſſus. J'ai dit ce que je penſe de la matiere, dans l'Avertiſſement de la 2. Edition des *Sentimens*; & pour la perſonne de l'Auteur, elle demeurera cachée, pour ceux qui ne ſouhaitent de la ſavoir, que pour lui nuire, ſoit que ce ſoit à deſſein, ou autrement. Je crus pouvoir inſerer ce Mémoire, parce qu'il ne renfermoit que le ſentiment de *Grotius*; qui a autant étudié l'Ecriture Sainte, & autant fait pour l'éclaircir & la faire aimer, & pour convaincre les hommes de la Verité de la Religion Chrétienne, qu'aucun Théologien, que je connoiſſe. Je n'ai pas néanmoins mis en lumiere cet Ecrit, en l'approuvant.

Vous devriez, dit Mr. *Bayle* à celui à qui il écrit, *l'avertir qu'au lieu de faire du bien au parti, qu'il a embraſſé, je veux dire aux A. il ſervira à les rendre plus odieux.* C'eſt de quoi Mr. *Bayle* ne ſe ſoucioit guere, ou plûtôt ce qu'il auroit ſouhaité; car dès lors il étoit ennemi juré des Théologiens, qu'il croyoit pouvoir donner une idée plus raiſonnable que les autres de la Religion, & ſa Ré-

République des Athées lui rouloit deja par la tête; comme il paroît par son livre *sur les Cometes*, même de la premiere Edition; aussi bien que par sa *Critique du Calvinisme de Maimbourg*, où ses principes sont répandus, par-ci par-là. Mais il me vouloit jetter, pour ainsi dire, de la bouë au visage, pour la raison que je viens dire; à quoi il s'en joignit une autre. C'est que je l'obligeai de retrancher dans l'Extrait, qu'il avoit fait dans sa *République des Lettres*, des paroles outrageantes contre moi; où il faisoit le Cagot de fort mauvaise grace, pour plaire à Mr. *Jurieu*; qu'il ménageoit alors beaucoup, quoi qu'il ne l'aimât point. Il eut même la hardiesse de m'écrire, en parlant de quelque chose qu'il n'importe pas que je dise, *que je savois bien, que les Arminiens avoient tordu l'Ecriture, pour sauver la Religion*; comme si la Religion étoit perdue, si on entendoit l'Ecriture, en son vrai sens. C'est là le bon Calvinisme de Mr. *Bayle*, qui fait passer l'Ecriture pour un livre propre à détruire la Religion; & la Religion elle-même, qui est fondée sur ce livre, comme une pure in-

invention des Politiques. Je ne l'aurois pas dit, ſi l'on n'avoit pas publié cette Lettre; mais puiſque l'on n'en a pas fait de ſcrupule, je ne vois pas pourquoi j'aurois caché d'avantage cet endroit d'une Lettre, qu'il m'écrivit alors & que j'ai encore.

Cela ne ſervira, continue-t-il, *qu'à confirmer les gens dans la penſée, où l'on eſt ici que tous les ſavans A. ſont Sociniens, pour le moins.* Si Mr. *Bayle* s'étoit informé de * Mr. *Paets*, qui vivoit alors, & qui avoit étudié en Théologie ſous Mr. de *Courcelles*, il l'auroit pu deſabuſer; mais il avoit qui dire cela à quelque craſſeux, qui ne ſavoit rien de la Théologie des Arminiens.

Ces Meſſieurs, dit-il encore, *n'ont point de Politique; car s'ils avoient témoigné moins d'entêtement, pour le Sacinianisme, dont ils empoiſonnent avec affectation tous leurs livres; il eut été aiſé de racommoder le Schiſme du Synode de Dordrecht; mais franchement nos Calviniſtes ſe font un honneur de s'éloigner d'une Secte, qui eſt l'goût de*

tous

* *Qui a été Conſeiller de la ville de Rotterdam & Ambaſſadeur des E. G. en Eſpagne.*

tous les Athées, Deistes & Sociniens de l'Europe. Ces paroles font un bizarre effet, dans la bouche d'un Athée, (car il faut trancher le mot, puisqu'il n'épargne ici personne & que l'on publie ces ordures) qui fait semblant d'avoir de la Religion, en calomniant une Societé Chrétienne, d'une maniere scandaleuse & qui découvre en même tems, qu'il n'en avoit point. Si les Rémontrans avoient été dans les principes de la République Baylienne, ils auroient été en effet plus politiques. Ils auroient crié : *crucifie, crucifie*, avec les autres ; s'ils n'en avoient été empêchez, par un des principes fondamentaux de la Religion Chrétienne, qui est qu'il ne faut légerement damner personne. Mais il est faux qu'ils mêlent le Socinianisme dans leurs Ecrits, qui étoient tout à fait inconnus à Mr. *Bayle*. S'il avoit pensé, à ce qu'il disoit, il auroit bien vû que si les *Savans* Rémontrans avoient eu quelque penchant au Libertinage, ils n'auroient jamais donné la moindre occasion, pas même la plus innocente, de les soupçonner de pencher vers un parti ruiné & diffamé, s'il en fût jamais.

Ils

Ils auroient fait, comme le Philosophe de Roterdam, qui crioit contre les plus foibles; sans se mettre en peine si cela étoit juste, ou non. Je ne dois néanmoins pas dissimuler que, dans la 2. Edition de son Dictionaire, à l'Article d'*Episcopius*, il paroît satisfait d'une Lettre que j'écrivis contre Mr. *Jurieu*, pour disculper *Episcopius* de Sociniasme; & qu'il me donna un Eloge, que je ne mérite pas; mais ce n'étoit apparemment, que pour faire chagrin à Mr. *Jurieu*. Ses jugemens ne venoient que de la passion, qui le dominoit, dans le tems qu'il écrivoit.

Dire *qu'il eût été aisé*, sans cela, *de raccommoder le Schisme du Synode de Dordrecht*, c'est condamner ouvertement cette Assemblée; qui ne fit la rupture, que pour les articles contestez, de la Prédestination & de la Grace. D'ailleurs on sait qu'on n'est disposé du côté de ceux, qui approuvent ce Synode, à aucun temperament; puis qu'on exige chez eux la signature de ses Articles, avec autant de rigueur, que jamais, & qu'aucune Assemblée Ecclesiastique n'a témoigné qu'elle étoit prête de re-

relâcher rien, à cet égard. C'eſt un ſonge que de s'imaginer, qu'on pourroit relâcher quelque choſe, pendant qu'on ſe conduit de la ſorte. On feroit encore ce Schiſme, s'il étoit à faire, & on ſe diviſeroit même pour bien moins; vû l'humeur opiniâtre & implacable de la plûpart des Théologiens.

Il eſt ſi faux que tous les Athées, Deïſtes, & Sociniens de l'Europe ſe joignent aux Remontrans, qu'ils ne ſouffrent en aucune maniere les premiers, & qu'il n'eſt pas venu chez eux peut-être vint étrangers, depuis qu'ils ont eu des Aſſemblées à part; & que ceux qui s'y ſont joints ne ſont que des gens du païs, ou quelque peu d'Allemands, qui n'étoient ni gens de Lettres, ni gens qui fiſſent profeſſion d'aucuns ſentimens particuliers. Pour ceux qui parloient François, je n'en connois que trois; ſavoir, Mr. de *Courcelles*, Mr. *le Cene* & moi; tous trois fort éloignez des ſentimens de la République de Mr. *Bayle*, & faiſant profeſſion de n'être nullement Sociniens. Ainſi voilà un honteux menſonge de nôtre homme, qui méritoit bien que celui, à qui il écrivoit, lui fît une

forte

forte censure là-dessus ; car il connoît mieux les Rémonttans, que Mr. *Bayle* ne faisoit, & n'en auroit avoir une semblable opinion.

C'est aussi un mensonge scandaleux, qu'il écrivoit à Mr. *Minutoli*, en MDCLXXXVI. *que je me signalois, de jour en jour, par ma hardiesse à publier des Héresies.* Mais il faut savoir, que, quand il écrivoit ceci, la *Bibliotheque Universelle* avoit déja commencé à paroître. On en avoit vu deux volumes. Cet Ouvrage, que bien des gens estimoient plus que sa *République des Lettres*, parce qu'il y avoit beaucoup plus à apprendre, avoit irrité cet homme contre moi, au dernier point ; quoiqu'il ne l'osât pas faire paroître en public. Comme il étoit vindicatif, il ne perdoit point d'occasion de dire du mal de moi à ses Amis. On a su depuis, que Mr. *de Bauval*, qui étoit assurément son Ami & qui lui rendit un très-grand service, du tems de l'*Avis aux Réfugiez*, l'avoit aussi offensé, quoi qu'il n'en fît pas semblant, en faisant son *Histoire des Ouvrages des Savans*, & que Mr. *Bayle* n'a jamais eu de confiance en lui. Il auroit apparemment souhaité que, dès qu'il quitta sa *Ré-*

pu-

publique des Lettres, perſonne n'eût oſé entreprendre quelque choſe de ſemblable; comme ſi ç'avoit été une choſe, que perſonne ne pouvoit faire, que lui.

Il ajoûte *que je condamnois ſans remiſſion & avec une médiſance outrée, tous les Auteurs qui ne me plaiſoient pas, & que cela vouloit dire beaucoup, & enfermoit presque tout le monde.* On peut voir la fauſſeté de cette calomnie, par la *Bibliotheque Univerſelle*; où j'ai parlé, depuis le commencement, avec beaucoup de retenue, de pluſieurs Livres, qui ne méritoient pas aſſurément des loüanges, & où j'ai loué tout ce qui le méritoit, en quelque ſorte: comme je l'ai encore fait depuis, dans la *Bibliotheque Choiſie*. Je ne loüai pas, à la verité, les *Nouvelles Lettres de la Critique Génenerale* de nôtre Auteur, qui paroiſſoient depuis peu, & qui ne ſe ſont jamais bien vendues. Comme il y débitoit déja les principes de libertinage, qui ont paru depuis dans un plus grand jour, c'étoit aſſez que je m'en tuſſe, il étoit injuſte d'exiger de moi des loüanges. Je n'ai jamais voulu faire, comme lui, qui loüoit des Livres qu'il mépriſoit. Témoins

ceux

ceux de Mr. *Jurieu*, dont il a parlé, avec le dernier dédain, après les avoir exceſſivement loüez. Il ajoûte *qu'excepté Epiſcopius, Courcelles, Hammond, & quelques peu d'autres, le reſte ne vaut rien, ſelon moi.* Ce ſont en effet trois grands hommes, mais il eſt faux que je les aye jamais loüez, & quelques peu de gens avec eux, excluſivement à tous autres. On peut bien voir, dans la *Bibliotheque Univerſelle*, que j'eſtime beaucoup quantité d'autres Théologiens, quoi que de Communions differentes, pour ne pas parler d'autres Auteurs; car apparemment Mr. *Bayle* n'entendoit ce qu'il me faiſoit dire, que des Théologiens; puiſque les trois, qu'il nomme, ſont de cet ordre. Je pourrois faire un gros Catalogue de ceux, que j'ai loüez, quoique ce n'ait jamais été mon uſage de louër indifferemment tout le monde. Nôtre Auteur, qui loüoit ſouvent, par politique, ce qu'il deſapprouvoit, a diffamé lui même les éloges qu'il avoit donnez, en les retractant.

Dans une Lettre écrite la même année, il dit à un autre *que s'il veut conſerver mon amitié, il faudra qu'il*

s'observe d'une maniere singuliere ; car il est facile, dit-il, *à se fâcher & il ne pardonne rien ; il crie éternellement contre* l'odium Théologicum, *& il ne prend pas garde qu'il fait lui même son portrait.* Il jugeoit assurément de moi, par lui même. Je ne prétends pas être sans défauts, mais je ne me sens pas coupable de ce qu'il me reproche. Si l'on vouloit m'appeller *irasci celerem*, selon l'expression d'*Horace* ; il faudroit, au moins, si l'on me faisoit justice, ajoûter, *tamen ut placabilis esset.* J'ai souffert néanmoins souvent de très-grosses injures, dont je n'ai rien dit, & que j'avois entierement oubliées. J'en puis donner une preuve démonstrative, par Mr. *Bayle* lui même. J'avois lû & extrait la I. Lettre, où il me maltraite si fort, & que j'ai réfutée, très-peu de tems après qu'il l'eût envoyée : comme je le puis faire voir encore, par l'Extrait que j'en fis de ma main, & qui est entre plusieurs Lettres écrites en ce tems-là, desquelles j'ai gardé des copies. Cependant je n'en ai rien témoigné jusqu'à présent, & je puis dire devant Dieu, que je l'avois enfin tout à fait oublié. Je n'en ai tiré aucune

sorte

ſorte de vengeance, je n'en ai parlé à perſonne, qu'à celui à qui la Lettre eſt adreſſée; au contraire, j'ai pris depuis le parti de Mr. *Bayle*, lors que je l'ai crû innocent. J'avois une belle occaſion de faire voir qu'il ſoûtenoit de méchants principes, lors que ſon Dictionaire parut, & que tout le monde en étoit ſcandalizé. Je ne le fis point, & ſi j'ai réfuté l'endroit des *Manichéens*, dans le 1. Tome du *Parrhaſiana*, ce fut en prenant des précautions, qui ne lui déplurent pas, & qui m'attirerent des éloges de ſa part, comme on le peut voir, dans l'article d'*Origene* de la 2. Edition de ſon Dictionaire. Cela peut faire comprendre, ce me ſemble, que je ne ſuis nullement vindicatif. Je voudrois qu'on en pût autant dire de Mr. *Bayle*. J'aurois auſſi fort ſouhaité de n'avoir point eu d'occaſion de me plaindre davantage de lui; mais puis qu'on imprime, après ſa mort, ce qu'il auroit fallu ſupprimer; il eſt juſte que les Vivans ſe défendent, pour ne pas ſouffrir des calomnies des Morts; d'autant plus que leurs défenſes ne font aucun mal à ceux qui ne ſont plus, & que leurs menſonges peu-

vent nuire à ceux qui reſtent.

J'avois, au reſte, remarqué quelques petites fautes dans les Notes, qu'on a miſes ſur ces Lettres; mais comme je n'ai pas eu ſoin de les marquer, je les ai oubliées; & je n'ai pas le tems de parcourir de nouveau le livre, pour cela ſeul. Dans la Table des matieres, Mr. *Allix* eſt dit être Chanoine de *Windſor*; il falloit dire de *Salisbury*. On dit que Mr. *Coſte* a traduit le livre de Mr. *Locke*, du *Gouvernement Civil*; ce fut Mr. *Mazel*, mort Miniſtre à Londres, qui le traduiſit & même aſſez mal, parce qu'il n'entendoit pas aſſez l'Anglois. Il eſt dit que *Dictys* de Crete eſt *plus nouveau* qu'*Annius de Viterbe*. Il eſt très-aſſurément plus vieux, de quelques ſiecles. On attribue à Mr. *Spanheim*, Profeſſeur à Leide, la Lettre contre l'Hiſtoire Critique du V. T. Cette Lettre eſt de Mr. le Baron de *Spanheim*, ſon Frere. On appelle Mr. *Turrettin*, Profeſſeur en Théologie à Geneve, *Joſeph Alfonſe*. Il s'appelle *Jean Alfonſe*.

AR-

ARTICLE VI.

La Vie d'ARMAND JEAN *Cardinal Duc de* RICHELIEU, *Principal Miniſtre d'Etat ſous Louis XIII. Roi de France & de Navarre. Troiſiéme Edition revue & augmentée, par* J. LE CLERC. A Amſterdam MDCCXIV. en 2. Vol. in 8. dont le premier a 462. pages, & le ſecond 558.

CETTE Hiſtoire avoit paru deux fois, ſans nom. On l'alloit imprimer une troiſiéme, & je crus qu'il valloit mieux que j'avouaſſe de l'avoir compoſée, que de la laiſſer courir plus long-tems Anonyme; parce que ceux, qui l'avoient publiée, les deux premieres fois, avoient dit à beaucoup de gens, que j'en étois l'Auteur, & qu'on le diſoit encore. D'ailleurs une Hiſtoire ſans nom d'Auteur, ni de Libraire, pouvoit être ſuſpecte. On s'imagine qu'il y a quelque choſe, qu'on n'oſeroit avouër, lors qu'on voit que l'Auteur & le Libraire ſe cachent. Je l'entrepris à la ſollicita-

tion de feu Mr. *Marc Huguetan*, en ce tems-là fameux Libraire de cette Ville; qui ne manquoit pas d'esprit, ni de jugement. Ce fut après avoir eu une conversation, sur la maniere d'écrire l'Histoire, avec quelques autres personnes, en sa présence. J'y dis à peu près ce que j'ai publié depuis, dans le Tom. I. du *Parrhasiana*.

Comme il est beaucoup plus facile de donner des regles, que de les suivre; je n'ai garde de m'imaginer que j'aye rempli, dans cet Ouvrage, l'idée que j'ai donnée d'un Historien parfait. Je tâchai seulement de ne la perdre point de vue, autant que mes autres occupations, qui étoient alors, comme aujourdhui, bien éloignées du sujet d'une semblable Histoire, me le purent permettre. Je ramassai ma matiere des meilleurs Historiens, qui eussent écrit l'Histoire du Cardinal, & des Mémoires de ce tems-là. Il y en avoit de quoi faire plusieurs gros volumes, si j'avois voulu tout dire & dans toute l'étendue, où je la trouvois, dans les Sources que je consultois. Il falloit donc faire quelque choix entre tant de matériaux, & ne mettre que ceux

ceux, qui sont essentiels à l'Histoire, ou qui sont si fortement liez avec eux, qu'on ne peut entendre les premiers, sans les derniers. Je tâchai de le faire, autant qu'il me fut possible, & de discerner en même tems ce que l'esprit de Satire, ou de Flatterie peut y avoir défiguré; ce qui est très-fréquemment arrivé à cette Histoire, où l'on a outré l'une & l'autre. Je choisis donc ce qui me sembloit être averé, par le consentement des Historiens, tant ennemis qu'amis du Cardinal, & par la suite des faits, dont l'enchaînure sert beaucoup à distinguer le Vrai du Faux.

Il y a, en cette sorte de recherches, une chose très-difficile & dans laquelle il n'est pas aisé de ne point prêter quelque chose à l'Histoire, quoi que l'on se tienne fort sur ses gardes. C'est qu'en racontant des faits assurez, on donne à ceux, qui y ont eu part, des motifs, qu'ils semblent devoir avoir eus, selon le caractere qu'on s'est fait de ces gens-là; en quoi on se peut très-facilement tromper, parce que les hommes n'agissent pas toûjours, selon le caractere, qui les distingue des autres; mais aussi par des caprices étran-

ges, qui font qu'ils ne reſſemblent point à eux mêmes. Alexandre étoit ambitieux, brave, & colere; ces trois paſſions étoient aſſurément l'ame de ſa conduite, & paroiſſoient en ſes principales actions. Cependant il ne faut pas croire, qu'il agît toûjours par ces principes. Quand Alexandre faiſoit la débauche, par exemple, de quelque nature qu'elle fût, l'Ambition & la Colere n'étoient pas les principes, qui le jettoient dans la débauche. La jeuneſſe, l'ardeur du ſang, la fatigue que cauſent les affaires ſérieuſes, la liberté que lui donnoit le rang, qu'il tenoit, de s'abandonner à ſes caprices, étoient comme des vents orageux, qui l'emportoient, ſans qu'il le ſentît, à des excès de toutes ſortes. Tibere étoit perfide, orgueuilleux, défiant, diſſimulé & cruel au dernier point; mais il étoit auſſi débauché & capricieux, & ces dernieres paſſions avoient auſſi bien leur tour, que les premieres. Il ne faut donc pas croire, qu'Alexandre & Tibere agiſſent toûjours, en toutes choſes, conformément à leurs paſſions les plus dominantes. Quelquefois le caprice les emportoit, comme un orage im-

pé-

pétueux, à des saillies, ou à des extravagances, qu'ils ne s'étoient pas proposées de faire & qui ne répondoient pas au reste de leur conduite. Ainsi ceux qui ont écrit leur vie n'ont pas dû les faire agir constamment, selon les passions qui étoient les plus fortes en eux. On a censuré *Tacite*, en particulier, d'avoir fait Tibere plus méchant & plus politique qu'il n'étoit.

J'ai tâché de garder un milieu, en cela, à l'égard du Cardinal de *Richelieu*, & de n'attribuer à ses passions dominantes ; que les actions bien marquées, & dans lesquelles on en voyoit des indices assez clairs. Il se peut faire néanmoins que je me sois quelquefois trompé moi-même, ou que j'aye été trompé par les Auteurs que j'ai suivis. Je les ai citez fidelement au dessous des pages & j'ai marqué, dans la Préface, ceux desquels je me suis le plus servi.

Comme je ne suis pas dans le sentiment de ceux, qui banniſſent de l'Histoire tous les jugements de l'Historien, & qui voudroient qu'on racontât le mal & le bien, sans aucune marque de condamnation, ou d'approbation ; j'ai presque par tout

donné aux choſes les noms, qu'elles m'ont paru mériter ; ſans néanmoins me laiſſer aveugler, par aucun préjugé, ou eſprit de parti. J'ai ſuivi en cela les idées de Morale, de Religion & de Politique, qui ſont communes à tous les Peuples ; & qu'ils n'abandonnent, que lorsque la paſſion, ou l'interêt particulier les aveugle. Je me ſuis donné la liberté de blâmer & de louer, ſans avoir d'égard aux Perſonnes, comme l'Hiſtoire le demande, & ſans quoi elle ne vaudroit rien. Au reſte, il n'eſt entré, en cela, aucune paſſion, contre aucun Prince, aucun Etat, aucun Miniſtre, aucun Général, ni aucun Particulier.

Les choſes, dont il s'agit, ſont aſſez anciennes, pour pouvoir être racontées, ſans danger. Il y a bien tôt ſoixante & douze ans, que le Cardinal eſt mort, & ſi un eſpace de tems, comme celui-là, ne ſuffit pas, pour dire la verité ſûrement ; il faudra dire, à la honte de nôtre Siecle, qu'il eſt indigne que l'on conſerve ſon Hiſtoire à la Poſterité. Je tombe d'accord qu'il ne ſeroit pas bien de dire tout ce qu'on penſe, de ce qui ſe paſſe préſentement ; ou

qui

qui s'eſt paſſé depuis peu d'années, & dont les Acteurs ſont pleins de vie; mais qu'au moins on nous accorde de dire la verité, de ce qui eſt arrivé avant deux générations, & dont tous les Acteurs ſont morts depuis long-tems.

Il faut encore que je diſe à l'égard de cette troiſiéme Edition, qu'elle eſt infiniment plus correcte, que les précedentes, qui étoient couvertes de fautes groſſieres, par la mal-habileté des Imprimeurs & par la négligence des Correcteurs. Outre cela, j'ai revu le ſtile, avec ſoin; pour le rendre plus net, plus dégagé, & plus conforme aux regles d'une bonne narration. Je ne ſuis pas dans le ſentiment de ceux, qui croyent que le ſtile de l'Hiſtoire doit être élevé & travaillé, comme celui d'une Harangue; je croi qu'il doit être net, pur, & ſérieux, ſans affectation & ſans baſſeſſe. J'ai tâché de garder par tout ce caractere, & ſi je ne l'ai pas fait, comme je le ſouhaitois; je m'imagine qu'on me fera grace là-deſſus, en faveur des autres occupations, où l'envie de rendre ſervice au Public m'a engagé depuis trente ans.

F I N.

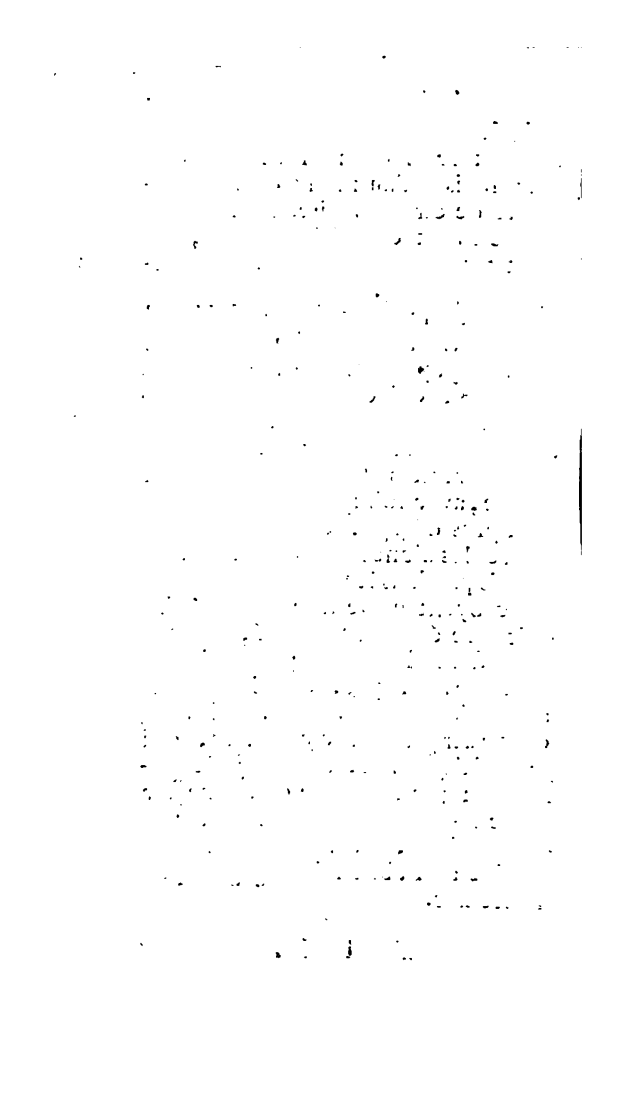

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

PAR

JEAN LE CLERC.

TOME I.

POUR L'ANNE'E MDCCXIV.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.
M DCCXIV.

Livres Nouveaux qui ſe trouvent à Amſterdam chez DAVID MORTIER.

TRaité d'Architecture avec des Remarques & des obſervations très-utiles pour les Jeunes gens qui veulent s'appliquer à ce bel Art, par Mr. Sr. le Clerc, 4. Paris 1714.

Traité des Propres Réels reputez Réels & Conventionnels par Mr. Dernuſſon, 4. Paris 1714.

Traité ſur l'Homme en quatre Propoſitions importantes avec leurs Dependances, 4. Paris 1714.

Oeuvres de Patru de l'Academie Françoiſe 4. Paris 1714.

Epigrammes, Madrigaux & Chanſons par Mr. le Brun, 8. Paris 1714.

Reflexions, Sentences & Maximes Morales miſes en nouvel ordre avec des Notes Politiques, & Hiſtoriques par Amelot de la Houſſaye, 12. Paris 1714.

Interêts des Princes d'Alemagne 12. 2 vol. Paris 1714.

Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mars 1714. Trevoux 1714.

Hiſtoire ſecrete des Intrigues de la France en diverſes Cours de l'Europe 8. 3 vol 1714.

Deſcription du Royaume de Siam par Mr. de la Loubere Envoyé Extraordinaire du Roi. 12 2 vol. Amſt. 1714.

Eſſais de Theodicée ſur la bonté de Dieu, la liberté de l'Homme & l'origine du mal par Mr. Leibniz 8. Amſt. 1714.

Hiſtoire du Droit Hereditaire de la Couronne de la Grand Bretagne écrit en faveur du Prince de Galles 8. 2. vols. 1714.

La Mechanique du feu contenant le Traité de nouvelles cheminées 8. Amſt. 1714.

Guide des Negotians & Teneurs de livres 8. Amſt. 1714.

TABLE
DES
ARTICLES
de la 2. Partie du Tome I. de la Bibl. Ancienne & Moderne.

I. *Suite de l'Extrait du IX. Tome des Actes Publics d'Angleterre.* 137

II. *Tables Chronologiques de Mr.* MARSHALL. 306

III. *Examen des Verſions Françoiſes du* N. *T. de* Port-Royal, *de* R. Simon, *de* D. Bouhours, *& de* J. Martianay, *ſur l'Epître aux Romains.* 720

IV. *Le* SPECTATEUR de Mr. STEELE. 383

V.

TABLE

V. *Traitez traduits par Mr.* BARBEYRAC, *avec une Dissertation du Sort.* 451

BI-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Suite de l'Extrait du IX. Tome des Actes Publics d'Angleterre, depuis le commencement de l'année 1417. jusqu'à la Paix de Troye.

I. *Affaires de France.*

1417. PARMI les Actes du mois de Janvier de l'année 1417., on trouve une Lettre du Roi à *Tiptoft*, son Ambassadeur auprès de l'Empereur *Sigismond*, dans laquelle il lui découvre un Secret; avec ordre de n'en parler qu'à l'Empereur lui même. Voici ce que c'est, en substance.

Les Princes, & autres prisonniers de marque François, qui étoient en Angleterre, avoient proposé au Roi de faire leur accord particulier avec lui. Mais sur ce que *Henri* avoit voulu exiger d'eux, qu'ils le reconnussent pour Roi de France; le *Duc d'Orléans* avoit répondu pour tous, qu'il n'y avoit pas moyen de traiter, sur ce pied-là. Quelque tems après, le *Duc de Bourbon* lui demanda une audience particuliere, & lui dit, que depuis qu'ils avoient eu l'honneur de lui parler, ils avoient envoyé des gens en France; afin de s'instruire exactement, touchant les droits, qu'il avoit sur ce Royaume; & qu'ils en avoient reçu des lumiéres, qu'ils n'avoient pas euës. Qu'en son particulier, ayant appris, qu'il avoit offert de se départir des droits qu'il avoit sur la Couronne de France; moyenant qu'on lui restituât les Terres cédées à *Edouard* III, dans le Traité de Bretigny, & qu'on y ajoutât la Normandie, il trouvoit cette offre si raisonnable, qu'il jugeoit que la paix pouvoit, & devoit se faire à cette condition. Il lui fit même entendre, que c'étoit le sentiment des autres prisonniers.

Sur

Sur ce fondement, il lui demanda la permiſſion d'aller en France, pour y ſolliciter la Cour, au nom de tous, à accepter cette propoſition. Que ſi elle refuſoit d'y conſentir, il s'engageoit à mettre ſes places, en des mains ſûres, & à revenir en Angleterre; où il lui feroit hommage, & lui préteroit ſerment de fidélité. En même tems, il le pria de lui garder le ſecret, à cauſe du danger qu'il y auroit pour lui, s'il étoit découvert, pendant ſon ſejour en France. Sur cet engagement, le Roi lui donna un Congé limité, après avoir reçu ſon Fils en ôtage, & des cautions pour 200000 écus. C'eſt ce que le Roi chargeoit *Tiptoft* de découvrir à l'Empereur, pour en avoir ſon avis. En même tems, il lui ordonnoit de dire à ce Prince, que cette affaire ne retarderoit pas l'expédition, qu'il projettoit de faire en France. Du 25. de Janvier. *P.* 427. Comme on ne trouve point de ſuite à cette affaire, je conjecture, que c'étoit une ruſe du Connêtable *d'Armagnac*, qui faiſoit agir le *Duc de Bourbon*; pour endormir *Henri*, ſous l'eſperance de cette négociation, & retarder ſes préparatifs. Le *Duc de*

Bourbon ne fit rien en France, & quand il fut de retour en Angleterre, il n'executa point ſon engagement. On trouve dans ce Recueuil quantité de Piéces, qui regardent cette affaire. Peut-être l'ordre, que le Roi donna le 1. de Juin, de renfermer le *Duc d'Orléans* dans le Château de Pontefract. (*Pag.* 476.) en étoit-il une ſuite.

Pendant que *Henri* ſe préparoit à reporter ſes armes en France, le Connêtable d'*Armagnac* tâchoit de le retarder, par de nouvelles négociations. *Henri* l'amuſoit, à ſon tour, de la même maniére, en ne refuſant jamais d'entrer en traité. Cependant, il ne perdoit pas un moment, dans ſes préparatifs, pour la guerre. C'eſt là la matiére de pluſieurs Actes du commencement de l'année 1417.

On trouve dans ce Recueuil, que pendant ce tems-là, il venoit fréquemment des Envoyez du *Duc de Bourgogne*, à Londres, ſous prétexte de renouveller la trêve, qui fut en effet prolongée. Du 8. de Mai. *Pag.* 451. Mais ce n'étoit pas là le véritable motif de ces Ambaſſades. Vraiſemblablement, c'étoit pour concerter, avec le Roi, la diverſion, que

le

le Duc ſe propoſoit de faire, pendant que le Roi attaqueroit la Normandie. Le Connêtable lui fournit lui-même un prétexte de prendre les armes; ſans qu'il parût, que ce fût en faveur du Roi d'Angleterre.

Quoique la Reine *Iſabelle*, femme du Roi *Charles*, ne fût pas amie du *Duc de Bourgogne*, elle ne laiſſoit pas d'incommoder le Connêtable. Il craignoit qu'elle ne trouvât le moyen de l'éloigner du Gouvernement, ſoit en gagnant le Roi ſon Epoux, dans quelcun de ſes bons intervalles, ou bien le *Dauphin* ſon Fils. Pour éviter ce coup, il ſut inſpirer au Roi & au *Dauphin*, tant de ſoupçons, contre cette Princeſſe, qu'il la fit releguer à Tours; affront qu'elle ne lui pardonna jamais, non plus qu'au *Dauphin*.

Le *Duc de Bourgogne*, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour agir, prit occaſion de la Rélégation de la Reine, de la mort des deux premiers *Dauphins*, & de diverſes autres choſes, pour décrier la conduite du Connêtable. Il publia ſur ce ſujet, un Manifeſte, qu'il envoya aux principales Villes du Royaume; dont pluſieurs prirent ouvertement ſon

parti. Tout le monde généralement, étoit mécontent du Gouvernement du Connêtable, qui étoit des plus violens. Après cela, le *Duc de Bourgogne* s'approcha de Paris, avec une armée, & s'empara de plusieurs villes du Voisinage.

Dans ce même tems, le Roi d'Angleterre, ayant mis à la voile, vers la fin du mois de Juillet, alla descendre à *Touque*, en Normandie, avec une armée d'environ vint-cinq mille hommes. Ainsi, le *Dauphin* & le Connêtable se virent réduits à la nécessité, ou d'abandonner Paris au *Duc de Bourgogne*, ou de laisser la Normandie exposée aux armes Angloises, pour pouvoir sauver Paris. Ils prirent ce dernier parti, & se tinrent renfermez dans la Capitale. On peut aisément juger, que les affaires étant dans cette situation, *Henri* ne trouva pas beaucoup d'opposition en Normandie. D'abord, il se rendit maître de *Touque*, & de divers autres châteaux: ensuite de *Caen*, de *Bayeux*, de *Mante*, *d'Alençon*, de *Falaize*. On trouve, dans ce Recueuil, les capitulations de toutes ces places, dont les dates peuvent être de quelque utilité.

Nous

Nous avons laiſſé la Reine *Iſabelle* réleguée, & comme priſonniére à Tours. Cette retraite forcée ne convenoit point à ſon humeur, & elle s'unit pour s'en tirer, avec le *Duc de Bourgogne*. Leur Traité ſe fit ſi ſecretement, que la Cour de France n'en eut pas le moindre avis. Tout-à-coup le *Duc de Bourgogne*, qui aſſiégeoit Corbeil, partit de ſon camp, & prit la route de Tours, d'où il enleva cette Princeſſe ſans oppoſition. Il la conduiſit à Troye en Champagne, où elle prit la qualité de Régente; prétendant que le Roi & le *Dauphin* étoient détenus captifs par le Connêtable.

Cependant *Henri* continuoit toûjours ſes conquêtes en Normandie. Immédiatement après la priſe de *Touque*, il avoit écrit au Roi *Charles*, pour lui notifier l'intention, où il étoit, de recouvrer ſon bien, par les armes. Du 5. d'Août. *Pag.* 482. *Charles* lui répondit, qu'il avoit toûjours deſiré la paix; qu'il la deſiroit encore, & étoit prêt à prendre pour cela toutes les voies convenables. *Pag.* 517. *Henri* repliqua, que s'il ſouhaitoit d'entrer en Traité, il offroit d'envoyer ſes Ambaſſadeurs,

en quelque lieu commode. Sur cela on convint du lieu de *Bernenville*, entre Touque & Harfleur. Mais cette conférence ne ſe tint, que le 28. de Novembre. On en voit le détail; *Pag.* 517. & *ſuivantes*. Ce qu'il y a de plus important, ſur ce ſujet, ce ſont les conditions, ſous leſquelles *Henri* offroit de faire la paix; ſavoir, que *Charles* conſerveroit la Couronne, ſa vie durant, mais qu'après ſa mort, elle viendroit à *Henri* & à ſes Héritiers: Que pendant la vie de *Charles*, *Henri* ſeroit Régent du Royaume. A ces conditions, il offroit d'épouſer la Princeſſe *Cathérine*, ſans impoſer aucune charge au Roi ſon Pére, ni au Royaume. Cette conférence ne fut pas pouſſée fort loin; parce que l'Archevêque de Rheims, qui étoit à la tête de l'Ambaſſade de France, n'avoit pas des inſtructions, pour traiter ſur une ſemblable demande.

Pendant ce tems-là, *Henri* continuoit la guerre en Normandie, malgré la rigueur de l'Hiver. Il vouloit profiter de la conjoncture, qui ne pouvoit être plus favorable pour lui. Les capitulations des places qui furent priſes; pendant le reſte de l'an-

l'année 1417, & les prémiers mois de 1418, occupent un espace assez considérable dans ce Volume.

1418. L'année 1418 apporta, aux affaires de *Henri*, un changement considérable, qui fut causé par la révolution arrivée en celles de la Cour de France. *Martin* V. qui avoit été élu Pape, au Concile de Constance, le 11. de Novembre 1417, envoya deux Légats en France, au mois d'Avril 1418. Leur commission portoit de faire la paix, entre les Rois de France & d'Angleterre, ou de faire publier des trêves &c. *Partium tamen dissidentium accedente consensu.* Il fut en cela plus retenu que *Jean* XXII. qui, comme on l'a vû, dans * un des Extraits précedens, ordonnoit à ses Légats, de faire la paix, entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse, sans ajoûter cette clause. Il paroît par l'Histoire de *Mezeray*, que les Légats de *Martin* V. avoient ordre de faire prémiérement tous leurs efforts, pour accorder les deux factions, qui divisoient la France. Ce fut aussi par-là qu'ils commencerent. Ils firent tant, que le 17. de Mai, le

* Voyez *Biblioth. Choisie, Tom. XXI. p.* 139.

le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* convinrent, que toutes haines éteintes, ils gouverneroient conjointement, pendant la vie du Roi. Mais le Connêtable mit des obſtacles invincibles à l'exécution de ce Traité, & le Chancelier, qui étoit ſa créature, refuſa de le ſçller.

La demarche du Connêtable ouvrit les yeux à bien des gens de ſon propre parti. Il n'étoit pas mal-aiſé de comprendre, qu'en s'oppoſant à une réconciliation, ſi deſirée de toute la France, il ſacrifioit le bien public à ſes propres intérêts. Ses ennemis en prirent occaſion de décrier ſa conduite; & quand ils virent, que le peuple étoit ému contre lui, ils dreſſérent un complot, pour rendre les *Bourguignons* maîtres de Paris. Ce deſſein leur réüſſit. Le 24. de Mai, *Liſle Adam*, Gouverneur de Pontoiſe, pour le *Duc de Bourgogne*, fût introduit dans Paris, par la porte St. Germain, avec 800 chevaux. Mais, incontinent après une grande quantité de peuple ſe joignit à lui; en ſorte que les Armagnacs n'eurent pas le tems de prendre des meſures, pour ſe défendre. *Tanneguy du Chaſtel*, Gou-

ver-

verneur de la Bastille, accourut promptement au Louvre, & en enleva le *Dauphin*, nud en chemise, afin de le mettre à couvert de la fureur des Bourguignons. Le Connêtable ne trouva point d'autre ressource, que de se cacher chez un Maçon, qui le découvrit. On l'enferma, incontinent, dans les prisons du Palais.

A cette nouvelle, les Bourguignons, qui avoient été bannis de Paris, y étant retournez, firent le 12. de Juin, un massacre épouvantable des Armagnacs. Le Connêtable fut tiré de prison, massacré, & traîné dans les ruës. En un mot, il y eut jusqu'à 2000 personnes d'égorgées, en peu de jours. Le 14. de Juillet, la Reine & le *Duc de Bourgogne* firent leur entrée, comme en triomphe, dans Paris, & s'emparérent de la personne du Roi, & du Gouvernement du Royaume.

Pendant ces tumultes, *Henri* continuoit à se rendre maître des places de Normandie, qui étoient en fort grand nombre. On trouve dans ce Recueuil, les Capitulations d'*Evreux*, de *Dompfront*, du *Pont de l'Arche*. *Pagg.* 589. 601. 602. *Cherbourg*

ne se rendit qu'après avoir souffert un siége de trois mois, le 22. d'Août. *Pag.* 618. Comme il ne manquoit presque plus au Roi, que Rouën, pour être entiérement maître de la Normandie; il en commença le siége vers le 1. de Septembre, & non au mois de Juin, ainsi que le dit *Mezeray*.

Par la révolution, qui venoit d'arriver à la Cour de France, la Scéne se trouvoit entiérement changée, & les intérêts des principaux Acteurs étoient devenus tout autres, qu'ils n'étoient auparavant. Le *Dauphin*, qui se voyoit exclus du Gouvernement, comprenoit assez que le *Duc de Bourgogne* favorisoit le Roi d'Angleterre, quoiqu'il ignorât leur secrette alliance. Il craignoit que ces deux Puissances ne s'unissent ensemble contre lui, & il cherchoit, avec inquiétude, les moyens de parer ce coup. D'un autre côté, il vouloit tâcher de sauver Rouën, Ville Capitale de Normandie, de laquelle dépendoit la conservation de cette Province. C'est à quoi il crut pouvoir réüssir, en nouant une négociation avec *Henri*, & en lui proposant de se ligüer avec lui, contre le *Duc*

de

de Bourgogne. Dans cette vuë, il lui envoya ſon Maître d'hôtel, pour lui en faire l'ouverture. Le Sauf-conduit de cet Envoyé, eſt du 3. d'Octobre. *Pag.* 624.

Le *Duc de Bourgogne* ne ſe trouvoit pas moins embarraſſé. Il ſe voyoit lié avec le Roi d'Angleterre, par le Traité ſecret, qu'ils avoient fait enſemble. Cependant, depuis qu'il étoit maître du Gouvernement, ſes intérêts ſe trouvoient ſéparez de ceux de ce Monarque. Il n'oſoit pourtant rompre avec lui, de peur que les efforts du *Dauphin* ne lui rendiſſent cette protection néceſſaire. Ainſi, pendant qu'il penſoit au parti qu'il pourroit prendre, dans une conjoncture ſi délicate; il laiſſoit *Henri* continuer tranquillement le Siége de Roüen. Il eſt vrai qu'il fît quelque mine de vouloir marcher au ſecours des aſſiégez. Mais, ſoit qu'il ſe ſentît trop foible, ou qu'il craignît de rompre trop tôt avec le Roi, il ſe déſiſta de cette entrepriſe. Par ce qu'on vient de dire, on peut aiſément remarquer que la plûpart des évenemens, de ce tems-là, ſont des dépendances du Traité ſecret fait entre *Henri* & le

Duc de Bourgogne; & que par conſéquent les Hiſtoriens, qui l'ont ignoré, n'ont pû donner qu'une connoiſſance très-imparfaite de leurs cauſes.

Henri ayant reçu la propoſition du *Dauphin*, ne crut pas devoir la rejetter. Ce n'eſt pas qu'il jugeât qu'elle pourroit aboutir à une concluſion. Mais il vouloit par-là, donner de la jalouſie au *Duc de Bourgogne*, & l'obliger à ſe hâter de conclurre la paix avec lui, par la peur d'être prévenu. Telle étoit la ſituation des affaires, & la diſpoſition de ces trois Princes, pendant le Siége de Rouën, qui dura près de cinq mois.

Le Roi & le *Dauphin* étant convenus d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Alençon; *Henri* donna aux ſiens des Inſtructions, qui ſe trouvent à la *pag.* 628, datées du Camp devant Rouën, le 26. d'Octobre. Rien ne marque mieux la prévoyance, & le jugement de ce grand Prince, que ces Inſtructions. Mais comme elles ſont trop amples pour être inſérées ici, il ſuffira de dire qu'elles rouloient ſur trois articles. Le 1. regardoit la paix, entre la France & l'Angleterre; Le 2. une lon-

longue trêve, avec le *Dauphin*; Le troiſiéme, une ligue avec ce Prince, contre le *Duc de Bourgogne*. A l'égard de la paix, *Henri* vouloit qu'on demandât, en ſon nom, outre le Traité de Brétigny, *l'Anjou*, le *Maine*, la *Touraine*, la *Normandie*, la *Flandre*, & le païs ſitué entre la Somme & Graveline, le tout en Souveraineté. Que ſi les Ambaſſadeurs du *Dauphin* venoient à offrir au Roi une ſatisfaction raiſonnable, il ne vouloit pourtant pas qu'on conclût avec eux; mais qu'on leur demandât, comment & par quel moyen, le *Dauphin* pourroit effectuer ces offres.

2. Pour la trêve, ſi les Plénipotentiaires du *Dauphin* ſe bornoient à une trêve de peu de durée, il vouloit qu'on la refuſât; mais qu'on en offrît une longue, & alors qu'on leur demandât, ce que leur Maître vouloit donner pour l'obtenir.

3. Venant enſuite à l'Alliance propoſée, il diſoit, que cette propoſition tendoit infailliblement à obtenir de lui du ſecours, contre le *Duc de Bourgogne*. En ce cas-là, il ordonnoit à ſes Ambaſſadeurs de ne recevoir pas la demande d'un petit ſecours,

cours, mais d'en offrir un digne d'un grand Roi, & qui fût capable de rétablir la paix & la tranquillité dans le Royaume de France. En considération de ce puissant secours, il vouloit que le *Dauphin* lui aidât à conquérir la Flandre, & qu'ensuite, toutes les autres conquêtes, qui se feroient sur le *Duc de Bourgogne*, seroient pour la France.

Il est clair, par ces Instructions, que *Henri* n'avoit pas dessein de rien conclurre avec le *Dauphin*; puisque, quand même celui-ci auroit tout accordé, il n'étoit pas en son pouvoir de l'exécuter.

Après ces Instructions, on trouve une Lettre du Roi *Charles* VI. à *Henri* (*Pag.* 631.) où il lui dit, qu'il a vû, dans sa Lettre du 26. d'Octobre adressée au *Duc de Bourgogne*, qu'il étoit prêt à recevoir toutes les propositions raisonnables, qui pourroient avancer la paix, si l'on vouloit lui envoyer des Ambassadeurs. Cette Lettre de *Henri* au *Duc de Bourgogne*, datée du même jour, qu'il signa les Instructions précédentes, fait voir que, comme il vouloit donner de la jalousie au *Duc de Bourgogne*, par ses négociations avec le

Dau-

Dauphin; il vouloit produire le même effet sur l'esprit du *Dauphin*, par ses conférences avec les Ambassadeurs du Roi son Pére. Il y avoit pourtant cette différence, qu'il souhaitoit de conclurre avec le dernier; au lieu qu'il ne prétendoit qu'amuser le *Dauphin*, & l'obliger à offrir des conditions, dont il pût se prévaloir, en traitant avec le *Duc de Bourgogne*. De son côté, le *Dauphin* ne cherchoit aussi qu'à obtenir une trêve, pour sauver Rouën. C'étoit-là le jeu, qui se joüoit entre ces Princes. Cependant les deux Rois convinrent d'envoyer leurs Plénipotentiaires au Pont de l'Arche, pour y traiter de la paix. Ces deux négociations font la matiere des Actes, qui se trouvent dans le Recueuil, depuis le commencement d'Octobre, jusqu'à la fin de l'année 1418.

Entre ces Actes, un des principaux est un Journal, ou Protocolle de la Conférence, entre les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre & ceux du *Dauphin*. On y voit, que les premiers amenérent les autres, jusqu'à offrir le Traité de Brétigny, excepté la souveraineté des Provinces cédées,

dées. Mais ce fut sur cette exception que la Conférence se rompit. D'ailleurs le *Dauphin* ne pouvoit donner aucune sûreté valable, pour l'exécution; la plûpart de ces Provinces n'étant pas en son pouvoir. Il n'y fut point parlé des deux autres articles, contenus dans les Instructions du Roi. *Pag.* 632.

Pendant que cette Conference duroit encore, *Henri* envoya un pouvoir à ses Ambassadeurs, de s'engager en son nom, qu'il ne concluroit aucune amitié, ni alliance avec le *Duc de Bourgogne*, avant la fête de la Circoncision. Du 14. Novembre, *Pag.* 646. C'étoit pour faire hâter les Ambassadeurs du *Dauphin* de produire tout ce qu'ils avoient pouvoir d'offrir: car l'alliance entre le Roi & le Duc étoit faite, il y avoit déja plus d'un an. Mais le *Dauphin* l'ignoroit.

On trouve encore, qu'en ce même tems-là le *Dauphin* écrivit à *Henri*, pour lui demander une entrevuë (Du 15. de Nov. *p.* 647.) & la réponse du Roi, où il acceptoit cette proposition. Du 27. Novemb. *Pag.* 651.

Ensuite viennent quelques Actes, qui ont du rapport à la Conférence, te-

tenuë au mois de Décembre, au Pont de l'Arche, entre les Ambaſſadeurs des deux Rois, avec la médiation du Cardinal *Jordan des Urſins*, Légat du Pape, & de ſon Collegue. Cette Conférence fut commencée, mais elle n'eut aucune ſuite, à cauſe d'une chicane. que les François firent intervenir exprès, pour la rompre. Ils prétendirent qu'elle ſe fît en François, & que le Protocolle ſe tînt en la même Langue, à quoi les Anglois ne vouloient pas conſentir. Le Cardinal *des Urſins* ſe donna beaucoup de peine, pour accommoder ce different. *Henri* même, qui eſperoit tirer quelque avantage de la Conférence, conſentit, qu'on tînt deux Protocolles, l'un en Latin, & l'autre en François, dont le prémier ſeroit authentique. Mais les François rejettérent cet expédient. Apparemment, le *Duc de Bourgogne* avoit ſû, que la Conférence d'Alençon avoit été infructueuſe. D'ailleurs il avoit en tête un autre deſſein, qui ne demandoit pas qu'il ſe hâtât de conclurre la paix avec le Roi d'Angleterre, ni même qu'il entrât en négociation avec lui.

C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1418,

1418. *Henri* étant toûjours occupé au Siége de Rouën, que la rigueur de l'Hiver ne lui fit jamais interrompre. L'année 1419. produisit des révolutions bien plus étranges, & plus préjudiciables au repos de la France.

1419. Le 13. de Janvier, Rouën capitula (*Pag.* 664) & le Roi y fit son entrée le 19. Par la prise de cette ville, il se vit maître de toute la Normandie, à l'exception de quelque petit nombre de Châteaux.

Quoique la Conférence du Pont de l'Arche n'eût point eu de suite, le *Dauphin* ne laissa pas d'en être alarmé. Il renouvella ses instances, pour hâter son entrevuë avec *Henri*, & ce fut pour en régler le tems & le lieu, que ses Ambassadeurs s'assemblérent avec ceux du Roi à *Louviers*, au commencement de Fevrier. Il y fut arrêté, que les deux Princes se verroient le 26. de Mars, entre Evreux, & Dreux. Du 12. de Fevrier. *Pag.* 686. Mais le *Dauphin* ayant pris, dans la suite, d'autres mesures, ce projet n'eut point de suite. Cependant le Roi continuoit à se rendre maître de plusieurs places, dont on voit les capitulations, *pag.* 674. *& suivantes.*

Pen-

Pendant toutes ces négociations, le *Duc de Bourgogne* ſe trouvoit dans un extrême embarras. Il n'étoit plus de ſon intérêt de tenir parole au Roi d'Angleterre; en l'aidant à ſe rendre maître de la France, comme il s'y étoit engagé. Il comprenoit bien, que ſi, une fois, ce Monarque étoit en poſſeſſion du Royaume, il ne lui en laiſſeroit pas le Gouvernement; & néanmoins c'étoit à cela ſeul, que depuis pluſieurs années, toutes ſes démarches avoient tendu. D'un autre côté, il avoit, dans le jeune *Dauphin*, un ennemi mortel; qui pouvoit un jour regagner l'avantage ſur lui, ſoit par la mort du Roi ſon Pére, ſoit par quelque autre moyen imprévû. Après qu'il eut long-tems cherché les voies les plus propres, pour ſe tirer de cet embarras, il ſe détermina enfin à prendre le parti le plus ſûr & le plus honorable pour lui. Ce fut de faire tous ſes efforts, pour porter le *Dauphin* à une ſincére réconciliation; afin qu'ils puſſent gouverner conjointement le Royaume, & en chaſſer les Anglois. Par-là, il s'aſſuroit du moins le ſecond rang, & il ne deſeſpéroit pas d'acquérir dans la

la ſuite, ſur ce jeune Prince, autant de pouvoir, que le feu Comte d'*Armagnac* en avoit eu. Mais en cas qu'il ne pût abſolument réüſſir, dans ce projet; il prit la réſolution déſeſpérée, de mettre *Henri* en poſſeſſion du Royaume. La ſituation, où il ſe trouvoit, demandoit que l'affaire en vînt bien-tôt à un dénouëment. Auſſi ne perdit-il point de tems. Il fit propoſer cette réconciliation au *Dauphin*. Mais ce Prince en reçut la propoſition ſi froidement, qu'il fut aiſé à deux, qui ſe mêloient de cette affaire, de comprendre, qu'elle ne réüſſiroit pas. Ils ſe bornérent donc à propoſer une trêve. Le *Dauphin* voulut bien y conſentir, pourvû qu'elle fût de trois ans; mais le *Duc de Bourgogne* ne la vouloit, que de deux mois. Ses affaires ne lui permettoient pas de demeurer plus longtems dans l'état incertain & chancelant, où il ſe trouvoit. Ainſi, la négociation fut rompuë.

Pendant ce tems-là, le Duc commençoit à prendre des meſures, pour traiter de la paix avec le Roi d'Angleterre, en cas que le *Dauphin* refuſât toûjours de ſe réconcilier avec lui. Il avoit prié le *Duc de Bretagne* d'aller

d'aller trouver *Henri* & de lui en faire la premiére ouverture. Immédiatement après, la Cour de France demanda, que les Plénipotentiaires des deux Couronnes s'assemblassent à Mante, & parut disposée à faire des propositions propres à satisfaire *Henri*.

Pour avoir une idée complete de la situation des affaires, au commencement de l'année 1419, il faut nécessairement savoir quelles étoient les dispositions du *Duc de Bourgogne*, du *Dauphin*, & du Roi d'Angleterre. Le prémier avoit, comme on dit communément, deux cordes à son arc. Il étoit résolu, ou de se réconcilier de bonne foi, avec le *Dauphin*; ou, à ce défaut, de s'unir encore plus étroitement avec le Roi d'Angleterre. Mais il préferoit le prémier parti, & ne vouloit prendre le second, qu'à l'extrémité. Pour cet effet, il falloit qu'il négociât ouvertement avec le Roi d'Angleterre, afin que le *Dauphin* en prît l'alarme, & qu'il se hâtât de consentir à la réconciliation proposée. Mais en même tems, il étoit nécessaire de prolonger cette négociation; afin de donner au *Dauphin* le tems de ré-

réfléchir sur le risque, qu'il alloit courir. Le Duc comptoit, qu'il seroit toûjours à tems de conclurre avec l'Angleterre, en cas que le *Dauphin* demeurât obstiné.

Le *Dauphin* n'avoit en vûë, que de gagner du tems, & de mettre, autant qu'il dépendroit de lui, des obstacles à la conclusion de la paix, qui ne pouvoit se faire, qu'à son préjudice. C'étoit à quoi il jugeoit qu'il pourroit parvenir, en faisant espérer au Roi d'Angleterre, plus d'avantages avec lui; qu'il n'en pourroit trouver, avec le *Duc de Bourgogne*.

Henri de son côté, connoissant parfaitement l'animosité, qu'il y avoit entre ces deux Princes, tâchoit d'en profiter; en donnant à tous les deux, de la jalousie l'un de l'autre. Dans cette vûë, il ne refusoit aucune des propositions, qu'on lui faisoit des deux côtez; soit pour des assemblées d'Ambassadeurs, soit pour des entrevues & des conférences personnelles. Telle étoit la disposition des trois Cours, par où l'on comprendra aisément les causes & les motifs des Actes, que nous allons seulement indiquer.

Pou-

Pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery &c. de traiter, avec les Ambaſſadeurs du *Dauphin*, ou d'une paix finale, ou d'une entrevuë &c. Du 21. Janvier, *Pag.* 670.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de Sens, & autres Ambaſſadeurs du *Dauphin*, pour ſe rendre à Rouën. Du 31. Janvier. *Pag.* 676.

Traité touchant une entrevuë, entre le Roi & le *Dauphin*. Du 12. Fevrier. *Pag.* 686.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bretagne* allant auprès du Roi. Du 12. Fevrier. *Pag.* 688.

Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs de France, allant à Mante. Du 14. Fevrier. *Pag.* 689.

Trêve avec le *Dauphin*, juſqu'à Pâque, pour tout le païs ſitué entre la Seine & la Loire. Du 12. Fevrier. *Pag.* 692.

Pouvoir au Comte de *Warwick* &c. de traiter la paix avec la France. Du 23. Fevrier. *Pag.* 696.

Ratification du Traité touchant l'entrevuë avec le *Dauphin*. Du 28. Fevrier. *Pag.* 701.

Pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery de traiter de la paix, avec

les Ambaſſadeurs du *Dauphin*. Du 8. Mars. *Pag.* 703.

Autre Sauf-conduit, pour les Ambaſſadeurs de France. Du 18. Mars *Pag.* 709.

On voit par-là, comment *Henri* traitoit, à la fois, avec les deux partis.

Pendant ces allées & venuës, le *Duc de Bourgogne* faiſoit preſſer le *Dauphin*, pour le porter à la réconciliation.

Mais ce jeune Prince, toûjours obſédé par *Tanneguy du Châtel*, & par *Louvet*, Préſident de Provence, anciens Domeſtiques du feu *Duc d'Orléans*, n'en voulut point entendre parler.

Alors, le *Duc de Bourgogne* crut, qu'il étoit tems de preſſer la négociation avec le Roi d'Angleterre; dans la vuë, ou de forcer le *Dauphin* à la réconciliation: ou, en tout cas, de conclurre la paix avec les Anglois, quoiqu'au préjudice de la France & de la Maiſon Royale.

Selon cette réſolution, il ſe conclut, à Vernon ſur Seine, un Traité, pour l'entrevuë des deux Rois, qui ſe voit ici tout entier, *Pag.* 717. Il y fût convenu, que le Roi *Charles*,

les, la Reine *Iſabelle*, la Princeſſe *Catherine*, le *Duc de Bourgogne*, d'un côté, & le Roi d'Angleterre, de l'autre, ſe trouveroient enſemble, entre Meulant & Pontoiſe, le 15. de Mai, & que le *Duc de Brétagne* y ſeroit préſent : Qu'il y auroit une trêve, dont la Picardie & la Normandie ſeroient exceptées, & que cette trêve commenceroit, du jour de la ratification de ce Traité, & dureroit tout le tems de la Conférence, & huit jours après &c. Du 7. d'Avril.

Enſuite, on trouve divers Actes, qui ont du rapport à ce Traité, comme des Conventions, ſur le lieu, & ſur le jour, une prolongation du tems, juſqu'au 31. de Mai, le ſerment du Roi de France ſur ce ſujet, & autres choſes de cette nature. *Pag.* 747--767.

La premiére entrevûë ſe fit le 29. de Mai près de Meulant, au lieu dont on étoit convenu. Le Roi *Charles* ne s'y trouva point, à cauſe de ſa maladie. Ce fut là où *Henri* vit, pour la premiére fois, la Princeſſe *Catherine*. Le même jour, il fit expédier des Lettres Patentes, contenant, qu'on étoit convenu, que

les Conférences se continueroient jusqu'à la conclusion de la paix: Qu'en cas que l'un des deux Rois voulût les rompre, il enverroit huit jours auparavant, ses Lettres Patentes à l'autre, pour le lui notifier: Que cependant, la trêve subsisteroit, pendant ces huit jours, & huit jours encore au delà. Du 29. Mai. *Pag.* 759.

Henri voyoit les affaires si bien disposées à la paix, que dès le 2. de Juin, il nomma, par avance, les *Ducs de Clarence*, & de *Glocester* ses Frères, pour mettre la dernière main au Traité, qui seroit ébauché dans les Conférences. *Pag.* 761.

Après cela, on trouve les Demandes de *Henri*, contenant en substance, ces trois Articles. 1. Le Traité de Bretigny: 2. la Normandie & ses dépendances; 3. La Souveraineté absoluë de tout ce qui lui seroit cédé par la Paix.

Nous avons déja vû que le dessein du *Duc de Bourgogne* étoit de ne conclurre avec *Henri*, qu'après avoir perdu toute espérance de s'accommoder avec le *Dauphin*; & qu'il espéroit que ces Conférences aideroient à déterminer ce jeune Prince.

ce. Selon ce deſſein, il étoit néceſſaire de tenir les Conférences de Meulant ſur pied, afin de donner le tems au *Dauphin* de prendre ſa réſolution. Par conſéquent, il ne falloit pas diſputer au Roi ces trois Articles, de peur de rompre les Conférences. *Henri* étoit ſi poſitif là-deſſus, qu'il ne vouloit abſolument faire la paix, qu'à ce prix. Le *Duc de Bourgogne*, voulant donc ſe réſerver la faculté de conclurre la paix à ces conditions, s'il y étoit contraint; & en même tems, celle de rompre les Conférences, ſi ſes intérêts le demandoient, prit le parti de faire des contre-demandes, de la part de la France. Ces demandes qu'on trouve dans le Recueuil, avec les Réponſes du Roi, (*Pag.* 763.) étoient d'une telle nature, que le Duc pouvoit les faire valoir, ou s'en déſiſter, ſelon qu'il le jugeroit à propos. Elles ſont trop longues, pour pouvoir être inſérées dans cet Extrait; qui n'eſt déja que trop étendu. Il ſuffit de remarquer, que la plûpart ne plurent pas au Roi, parce qu'elles requeroient une plus ample explication; & c'étoit juſtement le but, que le *Duc de Bourgogne* s'é-

toit proposé. Au reste, l'explication, que le Roi souhaitoit, paroissoit si facile, que ce Prince ne croyant pas qu'elle dût apporter des obstacles à la paix, ne douta nullement qu'elle ne fût sur le point de la conclusion.

Le reste du mois de Juin fut employé à traiter, touchant le commerce, entre l'Angleterre & la Flandre. Le *Duc de Bourgogne* étoit bienaise d'amuser le tapis, en attendant la derniére résolution du *Dauphin*. *Pag.* 767. & suivantes.

Henri voyant le Traité en si bon train, nomma des Ambassadeurs, pour y aller mettre la derniére main, & leur donna pouvoir de faire accord avec la Cour de France, touchant les arrérages de la rançon du Roi Jean, comme aussi touchant les prétentions que cette Cour avoit sur lui, pour la restitution de la dot de la Reine *Isabelle*, veuve de *Richard* II. Du 6. de Juillet, *Pag.* 774. De plus, il donna pouvoir aux mêmes Ambassadeurs, de conclurre son mariage avec la Princesse *Catherine*. *Pag.* 775. Mais ses affaires ne demeurérent pas long-tems, dans cette situation.

Le

Le *Dauphin*, qui vit la paix prête à ſe conclurre, ſans ſa participation, & qui comprit qu'elle ne pouvoit ſe faire qu'à ſon préjudice, ne trouva point d'autre moyen, pour parer ce coup, que de ſe réconcilier avec le *Duc de Bourgogne*. Le 11. de Juillet, ces deux Princes ſe virent & s'embraſſérent, à une lieuë de Meulant, ſur le chemin de Paris, châcun accompagné de pluſieurs Seigneurs. En même tems, ils ſignérent un Traité, qu'on avoit apporté tout dreſſé, par lequel ils ſe promettoient de s'aimer réciproquement comme bons Parens; de gouverner enſemble le Royaume, en bonne union & concorde, & d'unir toutes leurs forces, pour s'oppoſer à la damnable entrepriſe des Anglois. Ce Traité, qui ſe trouve tout entier, (*Pag.* 776.) fut juré entre les mains d'*Alain* Evêque de Leon, Légat du Pape, par les deux Princes, par dix-huit Seigneurs du côté du *Dauphin*, entre leſquels étoient *Tanneguy du Châtel*, & *Lonvet*, & par vingt & un, du côté du *Duc de Bourgogne*.

Immédiatement après ce Traité, on trouve un fragment d'une Lettre écrite de Mante, le 14. de Juil-

let, par *Robert Prior*, où il eſt dit, qu'après qu'on étoit convenu des articles de la paix, & qu'il ne reſtoit plus qu'à mettre le Traité au net; les François avoient produit de nouvelles demandes, qui en avoient arrêté la concluſion: De plus, que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* s'étoient réconciliez le 11, & que leur Traité avoit été publié à Paris, le même jour: Qu'ainſi, on ne pouvoit pas tarder plus de ſix jours, à ſavoir, s'il y auroit paix, ou guerre. *Pag.* 774.

Il ſemble pourtant que, malgré ce qui venoit d'arriver, *Henri* ſe flatoit encore de l'eſpérance de la paix. Cela paroît, par un pouvoir donné au *Comte de Warwick*, le 19, de prolonger la trêve au delà du 29. de Juillet, à cauſe de certaines occurrences; qui faiſoient croire, que la paix ne pourroit pas être concluë, avant ce jour-là, auquel la trêve devoit expirer. (*Pag.* 782.) En effet, on trouve encore, dans le Recueuil, un Sauf-conduit pour quatre Conſeillers du Roi *Charles*, qui devoient ſe rendre à Mante, auprès du Roi d'Angleterre.

Cependant, *Henri* ne s'endormoit pas

pas tellement, ſur l'eſperance de la paix, qu'il ne penſât à recommencer la guerre. Les Conférences étant rompuës, à cauſe des nouvelles chicaneries de le France, il fit eſcalader Pontoiſe, ſous la conduite du *Duc de Clarence* ſon Frere, & s'en rendit maître. *Lisle Adam*, qui en étoit Gouverneur, ſe vit contraint de ſe ſauver, nud en chemiſe, avec une partie de ſa garniſon. Le butin, que les Anglois firent dans cette ville, d'où la Cour de France ne s'étoit retirée que depuis peu de jours, montoit à plus de deux millions de Livres. J'ai trouvé dans un Hiſtorien François, que cette action ſe paſſa le 28. de Juillet. Si cela eſt, ce fut un jour avant l'expiration de la trêve.

Après la priſe de Pontoiſe, *Henri* publia un eſpéce de Manifeſte, où il marquoit en détail tout ce qui s'étoit paſſé, depuis le commencement de ſon régne, par rapport à ſes prétentions, ſur la Couronne de France. On trouve là-dedans diverſes particularitez, qui peuvent beaucoup contribuer à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. Mais parceque je m'en

fuis servi jusqu'ici, il n'est pas nécessaire de les répeter.

Outre plusieurs choses peu importantes, *Henri* se plaignoit principalement, qu'après qu'on étoit convenu des conditions de la paix, la partie adverse avoit refusé de consentir qu'on en fît un Ecrit authentique: Qu'elle avoit mis en avant de nouvelles demandes, toutes contraires aux premiéres: Qu'elle avoit prétendu, qu'il renonçât à tout droit, qu'il pouvoit avoir, ou qui pourroit lui survenir, soit de transport, soit d'achat, ou de quelque autre maniére que ce put être, à la Couronne de France, tant pour le présent que pour l'avenir, pour lui & pour ses Héritiers & Successeurs; mais que cette demande regardant l'avenir, & renfermant toutes sortes de cas imprévûs, il n'avoit pû l'accorder, de cette maniére générale, & sans aucune explication: Que la France lui avoit encore demandé des choses, qu'il ne pouvoit accorder, sans offenser Dieu &c. Qu'ayant donné ses Réponses aux prémiéres demandes de la Partie adverse, elle avoit répondu en général, qu'elles étoient vagues, déraiſon-

ſonnables, & obſcures : Que les Plénipotentiaires Anglois ayant demandé qu'on marquât en quoi conſiſtoit leur obſcurité, elle l'avoit refuſé : Enfin, qu'elle n'avoit voulu entrer dans aucune ſorte d'expédient, demandant qu'il acceptât ſes offres, ſimplement & expreſſément ; ou qu'à faute de cela, les Conférences fuſſent rompuës. Il ajoûtoit à la fin, qu'encore que la rupture dût être attribuée à la Cour de France, & que depuis, il ſe fût rendu maître de Pontoiſe, qui étoit comme la clef de Paris, il vouloit bien s'en tenir à ſes prémiéres offres, à condition que Pontoiſe lui demeureroit. *Pag.* 786. *& ſuivantes.*

Quelque fierté que ce Prince fît paroître, il eſt certain, qu'elle ne convenoit nullement à la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient. I. Il n'avoit pas plus de vint-cinq-mille hommes en France, nombre qui ſuffiſoit à peine, pour bien pourvoir les places qu'il avoit conquiſes, & ſur tout Pontoiſe, qui demandoit une forte garniſon. Si, d'abord après la rupture, il eût été obligé de mettre dix-mille hommes en campagne, il ſe ſeroit, ſans doute, trouvé bien

embarrassé. II. Les deux factions, sur la division desquelles il avoit compté, s'étant réünies, il devoit, naturellement, avoir bien-tôt toutes les forces de la France sur les bras : III. Il y avoit apparence, que les Flamans, qui avoient refusé de servir le *Duc de Bourgogne* leur Souverain, contre la France, l'assisteroient de tout leur pouvoir, quand il s'agiroit de défendre ce Royaume : IV. Dans le tems même, dont nous parlons, *Henri* reçut une Lettre de Bayonne, qui l'informoit, que le Roi de Castille avoit équipé une flotte de quarante Vaisseaux, pour aller prendre en Ecosse, & mener en France, un Corps de troupes, que les Ecossois destinoient au secours du *Dauphin*. Du 22. de Juillet. *Pag.* 783. Une autre Lettre du Maire de la même ville, écrite peu de tems après la premiére, lui donnoit avis, que les Castillans & les Arragonnois étoient entrez dans le Béarn, & qu'ils se préparoient à faire le siege de Bayonne. De plus, que leur dessein étoit d'envoyer un puissant secours au Dauphin : V. Les Anglois, qui, selon leur génie bouillant, avoient entrepris avec ardeur, la

la guerre contre la France, dans l'esperance, qu'une bataille, ou deux la termineroient, par la conquête de ce Royaume, voyoient avec chagrin, qu'en cinq ans de tems, il n'y avoit encore qu'une seule Province de conquise. Ils comprenoient même, que cette conquête étoit moins dûë aux forces du Roi, qu'aux divisions des François. Ainsi le Parlement se refroidissoit, & n'accordoit que des subsides peu proportionnez aux besoins présens. Le Roi se voyoit sans cesse obligé d'emprunter de l'argent, & d'engager ses joyaux, & sa Couronne même, pour la sûreté du payement. Cela se voit en plusieurs endroits du Recueuil. Ses revenus ordinaires ne montoient qu'à 55000 Li Sterling, & les dépenses ordinaires à 52000. (*Tome X. Pag.* 213.) Si donc on joint ensemble toutes ces choses, savoir, le peu de troupes que *Henri* avoit, la réünion des forces de la France, la jonction des Flamans & des Ecossois, la diversion des Arragonnois & des Castillans, la disette du Roi, & la froideur du Parlement, on comprendra aisément que ce Prince n'étoit guére en état de soûtenir la ga-

geure, quelque bonne mine qu'il fît. Mais sa bonne fortune, & l'animosité du *Dauphin* contre le *Duc de Bourgogne*, lui ouvrirent une voie, pour pousser jusqu'au bout son entrepriſe, ſans aucun effort.

Dans l'entrevûë, que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* avoient euë enſemble, le 11. de Juillet, ils étoient convenus, qu'ils ſe verroient encore le 18. d'Août, ſur le pont de Montereau-Faut-yonne. Ce jour-là, les deux Princes ſe rendirent ſur ce pont fatal; où le *Dauphin* fit aſſaſſiner le *Duc de Bourgogne*, par *Tanneguy du Châtel*, & par quelques autres, qui avoient ſigné & juré avec lui, le Traité de réconciliation.

Depuis ce tems-là, les affaires de *Henri* prirent une face toute nouvelle. *Philippe*, fils du défunt, & nouveau *Duc de Bourgogne*; ne penſant qu'à venger la mort de ſon Pére, crut, qu'il n'y avoit point de moyen plus promt & plus efficace; que de s'unir étroitement avec le Roi d'Angleterre, & avec la Reine *Iſabelle*, ennemie mortelle du *Dauphin* ſon Fils. Il conſerva, auprès du Roi *Charles*, le poſte que le Duc ſon Pére y avoit occupé, & ne ſe ſervit de

de cet avantage, que pour ſacrifier la France & la famille Royale à la paſſion dont il étoit poſſedé.

Tout le reſte de cette année, ce ne furent qu'allées & venuës continuelles de Couriers & d'Envoyez, du *Duc de Bourgogne* au Roi. C'eſt ce qu'on voit parmi les Actes de la fin de l'année 1419. Toutes ces négociations aboutirent enfin à une ligue, que le Roi & le Duc firent enſemble, contre le *Dauphin*. Mais, avant que d'en venir là, le Roi voulut être ſûr de la paix, aux conditions qu'il demandoit. La conjoncture lui étant ſi favorable, il ne crut pas devoir s'en tenir à ſes derniéres demandes; ſavoir, le Traité de Brétigny, la Normandie, & Pontoiſe; mais il reprit ſes prémiéres prétentions, ſur tout le Royaume de France; ſeulement, il voulut bien laiſſer la Couronne à *Charles*, ſa vie durant. Dès que le *Duc de Bourgogne* eut conſenti à cela, on en dreſſa un Inſtrument public, que ce Prince approuva, ſigna, & jura. Il contenoit en ſubſtance, que le Roi *Charles* garderoit la Couronne & le titre de Roi de France, pendant ſa vie, & jouïroit des revenus du

du Royaume ; Que *Henri* seroit Régent, & épouseroit la Princesse *Catherine* : Qu'après la mort de *Charles*, la Couronne de France seroit dévoluë à *Henri*, & à ses Héretiers. Le *Duc de Bourgogne* signa cet Acte à Arras, le 2. de Décembre 1419. (*Pag.* 816.) Ensuite, on convint d'une trêve entre la France & l'Angleterre, jusqu'au 1. de Mars 1420, de laquelle les païs obéïssans au *Dauphin* furent exceptez. (*Pag.* 822.). Cela fait, le Roi ratifia le Traité de ligue & d'alliance, fait entre lui & le *Duc de Bourgogne*. Du 25. de Décembre, *Pag.* 825. La ratification du Duc est datée d'Arras, le 25. de Janvier 1420, *Pag.* 840.

Ce Traité portoit, que le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne* s'aimeroient réciproquement, comme Frères. Qu'ils joindroient ensemble toutes leurs forces, contre le *Dauphin* : Que si le *Dauphin*, ou quelque autre des meurtriers du feu *Duc de Bourgogne* étoit pris ; il ne pourroit être relâché, sans le consentement du Duc : Que le Roi feroit assigner au Duc & à *Michelle* sa Femme, fille du Roi *Charles*, des Terres de 20000 livres de rente,

aussi

auſſi proche qu'il ſe pourroit de celles qu'il poſſédoit en France, pour les tenir en fief de la Couronne: Que ſi quelqu'autre Prince, qui auroit épouſé une Fille de la Maiſon Royale de France, vouloit prétendre à la même choſe, le Duc aſſiſteroit le Roi de tout ſon pouvoir, pour l'empêcher. Ceci ne pouvoit regarder que les *Ducs de Brétagne* & *d'Orléans*, qui avoient pour femmes deux autres filles de *Charles* VI.

1420. Les cinq prémiers mois de l'année 1420. furent employez à dreſſer le Traité ſolennel de paix, ſelon les conditions, dont on étoit déja convenu. Pendant ce tems-là, la tréve fut ſouvent prolongée. Quand tout fut réglé, on fit un autre Traité, pour convenir de l'entrevûë des deux Rois, qui devoient ſigner & jurer la paix. On arrêta d'abord, que ce ſeroit en quelque lieu proche de Troye, où la Cour de France étoit alors. Mais dans la ſuite, *Henri* ſe rendit à Troye même. Cette paix fut d'abord réduite en Articles préliminaires, qui furent confirmez par des Lettres Patentes du Roi *Charles*, données à Troye, le 1. d'Avril. *Pag.* 877.

Par

Par un de ces Articles, on convenoit, que pendant la vie de *Charles*, *Henri* ne pourroit jamais prendre le titre de Roi de France. (*Pag.* 880.) Cependant, on trouve (*Pag.* 888.) que neuf jours après la date de ces Lettres, *Henri* publia une Ordonnance; pour faire battre, en Normandie, une nouvelle monoie, avec cette inscription, sur l'un des côtez, HENRICUS FRANCORUM REX.

On voit (*Pag.* 894.) une Procuration du Roi *Charles* à la Reine *Isabelle* sa Femme, & au *Duc de Bourgogne*, pour jurer la Paix en son nom. Du 19. de Mai.

Le Traité de cette paix, qui fut nommée *La Paix de Troye*, se trouve tout entier, en Latin & en François, *Pag.* 896. Il contenoit 31. Articles, dont les principaux étoient, le douaire assigné par *Henri* à *Catherine* son Epouse; la Régence du Royaume de France ajugée à *Henri*, pendant la vie du Roi *Charles* son Beau-Pére; & la succession de ce même Royaume, après la mort de *Charles*, conformément aux Articles préliminaires. La plûpart des autres Articles n'étoient que des extensions de ceux-ci. Au

Au 22. il étoit dit, que dans tous les Actes Publics, le Roi *Charles* qualifieroit *Henri* de *Nôtre très-cher Fils, Henri, Roi d'Angleterre, Régent & Héritier de France.*

Dans le 24, que les Royaumes de France & d'Angleterre demeureroient toûjours unis, ſous un même Souverain, ſans pouvoir jamais être ſéparez : Que néanmoins, chacun des deux Royaumes conſerveroit ſes libertez, franchiſes, privilèges, coûtumes &c.

Il n'y étoit parlé du *Dauphin*, qu'à l'Article 29. en ces termes : *Item, conſiderez les énormes crimes & délits, perpetrez par Charles, ſe diſant Dauphin de Vienne, il eſt accordé que ni Nous, ni nôtre dit Fils le Roi Henri, ni auſſi nôtre très-cher Fils, Philippe Duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix, ni de concorde, avec ledit Charles, ſinon du Conſeil & conſentement de chacun de nous trois, & des Etats des deux Royaumes.*

Après le Traité, on ne trouve que quelques Actes, qui regardent les ſermens réciproques des deux Rois, & de quelques autres perſonnes, & l'exécution du Traité.

Tout étant ainſi réglé, *Henri* ſe ren-

rendit à Troye, le 20. de Mai. Le lendemain, la paix fut ſignée & jurée, dans l'Egliſe Cathedrale de Troye, & *Henri* fiança la Princeſſe *Catherine*. Cela ſe voit dans une Lettre du *Duc d'Exceter*, datée de Troye le 23. de Mai. *Pag.* 907.

Le Dimanche 2. de Juin, le mariage fut ſolenniſé, & le Mardi ſuivant les deux Cours marchérent enſemble, vers la ville de *Sens*, dont le Siége fut formé le lendemain. *Pag.* 910.

Enſuite, on trouve quelques Actes, où *Henri* prend le titre de Régent & Héritier de France. C'eſt par-là que finit ce IX. Tome, pour ce qui regarde ſes affaires de l'Angleterre avec la France.

II. *Affaires Domeſtiques.*

CET Article ſe réduit à peu de choſe, dans ce Tome-ci. Nous allons parcourir briévement les principales Piéces, qui peuvent s'y rapporter.

Prémiérement, on voit, *Pag.* 9. un Acte par lequel il paroît, que le feu Roi *Henri* IV. avoit laiſſé des dettes particulieres, & fait des legs dans

dans ſon Teſtament, pour leſquels ſon bien ne ſuffiſoit pas. Que les Exécuteurs du Teſtament propoſoient de faire vendre publiquement ſes joyaux, pour ſatisfaire les Créanciers & les Légataires. Mais *Henri* V. ſon Fils, jugea qu'il étoit plus honnête de garder ces joyaux, & de ſe charger de payer, dans quatre ans, le prix de leur eſtimation, qui montoit à 24000 Marcs; afin que les Légataires, & les Créanciers puſſent être payez, chacun à proportion. Il auroit été plus honnête, de payer tout. Mais il faut conſidérer, qu'en ce tems-là les Rois n'étoient pas fort riches; que le Parlement ne fourniſſoit des ſubſides, que pour les beſoins extraordinaires & publics; & que par conſéquent le Prince étoit obligé de ſe borner à la dépenſe, que ſon revenu pouvoit porter, comme un ſimple particulier. Il avoit même ce déſavantage, que dans un beſoin extraordinaire, il ſe trouvoit plus embarraſſé, que ne l'auroit pû être un des Seigneurs de ſa Cour; parce qu'il avoit moins de crédit, n'y ayant guére de gens, qui aimaſſent d'avoir leur bien, entre les mains de leur Souverain.

Par-

Parmi les Actes des années 1414 & 1415, il s'en trouve beaucoup, qui ont du rapport à une conſpiration; de laquelle il ſera parlé, dans l'Article de la Religion.

Le 16. de Mai 1414, *Jean de Lencaſtre* Frére du Roi, fut créé *Duc de Bedford. Pag.* 128.

On trouve dans ce Tome, diverſes Piéces qui font connoître la maniére, dont *Henri* V. levoit des troupes, pour la guerre de France. Il faiſoit des conventions, appellées en Anglois *Indentures*, * avec des Seigneurs ou Gentils-hommes, qui s'engageoient à lui fournir un certain nombre de Soldats à pied, ou à cheval; pour une certaine ſomme, payable par quartiers. Ce n'étoit pas ſeulement à l'égard des troupes, qu'il faiſoit ces ſortes de Conventions, mais encore avec ſes propres Officiers & Domeſtiques, comme ſon Médecin, ſon Chirurgien &c.

Comme les fonds aſſignez, par le Parlement, n'entroient pas tout auſſitôt dans la Tréſorerie, *Henri* ſe trouvoit ſouvent dans l'impuiſſance de

* *Voyez le Gloſſaire de* Du-Cange *ſur ce mot.*

de payer exactement, chaque quartier, à ceux qui lui fourniſſoient des troupes, ſelon leurs Conventions. Afin de remédier à cet inconvenient, il leur donnoit ſes joyaux en gage, pour la ſûreté de leur payement; avec permiſſion de les vendre, s'ils n'étoient pas payez au tems marqué. En cela, il trouvoit cet avantage, que ces gens-là, étant nantis de ces gages, lui donnoient du tems, pour faire le payement, & quelquefois de deux ou trois ans. Par-là il pouvoit tranquillement attendre, que l'argent, provenant des fonds publics, fût entré dans la Tréſorerie. Le Tome IX. eſt plein de ſemblables engagemens.

On a trouvé fort extraordinaire, que *Charles* VIII. Roi de France, allant à la conquête du Royaume de Naples, fût obligé, en paſſant par Turin, d'emprunter les bijoux de la Ducheſſe de Savoye. Mais on voit ici, quelque choſe de plus étrange. *Henri* V. ſe préparant à faire la conquête de la France, ſe voit contraint, avant que de partir d'Angleterre, d'engager ſes joyaux, pour le payement du ſecond quartier dû à ceux qui lui fourniſſoient des troupes.

pes. C'eſt ce qui paroît, dans pluſieurs Actes de l'année 1415. Après, la priſe d'Harfleur, il fut encore obligé d'emprunter, pour mettre cette place en état de défenſe. Enfin, pendant tout le Cours de ſon régne, il ne ſe paſſa preſque point d'année, qu'il ne ſe trouvât dans la néceſſité d'emprunter de l'argent des Particuliers; en leur donnant en gage ſes joyaux, & ſes Couronnes mêmes, pour des ſommes aſſez modiques, comme on le voit dans les Actes de ce Recueuil. Cela paroît pourtant moins ſurprenant, quand on conſidere, que les revenus ordinaires de la Couronne ne montoient alors qu'à 55000 Livres Sterling, & que les charges alloient à plus de 52000; de ſorte qu'il n'y avoit qu'environ 3000 L. Sterling pour l'Extraordinaire. C'eſt ce qu'on voit dans un fragment d'un Etat des revenus & des dépenſes ordinaires, qui, ſelon les apparences, étoit fait pour être préſenté au Parlement. *Tom.* X. *Pag.* 113.

Depuis la *Pag.* 701. juſqu'à la 711, on trouve diverſes Piéces, qui ont du rapport à un projet, formé entre *Jeane* Reine de Naples, & le *Duc*

de

de Bedford frére du Roi. Cette Reine, fameuse par ses avantures, se trouvant pressée par ses ennemis, vouloit tirer du secours de l'Angleterre; en adoptant le *Duc de Bedford*, & en lui faisant espérer sa succession. On voit ici les Instructions du *Duc de Bedford* à ses Envoyez, les Conventions passées entre la Reine & ce Prince, &c. Il seroit trop long d'expliquer le sujet de ces Piéces, qui demanderoit qu'on entrât dans le détail des affaires de Naples. Il suffit de les avoir indiquées.

Dans le même tems, *Henri* projettoit de marier le *Duc de Glocester*, son autre frére, avec *Blanche de Navarre*, Reine Douairiére de Sicile, qui avoit, de son chef, quelques prétentions sur ce Royaume. Mais il fut prévenu, par la diligence de l'Infant d'Arragon, qui épousa cette Princesse. *Pagg.* 716, 741. 742.

III. *Affaires de l'Eglise.*

ENTRE les évenemens du Régne de *Henri V*, qui regardent la Religion, je ne parlerai en détail que d'un seul, qui me paroît le plus

important, & celui qui peut recevoir le plus d'éclairciſſement des Actes de ce Recueuil. C'eſt de la perſécution excitée, contre les *Wicleffites* ou *Lollards*, au commencement de ce Régne.

Depuis que *Wiclef* eut commencé à publier ſa doctrine, vers la fin du Régne d'*Edouard* III, juſqu'à l'avenement de *Henri* V. à la Couronne, la Secte des *Wicleffites*, ou *Lollards*, s'étoit extrémement accruë. La minorité de *Richard* II, l'appui d'*Anne de Luxembourg*, prémiére femme de ce Prince, & la protection ouverte du *Duc de Lancaſtre*, leur avoient été très-favorables. Il ne s'étoit point fait d'Acte de Parlement, contre eux, juſqu'à ce que *Henri* IV, voulant mettre le Clergé dans ſes intérêts, obtint des deux Chambres un Statut, qui * condamnoit au feu les Hérétiques obſtinez. Malgré cette ſévérité, & l'exécution de deux *Lollards*, ſous le même, cette Secte ne laiſſa pas de ſe fortifier d'une telle maniére; qu'un Hiſtorien aſſure, qu'on ne pouvoit trouver deux ou trois perſonnes enſemble, ſans y reconnoître

* *Voyez* Bib. Choiſie *T. XXVII. p.* 318.

tre un *Lollard*. Le point principal de leur doctrine, & celui qui déplaiſoit le plus au Clergé, étoit, qu'ils ne vouloient point reconnoître l'autorité du Pape, ni des Prélats, ni par conſéquent qu'il fût néceſſaire que le Clergé poſſédât tant de richeſſes temporelles. C'en étoit aſſez, pour les lui rendre très-odieux. Dans cette diſpoſition, le prémier Synode, ou la premiére Convocation, qui s'aſſembla, ſous le Régne de *Henri* V. en 1413. chercha ſérieuſement les moyens de détruire cette Secte. Le réſultat de cette conſultation, fut qu'on ne pouvoit eſpérer d'exterminer ces Hérétiques, ſi l'on ne prenoit ſoin d'en faire punir les principaux Chefs & Fauteurs: Qu'entre ceux-ci, *Jean Oldcaſtle*, Chevalier, étant notoirement un des plus opiniâtres, & des plus animez contre le Clergé; il falloit lui faire ſon procès, pour crime d'Héréſie, & le livrer au bras ſéculier. Cependant, comme ce Seigneur, auquel quelques-uns donnent le titre de *Baron de Cobham*, étoit Domeſtique du Roi, *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorbery, fut prié de faire part au Roi de cette réſo-

lution & de lui demander la permiſſion de l'exécuter. Le Roi ne jugea pas à propos d'accorder d'abord cette demande. Il répondit qu'il parleroit lui-même à *Oldcaſtle*, & que s'il ne pouvoit le détourner de ſes erreurs, il permettroit qu'on exécutât les Loix contre lui. Cependant, afin de donner quelque ſatisfaction au Clergé, il défendit, par une Proclamation, à tous les Prêtres non licenciez, de prêcher, aux *Lollards* de s'aſſembler en particulier, & à tous les Sujets, d'aſſiſter à leurs Aſſemblées. Du 21. d'Août 1413. *Pag.* 46.

Le Roi ayant parlé à *Oldcaſtle*, & l'ayant trouvé inflexible, permit qu'on procédât contre lui. Sur cette permiſſion, *Oldcaſtle* fut cité par l'Archevêque; mais il refuſa, non ſeulement de comparoître, mais même de recevoir la citation. *Henri*, informé de cela, le fit arrêter, & mettre priſonnier à la Tour. Le 23. de Septembre, il fut mené devant l'Archevêque, qui étoit aſſiſté de deux Evêques, & de quelques autres Eccleſiaſtiques. On lui lut les Articles de ſon accuſation, à quoi il répondit, qu'il étoit prêt à rendre

raiſon

raiſon de ſa Foi. Enſuite, il préſenta un Ecrit, contenant en ſubſtance:

1. Que le Sacrement de l'Autel étoit le véritable corps de Jeſus-Chriſt, né de la Ste. Vierge, ſous les eſpéces du pain & du vin.

2. Que la pénitence eſt abſolument néceſſaire.

3. Que les Images ont été introduites, dans l'Egliſe, pour ſervir de Calendrier aux ignorans; afin qu'ils puiſſent mieux ſe reſſouvenir des actions des Saints. Mais que ceux qui mettent dans les Images la confiance, qu'ils ne doivent avoir qu'en Dieu ſeulement, ou qui s'attachent à l'une, plûtôt qu'à l'autre, ne s'éloignent pas de l'Idolatrie, & péchent contre Dieu.

4. A l'égard des Pélerinages, que l'homme qui n'obſerve point les commandemens de Dieu, parce qu'il les ignore, ou qu'il veut les ignorer, auroit beau parcourir tous les coins du monde; que par-là, il n'obtiendroit pas le Salut: Qu'au contraire, celui qui les obſerve, n'a beſoin d'aller, ni à Rome, ni à Compoſtelle, ou en quelque autre endroit que ce puiſſe être.

Cette Confeſſion de Foi, ayant paru trop générale aux Prélats, on lui ordonna de répondre nettement, aux Articles ſuivans.

1. Si dans le Sacrement de l'Euchariſtie, après la conſécration, il reſtoit du pain matériel, ou non?

2. S'il croyoit qu'il fût néceſſaire de ſe confeſſer à un Prêtre, ordonné par l'Egliſe, ou non?

Il répondit, qu'il n'avoit autre choſe à dire, que ce qui étoit contenu dans ſon Ecrit.

Après cela, l'Archevêque lui dit, que la Ste. Egliſe Romaine avoit fait des déciſions, ſur ces matiéres; ſelon les ſentimens de S. *Auguſtin*, de S. *Jerome*, de S. *Ambroiſe*; & que tous les Chrétiens étoient obligez de ſe conformer à ces déciſions.

Oldcaſtle répondit, qu'il vouloit bien croire tout ce que l'Egliſe avoit décidé, & tout ce que Dieu vouloit qu'il obſervât. Mais qu'il ne pouvoit pas affirmer, que le Pape, les Cardinaux, & les autres Prélats euſſent le pouvoir de rien décider, ſur ces matiéres.

Cette réponſe n'ayant pas ſatisfait les Prélats, on lui ordonna de ſe préparer à répondre aux Articles ſui-

ſuivans, qu'on lui donna par écrit, & on lui accorda du tems, juſqu'au Lundi ſuivant.

1. La Ste. Egliſe Catholique a décidé, touchant le Sacrement de l'Autel, qu'après la conſécration, faite par un Prêtre, dans la Meſſe, le pain matériel eſt changé dans le Corps matériel de Chriſt, & le vin matériel, dans le ſang matériel de Chriſt; de telle ſorte qu'il ne reſte plus dans le pain, ni dans le vin, aucune ſubſtance, qui y fût auparavant.

Que croyez-vous, ſur cet Article?

2. Que châque Chrétien eſt obligé de confeſſer ſes pechez, à un Prêtre, ordonné par l'Egliſe, s'il en peut trouver. Que croyez-vous, ſur cela?

3. Jeſus-Chriſt a établi S. Pierre, pour ſon Vicaire ſur la terre, & l'Egliſe Romaine eſt ſon Siége. Il a donné le même pouvoir à tous les Succeſſeurs de S. Pierre, qu'on appelle Papes Romains. C'eſt par leur autorité, que les Archevêques, les Evêques, & les autres Ordres Eccléſiaſtiques ſont établis dans l'Egliſe, & c'eſt à eux, que tous les Chré-

tiens sont obligez d'obéir, selon les traditions de l'Eglise Romaine. Qu'en croyez-vous?

4. La très-Sainte Eglise Catholique a décidé, qu'il est nécessaire à tout Chrétien, d'aller en pélerinage aux saints lieux, d'y adorer les reliques des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs, & autres Saints, que l'Eglise a approuvez. Que croyez-vous, sur cela?

Le 25. de Septembre, *Oldcastle* ayant été ramené devant ses Juges, fut exhorté à demander son absolution; à quoi il répondit, qu'il ne demanderoit point d'absolution à d'autre qu'à Dieu. Ensuite il répondit aux Articles précedens, de cette maniére.

Au 1. Que comme la Divinité invisible de J. Christ étoit voilée, sous son humanité visible: ainsi, dans le Sacrement, il y a le vrai corps de J. Christ, & du vrai pain; le pain, que nous voyons, & le corps de J. Christ, que nous ne voyons pas, voilé sous le pain. Il nia que l'Eglise eût autrement décidé, & soûtint que si elle l'avoit fait, c'étoit contre la Sainte Ecriture, & depuis que le poison avoit été répandu dans l'Eglise, & non auparavant.

Au

Au 2. Qu'il pouvoit être utile à un Pécheur, qui sentoit sa Conscience chargée de quelque grand peché, de demander conseil à un Prêtre discret; mais qu'il étoit indifferent pour le Salut que ce fût à son propre Pasteur, ou à un autre Prêtre, parce que la seule contrition pouvoit effacer le peché.

Au 3. Que le seul corps de Jesus-Christ, qui avoit été attaché à la Croix, devoit être adoré.

Interrogé là-dessus, ce qu'il feroit de l'image de la Croix, il répondit, qu'il la nettoyeroit bien & qu'il la mettroit en un lieu sûr, sans lui faire d'autre honneur.

Au 4. Que le Pape est le véritable Antechrist; c'est-à-dire, la tête de l'Antechrist, & que les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques &c. en étoient les membres & la queuë: Qu'il ne falloit point leur obéir, qu'autant qu'ils étoient imitateurs de J. Christ, & que celui-là seul étoit Successeur de S. Pierre, qui vivoit le plus saintement, & aucun autre.

Après qu'il eut achevé de répondre aux quatre Articles, il éleva ses mains & sa voix, & exhorta les assis-

tans à ſe donner garde de ces gens-là, qui les menoient en enfer.

Sur ces Réponſes, les Juges procedérent au Jugement, & lui prononcérent ſa ſentence; par laquelle il étoit déclaré Héretique, excommunié, & comme tel livré au bras ſéculier.

Tout ce qui vient d'être dit, au ſujet d'*Oldcaſtle*, eſt tiré d'une Rélation faite par l'Archevêque de Cantorbery à l'Evêque de Londres; pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, dans ce Jugement. *Pag.* 61. On peut voir par-là quelles étoient les opinions des *Wicleffites*, ou *Lollards*. Si en ce tems-là, ils euſſent ſoûtenu toutes les erreurs, qu'on leur a depuis attribuées; il n'eſt pas croyable qu'on les eût paſſées ſous ſilence, dans l'accuſation intentée contre *Oldcaſtle*.

Quelque diſtingué que cet homme fût, par ſa naiſſance & par ſon mérite; il auroit, ſans doute, dès-lors ſouffert la peine du feu, s'il n'eût trouvé le moyen de ſe ſauver de la Tour. Il y a quelque apparence, que le Roi, qui avoit de l'eſtime pour lui, & qui n'étoit pas encore prévenu, contre les *Lollards*, conniva lui-même à ſon évaſion. Le

Le Clergé fut au deſeſpoir, que ſa victime lui eût échappé. Il avoit encore un autre grand ſujet de chagrin, en ce que *Henri* V. ne témoignoit pas le même zêle, que le Roi ſon Pére, contre les Héretiques. Il étoit aiſé de comprendre, que les efforts, qu'on feroit pour les détruire ſeroient inutiles, pendant que le Roi ſeroit dans cette diſpoſition. Ainſi, l'unique ſoin du Clergé fut de prevenir l'eſprit de ce Prince, contre les *Lollards* en géneral, & contre *Oldcaſtle* en particulier.

Au commencement de Janvier 1414. le Roi étant à une de ſes maiſons, à ſept-milles de Londres, fut averti, que les *Lollards*, ayant *Oldcaſtle* à leur tête, étoient aſſemblez au nombre de 20000 hommes, dans les Champs de S. Gilles, qui ſont préſentement un quartier de Londres. Que leur deſſein étoit de le tuer lui-même, les Princes ſes Fréres, & la plûpart des Seigneurs Eccléſiaſtiques & temporels du Royaume. Sur cet avis, qui fut appuyé de beaucoup de circonſtances, le Roi ayant aſſemblé autour de lui, tout autant du monde, qu'il lui fut poſſible, marcha lui-même contre les

prétendus conjurez, vers St. Gilles, où il arriva sur le minuit. Il y trouva environ quatre-vingts hommes armez, dont trente furent tuez sur la place, & la plûpart des autres faits prisonniers. Il y a beaucoup d'apparence que ces gens-là s'étoient assemblez, en ce lieu, pour y prier Dieu en secret, & à leur maniere, & qu'ils avoient pris des armes pour se défendre, s'ils y étoient attaquez.

Quoi qu'il en soit, le Roi s'étant laissé prévenir contre les *Lollards*, & contre *Oldcastle* en particulier, publia une Proclamation, par laquelle il promettoit 500. marcs, à quiconque feroit prendre *Oldcastle*, 1000. à celui qui l'arrêteroit; & si c'étoit une Communauté, il s'engageoit à lui donner une exemtion de toutes sortes d'impôts, à perpétuité. Il disoit, dans cette Proclamation, que par les suggestions d'*Oldcastle*, les *Lollards* avoient conspiré d'exterminer toute la famille Royale; parce que, comme un Prince vraiment Chrétien, il s'étoit déclaré partie contre eux. Du 11. de Janvier, *Pag.* 89. De ceux qui furent pris à St. Gilles, quelques-uns fu-

furent exécutez ; & la plûpart pardonnez, même après avoir été condamnez à mort. On ne voit point, dans l'Hiſtoire, qu'on ait fait de grandes perquiſitions dans le Royaume, touchant cette conſpiration ; quoique la nature du crime, & le nombre des conſpirateurs, ſemblaſſent le demander néceſſairement. Si ce complot eût été véritable, ou que *Henri* en eût toûjours été perſuadé ; il n'eſt nullement vrai-ſemblable, qu'il eût ſi aiſément pardonné aux Coupables. Son naturel le portoit plûtôt à la ſévérité, qu'à la clémence ; comme les Auteurs François le lui ont tous reproché. Cependant on voit, dans ce Recueuil, un grand nombre de pardons accordez pour ce même fait, ainſi qu'on le va voir tout à l'heure. Cela donne lieu de préſumer que ce Prince, qui d'abord avoit cru la conſpiration véritable, revint enſuite de ſa prévention, après en avoir bien conſidéré les circonſtances. Néanmoins, pour ſon honneur, il ne voulut point ſe dédire. Dans tous les pardons, qu'il accordoit, il ſuppoſoit toûjours le fait comme avéré, & ſe réſervoit

la gloire de pardonner, de ſon propre mouvement, & ſans y avoir été ſollicité, ainſi qu'il s'en expliquoit lui-même. Voici préſentement quelques Actes, ſur cette matiére; qui peuvent en quelque maniére ſervir de preuve à ce que j'ai avancé, que le Roi étoit revenu de ſa prévention, à l'égard de ce prétendu complot.

Pardon à tous les *Lollards*, pour le fait de la Conſpiration; *Oldcaſtle* excepté, avec onze autres. Du 28. de Mars 1414. *Pag.* 119.

Semblable amniſtie à *Thomas Turner* & à 26. autres, pour le même ſujet, *Pag.* 129. Il y a beaucoup d'apparence que ceux-ci étoient du nombre de ceux, qui avoient été arrêtez à St. Gilles.

Pardon à *Thomas Wikam*, l'un des Conſpirateurs, quoi qu'il ait toûjours nié le fait, dont il a été trouvé coupable, & pour lequel il a été condamné. Du 6. de Novembre, *Pag.* 170. A-t-on accoûtumé de pardonner à des gens condamnez à mort, qui, même après en avoir été convaincus, ne ſe reconnoiſſent point coupables? Le Roi diſoit, dans cet Acte, que les *Lollards* avoient

voient conſpiré de le tuer, avec ſes Fréres &c. & de faire enſuite *Oldcaſtle* Régent du Royaume. Qu'ils avoient réſolu de s'aſſembler à St. Gilles, au nombre de 20000. hommes, & qu'ils s'y étoient en effet aſſemblez. Mais il ne dit pas qu'il n'y en trouva que quatre-vints, comme s'il eût voulu laiſſer croire, par ces paroles, *qu'ils s'y aſſemblérent en effet*, qu'ils étoient 20000. hommes, ou du moins un très-grand nombre. Il y a dans ces expreſſions un détour, qui fait comprendre que ce que le Roi en diſoit n'étoit que pour ſauver ſon honneur, & juſtifier ſa prémiere conduite.

Semblable Pardon à 13 des Conſpirateurs, quoi qu'ils euſſent nié le fait, dont ils avoient été trouvez coupables. Du 16. de Decembre. *Pag.* 193.

Enfin il paroît que les pourſuites, qu'on faiſoit contre pluſieurs perſonnes, ſur ce ſujet, commençoient à déplaire au Roi; en ce qu'il fit publier une Déclaration authentique, appellée *Inſpeximus*, d'un Statut fait ſous *Edoüard* III, pour arrêter le cours des fauſſes accuſations. Du

24. de Janvier 1415. *Pag.* 196. Comme il n'y avoit alors aucune autre affaire que celle-là, qui pût obliger le Roi à notifier publiquement ce Statut, il y a lieu de présumer, que ce fut à cette occasion. Il est, du moins, certain, que depuis ce tems-là, on vit cesser toutes ces poursuites; dont on ne trouve plus aucune trace, jusqu'à la fin de ce Régne. Il en faut pourtant excepter *Oldcastle*, qui ayant été arrêté l'année 1417, pendant que le Roi étoit en France, fut brûlé tout vif, étant pendu à une chaîne, par le milieu du corps. Mais le genre de son supplice fait comprendre, qu'il souffrit, moins pour avoir conspiré contre le Roi, que pour crime d'Héréſie.

Avant que de quitter l'article des *Lollards*, je ne puis m'empêcher de dire ici deux mots d'un évenement, qui en est une dépendance; non qu'il en soit fait mention, dans ce Recueuil, mais seulement, pour la suite de l'Histoire.

Quoique les *Lollards* fussent persécutez, ils ne laissoient pas d'être très-puissans dans le Royaume. Depuis quelque tems ils étoient en si

grand

grand nombre dans la Chambre des Communes; qu'ils auroient, peut-être, été assés forts, pour y faire passer bien des résolutions en leur faveur, s'ils n'eussent craint d'effaroucher trop le peuple. On a vû, dans l'Extrait précédent, que sous le dernier Régne, la Chambre Basse, avoit, dans deux différens Parlemens, proposé au Roi de faire saisir les revenus du Clergé; tentatives qui ne pouvoient être attribuées, qu'aux *Lollards*, & à leurs fauteurs. Ce projet avoit manqué, parce que le Clergé avoit toûjours représenté au Roi, que cette propositon venant de la part des Hérétiques, tendoit à la ruïne de la Religion. Au commencement du Régne de *Henri* V, le Clergé ayant fait les efforts qu'on vient de voir, pour détruire les *Lollards*, ses ennemis formérent le dessein de tirer avantage de son zéle furieux, pour le faire tomber dans un piége. Il s'en fallut peu, qu'il ne fût la duppe de son animosité.

Dans le Parlement, qui s'assembla le 31. de Mai 1414. à *Leicester*, la Chambre Basse proposa de faire un nouveau Statut, contre les *Lollards.*

lards. Cette propoſition ayant été reçuë avec joye, par les partiſans du Clergé, il fut fait un Acte portant, que tous ceux, qui exerçoient des emplois publics, ſeroient tenus de faire ſerment, qu'ils aſſiſteroient les Evêques, de tout leur pouvoir, à détruire l'Héréſie des *Lollards.* Par-là, les Communes s'étant miſes à couvert de tout ſoupçon d'Héréſie, préſentérent au Roi une Adreſſe ſemblable à celles, qui avoient été préſentées au Roi ſon Pére; pour le prier de faire ſaiſir les revenus du Clergé. *Henri*, qui n'avoit aſſemblé ce Parlement, que pour y faire approuver la guerre contre la France, & en tirer un ſubſide, ne rejetta pas cette propoſition. Il voyoit bien qu'une pareille ſaiſie, pouvoit le mettre en état d'exécuter ſes vaſtes deſſeins. Ce fut alors que le Clergé ſe trouva terriblement alarmé. Il ne pouvoit plus accuſer la Chambre des Communes d'être Hérétique, après le Statut qu'elle venoit de paſſer contre les *Lollards.* Ses principaux Chefs s'étant aſſemblez, pour chercher les moyens de parer ce coup, jugérent qu'il étoit abſolument néceſſaire, de céder quel-

quelque choſe au Roi, afin de ſauver le reſte. Dans cette vûë, ils lui offrirent de lui abandonner les revenus de 110. Monaſtéres *Alliens*, ou Etrangers, qui ſe trouvoient dans le Royaume, ce que le Roi accepta. Ainſi ſans aucune oppoſition de la part du Clergé, le Parlement accorda au Roi les biens de ces Moines Etrangers. *Pag.* 280.

Les Hiſtoriens Anglois ajoûtent, que dans les Conſultations du Clergé, ſur ce ſujet, il fut réſolu, qu'il falloit engager le Roi dans une guerre contre la France; afin de le détourner de prêter l'oreille à la propoſition des Communes. Qu'en conſéquence de cette réſolution, *Henri Chicheley*, qui venoit d'être fait Archevêque de Cantorbery, à la place d'*Arundel*, harangua le Roi dans le Parlement, & le porta par ſon éloquence, à entreprendre la guerre contre *Charles* VI. Mais on a vû ci-devant, que cette guerre étoit réſoluë un an, avant la ſeſſion du Parlement de Leiceſter.

Finiſſons cet Extrait, par quelques autres Actes, qui peuvent être de quelque utilité, & que nous ne ferons qu'indiquer ſeulement.

On

On trouve, dans ce IX. Tome, quelques Piéces qui regardent le Concile de Conſtance, dont voici les principales.

Une Lettre écrite de Conſtance au Roi, où on lui fait le détail de l'entrée de l'Empereur *Sigiſmond* dans Conſtance, portant le Collier de l'Ordre de la Jarretiere. Du 27. de Janvier 1417. *Pag.* 434.

Une autre Lettre écrite du même lieu, à l'Evêque de *Durham*, avec le détail de la diſpute qui s'émut au Concile, entre les nations Angloiſe & Arragonnoiſe, touchant la préſéance. Les Anglois ſouffrirent quelque échec, en cette occaſion; parce, dit l'Auteur de la Lettre, qu'ils craignirent qu'on ne voulût ſe ſervir de cette occaſion, pour rompre le Concile. *Pag.* 439.

On voit dans certaines Piéces de ce Recueuil, que *Balthazar Coſſa*, qui avoit été Pape, ſous le nom de Jean XXIII, & dépoſé, fut remis par le Concile, entre les mains de l'Empereur *Sigiſmond*, qui le donna en garde au *Comte Palatin du Rhin*. Quelque tems après, ce Comte eut ordre de le remettre au Pape *Martin* V, qui voulut en charger l'Evêque de

de Winchester, Oncle du Roi Henri V. Mais, selon les apparences, ce Prélat s'en excusa. Enfin, pendant qu'on conduisoit *Balthazar* au Pape, il trouva le moyen de se sauver, dans un Château du Doge de Gennes, son intime ami. Mais ayant reçu un sauf-conduit de *Martin* V, il alla le trouver à Florence, où il confirma & renouvella son abdication; après quoi, il fut fait Cardinal. *Pagg.* 538. 540. 766.

Lettre du même *Balthazar Cossa*, au Roi *Henri* V, où il lui dit, qu'ayant toûjours eu beaucoup d'affection pour lui, pendant qu'il avoit joui de la Dignité Papale; il conservoit le même zéle pour ses intérêts, depuis qu'il étoit Cardinal, & lui demandoit sa protection. Du 22. de Juillet 141. *Pag.* 767.

On ne trouve aucune Piéce de ce Recueuil, qui fasse mention de l'affaire de *Jean Hus*, & de *Jerôme de Prague*.

Les Ambassadeurs d'Angleterre ayant demandé au nouveau Pape la réformation de divers abus introduits dans ce Royaume; on fit à Florence des Conventions, sur ce sujet. Ces Conventions, de même

que

que celles que *Gregoire* XI. fit avec *Edoüard* III, ſont pleines de détours, de termes généraux, d'équivoques, qui laiſſoient au Pape le pouvoir de continuër les abus, à la réformation deſquels il feignoit de conſentir. A Florence le 17. Avril 1419. *Pag.* 730.

ARTICLE II.

TABULÆ CHRONOLOGICÆ, *continentes, tùm Sacra tum Profana, maximè notatu digna, à Creatione Mundi, uſque ad Chriſti nativitatem. Quod ad Sacra attinet, ea nobis ſuppeditarunt* S. Scripturæ & Joſephus. *Reliqua deſumta ſunt partim ex* Africano, & Georgio Syncello, *partim ex* Euſebio & Hieronymo, *adhibito etiam judicio Virorum Clariſſimorum & in re Chronologica facilè principum*, Joſ. Scaligeri, Uſſerii, Marshami & Dodwelli. *In omnibus autem ad Sacram Hiſtoriam ſpectantibus, plurimùm debemus Rever. in Chriſto Patri* Gulielmo *Epiſcopo Vigornienſi; præſertim verò appendicem, quæ tertiam Tabulam claudit*

dit & per quartam continuatur. Hasce Tabulas in ordinem redegit & hic anà exhibuit BEN. MARSHALL. *A. M. ad Christi, apud Oxonienses nuper alumnus & Rev. Ep. Vigorniensi à Sacris.* A Oxford MDCCXIII. & se trouvent chez David Mortier.

ON peut voir, par le seul titre de ces Tables, comme l'on vient de le rapporter, que celui qui les a faites, a tiré de très-bonnes sources la Chronologie, qu'il a suivie. Mais on ne sauroit voir comment il a disposé l'Histoire, en un assez grand nombre de colomnes, d'une maniere également commode, & distincte, sans avoir les Tables mêmes devant les yeux.

Il y en a quatre, qui contiennent l'Histoire Sacrée & Profane, depuis le commencement du Monde, jusqu'à la 100 année de l'Ere Chrétienne, ou à la mort de S. Jean l'Evangeliste. La premiere, qui est, comme les trois autres, imprimée sur deux feuilles, dont la seconde doit se coller sous la premiere, contient l'Histoire de ce qui s'est passé depuis le commencement du Monde, jusqu'à

qu'à la mort de Gedeon ; ou depuis l'an 1004. avant Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1200. avant le même. On voit ici l'Histoire & la Chronologie des Patriarches, avant & après le Déluge, & ensuite celle d'Abraham & de sa Posterité, celle des anciens Rois d'Assyrie, selon *Ctesias*, d'Egypte, de Sicyone, d'Argos, de Thebes, de Troye &c. & plusieurs faits appartenant à l'Histoire fabuleuse.

La seconde Table continue l'Histoire jusqu'à l'an 500. avant Jesus-Christ, que le Temple de Jerusalem fut rétabli par Zorobabel. Elle contient, outre l'Histoire des anciens Royaumes qui n'a pas été finie à la précedente, les Rois d'Athenes, de Mycenes, de Lacedemone, des Latins, des Romains &c. & plusieurs particularitez de l'Histoire Grecque & Romaine, des villes fondées, & des hommes illustres, qui ont vécu dans cet intervalle de tems ; & enfin la Canon Astronomique de *Ptolomée*, l'Ere de Nabonassar, & les trois premiers Rois de Perse.

La troisiéme Table va jusqu'à la naissance de Jesus-Christ, & continue l'Histoire de la précedente, tant

de

de l'Orient, que de l'Occident. On voit ici l'Hiſtoire des Rois de Macedoine, d'Egypte, de Syrie &c. & ce qui eſt arrivé de plus conſiderable, parmi les Grecs & les Romains. Ce qu'il y a de plus particulier ici, c'eſt le calcul des Semaines de Daniel, ſelon les idées de Mr. *Lloyd*, Evêque de Worceſter. On avoit attendu de ce ſavant homme une Chronologie Nouvelle, & en particulier un traité des LXX Semaines. Mais ſes occupations l'ont empêché de pouvoir executer ſes projets, pendant qu'il l'auroit pu faire; & ſon Age ne nous permet pas d'attendre de lui qu'il acheve à préſent ce qu'il avoit commencé, étant plus jeune.

Nous indiquerons, en peu de mots, quel eſt ſon ſentiment. Les LXX. Semaines d'années, dont parle Daniel, au Ch. IX. de ſes Propheties, contiennent, ſelon lui, 490 années Chaldaïques, dont chacune eſt de 360 jours; & elles commencent à la 20. année d'Artaxerxe, Roi de Perſe, ſurnommé *Longuemain*, 445. ans avant Jeſus-Chriſt. Il y a trois Periodes diſtincts dans cette Hropherie. Le premier eſt de

VII. Semaines, ou de 49. ans qui devoient s'écouler juſqu'à ce que *la Viſion & la Prophetie fuſſent cachetées*, Dan. IX. 24. Le ſecond eſt de LXII. Semaines, juſqu'à *la mort du Meſſie*, Dan. IX. 26. Le troiſiéme eſt d'une Semaine, depuis *l'alliance faite avec pluſieurs*, juſqu'à *la ceſſation de la victime & du ſacrifice*, Dan. IX. 27. Ce qui fait en tout ſoixante & dix Semaines.

L'an 397. avant Jeſus-Chriſt, le 6. d'Août, finirent les VII. Semaines; dans le tems auquel Malachie écrivoit ſon Livre, & auquel, ce Livre étant achevé, *la Viſion & la Prophetie furent cachetées*, ſelon l'expreſſion de Daniel IX. 24. Dès lors, les Juifs ont dû dépendre uniquement de l'Ecriture Sainte, ſelon l'avertiſſement de Malachie Ch. IV, 4. *Souvenez vous de la Loi de mon Serviteur Moïſe* &c. ſans attendre d'autre Prophete, juſqu'à S. Jean Baptiſte, qui eſt prédit dans les paroles ſuivantes.

Il faut auſſi commencer ici les LXII. Semaines, au bout desquelles le *Meſſie* devoit *être retranché*, ſelon la Prophetie de Daniel. L'Auteur montre quand chaque Dixaine de

de Semaines d'années Chaldaïques, qui égalent LXIX. années Juliennes, deux jours & six heures, a commencé.

Ces Semaines étoient expirées la 33. année de l'Ere Vulgaire, qui est celle de la mort de Jésus-Christ, selon Mr. l'Evêque de Worcester. Les VII. Semaines & les LXII. font en tout 483. années Chaldaïques, qui commencerent au mois de *Nisan*, ou d'Avril, ou peu après, le 20. d'Artaxerxe *Longue-main*, 445. ans avant l'Ere Vulgaire; & qui finirent au mois de Mai, ou un peu plus tard, de l'an 32. de Jesus-Christ. Ce tems donc étant écoulé il falloit qu'il mourût, avant la fin de l'année 32. commencée au mois de Mai; car, selon la Prophetie de Daniel, il ne pouvoit pas vivre *un jour* entier prophetique, c'est à dire, une année, après le terme des LXIX. Semaines expiré. Auſſi mourut-il, dans le tems marqué, pendant la fête de Pâque de l'an 33. auquel tems le jour prophetique duroit encore, le 14. de Nisan, ou le 3. d'Avril.

Il faut remarquer que Daniel, dans sa priere à Dieu, appelle les Juifs *le peuple de Dieu*, non seulement

parce qu'ils étoient dans son Alliance, mais encore parce que le Messie en devoit tirer son origine, selon la chair. C'est ce qui fait qu'il est nommé *Prince*, parce qu'il devoit naître du sang Royal de David; & que le Prophete prie Dieu qu'il ait pitié des Juifs, non seulement à cause de lui même, mais encore *à cause du Seigneur*, Ch. IX. 17. c'est à dire, du Messie, selon l'expression de David Ps. CX. 1.

Il sembloit à Daniel, que les Juifs ne pouvoient pas perdre le droit qu'ils avoient dans l'Alliance de Dieu, & qu'ils seroient toûjours son peuple. Pour le guérir de cette erreur, l'Ange, dès le commencement de la Prophetie, n'appelle point les Juifs *le peuple de Dieu*, mais *le peuple de Daniel*; & sur la fin il lui apprend comment les Juifs cesseroient d'être le peuple de Dieu & du Messie. Après avoir dit que *le Messie seroit retranché*, il ajoûte וְאֵין לוֹ, *& il n'est pas à lui*; c'est à dire, selon nôtre Auteur, que le peuple des Juifs ne seroit plus son peuple; parce qu'il avoit été cause de sa mort, à laquelle le peuple Juif avoit contraint Pilate de le con-

condamner. Si l'on demande ſi le Meſſie ne devoit être *le Prince d'aucun peuple*, il répond qu'il devoit l'être d'un peuple; parce que l'Ange ajoûte immédiatement après; *que le peuple futur du Chef détruiroit la Ville & le Sanctuaire.*

Nous avons le tems, auquel cela devoit arriver, au commencement du 27. verſet. L'Ange dit à Daniel que cela arriveroit, dans la derniere des LXX. Semaines, qu'il appelle *une Semaine*, & c'eſt là le troiſiéme Période de la Prophetie. L'Ange dit que *le peuple futur* du Meſſie, c'eſt à dire, les Romains, *feroit une ferme alliance avec pluſieurs*; comme il le fit les ſept dernieres années Chaldaïques, avant la ruine de Jeruſalem. Les Romains, pour n'être pas détournez dans l'execution de leur deſſein de perdre les Juifs, firent alors la paix, avec les Parthes, les Medes & les Armeniens. *Tacite*, qui vivoit alors, témoigne qu'il n'y avoit jamais eu une paix ſi ferme: *haud aliàs tam immota pax fuit.* Annal. XV, 46.

L'Ange apprend à Daniel, que *dans le milieu de cette Semaine* (unique) *le peuple futur ſeroit en ſorte*

que l'oblation & le ſacrifice ceſſeroient; ce qui arriva, comme *Joſeph* nous l'apprend, la 70. année de J. Chriſt, le 10. d'Août. Ce que l'Ange dit enſuite *que ſur les remparts* du Temple *il y auroit les ſimulacres* du Déſolateur, fut accompli exactement; puiſque *Joſeph* raconte que les Romains mirent là les images de leurs Dieux, & leur firent des Sacrifices, par leſquels ce lieu-là fut entierement profané. On peut voir là les principaux chefs de l'explication des LXX. Semaines, par Mr. l'Evêque de Worceſter. On n'auroit à ſouhaiter autre choſe, ſinon qu'on en eût vû les fondemens, & le détail. Mais ceux, qui s'entendent en ces ſortes de choſes, pourront bien ſuppléer à une partie de ce qui y manque. On peut aiſément conjecturer, que ce ſavant homme a cru que l'Ange, parlant à Daniel en Chaldée, ſe ſervit d'années Chaldaïques, compoſées de douze mois de trente jours chacun; parce que le Prophete y étoit accoûtumé, & peut-être à cauſe du nombre complet de ſept dixaines de Semaines.

Pour revenir aux Tables, on trouve à la fin de la troiſiéme & au commen-

mencement de la quatriéme, une Appendix; qui contient toute la vie de Jesus-Christ, sur la Terre, depuis sa 12. année, qui répond à la 9. de l'Ere Commune. A la fin de cette Appendix, on en trouve une autre, ou, comme l'Auteur la nomme, une seconde partie de cette Appendix; où il continue la Chronologie de l'Histoire Juive & Chrétienne, jusqu'à la 70. année de l'Ere Vulgaire, à laquelle Jerusalem fut détruite. Le Temple fut brulé, selon le calcul de Mr. Evêque de Worcester, le premier jour de l'année Chaldaïque, qui suivoit la derniere de la LXX. Semaine. Il est vrai que ce jour pourroit aussi être consideré comme le dernier de l'année, si l'on suppose, que les Chaldéens, comme les Hebreux, commençoient leur jour, par la nuit; puisque le 1. jour de l'année suivante ne commenceroit, que la nuit du 10. d'Août.

On peut faire* une objection contre ce sentiment de Mr. l'Evêque de Worcester, tirée du verset 27. du IX. Ch. de Daniel, où il est dit que *le peuple du Chef futur*, ou *le peuple futur du Chef* (car l'expression est

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

ambigue) *feroit une ferme alliance avec pluſieurs, dans une Semaine & qu'au milieu de la Semaine* בחצי השבוע behhatſi haſſchabouah *il feroit ceſſer le Sacrifice* &c. On ne peut pas dire commodément qu'une choſe arrive au milieu d'une Semaine d'années, qui ne ſe fait que le dernier jour, au plûtôt, de la derniere de ces années. Il faudroit qu'elle ſe fît dans la quatriéme année, ou environ.

Outre cela, quoi qu'il ſoit vrai que le Chriſtianiſme fût déja répandu dans l'Empire Romain, en ce tems-là; il y avoit encore très-peu de Chrétiens, ſi on les compare au nombre des Payens, & le Paganiſme fut la Religion des Empereurs, deux cents quarante ans après; de ſorte qu'il paroît un peu dur de dire que les Romains étoient *le peuple du Meſſie*, du tems de Veſpaſien.

On peut encore faire quelque difficulté ſur le commencement des Semaines, fixé à l'année 20. d'Artaxerxès, dont on ne voit pas bien la raiſon. L'on aimeroit peut-être mieux, que les Semaines commençaſſent trois ans, ou trois ans & demi plûtôt, à cauſe de la derniere Semaine, qui ſemble n'avoir dû être qu'à moitié

nié écoulée, lorsque le Sacrifice ceſſa. Mais il y a de l'apparence que Mr. l'Evêque de Worceſter a eu ſes raiſons pour calculer, comme il l'a fait; quoi qu'on ne les ait pas rapportées dans ces Tables, à cauſe du peu d'eſpace qu'il y a.

Au reſte dans la 2. Partie de l'Appendix, on trouve non ſeulement l'Hiſtoire & la Chronologie Judaïque; mais encore celle des voyages des Apôtres, de la fondation des Egliſes, des principaux évenemens, & du tems auquel les Livres du Nouveau Teſtament ont été écrits. L'Auteur pouſſe ces Tables juſqu'à la mort de S. Jean, c'eſt à dire, à l'année 100. de l'Ere Chrétienne, qui fut la troiſiéme de Trajan. Ceux qui compareront la Chronologie des Livres Sacrez, avec les autres, qui ont paru ci-devant, trouveront que l'Auteur ne ſuit pas aveuglément leurs idées. Mr. *Mill* & d'autres, pour je ne ſai quelles raiſons, ont fixé le tems, auquel les Evangiles ont été écrits, le plus tard qu'il leur a été poſſible. Mr. *Mill*, dit que S. Matthieu n'écrivit ſon Evangile que vers l'an LXI. ſur le rapport de S. *Irenée* qui l'avoit, comme il croit, apparem-

ment apris de Papias. Mais c'eſt une raiſon, pour ne le point croire, parce que Papias n'étoit pas un homme digne de foi. Mr. *Marſhall* rapporte l'Evangile de S. Matthieu environ à l'an XLIV. de l'Ere Commune, auquel tems les Anciens ont cru que les Apôtres ſe ſéparerent, pour aller prêcher l'Evangile, par toute la Terre.

On ne peut pas préciſément dire l'année, à laquelle cet Evangeliſte publia ſon ouvrage; mais il n'y a aucune apparence qu'il attendit fort long-tems après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt; comme on l'a montré, dans la Diſſertation des IV. Evangeliſtes.

Ceux qui étudient l'Hiſtoire Sacrée & Profane feront très-bien d'acheter ces Tables, & ſur tout ceux qui étudient en Théologie. Il eſt très-utile d'avoir de ſemblables Tables pendues à ſon cabinet, ou au moins reliées, comme des Cartes de Géographie, pour y pouvoir jetter les yeux, de tems en tems, afin de fixer en ſa mémoire les tems, auxquels ſont arrivées les choſes les plus conſiderables. Si on ne renouvelle pas ſouvent ces idées, elles s'effa-

s'effacent peu à peu de l'esprit, & enfin on les oublie tout à fait. L'Auteur, pour rendre ces dates plus faciles, s'est contenté de mettre les années avant & après Jesus-Christ, & il étoit en effet difficile de faire entrer d'autres Eres dans ces Tables, qui sont assez chargées. Mais il apprend, en deux mots, dans la derniere colomne de la premiere Table, la maniere de réduire les années du Monde & de la Periode Julienne. Il place la Création du Monde après *Usserius* à l'an 4004. avant Jesus-Christ, qui est l'an 710. de la Periode Julienne. Dès qu'on sait cela, il est facile de trouver les années que l'on cherche.

A l'occasion des LXX. Semaines de Daniel, expliquées par Mr. l'Evêque de Worcester, je dirai qu'on en a produit une explication toute differente, au Tome XV. de la *Bibliotheque Choisie* pag. 199. & suiv. Quoique tous les Interpretes Chrétiens, excepté fort peu, conviennent que Daniel prédit le tems de la mort du Messie, & celui de la ruine de Jerusalem; ils ne s'accordent nullement, dans l'explication des paroles du Prophete, & dans

une choſe ſi obſcure, châcun prend la liberté de ſuivre ce qui lui paroît plus probable.

ARTICLE III.

Remarques ſur les Verſions Françoiſes du Nouveau Teſtament de Mrs. de Port-Royal, *de Mr.* Simon, *du P.* Bouhours *& du* P. Martianay, *comparées enſemble, ſur l'Epître aux Romains.*

IL n'y a guére plus de trois mois, que j'ai vû la quatriéme de ces Verſions, du Nouveau Teſtament. Dès que je la vis, je réſolus de la comparer, pour me divertir, avec les trois autres, que je viens de nommer; ſans aucun deſſein d'en rien publier. Je le fis quelques ſemaines après; mais comme me voici engagé de nouveau à rendre compte au Public, de quelques uns des Livres, qui paroiſſent, je dirai ce que je penſe de quelques endroits de ces Verſions; ſans aigreur & ſans envie de conteſter, avec perſonne. Je ferai ici le perſonnage d'Arbitre, & non celui d'un Homme, qui cher-

che

che à diſputer. De quelque côté, que ſoit la Verité, je la recevrai avec plaiſir; car enfin il ne m'importe laquelle de ces Verſions paroiſſe la meilleure, ou la moindre, mais ſeulement de découvrir celle qui repréſentera mieux l'Original. Comme je parle ici, ſelon mes ſentimens, ſans les impoſer à perſonne: je ne trouverai nullement mauvais qu'on n'approuve pas tout ce que je vais dire.

Sur le Chapitre I.

CH. I. 1. S. Paul après s'être nommé *Serviteur de Jeſus Chriſt*, prend le titre de *vocatus Apoſtolus*, κλητὸς Ἀπόστολος. Port-Royal traduit: *Apôtre, par la vocation divine.* C'eſt le ſens; mais les trois autres ont mieux traduit: *appellé à l'Apoſtolat*, ce qui exprime très-bien ce qu'il veut dire & qui ne ſupplée rien. S. Paul ſe ſert d'une ſemblable expreſſion, au vers. 7. Les paroles ſuivantes: *ſegregatus in Evangelium Dei*, ἀφωρισμένος εἰς εὐαγγέλιον Θεοῦ, ont été traduites par Port-Royal: *ſéparé & deſtiné pour prêcher l'Evangile de Dieu.* Les autres ont mis plus ſimplement:

choisi pour prêcher, ou *pour annoncer l'Evangile*. Le mot Grec ne signifie point *destiné*, mais seulement *séparé*, & par conséquent choisi. Il est vrai que S. Paul, par ce choix, fut destiné à faire les fonctions d'Apôtre; mais il ne suffit pas de dire ce qui est vrai, il faut de plus dire ce que l'Original dit, sans y ajoûter aucune idée accessoire; quoi que liée avec celle, que l'on trouve dans le Texte. C'est un défaut, que l'on remarque dans la Version de Port-Royal, plus que dans aucune autre.

Vers. 2. S. Paul après avoir nommé l'Evangile, ajoûte qu'il *avoit été promis auparavant, par les Prophètes*, ὃ προεπηγγείλατο, *quod antè promiserat*. Mrs. de Port-Royal ont apparemment trouvé cet *auparavant* un peu froid, ce qui a fait qu'ils ont mis *long-tems auparavant*. Le P. *Martianay* a aussi traduit *depuis long-tems*. Mais il ne faut pas faire parler S. Paul, mieux qu'il n'a fait; quoi qu'on ne lui fasse rien dire, que de vrai; & les deux autres Interpretes ont bien fait de s'en tenir à l'expression de l'Original.

Vers. 3. *Ex semine David*, ἐκ σπέρ-

μα-

γαντος Δαβὶδ, est assez bien exprimé, par ces mots: *de la race de David*, & je ne sai pourquoi Port-Royal & le P. *Martianay* ont mis: *du sang & de la race de David*. C'est multiplier les mots sans nécessité, & c'est ce qu'ils font néanmoins souvent.

Vers. 4. *Qui prædestinatus est filius Dei, in virtute, secundùm spiritum sanctificationis, è resurrectione mortuorum.* Dans la plûpart des Exemplains Grecs, il y a ὁρισθέντος, *qui declaratus est*. Port-Royal a traduit: *qui a été prédestiné* pour être *fils de Dieu, dans* une Souveraine *puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection* &c. Mr. *Simon* a traduit de même, sinon qu'il a mis *en puissance*; le P. Bouhours, *dans sa puissance, selon l'esprit, qui fait la sainteté*. Les premiers Interpretes ne trouvoient par le stile de S. Paul assez énergique, puis qu'ils ont ajoûté *souveraine* à *puissance*; autrement cette addition ne sert de rien à la clarté, & fait dire à S. Paul ce qu'il n'a pas dit. *L'esprit, qui fait la sainteté*, du *P Bouhours* est une paraphrase. Mais le P. *Martianay* a encore plus pris de liberté, puis qu'il a traduit: *qui a été déclaré d'abord le Fils de Dieu,*

par

par la vertu du Très-haut, & par l'operation du *S. Esprit* & depuis *par la vie nouvelle de nôtre Seigneur* &c. Premierement, ſuppoſé qu'on liſe προορισθέντος, avec la Vulgate; ce mot ne peut pas être traduit *déclaré d'abord*, mais ſeulement *auparavant*, ſelon l'uſage conſtant de la particule προ. Selon ſon idée, il falloit traduire: *qui a été déclaré le fils de Dieu, avant* que d'être conçu, *par la vertu* &c. Cela ſeroit non ſeulement trop hardi, mais contraire à Luc, 1, 35. à quoi ce Bénédictin croit que S. Paul fait alluſion; & où il eſt dit que ce ſeroit à cauſe de ſa conception miraculeuſe, qu'il ſeroit nommé fils de Dieu: *C'eſt pourquoi le fruit ſaint, qui naîtra de vous, ſera appellé fils de Dieu.* L'addition *du Très-haut*, eſt auſſi beaucoup trop hardie, quoi qu'elle ne renferme rien de faux. *Il* en eſt de même de ces mots *& par l'operation*, où & eſt ajouté, c tre que κατὰ πνεῦμα, *ſecundùm ſpiritum*, ne ſignifie point, *par l'operation de l'Eſprit.* S. Paul s'exprime ainſi, par oppoſition à ce qu'il a dit auparavant, *né, ſelon la chair, de la race de David.* Il falloit traduire plus à la lettre. Je n'explique pas ce paſ-

ſa-

sage ; parce que je l'ai fait, dans mes remarques Françoises, sur cet endroit.

Vers. 5. *Accepimus gratiam & Apostolatum.* Port-Royal & le P. *Bouhours* ont traduit, sans changer l'expression : *la grace & l'Apostolat* ; le P. Martianay : *la grace & le ministere de l'Apostolat*, & Mr. Simon, *la grace de l'Apostolat*, ce qui est dans le fonds la même chose ; mais il ne faut rien changer, quand l'expression est assez claire. S. Paul veut dire les graces nécessaires, pour exercer l'Apostolat. Il y a ensuite : *ad obedientiam fidei, in omnibus Gentibus, pro nomine ejus* ; ce qui veut dire, selon Port-Royal, *que nous exerçons, en son nom, pour faire obeïr à la foi toutes les Nations.* Ce qui est en effet le sens. Mr. *Simon* a traduit durement : *afin de faire obeir toutes les Nations à la foi, pour son nom.* Le P. *Bouhours* a assez heureusement tourné ces paroles : *pour faire rendre, en son nom, obeissance à la foi, parmi toutes les Nations.* Le P. *Martianay* a paraphrasé : *pour soumettre, en son nom, toutes les Nations à la foi de l'Evangile.*

Vers. 6. Vocati Jesu-Christi. C'est à dire,

à dire, que Jesus-Christ a appellez, comme *les bénis de Dieu* sont ceux que Dieu a bénis. C'est pourquoi Port-Royal a bien traduit: *appellez par Jesus-Christ*. Le P. *Simon* a pris ce détour: *étant à Jesus-Christ, par vôtre vocation*; le P. Bouhours celui-ci: *qui êtes appellez pour être à Jesus-Christ*; & le P. Martinnay cet autre: *vous qui avez eu part à la vocation de Jesus-Christ*. Pour s'être plus éloignez de la lettre, ils n'en ont pas mieux exprimé le sens.

Vers. 7. *Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei.* On peut traduire, *qui êtes à Rome*, comme ont fait Port-Royal & le P. *Martinnay*. Mais il me semble, qu'il vaut mieux traduire, avec la Vulgate; *qui sont à Rome*. Mr. *Simon* a mis: *qui sont de Rome*, ce qui n'est pas si bien; parce que S. Paul écrit aux Chrétiens, qui demeuroient à Rome, pour un tems, ou pour toûjours, soit qu'ils fussent de cette ville, ou non. Il y a bien de l'apparence qu'il n'y en avoit que fort peu, qui fussent Citoyens Romains. L'Apôtre dit qu'ils sont *appellez saints, vocati sancti*, que Port-Royal a traduit, comme *Theodore de Beze: saints par vôtre vocation*, & le

Tra-

Traducteur Bénedictin, qui paraphrase souvent : *dont la vocation est toute sainte.* Les deux autres ont mieux exprimé le sens, en traduisant : *appellez pour être saints*, c'est à dire, pour être le peuple consacré à Dieu, ou pour s'appliquer à la sainteté, selon les préceptes de l'Evangile. Voyez ce que j'ai dit sur le vers. 1.

Vers. 9. *Dieu que je sers en esprit.* Cela semble marquer la sincerité du culte, que S. Paul lui rendoit, qui ne consistoit pas dans un simple service des lévres, ou qui ne consistoit qu'en cérémonies. C'est ce qui a fait que Port-Royal a traduit, *par le culte intérieur de mon esprit.* Mais c'est là une paraphrase. Mr. *Simon* a mis : *de tout mon cœur*; le P. *Bouhours* : *de toute mon ame*, & le P. Martianay : *de toute l'application de mon esprit.* Je ne croi néanmoins pas, que l'on puisse rapporter aucun passage, dans lequel ἐν πνεύματι, *in spiritu*, se prenne en ce sens-là.

Vers. 11. *Ad confirmandos vos.* Tous les autres ont traduit, en un mot : *pour vous fortifier*, ou *pour vous affermir*, ce qui exprime toute la force du mot στηριχθῆναι; mais Port-Royal a em-

employé ces deux mots tout à la fois, apparemment parce que cela rempliſſoit mieux l'oreille. Mais ce n'eſt pas ici, où il faut chercher des périodes harmonieuſes; & il ne les faut même chercher nulle part, par des répetitions vitieuſes, ou des *Tautologies*.

Vers. 14. *Debitor ſum. Je ſuis redevable*, comme tous nos Interpretes ont traduit, excepté Mr. *Simon*, qui ſe ſert de cette paraphraſe: *je ſuis obligé de prêcher*. C'eſt bien le ſens; mais il falloit mettre cela, dans une note, & garder, dans le texte, la métaphore de S. Paul. Il me ſemble qu'on peut mettre: *je dois cela &c.*

Vers. 16. *Virtus Dei*. Port-Royal, ſelon ſa maxime d'employer deux mots pour un: *la force & la vertu de Dieu*. Le ſeul mot de *puiſſance* eſt plus propre, que ces deux-là. Mr. *Simon* a traduit: *dont Dieu ſe ſert efficacement*; ce qui auroit mieux été dans la bouche de quelques-uns de ceux, qui croyoient la grace efficace par elle même. Si Port-Royal avoit employé une ſemblable expreſſion, on ne la lui auroit jamais pardonnée. Le P. *Bouhours* s'eſt contenté de traduire: *c'eſt le puiſſant moyen*, *dont Dieu*

Dieu ſa ſert. Le P. *Martianay* a encore plus paraphraſé, puis qu'il exprime ce paſſage ainſi: *Dieu a voulu en faire dépendre & y attacher le Salut* &c. C'eſt trop s'éloigner de la métaphore de S. Paul, qui n'eſt pas ſi obſcure, qu'il ſoit inſupportable qu'il la faille changer.

Vers. 17. *Ex fide in fidem.* Port-Royal a traduit ceci: *c'eſt à dire, la juſtice, qui vient de la foi & ſe perfectionne dans la foi.* Cela ne paroît point exprimer les termes de S. Paul. Mr. *Simon* ne ſemble pas avoir été plus heureux, en traduiſant: *que Dieu donne par la foi, qui s'augmente de plus en plus.* Le P. *Bouhours*, qui eſt ordinairement plus littéral, a mis ici: *paſſant d'une verité de foi à une autre.* Les particules *ex* & *in* ſemblent en effet marquer un paſſage d'un acte de foi à un autre. Mais le P. *Martianay* a pris, ſelon ſa coûtume, plus de hardieſſe, que perſonne, puis qu'il a traduit ainſi: *Auſſi enſeigne-t-on, dans cet Evangile, que tous ceux, qui ſont juſtes devant Dieu, de ſiécle en ſiecle, doivent cette grace au don de leur foi.* Il renvoye dans une note à ſes *Eſſais de traduction.* Je ne les ai pas vûs, mais ſu-

furément c'eſt trop s'éloigner du texte, & on pourra tout troubler dans l'Ecriture, quand on prendra la liberté de la traduire ainſi. Il me ſemble que c'eſt, dans les paſſages obſcurs, que l'on doit moins s'éloigner de la Lettre. On peut très-bien traduire: *la juſtice de Dieu y eſt découverte*, pour les conduire *de foi en foi*. *De fide in fidem* marque un progrès, par lequel on s'avance d'une foi à une autre, comme *aller de force en force* Pſ. LXXIV, 8. J'ai expliqué cela, ſur cet endroit, dans mes notes Françoiſes, & dans les additions Latines aux remarques de *Hammond*.

Ver. 18. *Qui veritatem Dei in injuſtitia detinent.* Port-Royal a traduit, mot pour mot: *qui retiennent la verité de Dieu, en injuſtice.* Mais ces paroles n'ont point de ſens, en François. Mr. *Simon* a mieux exprimé le ſens en celles-ci: *qui par injuſtice retiennent cachée la verité de Dieu.* Le P. *Bouhours* n'a pas mal traduit non plus: *de ces gens qui tiennent injuſtement la verité de Dieu captive.* Mais le dernier Traducteur Bénedictin a reſtraint, ſans raiſon, l'expreſſion générale de S. Paul à un ſens parti-

cu-

eubier, en ces mots : *qui tiennent cachée, par injustice, la verité de l'existence de Dieu.* Il ne s'agit pas plus de l'existence de Dieu, que de toute autre verité, touchant la nature de cet Etre Suprême, & touchant le culte, qui lui est dû. D'ailleurs les Philosophes reconnoissoient qu'il y a une Divinité, si on en excepte les Epicuriens, qui ne reconnoissoient cette verité, qu'en paroles.

Vers. 20. *Invisibilia enim ipsius*, est clairement, *ce qu'il y a d'invisible en Dieu*: il ne sert de rien de le paraphraser, avec Port-Royal, par *les grandeurs invisibles de Dieu*, ou avec le P. *Martianay*: *les perfections invisibles &c.* Ils veulent faire S. Paul, plus éloquent qu'il n'est.

Vers. 21. *Evanuerunt in cogitationibus suis*, ἐματαιώθησαν &c. C'est à dire, *ils se sont rendus insensez*, car les verbes passifs ont souvent une force *réciproque*, comme parlent les Grammairiens. Il valloit mieux faire sentir cela, que de traduire : *ils se sont égarez dans leurs vains raisonnemens*, ou *ils ont suivi leurs vains raisonnemens*, ou *ils se sont perdus dans la vanité de leurs raisonnemens*; comme ont traduit nos quatre Interpretes, qui ont

ont parlé ici plus foiblement, que S. Paul. Voyez le verſet 22.

Vers. 23. *Mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in ſimilitudinem corruptibilis hominis*, &c. *La gloire de Dieu* eſt certainement ici la nature glorieuſe, & immuable de Dieu, que les Payens avoient changée en une nature corporelle, & mortelle; puis qu'ils la repréſentoient ſous des figures d'hommes, ou de bêtes. Voyez Pſ. CVI, 20. Jer. II, 11. Il vaut mieux traduire ἀφθάρτου *immortel*, qu'*incorruptible*, qui eſt équivoque. Ce mot ſe prend, en ce ſens, dans le N. T. comme 1. Cor. XV, 12. 1. Tim. I, 17. & ἀφθαρσία ſe prend auſſi pour *l'immortalité*, comme Rom. II, 7. 2. Tim. I, 10. Nos Interpretes n'ont donc pas bien pris le ſens, en traduiſant: *ils ont transferé l'honneur, qui n'eſt dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible* &c. comme ont fait Port-Royal & le P. *Martin*, en ſuivant ce même ſens, comme Mr. *Simon*; *l'honneur qu'ils devoient à Dieu incorruptible, ils l'ont rendu à des images* &c. Il ne s'agit pas ici de la tranſlation du culte divin à des images de choſes ſenſibles, mais de la fauſſe repréſentation de la na-

nature divine, ſous des images corporelles. On pourroit ſoupçonner qu'ils ont voulu faire diſparoître, de cet endroit, le ſentiment de S. Paul, ſur le crime qu'il y a de peindre Dieu, comme un homme ; crime que l'on peut reprocher aujourd'hui à une partie des Chrétiens, au moins à quelque égard. Mais S. *Chryſoſtome*, *Théophylacte* & *Ecumenius* ont entendu S. Paul, comme eux. Ils ſont tombez dans cette penſée, pour n'avoir pas compris cette expreſſion Hebraïque, *changer la gloire de Dieu.* Le P. *Bouhours* a beaucoup mieux traduit : *& à la Majeſté du Dieu incorruptible, ils ont ſubſtitué la repréſentation de l'homme* &c.

Vers 25. *Coluerunt & ſervierunt creaturæ, potiùs quàm Creatori.* En Grec ἐσεβάσθησαν καὶ ἐλάτρευσαν. Port-Royal a traduit : *eux qui ont rendu à la Créature l'adoration & le culte ſouverain, au lieu de le rendre au Créateur.* L'Interprete Bénedictin en a fait de même. Mr. *Simon* & le P. *Bouhours* ont mieux mis : *ont adoré & ſervi la Créature* &c. On voit par-là le danger, qu'il y a à paraphraſer, au lieu de traduire ; on attribue à l'Auteur non ce qu'il a cru, mais ce qu'on

croit ſoi même. Vous diriez que, du tems de S. Paul, λατρεύειν ne ſe diſoit que du *culte ſuprême*; ce qui n'eſt néanmoins pas veritable, & n'a aucun fondement, ni dans l'uſage des Grecs, ni dans l'uſage des Juifs, qui parloient Grec. On n'a qu'à conſulter là-deſſus *Jean Daillé*, de l'objet du Culte Religieux Liv. I. c. 5. & le *Threſor Eccleſiaſtique* de *Suicer*, Livre eſtimé par Mr. *Simon*, comme on l'a pû voir ci-deſſus. Cette ſignification ne s'introduiſit parmi les Chrétiens, qu'après l'introduction du culte Religieux des Créatures, que l'on appella *Dulie*, en reſervant à Dieu le culte de *Latrie*. Mais il ne s'agit nullement de cela ici, car les Payens n'étoient pas moins condamnables, dans le culte des Dieux inferieurs, que dans celui de Jupiter, qu'ils regardoient comme le Dieu ſuprême.

Vers. 27. *Maſculi in maſculos turpitudinem operantes.* Je ne m'arrête pas à ces verſets, où S. Paul témoigne, en termes énergiques, l'horreur qu'il avoit de crimes infames. Il y a de quoi louër Dieu de ce qu'on ne peut pas même, parmi les Chrétiens, ouïr parler de ſemblables choſes. Il faut pour-

pourtant que je mette ici la verſion des paroles, que je viens de rapporter, par le P. *Bouhours : les hommes faiſant des actions deſhonêtes, ſur les hommes.* Je ſuis ſurpris comment un Auteur auſſi poli (car je n'ai point d'égard ici à ſa profeſſion Religieuſe) a pû traduire, ſans aucune néceſſité, d'une maniere ſi ſale. Les trois autres Interpretes ont parlé tout autrement. Si cela étoit échappé à quelque autre, quel fracas ne feroient pas certaines gens ?

Vers 28. *Non probaverunt Deum habere in notitia.* Οὐκ ἐδοκίμασαν τὸν Θεὸν ἔχειν ἐν ἐπιγνώσει. J'ai cru qu'il falloit traduire ces mots : *ne ſe ſont pas ſouciez de conſerver la connoiſſance de Dieu* ; parce que l'expreſſion le demande & qu'il s'agit des Philoſophes Payens, qui n'avoient pas fait ce qu'ils devoient, pour conſerver de juſtes notions de la Divinité, parmi les hommes ; puis qu'ils avoient approuvé, par leur propre pratique, l'idolatrie publique & particuliere des peuples. Port-Royal a néanmoins traduit : *ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu :* mais pour cela il ſuffiſoit que S. Paul dit ἐπιγνώσει Θεὸν. Mr. *Simon* a négligé, de même, le

tour de S. Paul, en traduiſant : *ils ne ſe ſont pas ſouciez de la connoiſſance de Dieu*, & le P. *Bouhours : ils n'ont pas voulu s'appliquer à la connoiſſance de Dieu.* Le P. *Martianay* s'en eſt encore plus éloigné, en traduiſant ; *comme ils n'ont donné aucune marque de la connoiſſance, qu'ils avoient de Dieu.* Afin de faire comprendre au Lecteur comment cette maniere de traduire peut répondre à l'Original, il l'explique mot pour mot : *ils n'ont pas prouvé avoir Dieu, dans la connoiſſance* ; c'eſt à dire, dit-il, qu'ils ont ôté aux autres la connoiſſance, que Dieu leur avoit donnée de ſon Etre & de ſon Unité, &c. S'il ne nous reſtoit que la Vulgate, où il y a le verbe *probaverunt*, on pourroit recevoir cette explication comme probable, parce que ce mot ſignifie ordinairement *prouver*. Mais le verbe ἐδοκίμασαν montre qu'il faut entendre la choſe autrement ; car il ne ſignifie pas *prouver*, ou montrer par des raiſons, ou par ſa conduite quelque choſe ; mais *éprouver*, *approuver* une choſe, un conſeil, & par conſéquent juger utile, convenable &c. C'eſt là le ſens auquel il ſe prend ici, & c'eſt par-là qu'il faut ex-

expliquer le mot équivoque de la Vulgate: *non probaverunt*, c'eſt à dire, ils n'ont pas approuvé, que les Sages s'expoſaſſent à aucun danger, en reconnoiſſant conſtamment la Divinité, telle que la droite Raiſon nous la repréſente. Ils n'ont pas voulu la reconnoître de la ſorte. Ceux qui ont comparé la Vulgate avec l'Original, ont ſouvent remarqué qu'il eſt plus clair que cette verſion, pour ceux qui l'entendent. Les autres ſont ſujets à faire de groſſes fautes, pour n'entendre le texte, que par une verſion, qui n'eſt point claire. Ceux qui ont traduit l'Ancien Teſtament, ſur la Vulgate, ſans recourir ſoigneuſement à l'Original, & ſans l'entendre en lui même, ont commis très-fréquemment des fautes, à cauſe de l'obſcurité de la verſion.

Vers. 31. Entre les défauts, que S. Paul reproche aux Gentils, il dit qu'ils ſont ἀσύνθετοι; c'eſt à dire, coupables * du vice qu'on nomme en Grec ἀσυνθεσία, qui eſt l'infidelité de ceux qui ne tiennent pas ce dont ils ſont convenus, qu'on appelle συνθήκαι. La Vulgate, qui eſt tout à fait lit-

* *Voyez* Suidas *ſur ce mot.*

litterale, a traduit *incompoſiti*; qui marque bien la ſignification des mots ſimples, dont le mot de l'Original eſt compoſé, mais qui en Latin ſignifie autre choſe; ſavoir, *qui n'eſt pas aſſez compoſé*, & *ſans modeſtie*, comme a mis le P. *Martianay*, ce que le mot Grec n'a jamais ſignifié. Port-Royal a bien traduit: *infidelles*, & Mr. *Simon*, *ſans parole*; mais le P. *Bouhours* a été embarraſſé du mot Latin, puis qu'il a mis, *ſans diſcipline*. Cette verſion & celle du P. *Martianay* ſeroient ſupportables, s'il y avoit dans le Grec ἀσυντακτοί.

Sur le Chapitre II.

J'AI été un peu long, ſur le Chap. I. pour faire comprendre, par ce détail, ce que nos Interpretes ont de particulier, & ce qui leur fait commettre des fautes. Je ſerai plus court, ſur le reſte, & ne m'arrêterai qu'aux endroits, où ils s'éloignent plus conſiderablement, ou du Texte, ou des autres Interpretes.

Vers. 17. *Gloriaris in Deo.* Port-Royal a traduit: *vous vous glorifiez des faveurs que Dieu vous a faites.* Il a été ſuivi du Traducteur Bénedictin,

tin, qui l'imite très-souvent. Le P. *Bouhours* a mis ici : *vous faites gloire d'être à Dieu.* Cette expression paroît meilleure, car les Juifs se glorifioient d'être le peuple de Dieu ; mais l'une & l'autre maniere d'exprimer le sens de l'Apôtre, est plus propre pour les notes, que pour le Texte ; d'autant plus que ces Auteurs n'ont distingué leurs additions, par aucunes differences de caracteres. Cette expression étant fréquente, dans les Ecrits de S. Paul & n'étant guére possible de la paraphraser par tout, il vaut mieux la garder. Autrement on change trop le style de l'Apôtre, qui est remarquable par ses singularitez, & qui doit paroître tel, dans les Versions, comme dans l'Original. Voyez le verset 23.

Vers. 18. *Nosti voluntatem* (Dei) *& probas utiliora.* Δοκιμάζεις τὰ διαφέροντα. Je croi qu'il faut traduire : *vous distinguez ce qui en est different* ; savoir, de la volonté de Dieu. Le verbe δοκιμάζειν qui signifie *éprouver*, se prend ici, pour ce qui en est une suite ; savoir, pour la distinction du bien & du mal. Il est vrai que διαφέροντα se traduit quelquefois

utilia & *egregia*; mais ce ſont plûtôt les choſes, qui nous importent. Port Royal a paraphraſé *vous ſavez diſcerner le bien & le mal.* Les autres ont mis: *ce qui eſt le plus utile*, ou *le plus expedient*, ſelon la Vulgate. Mais ces mots ne quadrent pas bien ici, où il s'agit du mal, & non de l'inutilité.

Sur le Chapitre III.

VERS. 2. *Credita ſunt illis eloquia Dei.* Le P. *Bouhours* a traduit conformément à cela: *les paroles de Dieu*; mais λόγια en Grec ſignifie *les oracles*, comme les autres ont mis ici. La Vulgate, qui eſt trop litterale, traduit ſouvent les mots conformément à leur origine, plûtôt que ſelon l'uſage. On en a vu un exemple, ſur le verſet 31. du. Ch. I. & on en verra un autre ſur le verſet 9. de celui-ci. Mais il faut ſuivre l'uſage & non l'Etymologie.

Vers. 3. *Fidem Dei evacuabit.* C'eſt à dire, *anéantira-t-il*, ou *détruira-t-il la fidelité de Dieu*, ſelon Port-Royal & le P. *Martianay*. Mr. *Simon* s'eſt éloigné du tour du texte, ſans néceſſité, en traduiſant: *Dieu manque-t-il*

t-il de fidelité. Il en eſt de même du P. *Bouhours*, qui a mis: *rendra-t-elle vuide la parole, que Dieu a donnée.*

Vers. 4. *Cum judicaris.* Ἐν τῷ κρίνεσθαί σε. Il ne faut pas traduire, *quand tu juges*, comme ont fait *Beze* & Port-Royal, ſous prétexte qu'il y a dans l'Hebreu un verbe actif. S. Paul ſuit ici les LXX. qui ont employé un verbe paſſif, & la ſuite du raiſonnement de l'Apôtre le demande; car il s'agit ici du jugement, que les hommes font de la conduite de Dieu, & ce ſont eux, qui le reconnoiſſent pour juſte, & qui lui donnent cauſe gagnée. Mr. *Simon* a mis: *lors qu'on fait des jugemens de vous*, & le P. Bouhours: *lors qu'on vous juge.* Pour le P. *Mantianay*, il a paraphraſé ainſi; *lors que les hommes oſent entrer en diſpute avec vous*; ce qui eſt trop éloigné du texte.

Vers. 9. *Præcauſati ſumus*, προῃτιασάμεθα, *nous avons accuſé auparavant.* C'eſt là l'uſage du ſimple αἰτιάομαι. La Vulgate a traduit le mot, ſelon l'Etymologie, comme elle a fait ſur le verſet 2. Les Interpretes ont mal employé ici les mots *convaincu*, *fait voir*, *prouvé*, ſans aucune néceſſité;

car il ſuffit que S. Paul reconnoiſſe ici qu'il a accuſé les Juifs d'être pecheurs, auſſi-bien que les Gentils; d'où il s'enſuit que les premiers ne doivent pas être, à cet égard, préferez aux ſeconds.

Vers. 12. *Inutiles facti ſunt*, ἠχρεώθησαν. Il y a dans l'Hebreu du Pſ. XIV, 3. un mot qui ſignifie, *ils ſe ſont corrompus.* Le mot Grec ſignifie la même choſe, ſelon l'uſage du mot ἄχρεως, qui marque non ſeulement un homme *inutile*, mais un méchant homme, en Latin *nequam*, *homo nihili.* Mr. *Simon* & le P. *Bouhours*, ont traduit, ſelon l'Etymologie, puis que l'un a mis: *ils ne ſont tous propres à rien*; & l'autre: *tous ſont devenus incapables de rien faire de bon.* Le P. *Martianay* a encore autrement exprimé l'origine du mot, puis qu'il a traduit: *ils ont tous vécu dans l'oiſiveté.* Il faut ſuivre l'uſage des LXX. & des Auteurs Grecs, dans lequel ἄχρεως eſt une groſſe injure & ἀχρειῶσθαι eſt être entierement gâté & corrompu.

Vers. 16. *Contritio & calamitas in viis eorum.* Perſonne n'ignore que *les voies* des hommes ſignifient *leur conduite*, dans l'uſage des Hebreux, &

& Port-Royal s'eſt ſervi ici, avec raiſon, de ce mot. Cependant deux des autres Interpretes, qui prétendoient ſavoir mieux l'Hebreu, que les autres, ont traduit: *par où ils paſſent il n'y a que ruine & malheur; ils portent la déſolation & le malheur par tout, où ils vont.* Mais il ne s'agit point ici *d'aller*, ni de *paſſer*, mais de la conduite de la vie. S'ils vouloient conſerver la métaphore, en gardant l'uſage de la Langue Françoiſe, ils pouvoient traduire comme le P. *Bouhours*: *toutes leurs démarches tendent à opprimer.* Mais l'expreſſion eſt trop commune dans l'Ecriture, & trop uſitée, parmi les Chrétiens, pour la changer.

Vers. 23. *Egent gloria Dei.* ὑστεροῦνται τῆς δόξης τοῦ Θεοῦ. Le mot δόξα ſignifie ici *l'approbation*, comme Jean XII, 43. Nos quatre Interpretes n'ont pas pris garde à cela, & le P. *Martianay*, en particulier, a mis, contre tout uſage le mot de *miſericorde*. Au reſte *egent* ne ſignifie pas ici ils *ont beſoin*, comme ont mis nos Interpretes, excepté le P. *Bouhours*, qui a mieux traduit: *ils ſont privez*, ce qui eſt l'unique ſens de ὑστεροῦνται & une des ſignifications du verbe

egeo, qu'il falloit entendre par le Grec.

Vers. 25. *Propitiationem*, ἱλαστήριον. Il faut ſouſentendre θῦμα, ou ἱερεῖον, & traduire *victime propitiatoire*. Port-Royal & Mr. *Simon*, ont entendu ce mot, comme s'il étoit du genre maſculin; au lieu qu'il eſt du neutre, & ils ont traduit, *le reconciliateur*. Les deux autres Traducteurs ont mieux fait de mettre *victime de propitiation*.

Sur le Chapitre IV.

VERS. I. *Quid ergo dicemus invenisse Abraham Patrem noſtrum ſecundùm carnem*? Ce paſſage eſt obſcur. Port-Royal a traduit: *quel avantage dirons-nous donc, qu'a eu Abraham, qui a été nôtre pere ſelon la chair*? Mr. Simon: *Qu'a donc eu, dirons-nous, d'avantageux Abraham* &c. Ce *dirons-nous* eſt dur, en cette ſituation. Le P. *Bouhours* a exprimé la choſe ainſi: *Que dirons-nous donc qu'a eu en partage Abraham* &c. & le P. *Martianay* de la ſorte: *Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham nôtre pere ait eu, ſelon la chair*? Les mots *d'avantage*, *d'avantageux* & de

par-

partage ne ſont point renfermez dans le ſens du verbe *inveniſſe*. C'eſt à dire, *qu'il a obtenu, qu'il a eu*; en Latin, *nactus eſt*. Le ſens de l'Apôtre me paroit être: *Que dirons-nous donc? qu'Abraham nôtre pere a obtenu* la juſtification, *ſelon la chair*? Ou, ſelon le jugement des hommes. Voyez ce qu'on a remarqué, dans les notes ſur ce verſet.

Sur le Chapitre V.

VERS. 4. *Probationem*, δοκιμὴν. Tous nos Interpretes ont traduit l'*épreuve*. Mais l'*épreuve* en François ſignifie l'action d'éprouver, & cette action n'eſt pas un effet de la patience, ou de la conſtance; au contraire, c'eſt elle, qui produit la patience. L'Antécedent, comme parlent les Grammairiens, ſe prend ici pour le conſéquent; & δοκιμὴ eſt l'approbation, que l'on donne à ceux que l'on a éprouvez & que l'on a trouvé conſtans. Voyez ce qu'on a dit ſur ce paſſage. *Patientia facit ut quis* δοκιμὸς *habeatur, ſeu probetur Deo & hominibus.* Voyez ſur le Ch. II, 18.

Vers. 7. Après avoir dit que Jeſus-

Christ est mort pour nous, lors que nous étions encore impies, S. Paul ajoûte : *vix pro justo quisquam moritur, nam pro bono forsitan quis audeat mori.* Trois de nos Interpretes ont traduit *bonus*, par *un homme dont la vertu est connue*, ou par *un homme de bien.* Mais il y a ici une sorte de gradation, & *bonus* doit être plus que *justus*; ou signifier quelcun, pour qui l'on mourroit plus volontiers, que pour le précedent. Le mot ἀγαθὸς signifie ici un *bien-faiteur*, pour qui l'on sacrifieroit plûtôt sa vie, que pour un homme de bien, à qui l'on ne seroit point obligé. Le P. *Martianay* a pris ici une grande liberté, faute de prendre garde à ce que je viens de dire, puisqu'il a traduit : *à peine trouvera-t-on quelcun, qui veuille mourir pour la justice; peut-être néanmoins que quelcun ne refuseroit point de donner sa vie, pour une bonne cause.* Mais il s'agit ici de la personne, & non de la cause, comme les versets précedent & suivant le font voir; & je ne croi pas que ὑπὲρ τῦ ἀγαθῦ puisse signifier pour *une bonne cause*; outre que celui, qui meurt pour *la justice*, meurt pour une bonne cause.

Vers.

Vers. 12. *Propterea ſicut per unum hominem* &c. Je ne ſai pourquoi Port-Royal a traduit, en omettant *ſicut : car le peché eſt entré* &c. Tous les autres ont exprimé la force de cette particule. A la fin du verſet, S. Paul après avoir dit, que par un ſeul homme le peché eſt entré au monde & par le peché, la mort; il ajoûte : *& ita in omnes homines mors pertranſiit, in quo* (ἐφ' ᾧ) *omnes peccaverunt. Theodoret* & *Photius*, dans *Ecumenius*, ont crû que ces deux mots ſignifient ici *quia*, parce que; & cela s'accorde fort bien, avec ce qui précede. Voyez ce qu'on a dit, dans les notes ſur ce paſſage. Nos quatre Interpretes, par un préjugé Théologique, ont cru qu'il falloit traduire, *dans lequel*, quoi qu'ils ne ſe ſoient pas tous exprimez de même. Port-Royal a mis : *tous ayant peché dans un ſeul*, comme s'il y avoit dans le Grec : πάντες ἐν ἑνὶ ἡμαρτόντων, ce qui eſt ſans équivoque. Mais il n'eſt pas permis de faire un ſi grand changement, en déterminant le ſens d'une maniere plus préciſe, que l'Original ne le porte. Il y a apparence néanmoins qu'ils en ont uſé ainſi, pour confondre les Pélagiens,

giens, dans l'esprit de ceux qui ne peuvent pas recourir à l'Original. Mr. *Simon* & l'Interprete Jesuite ont mis : *tous ayant peché en lui*, comme s'il y avoit ἐν αὐτῷ πάντων ἁμαρτόντων. Le Benedictin s'est exprimé ainsi : *par ce seul homme, en qui tous ont peché*. En changeant le tour de l'expression, ou en ajoûtant quelques mots, on change très-facilement le sens.

Sur le Chapitre VI.

VERS 3. *Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus.* Nos Interpretes ont tous traduit mot pour mot : *nous tous, qui avons été baptizez en Jesus-Christ, nous avons été baptizez en sa mort.* Mais il faut remarquer que dans le Grec il y a εἰς Χριστὸν, εἰς τὸν θάνατον & qu'en Latin il falloit traduire : *in Christum, in mortem*; ce qui marque la fin, pour laquelle nous sommes baptizez. C'est pour être Chrétiens, pour mourir avec Jesus-Christ. S. *Chrysostome*, *Theophylacte* & *Ecumenius* ont senti cela en partie, lors qu'ils ont expliqué εἰς θάνατον, *pour mourir comme lui*. L'expression

&

& la ſuite du diſcours font voir que c'eſt là ce que veut dire S. Paul ; & comme on ne doit pas rendre mot pour mot, lors que le ſens n'eſt point rendu, par cette exactitude, il faudroit traduire : *nous tous qui ſommes baptizez, pour être diſciples de Jeſus-Chriſt & pour imiter ſa mort.* Je m'étonne que ceux, qui ont eu tant de fois recours à la Paraphraſe, ſans néceſſité, aient été ſi ſcrupuleux en un endroit, où l'on ne ſauroit rendre le ſens autrement.

Vers 5. Si enim complantati facti ſumus, ſimilitudine mortis ejus. Σύμφυτοι ne veut pas dire *plantez enſemble* ; mais proprement unis enſemble par la naiſſance, comme συμφυεῖς. Par métaphore, ce mot a marqué des perſonnes extrémement unies, comme celles qui ſont jointes d'amitié ; ou par les liens d'une commune ſocieté ; & c'eſt en ce ſens métaphorique, qu'il ſe prend ici. Port-Royal a traduit *entez* en lui, *par la reſſemblance de ſa mort* ; mais ce mot ne ſe prend pas ordinairement en ce ſens, & la métaphore eſt rude en François. Le P. *Bouhours* a traduit d'une maniere encore plus dure : *entez ſur la reſſemblance de ſa mort* ; ſans prendre

dre garde à la Vulgate, qui n'a pas mis *similitudini*, mais *similitudine*. Mr. *Simon* a mis : *si nous ne sommes qu'une même plante avec lui, par la ressemblance.* Il est vrai qu'on peut dire que les branches d'une même plante sont σύμφυτοι, nées & nourries ensemble; mais ce mot ne peut garder la signification de son Etymologie, que lors que la chose le demande; & ce seroit fort mal traduire, que de rendre par tout σύμφυτος, *qui est une même plante.* Ce seroit imiter l'affectation d'*Aquila*, qui, dans sa *Version exacte*, traduisoit les mots, selon leur Etymologie; ce que S. *Jerôme* a censuré, en lui, avec raison. Le P. *Martianay* a mieux réussi, en mettant ici : *si nous lui avons été conformes, par la ressemblance* &c. J'aimerois pourtant mieux mettre *unis*, conformément à l'énergie du mot Grec, qui marque une grande union. Mais je suis étonné qu'il nous dise, dans une note, *que c'est un Hebraïsme ordinaire, & qui n'a rien de mysterieux, ne signifiant autre chose, que rendu conforme.* Je ne vois rien dans cette expression, qui ressente l'Hebraïsme; car quoi que les gens de bien soient représentez comme

me *des arbres plantez, auprès des ruiſſeaux*; on ne trouve aucun mot, ni aucune expreſſion, dans la Langue Hebraïque, qui réponde à celle de S. Paul.

Vers 13. *Arma iniquitatis.* Port-Royal a mis: *armes d'iniquité*, & le P. *Bouhours* en a fait de même. Les autres ont bien vu qu'il faut traduire *inſtrumens*, ſelon l'uſage de la Langue Hebraïque. Le P. *Martianay* a bien traduit pour le ſens: *pour le faire ſervir à des uſages criminels*; mais cela ſent un peu trop la paraphraſe. Comme les Hebreux n'ont point de mot propre, pour dire la *Vertu* & le *Vice* en général, ils nomment la premiere *Juſtice* & le ſecond *Injuſtice*, qui ſont des noms, qui marquent proprement une certaine vertu & un certain vice. En parlant François, je voudrois ſuivre l'uſage de la Langue Françoiſe, lorſque le ſens n'eſt nullement douteux, & traduire ici: *inſtrumens du Vice & de la Vertu.*

Vers 17. *In eam formam doctrinæ, in quam traditi eſtis.* Port-Royal & le P. *Martianay* ont traduit: *à la doctrine de l'Evangile, ſur le modele de laquelle vous avez été formez.* Mr. *Simon*:

mon: à la doctrine qui vous a été enſeignée. Le P. Bouhours: *à la doctrine, qui vous a été donnée pour modelle.* C'eſt le ſens en général, maisles mots ne ſont pas aſſez bien exprimez. Ici τύπος, que la Vulgate a traduit *forma*, ſignifie une deſcription, une maniere d'inſtruction, comme ὑποτύπωσις, dont S. Paul ſe ſert 2. Tim. I, 16. de ſorte que l'idée de *modelle* n'a point ici de lieu. Voyez Act. XXIII, 25. Au lieu de *in quam traditi eſtis*, il faudroit, ſelon l'uſage des Langues Hebraïque & Greque: *quæ tradita eſt vobis*, ſi S. Paul avoit voulu s'exprimer, ſelon ces Langues; mais c'eſt ici, comme il me ſemble, une expreſſion Latine; car *tradi in diſciplinam*, c'eſt être mis à l'école de quelcun, pour apprendre de lui quelque choſe.

Sur le Chapitre VII.

VErs 4. *Mortificati eſtis legi, per corpus Chriſti.* Trois de nos Interpretes ont traduit mot pour mot: *morts à la Loi*, ou *à l'égard de la Loi, par le corps de Jeſus-Chriſt*, & ont ſouſentendu, non avec *Grotius*, mais plûtôt avec *Ecumenius*, *Theophy-*

phylacte & autres Anciens, le mot *crucifié*; pour dire que la mort de Jesus-Christ avoit délivré les Juifs de la sujetion à la Loi de Moïse; ce qui est constamment la doctrine de S. Paul & de tous les Chrétiens. Mais le P. *Martianay* hazarde ici une nouvelle explication, qu'il donne même dans sa Préface, comme un échantillon de ce qu'on doit esperer de son travail, & de ce que l'on trouve de singulier dans sa Version. Il a donc traduit cet endroit ainsi: *vous êtes vous-mêmes morts à la Loi, par la verité & l'accomplissement que Jesus-Christ lui a donné.* S'il n'avoit pas intitulé son Ouvrage: *Le N. T. traduit en François, selon la Vulgate*, mais *Paraphrase du N. T.* on ne pourroit pas se plaindre de lui, parce qu'il s'éloigne trop de la Lettre; puis que c'est le droit des Paraphrases. Mais dans une Traduction, il n'est pas permis d'en user ainsi, quand même on ne dit rien que de vrai. Dans cet endroit, il n'y a aucun vestige de *verité & d'accomplissement.* Cependant l'Interprete Bénedictin prend ces mots *le corps de Christ*, comme si S. Paul opposoit ici le *corps* de la Nouvelle Alliance, aux *ombres*

bres de l'Ancienne ; & pour appuyer ſa penſée, il cite le paſſage de S. Paul Coloſ. II, 17. *Qui* (en parlant des Céremonies) *étoient des ombres des choſes qui devoient arriver, & dont le corps eſt de Chriſt.* Mais premierement le mot d'*ombre*, oppoſé au *corps*, montre que, dans ce dernier paſſage, S. Paul entend le mot de *corps* de la choſe même, qui avoit été crayonnée, en Latin, *adumbrata*, par les Céremonies de la Loi ; ſavoir, de la doctrine, ou de la Religion Chrétienne. Il n'y a rien de ſemblable, dans l'endroit de l'Epitre aux Romains, dont il s'agit. En ſecond lieu, l'expreſſion eſt differente, car autre choſe eſt de dire : *mortificati eſtis Legi, per corpus Chriſti*, & de dire : *quæ ſunt umbra rerum futurarum, corpus verò* (earum rerum quæ cærimoniis adumbrabantur) *eſt Chriſti.* On ne peut entendre cette derniere expreſſion, que dans le ſens qui ſe préſente d'abord à l'eſprit, & qui ne ſouffre pas que l'on penſe à ce que l'on appelle proprement *le corps de Jeſus-Chriſt.* Mais dans les paroles précedentes *corpus Chriſti* ſignifie le corps proprement dit de Jeſus-Chriſt, par la mort duquel

corps

corps il a établi une nouvelle alliance, qui dégageoit les Juifs d'observer les cérémonies de l'ancienne. Il faudroit que S. Paul eût parlé autrement, pour dire ce que le P. *Martianay* veut qu'il dise. Il devroit avoir dit: *vous êtes morts pour* les ombres de *la Loi, par* la possession du *corps*, *qui est de Jesus-Christ*; & même *être mort à des ombres*, par le moyen du *corps* qu'elles représentoient & que l'on possede, seroit encore une étrange maniere de parler. Je ne voudrois l'attribuer à personne, sans être bien assuré qu'il s'en est effectivement servi. Enfin *le corps de Jesus-Christ* tout simplement, sans qu'il ait rien précedé, qui détermine cette expression à un sens métaphorique, ne passera jamais pour la même chose que celle-ci *le corps est de Jesus-Christ*; après avoir parlé des ombres, ou des ébauches de la Loi de Moïse. Mais c'est trop s'arrêter à ce passage.

Vers. 6. Ita ut serviamus in novitate spiritûs, & non in vetustate literæ. Port-Royal a traduit: *nous servons Dieu, dans la nouveauté de l'esprit, & non dans la vieillesse de la Lettre.* C'est mot pour mot, mais cela

cela n'eſt pas intelligible, pour ceux, qui ne ſavent que le François. Mr. *Simon* a mieux aimé traduire: *nous ſervons Dieu, dans un eſprit nouveau, & non dans l'ancienne Lettre.* Je doute néanmoins fort, ſi l'on peut dire, en François, *ſervir Dieu, dans l'ançienne lettre*; au moins j'aimerois mieux dire *ſelon l'ancienne lettre*, ou, comme le P. Bouhours: *& non ſelon la lettre, qui a vieilli.* Pour le P. *Martianay*, il a paraphraſé ainſi: *dans l'eſprit de la Loi nouvelle, & non dans la lettre de l'ancienne.*

Vers. 7. *Lex peccatum eſt?* Port-Royal a traduit: *la Loi eſt-elle peché, & mauvaiſe en ſoi?* Le P. *Bouhours* a mis ſimplement: *eſt-elle peché?* Les deux autres Traducteurs ont cru devoir traduire: *eſt-elle cauſe du peché?* Mais l'expreſſion de S. Paul eſt plus énergique, & ſemble renfermer ceci: *autoriſe-t-elle le peché?*

Vers. 24. *Quis liberabit me de corpore mortis hujus?* Ἐκ τοῦ σώματος τοῦ θανάτου τούτου. L'Auteur de la Vulgate a rapporté τούτου à θανάτου. Mr. *Simon* l'a ſuivie, en mettant: *du corps, qui cauſe cette mort*; c'eſt à dire, ſelon lui, cette inclination corrompue.

pue. Le P. *Martianay* a ſuivi la même idée, en traduiſant: *du corps où regne cette mort.* Mais Port-Royal & le P. *Bouhours* ont traduit, après *Beze*, *de ce corps de mort.* Ce Jeſuite a ſouvent abandonné la Vulgate, auſſi bien que Mrs. de Port-Royal, à qui Mr. *Simon* * en a voulu faire un crime; plûtôt pour les chicaner & les rendre odieux, que parce qu'il croyoit qu'ils euſſent tort. J'aimerois mieux traduire ici *corps mortel*, ſelon l'uſage de la Langue Hebraïque, qui ſe ſert de ſubſtantifs au lieu d'adjectifs, & croire que S. Paul nomme ici le corps *mortel*; parce que tant qu'il eſt mortel, il eſt cauſe, par ſes mouvemens, des deſirs déreglez de l'Eſprit. Ainſi *une chair de peché* ſignifie une chair péchereſſe au verſet 3. du Ch. ſuivant. Il n'y a rien de plus commun, en Hebreu.

Sur le Chapitre VIII.

VERS. 3. *Nam quod impoſſibile erat legi, in quo* (ἐν ᾧ quia) *infirmabatur*

* *En ſon* Hiſt. Critique des Verſions du N. T. c. 35. *& ſuivans, & dans ſes* Nouvelles Obſervations *&c.*

mebatur per carnem, Deus Filium ſuum mittens, in ſimilitudinem carnis peccati, & de peccato, damnavit peccatum in carne. Port-Royal a traduit: *car ce qu'il étoit impoſſible que la Loi fit, la chair la rendant foible & impuiſſante; Dieu l'a fait, ayant envoyé ſon propre Fils revêtu d'une chair ſemblable à celle du peché, & il a condamné le peché, dans la chair* de Jeſus-Chriſt, *à cauſe du peché* commis contre lui. On voit que ces Interpretes ont pris ἐν ᾧ, pour *quia*, comme ἐφ' ᾧ ſe prend au Ch. V, 12. & Mr. *Simon* a traduit *parce que* & le P. *Bouhours* auſſi. Le P. *Martianay* a ſuivi le tour de Port-Royal, comme il fait très-ſouvent. Sur quoi il faut remarquer qu'on eſt fréquemment obligé de recourir au Grec, pour entendre le Latin de la Vulgate, qui eſt trop litteral. Les dernieres paroles du verſet ſont plus embarraſſantes. Mr. *Simon* les a traduites: *avec une chair ſemblable à une chair pechereſſe, & il a condamné de peché le peché dans la chair*; le P. Bouhours: *dans une chair qui avoit l'apparence de peché, par le peché même il a condamné le peché dans la chair*; & enfin le P. Martianay: *revêtu d'une chair ſembla-*

blable à la chair du peché, afin de détruire le peché par la chair ſemblable à la chair capable de pecher. Dans un endroit, comme celui-ci, il faut pardonner quelque choſe, aux Traducteurs; mais j'avouë que je ne reconnois pas l'Original, dans les paroles de ce dernier. Pour dégager cet endroit, il me ſemble qu'il faut mettre la parentheſe : *ce qui étoit impoſſible à la Loi, à cauſe qu'elle étoit affoiblie par la chair*; à la fin du verſet; comme on le verra dans la Verſion Françoiſe, publiée en MDCCIII.

Vers. 21. *In libertatem gloriæ filiorum Dei.* Port-Royal a tourné : *pour participer à la liberté & à la gloire*, au lieu *de la gloire.* Mr. *Simon* a fort bien exprimé le ſens, en ces mots : *pour participer à la liberté, que les enfans de Dieu auront dans la gloire*, & il n'eſt pas beſoin de donner un tour rhétoricien ici, en faiſant dire à S. Paul, avec le P. Bouhours : *pour avoir la liberté, qui fait la gloire des enfans de Dieu.*

Vers. 22. *Omnis creatura.* Πᾶσα ἡ κτίσις. Voici la quatriéme fois que le mot de *creature* ſe trouve, depuis le verſet 19. Je ne ſai pourquoi Mr.

ion a fui ce mot comme un é-cueil, & a mieux aimé mettre : *tout ui eſt dans le monde*, ou *en ce monde*. i ne trouve pas cette bizarrerie, as les autres Interpretes; qui n'ont ſ ce mot, qu'autant que la Lan-e Françoiſe a demandé qu'on en itât la répetition.

Vers. 28. *Secundùm propoſitum.* Κατὰ πρόθεσιν. Quoi qu'il n'y ait point pronom, qui rapporte ce mot ou à ieu, ou aux Hommes; tous nos In-rpretes ont rapporté ce mot à Dieu, traduiſant, *ſelon ſon decret*, *ſelon volonté*, ou *ſelon le deſſein qu'il a mé*. Cependant on a autant de oit de le rapporter à un homme en diſpoſé, ou qui eſt appellé *ſelon diſpoſition*, lors qu'il reçoit l'E-ngile *dans un cœur honête & bon*, omme parle Nôtre Seigneur, Luc. III, 11. Voyez ce qu'on a dit ſur ce aſſage.

Vers. 39. *Neque altitudo, neque pro-undum, neque creatura alia.* Tous es autres Interpretes ont exprimé ous ces mots; mais Mr. *Simon* a, omme il ſemble d'abord, laiſſé ette *hauteur* & cette *profondeur*, & is ſimplement dans le texte : *ni au-une autre creature*, & dans une note

ſur

ſur ces paroles : *Il y a, à la lettre*, ni hauteur, ni profondeur &c. Je ne comprenois pas ce que vouloit dire cette note. Mais j'ai vû enſuite, dans les Additions & Corrections, qu'il faut lire dans le Texte : *ni rien d'en haut, ni rien en bas, ni aucune autre* &c. Dans un livre, comme le N. T. dont le ſtile eſt coupé & interrompu, les Correcteurs laiſſent ſouvent paſſer des omiſſions, parce qu'elles ne troublent point le ſens. C'eſt ce que j'ai éprouvé, en pluſieurs endroits de ma Verſion Françoiſe du N. T.

Sur le Chapitre IX.

VERS. 1. *Veritatem dico in Chriſto.* Cela veut dire : *je dis la verité, en Chrétien*, ou comme étant un bon Chrétien ; car *être en Chriſt*, ou être Chrétien c'eſt tout un. Mrs. de Port-Royal ont traduit : *Jeſus-Chriſt m'eſt témoin que je vous dis la verité*, & le P. *Martianay* les a imitez, ſelon ſa coûtume. Mr. *Simon* a traduit litteralement, & le P. *Bouhours* a mis : *je dis la verité, devant Jeſus-Chriſt.*

Vers. 3. *Anathema eſſe à Chriſto, pro fratribus meis*, Port-Royal a tourné :

de devenir Anatheme & d'être séparé *de Jesus-Christ*. Mr. *Simon* explique ces mots : *d'être Anatheme à cause de Jesus-Christ*, parce que la prépoſition ἀπὸ, qui eſt ici, répond à une prépoſition Hebraïque, qui ſignifie ſouvent *à cauſe*. Il explique cela, *être dévoüé, traité comme un ſcélerat, exterminé*. Le P. *Martimay*, qui a mis : *devenir moi même l'anatheme de Jeſus-Chriſt*, l'explique à peu près de même. Le P. *Bouhours* met : *à l'égard de Jeſus-Chriſt*. Quoi qu'on en diſe, ἀπὸ joint avec ἀνάθεμα, qui marque un homme banni du commerce familier des autres hommes, emporte néceſſairement une ſéparation. Mais il ne faut pas chercher ici une ſéparation de Jeſus-Chriſt lui même, où qui allât juſqu'à la perte du ſalut. Il ne s'agit pas non plus d'une excommunication, de la part des Juifs, *à cauſe de Jeſus-Chriſt*; de laquelle S. Paul ſe mettoit peu en peine, & à laquelle il étoit déja ſoumis. S. Paul ne pouvoit pas ſagement ſouhaiter rien de ſemblable. Il ſuffit qu'il veuille dire qu'il voudroit être traité comme un Excommunié, c'eſt à dire, très mal dans l'Egliſe Chrétienne, quoi qu'injuſtement, pourvû

vû que les Juifs s'uniſſent avec elle. Comme *être en Chriſt*, c'eſt être membre de l'Egliſe Chrétienne; être *Anatheme de Chriſt*, n'eſt autre choſe qu'en être comme ſéparé. Voyez ce qu'on a dit ſur ce paſſage.

Vers. 7. *In Iſaaco vocabitur tibi ſemen.* C'eſt à dire, ce ſera Iſaac & ſes deſcendans, qui feront nommez vôtre poſterité; car il ne s'agit pas ici de la ſeule perſonne d'Iſaac, mais auſſi de ſa poſterité. Je ne voudrois donc pas traduire, comme a fait Port-Royal, *ce ſera Iſaac qui ſera appellé vôtre fils*, mais plûtôt *vôtre poſterité*. Mr. *Simon* a bien exprimé le ſens en ces mots: *vôtre race ſera dans les deſcendans d'Iſaac*; auſſi bien que le P. *Martianay*, qui a mis: *c'eſt d'Iſaac que naîtra vôtre poſterité*. Le P. *Bonhours* a tourné, ſelon le même ſens: *c'eſt la race, que vous aurez par Iſaac, qui ſera cenſée la vôtre*. Mais ce ſont des Paraphraſes.

Vers. 12. *Major ſerviet minori.* Nos Interpretes ont entendu ces mots de l'âge, & ont traduit *l'aîné* & le *cadet*. Mais il vaut mieux ſuivre l'Hebreu & le Grec, & traduire: *le plus grand ſervira au moindre*, c'eſt à dire,

des deux peuples, dont l'un ſortira d'Edom & l'autre de Jacob, celui qui ſera le plus grand, ou le plus puiſſant d'abord, ſavoir, le peuple Iduméen, ſera ſoumis enſuite au moindre Car pour Eſaü lui même, il n'a jamais été ſoumis à Jacob.

Vers. 15. *Miſerebor cui miſereor, & miſericordiam præſtabo cui miſereor.* Il faudroit traduire mot pour mot; *j'aurai pitié de celui de qui j'ai pitié, & je ferai miſericorde à celui à qui je fais miſericorde.* Ce qui ſignifie, dans Moïſe, Exod. XXXIII, 19. que Dieu vouloit continuer d'avoir pitié du peuple, dont il avoit commencé d'avoir pitié; c'eſt à dire, des Iſraëlites; ſans avoir égard à leur mauvaiſe conduite. S. Paul ſe ſert de ce paſſage, pour montrer que Dieu peut faire miſericorde, quand il veut, à des gens qui ne la méritent pas; tels qu'étoient les Gentils, qu'il faiſoit appeller à la connoiſſance de ſon Evangile. Ainſi je ne voudrois pas traduire, contre l'autorité de la Vulgate, ſi je m'étois propoſé de la ſuivre, *je ferai miſericorde à qui il me plaira de faire miſericorde; & j'aurai pitié, de qui il me plaira d'avoir*

voir pitié; comme, ont traduit Port-Royal & le P. *Martianay*. Mr. *Simon* a auſſi mis: *Je ferai grace à qui je voudrai & j'uſerai de clemence envers qui il me plaira.* Pour le P. *Bouhours*, il s'eſt contenté de mettre: *j'aurai pitié de qui j'aurai pitié & je ferai miſericorde à qui je ferai miſericorde*, en mettant le ſecond verbe au futur. On peut voir ce qu'on a dit de ces paroles ſur l'Exode, & ſur l'Epître aux Romains.

Vers. 17. *In hoc excitavi te.* Port-Royal a traduit: *c'eſt pour cela même que je vous ai établi.* Mais ni *excitavi*, ni ἐξήγειρα ne ſignifient pas, *je vous ai établi.* S'il faut ſuivre le ſens de l'Hebreu de l'Exod. IX, 16. comme je le croi, il faut mettre: *je vous ai conſervé*, ou *je vous conſerverai*, comme je l'ai fait voir ſur ce paſſage. Mr. *Simon* a traduit, *je vous ai ſuſcité exprès*, & explique cela: *je vous ai établi un puiſſant Roi*; mais les paroles, qui précedent dans l'Exode, ne ſouffrent pas ce ſens. Car il y a: *préſentement j'étendrois ma main* (ſi je voulois) *je frapperois vous & vôtre peuple de peſte, & vous ſeriez exterminé de deſſus la terre; mais je vous conſerverai exprès* &c. Cette même

raiſon détruit la verſion du P. *Martianay : je vous ai fait naître*, auſſi bien que celle du P. *Bouhours : je vous ai élevé tout exprès* &c.

Vers. 24. *Quos & vocavit nos.* Port-Royal : *& qu'il a appellez.* Ils ont omis le *nos*, qu'ils auroient dû exprimer, comme ont fait les autres. Le P. *Bouhours* a fort bien exprimé cela, en mettant : *tels que nous ſommes, nous qu'il a appellez.*

Vers. 28. *Verbum autem conſummans & abbrevians in æquitate, quia verbum breviatum faciet Dominus ſuper terram.* Ce paſſage eſt obſcur, & dans l'Hebreu & dans le Grec. On voit ſeulement que S. Paul le cite, pour prouver qu'un petit nombre de Juifs croiroit à l'Evangile. Port-Royal a traduit : *car Dieu, dans ſa juſtice, conſumera & retranchera ſon peuple, le Seigneur fera un grand retranchement ſur la terre.* Mr. Simon : *Le Seigneur conſume & abrege, avec juſtice ; parce qu'il fera une grande diminution, ſur la terre.* Le P. Martianay : *Dieu, dans ſa juſtice, réduira ſon peuple à un fort petit nombre, parce qu'il a réſolu d'en faire un grand retranchement* ; ce qui eſt un peu trop paraphraſé, auſſi bien que

la

la traduction du P. *Bouhours : car il va accomplir ce qu'il a dit, en le réduisant à peu, par un effet de sa justice ; oui le Seigneur fera sur la terre ce qu'il a dit, en le réduisant à peu.* Il y a mot pour mot : *en achevant & soudant son compte avec justice, parce que le Seigneur fera un compte soudé sur la terre.* En effet, les paroles Hebraïques peuvent souffrir ce sens. Je traduirois donc : *en achevant de faire son compte, avec justice, le Seigneur fera son compte sur la terre.* Voyez ce qu'on a dit sur ce passage, dans les additions aux remarques de *Hammond* & dans les notes Françoises.

Sur le Chapitre X.

VERS. 2. *Testimonium enim perhibeo illis, quòd æmulationem quidem Dei habent, sed non secundùm scientiam.* Port-Royal a traduit : *je puis leur rendre ce témoignage, qu'ils ont en effet du zele pour Dieu ; mais c'est un zele, qui n'est point selon la science* ; c'est à dire, qui est sans connoissance, sans qu'ils sachent bien ce qu'ils font. Tous les autres Interpretes ont donné un semblable sens aux paroles de S. Paul, excepté le P.

Martianay qui a traduit : *qu'ils ont un très-grand zele*, parce qu'en Hebreu le mot de *Dieu* ſert de ſuperlatif. Cet Hebraïſme eſt indubitable, & aſſez connu ; mais il s'agit de ſavoir s'il peut avoir lieu, en cet endroit. Pour le prouver, le P. *Martianay* dit en ſa Préface, où il donne ce paſſage pour un de ceux, dans leſquels il a mieux réüſſi que les autres Traducteurs, & en ſa note ſur le paſſage même ; il dit, dis-je, que S. Paul ne pouvoit pas rendre ce témoignage aux Juifs incredules & perſécuteurs des Chrétiens ; puis que ceux, qui ne ſont point ſoumis à Dieu & à la juſtice, ne peuvent point être zelez pour l'honneur & le culte de Dieu. Mais S. Paul veut dire ici la même choſe, que Jeſus-Chriſt avoit prédite des Juifs, lors qu'il avoit dit Jean XVI, 2. en parlant à ſes Apôtres : *le tems vient, auquel quiconque vous tuera, croira rendre ſervice à Dieu.* S. Paul veut donc dire, que les Juifs n'étoient ſi fort animez contre les Chrétiens, que par un zele mal-entendu pour la Loi de Dieu, qu'ils croyoient devoir défendre, en perſécutant ceux qu'ils en regardoient comme les ennemis ; & non par principe

de

de haine perſonnelle, ou par un intérêt particulier. On peut croire en effet que c'étoit la diſpoſition de la plûpart des Juifs. Au moins S. Paul en faiſoit le même jugement, que de ſoi même, dont il dit Act. XXII, 3. qu'avant que d'être converti au Chriſtianiſme, *il étoit attaché avec zele à Dieu*; *comme vous*, ajoûte-t-il, en parlant aux Juifs, *l'êtes préſentement*. Cela n'a pas beſoin d'être expliqué plus au long, c'eſt le ſentiment commun de tous les Interpretes, & le Traducteur Bénedictin a ſans doute mal appliqué à cet endroit l'Hebraïſme, dont on a parlé.

Vers. 7. *Quis deſcendet in abyſſum.* Port-Royal & le P. *Martianay* ont traduit: *qui pourra deſcendre au fond de la terre*? C'eſt une paraphraſe, & même aſſez incommode, car qui parle ainſi: *au fond de la terre*? Il faudroit dire ſous la terre. Mais il vaut mieux ſe ſervir du mot *abîme*, comme ont fait les autres & l'expliquer dans une note.

Vers. 19. *Ad æmulationem vos adducam in non gentem.* C'eſt à dire, *d'une nation, qui n'eſt pas une nation*, comme le P. *Bonhours* a tourné mot pour

mot ; ou, *d'un peuple, qui ne mérite pas d'être appellé peuple*, comme ont traduit Mrs. de Port-Royal. Le Prophete veut dire que les Juifs seroient jaloux de la prosperité des Babyloniens, qui comparez avec eux *n'étoient pas un peuple* ; parce qu'ils vivoient sous la tyrannie & qu'ils avoient des Lois & des coûtumes pernicieuses. On ne peut nommer *peuples* que ceux, qui vivent selon des Lois, au moins raisonnables ; les autres ne sont qu'une troupe d'esclaves, ou de barbares. On peut voir ce que *Ciceron* dit là-dessus, dans son IV. Paradoxe. Cependant Mr. *Simon* a traduit : *je vous ferai porter envie à ceux qui n'ont point le nom de peuple* ; & il prétend que les Gentils sont marquez par-là ; parce que les seuls Hebreux prétendoient au nom de *peuple*, comme ayant été choisis de Dieu, pour être son peuple. Il devoit dire : *comme ayant seuls de bonnes Lois*. Le P. *Martianay* s'est encore plus éloigné de l'idée de l'Original, quand il a tourné : *d'un peuple, qui ne méritoit pas d'être mon peuple.*

Sur

Sur le Chapitre XI.

VERS. 8. *Spiritum compunctionis.* Il y a dans le Grec κατανύξεως, qui ſignifie en effet cela. Mais ſi l'on conſidere le mot Hebreu d'Eſaïe XXIX, 10. qui a été traduit par celui-là, on trouvera qu'il faut entendre κατάνυξιν de même que ſi νύσσω, ou au moins κατανύσσω eût ſignifié la même choſe qu'*endormir*, *étourdir*: comme νυστάζω, qui ſemble en être dérivé, ſignifie *s'aſſoupir*. Auſſi Mrs. de Port-Royal ont-ils traduit: *eſprit d'aſſoupiſſement & d'inſenſibilité*, en quoi l'Interprete Bénedictin les a ſuivis, auſſi bien que le P. *Bouhours*, qui n'a fait qu'omettre le ſecond mot, qui eſt inutile, & qui reſſent la coûtume de Port-Royal, de mettre deux mots pour un, afin de rendre le ſtile plus emphatique. Mr. *Simon* a mis fort bien, *l'eſprit d'étourdiſſement*, qui eſt le ſens de ce mot Pſ. LX, 5. On voit par-là qu'après avoir chicané Port-Royal, de ce qu'il avoit abandonné la Vulgate, il en faiſoit lui-même autant.

Vers. 33. *O altitudo divitiarum &c.* Il y a dans le Grec βάθος *profondeur*, mais

mais *altitudo* signifie auſſi cela. Cependant le P. *Martianay* traduit litteralement la Vulgate, au deſſous de la page: *la hauteur des richeſſes*. Il a trouvé d'ailleurs à propos de paraphraſer, dans le Texte: *ô abîme ſans fond de la ſageſſe infinie* &c.

Sur le Chapitre XII.

VERS. 1. *Exhibeatis corpora veſtra hoſtiam viventem, ſanctam, Deo placentem, rationabile obſequium veſtrum.* Port-Royal a traduit ces derniers mots: *pour lui rendre un culte raiſonnable & ſpirituel.* Le P. *Martianay* a tourné: *& que vôtre culte ſoit un culte raiſonnable, & ſpirituel.* Cela eſt trop paraphraſtique. Mr. *Simon* a mis: *ce qui eſt vôtre culte ſpirituel.* Le P. *Bouhours* a le mieux rencontré de tous, en mettant: *ce qui eſt le culte raiſonnable, que vous lui devez.*

Vers. 6. *Secundùm rationem fidei.* Il y a dans le Grec ἀναλογίαν, ce qui a engagé Mrs. de Port-Royal a traduire; *ſelon l'Analogie & la regle de la Foi.* Cette verſion peut tromper, car le mot Grec ſignifie clairement ici, *la proportion* & *la meſure*; comme

me ont traduit les autres Interpretes. S. Paul veut dire qu'un Prophete ne doit annoncer que ce qui lui eſt révelé & pas davantage; & non qu'il doit regler ce qu'il dit, ſur *l'Analogie de la Foi*, ou ſur la convenance, que les parties de l'Evangile ont les unes avec les autres.

Vers. 20. *Carbones ignis congeres ſuper caput ejus.* Tous nos Interpretes ont traduit ceci mot pour mot, parce que c'eſt une maniere de parler proverbiale, que l'on trouve dans Salomon Proverb. XXV, 20, 21. On diſoit apparemment de ceux, qui faiſoient quelque criante injuſtice & qui refuſoient de la réparer, ſur tout quand perſonne n'en tiroit vengeance, que ces gens-là *amaſſoient des charbons de feu ſur leur tête*; pour dire qu'ils s'attiroient la vengeance divine, qui les puniroit tôt ou tard, auſſi ſévérement que ſi elle lançoit ſes foudres ſur leurs têtes. Car la foudre eſt nommée *un charbon de feu* dans l'Ecriture Sainte. Voyez Pſ. XVIII, 13, 14, 15. Il y a encore une coûtume, qui a du rapport à cela, parmi les Turcs; c'eſt que les pauvres gens, à qui on a fait quelque grande injuſtice, & qui ne peuvent

pas

pas avoir accès au Grand Seigneur, vont de nuit autour du Serrail, avec un réchaut plein de charbons ardens sur leurs têtes, pour se faire voir au Sultan; qui ne manque pas, dès qu'il le voit, d'envoyer quelcun qui s'informe de ce que c'est & qui lui en fasse rapport, après quoi il fait ordinairement justice à ces malheureux. Il semble que par ce réchaut non seulement ils se veuillent faire voir, mais encore marquer au Sultan, d'une maniere symbolique, ce qui est une pratique des Orientaux, *qu'il amassera des charbons de feu sur sa tête*, s'il ne rend justice. Je suis bien trompé, si Salomon n'a fait allusion à quelque chose de semblable.

Lors que S. Paul dit que ceux qui rendent le bien, pour le mal, *amassent des charbons de feu sur la tête* de leurs ennemis, c'est la même chose que ce qu'il dit auparavant, *date locum iræ*; ce qui est tout un, que s'il eût ajoûté *divinæ*, comme la suite le montre; car ceux qui se vengent eux-mêmes ne méritent pas que Dieu les venge, mais seulement ceux, qui lui en laissent le soin, & qui *donnent par-là lieu à la colere*. Mr. *Si-*

Simon l'a entendu ainſi, puis qu'il a traduit, *attendez qu'on vous vange*, ce qu'il explique de la juſtice divine. Il me ſemble qu'il a raiſon. Cependant le P. *Bouhours* a traduit: *laiſſez paſſer la colere*; & le P. Martianay: *retenez & mettez à part les mouvemens de la colere.* Il redit la même choſe dans ſa note, où il remarque que c'eſt la même choſe que ce qu'on dit en François, *mettre à part la haine*; comme ſi on la mettoit en un lieu particulier. Mais *donner lieu* à quelque choſe ſignifie plûtôt le contraire; ſavoir, donner occaſion à une choſe, faire en ſorte qu'elle arrive. Ainſi S. Paul Epheſ. IV, 27. nous défend *de donner lieu au Diable* de nous nuire. On cite * même un endroit de *Plutarque*, où il y a *donner lieu à la colere*, dans le même ſens. Je n'ai pas loiſir de le chercher, pour marquer la page de *Plutarque*, où il ſe trouve; mais il eſt certain que c'eſt une expreſſion connue, dans la Langue Greque & dans la Latine.

* *Voyez le Thréſor de la Langue Greque.*

Sur

Sur le Chapitre XIV.

VERS. 1. *Non in disceptationibus cogitationum.* Il y a dans le Grec εἰς διακρίσεις διαλογισμῶν. Mais διάκρισις ne signifie pas tant *disceptatio*, ou jugement, que *distinction*; & il paroît, par la suite, que S. Paul veut qu'on reçoive les foibles, *sans distinction*; pourvu néanmoins qu'ils retiennent le fondement de la doctrine Evangelique. C'est pourquoi j'ai cru qu'il falloit traduire: *sans distinguer les opinions.* Cependant nos quatre Interpretes ont cru qu'il s'agit ici de *disputer*. Mais il faudroit qu'il y eût, διακρίσεις περὶ τῶν διαλογισμῶν, pour signifier, sans disputes sur les sentimens.

Vers. 4. *Domino suo stat, aut cadit. Stabit autem, potens est enim Deus statuere eum.* Port-Royal a traduit: *s'il tombe, ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est puissant, pour l'affermir.* Las autres Interpretes ont suivi la même idée. Mais, selon la remarque de *Grotius*, *stare in judicio*, signifie *être absous*, Ps. I, 5. d'où il s'ensuit que, selon la même métaphore,

phore, *cadere*, peut signifier être condamné, lors que le sens le demande; comme les Latins ont dit: *causâ cadere.* L'opposition de ces mots semble favoriser cette explication, & quand on diroit que c'est ici un Latinisme, on ne s'éloigneroit peut-être pas fort de la verité. Ainsi *Horace* a dit Epit. I, 176. du Livre II.

Securus cadat, an recto stet fabula talo;

& *Ovide*, dans ses Fastes Liv. I, 18.

Ingenium vultu státque, cadítque tuo:

Je traduirois donc: *il n'y a que son maître, qui puisse l'absoudre, ou le condamner; mais il sera absous, parce que Dieu a le pouvoir de l'absoudre.* Les paroles précedentes, *qui êtes-vous, vous qui jugez du Serviteur d'autrui*, confirment ce sens. Voyez aussi le verset 10. *& suiv.* Mr. *Simon* a eu quelque maniere senti cela, comme il paroît par sa note; mais il n'en a pas profité, en traduisant le texte.

Vers. 5. Judicat diem inter diem. Il y a au Grec κρίνει ἡμέραν παρ' ἡμέραν. La prépositon παρὰ est une* marque de pré-

* *Vide* Franc. Vigeri *Idiom. L. G. C. IX. Sect. VI.* 15.

préference, quand il s'agit de comparaiſon, & non proprement de diſtinction. Pour dire cela S. Paul auroit dit : διακρίνει ἡμέραν ἀφ' ἡμέρας. J'aimerois donc mieux dire : *préfere un jour à l'autre*, croit qu'un jour eſt plus ſaint que l'autre. Cependant nos Traducteurs ont tous cru qu'il falloit tourner : *celui qui met de la difference entre les jours*, ou à peu près.

Vers. 11. *Confitebitur Deo.* Mr. *Simon* & le P. *Bouhours* ont bien traduit : *louera Dieu*, ou, *donnera des loüanges à Dieu.* Les autres n'ont pas bien exprimé cet Hebraïſme, en mettant : *confeſſera que je ſuis Dieu*, ou, *que c'eſt moi qui ſuis Dieu.* Ils ont mieux traduit Ch. XV, 9.

Vers. 21. *Aut infirmatur.* Ἀσθενεῖ ſignifie cela à la lettre, mais il ſemble ici marquer *l'affliction.* Voyez le vers. 15. & Ch. VIII, 26. Port-Royal a traduit : *parce qu'il eſt foible*, mais il y a ὅτι, & non διὰ τί. Mr. *Simon* a auſſi changé le tour & mis : *de ce qui peut ébranler ſon Frére.* Le P. Bouhours : *ou ſur quoi il eſt foible.* Le P. Martianay : *ou qui peut bleſſer ſa délicateſſe.* C'eſt trop paraphraſer, & la verſion du Jeſuite eſt plus ſimple & la meilleure.

Vers.

Vers. 22. *Tu fidem habes.* Il me ſemble que πίστις, ou *fides*, ſignifie ici une *certaine perſuaſion*, comme au verſet ſuivant. Port-Royal a traduit, ou plûtôt paraphraſé ainſi: *Avez vous la foi & la créance que toutes les viandes ſont pures?* C'étoit aſſez du mot de *créance*. Mr. Simon: *croyez vous bien faire.* Le P. Bouhours: *la foi qu'il faut.* Le P. Martianay: *une foi plus élevée.* Le ſecond a le mieux traduit le ſens; mais il ne devoit pas changer le tour.

Vers. 22. *Damnatus eſt, quia non ex fide; omne autem quod non eſt ex fide peccatum eſt. Fides* ſignifie ici clairement *la perſuaſion certaine*, où l'on eſt que l'on fait bien. On ne doit donc pas traduire, en François, *ſelon la foi*, comme ont fait Mrs. de Port-Royal; ou *ſelon les lumieres de la foi*, comme le P. *Martianay* a tourné. Le mot de *foi* ſignifie autre choſe en François, que ce que S. Paul veut dire, & peut tromper les Lecteurs. Mr. *Simon* a mieux aimé traduire: *ſelon ſa croyance*, & le P. *Bouhours* a auſſi mis: *ſelon la créance qu'il a*, & en ſuite: *tout ce qu'on ne fait pas, ſelon la créance, que l'on a, eſt peché.* C'eſt aſſurément le vrai ſens,

ſens, & qui eſt conforme à la droite Raiſon, qui nous apprend qu'il ne faut pas faire ce dont on doute, s'il eſt permis, ou non. C'eſt ce que *Ciceron* a reconnu au I. Livre de ſes Offices c. 9. „ Ceux-là, dit-il, nous „ donnent un bon précepte, qui dé- „ fendent de faire ce dont on dou- „ te, s'il eſt équitable, ou non: *Bene præcipiunt, qui vetant quidquam agere quod dubites æquum ſit, an iniquum.* *Pline* le rapporte auſſi, dans ſa 18. Ep. du Livre I. *ne faites pas*, dit-il, *ce dont vous doutez*: Quod dubitas ne feceris. *Philon* a donné encore le même avis, & l'on trouvera ſes paroles, dans les additions ſur *Hammond*. Il ne faut donc pas citer cet endroit, comme a fait un Ancien, pour prouver que les bonnes actions des Payens n'étoient que des pechez, parce qu'elles étoient faites *ſans foi*. Ils ne les faiſoient point, ſans être convaincus en leur conſcience qu'elles étoient bonnes, & agréables à la Divinité, comme S. Paul nous l'apprend ci-deſſus Ch. II, 14, 15.

Sur

Sur le Chapitre XV.

VErs. 20. *Sic autem prædicavi Evangelium.* Il y a dans le Grec φιλοτιμούμενον εὐαγγελίζεσθαι, ce qui signifie, *me faisant un point d'honneur*, ou, *me piquant d'évangeliser*. L'Auteur de la Vulgate ne trouvant pas un mot Latin commode, pour exprimer cela, l'a omis, & nos quatre Interpretes aussi. Mr. *Simon* après avoir exprimé le sens, qu'on vient de donner, dans sa note, dit néanmoins qu'il vaut mieux traduire ce mot Grec simplement par: *j'ai taché de ne* &c. Mais c'est une bizarrerie que de ne pas rendre l'emphase d'un mot, quand on le peut faire commodément, & avec grace; dans les passages où l'Auteur s'en est servi, pour parler plus énergiquement, comme ici & 1. Thess. IV. 11.

JE n'irai pas plus loin, dans cet Examen, dans lequel je n'ai pas mis tout ce qui pourroit être mieux traduit; mais les passages les plus remarquables, que j'ai rencontrez, dans l'Epître aux Romains. Si je n'avois pas moi même traduit le N.

T. en François, j'aurois pû parler plus librement, & faire remarquer les connoiſſances & la diſpoſition d'eſprit, que doit avoir un Traducteur de ce Saint Livre. Mais il y auroit peut-être paru de l'affectation & un peu d'amour propre, auquel il n'eſt jamais ſûr de lâcher la bride. Je dirai ſeulement qu'il faut être verſé, dans la Critique, ou dans l'étude grammaticale de l'Ancien & du N. Teſtament ; non ſeulement pour trouver quelque choſe de nouveau, mais encore pour juger des diverſes explications. Si l'on ne s'eſt pas fait un goût particulier du ſtile de l'Ecriture, on n'eſt pas capable de ſentir ce qu'il y a de meilleur, dans les Interpretes. Ce goût ne s'acquiert qu'à la longue, par une étude perpetuelle des Originaux : de même que dans la Critique Profane, on ne ſe le forme, que par une longue Lecture des Anciens Auteurs, ſans quoi on ne ſauroit les bien expliquer, ni choiſir entre les interpretations.

ARTICLE IV.

I. THE SPECTATOR. A Londres, MDCCXII. & MDCCXIII. en Sept Volumes in 8. dont le premier a 470. pagg. le ſecond 472. le troiſiéme 476. le quatriéme 472. le cinquiéme 456. le ſixiéme 456. & le ſeptiéme 484.

II. LE SPECTATEUR, *ou le Socrate Moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce Siecle. Traduit de l'Anglois.* A Amſterdam chez David Mortier MDCCXIV. in 12. pagg. 524.

C'EST ici un Ouvrage, qui a paru par demi-feuilles, & qu'on a vendu à Londres, comme la Gazette, depuis le 1. de Mars MDCCXI. juſqu'au 6. de Décembre 1712. Il y a 555. Articles, par où l'on peut voir qu'il s'en débitoit pluſieurs la Semaine. Comme il n'y a point de ville, que l'on ſache, où il s'imprime tant de feuilles volantes, qu'à Londres; ceux qui ont travaillé à ces piéces détachées, ont profité de cet uſage, pour inſtruire tantôt en badinant, &

tantôt d'une maniere ſérieuſe, une infinité de gens à qui les livres font peur, & qui liſoient avec plaiſir ces demi-feuilles, en buvant le matin du Thé, ou du Café. Comme il eſt extrémement bien écrit en Anglois, qu'il eſt plein d'eſprit & de bonnes matieres, non ſeulement il s'enivendoit une très-grande quantité en demi-feuilles; mais on a ſouhaité depuis, qu'on en formât des Volumes, comme l'on a fait. Il s'en eſt fait une Edition in 12. avant celle-ci, en plus petits caracteres, qui a été ſuivie de celle, dont on vient de voir le nombre des Volumes & des Pages, & dont les caracteres ſont plus gros. Ce n'étoit pas un Ouvrage, qui fût ſeulement pour les jeunes gens, ou pour les Dames, qui ne cherchent ſouvent qu'à ſe divertir; mais pour une infinité de perſonnes plus avancées en âge, qui veulent qu'on les entretienne de quelque choſe de ſérieux & de ſolide. Quoique pluſieurs perſonnes aient travaillé à ces petites piéces, & qu'il y ait beaucoup de Lettres adreſſées à celui, qui a pris le nom de *Spectateur*; comme s'il ne s'amuſoit qu'à conſiderer la conduite des hom-

hommes, sans vouloir y prendre part; il n'y a qu'une seule personne, qui se nomme, & se charge par-là de répondre pour ce qu'il y a dans ces Volumes. C'est Mr. *Steele*, qui à la derniere piece du Septiéme Volume dit qu'il a été secouru de plusieurs de ses Amis; dont quelques-uns ont voulu distinguer leurs productions, par des Lettres, qu'ils ont mises à la fin; & d'autres ne les ont pas marquées, ou se sont servis de noms feints. Il y en a quantité, par exemple, sous lesquelles on voit une de ces quatre lettres CLIO, où l'on trouvera beaucoup de fines recherches de Morale, & de leçons très-utiles pour la vie.

Comme ces piéces ont été composées, par des Anglois & pour leur Nation, il y a beaucoup de choses, qui sont tournées à son goût, qui les regardent en particulier, & qui contiennent ou des censures des mauvaises coûtumes, qui regnent dans leur île, ou des recherches dont les Anglois ont plus besoin, que les autres Nations. L'Ouvrage est plein d'allusions à leur maniere de vivre, & à une infinité de choses, qui leur sont singulieres; & les expressions

en ſont ſouvent ſi propres à cette Nation, qu'il n'eſt pas poſſible de les bien traduire en une autre Langue. La Langue Angloiſe d'ailleurs a des libertez & une vivacité, en matieres de railleries, & même quand il s'agit de choſes ſérieuſes; qu'il eſt très-difficile d'en repréſenter l'énergie, en une autre Langue. Mais on ne rendroit pas juſtice à cet Ouvrage, ſi l'on ne reconnoiſſoit pas, qu'il y a auſſi une infinité de choſes génerales; qui ſont également bonnes, pour toutes les Nations, & qu'on peut lire en François, avec plaiſir, & en profiter ailleurs, auſſi bien qu'en Angleterre. Les hommes ſont par tout ſujets à certains Vices, & capables des mêmes Vertus, ſi on les cultive de la même maniere. Leurs Vices & leurs Vertus paroiſſent ſeulement ſous des habits un peu différents, ſelon le temperament, les coûtumes & le goût des différentes Nations. Ceux qui ne ſavent pas l'Anglois pourront s'en convaincre, en liſant ce qui en a été traduit & qui revient à peu près à un Volume.

On ne pourroit néanmoins pas traduire en François les Poëſies Angloi-

gloiſes, qui ſe trouvent en divers endroits, tirées de Poëtes qui avoient déja paru, & quelquefois avec de petites remarques, comme ſur le *Paradis Perdu* de *Milton*; ou qui n'avoient jamais été imprimées. Il n'eſt pas poſſible d'en faire paroître la beauté, telle qu'elle eſt en elle même, ni en proſe, ni en vers; que l'on puiſſe ſouffrir, en une autre Langue.

Il ſeroit à ſouhaiter que châque Nation eût quelcun, qui lui fît ſentir de même le ridicule de ſes défauts, d'une maniere enjouée, & qui formât ſes mœurs & ſon goût, ſans l'offenſer & ſans prendre le ton de Maître. Mais il y en a fort peu, où il y ait aſſez de liberté, pour cela; & certains peuples ſe vengeroient, avec hauteur, des prétendues injures, qu'on leur auroit faites, & feroient même intervenir pour cela l'autorité publique, s'il en étoit beſoin; ou pour le moins armeroient la canaille, contre ceux, qu'ils devroient remercier.

Je pourrois finir ici, & renvoyer les Lecteurs au *Spectateur* François, qui vient de paroître; mais comme on ne traduira apparemment de

long-tems les derniers Volumes, je mettrai ici quelques articles tirez du V, VI. & VII. où je prendrai toute la liberté nécessaire, pour les faire goûter en François, & pour les pouvoir inserer en ce volume, en les abregeant.

I. J'AI toûjours * préferé la Tranquillité & le Contentement d'Esprit à la Gayeté & à l'Enjoüement. La Gayeté ne paroît que par saillies & est fort passagere, mais le Contentement d'Esprit dure toûjours. Ceux qui sont sujets aux plus grands transports de Joie, sont aussi exposez aux plus violents accès de Mélancholie. Au contraire si le Calme de l'Esprit ne le rend pas susceptible d'une si brillante Gayeté, il prévient tous les chagrins excessifs. Les effets de la Gayeté sont comme des éclairs, qui partent d'une nuée obscure, & qui ne brillent que pour un moment; mais la Tranquillité est comme la lumiere ordinaire du jour, & elle remplit l'Ame d'une perpetuelle & constante sérenité.

Les personnes austeres regardent la Gayeté, comme une disposition con-

* N. 381. T. V. p. 362.

contraire à l'état d'épreuve, auquel nous sommes en cette vie, & ne peuvent souffrir que l'on y soit si joyeux; pendant que l'on est, à chaque moment, exposé aux plus grands dangers. Les Auteurs de ce caractere ont remarqué, que l'on n'avoit jamais vû rire celui, qui est le modele de toutes sortes de perfections.

On ne peut pas faire les mêmes objections, contre le Contentement d'Esprit. Il est calme & reglé, il ne jette pas l'ame de l'Homme dans un état peu propre à la Nature Humaine; & il s'est fait également remarquer, dans les plus grands Philosophes du Paganisme, & dans les plus vertueux d'entre les Chrétiens.

Si nous considerons la Tranquillité à ces trois égards; de nous mêmes; de ceux avec qui nous vivons; & de l'Auteur de nôtre Etre; nous en reconnoîtrons l'excellence & l'utilité, par rapport à ces trois objets.

Un homme qui possede cette admirable disposition d'Ame, est non seulement calme dans ses pensées, mais aussi tout à fait maître des facultez de son Ame. Son Imagina-

tion eſt ſans trouble; ſon Jugement ſans interruption, du côté des Paſſions; ſon Temperament égal & tranquille, tant dans l'action, que dans le repos. Il goûte avec ſatisfaction tous les biens, dont la Providence Divine l'a pourvu; il prend tous les plaiſirs, qui ſont conformes à la Nature Humaine, telle que Dieu l'a créée; & ne ſent que peu les maux, qui lui arrivent par accident.

A l'égard des autres hommes, le Contentement d'Eſprit nous attire ordinairement leur Amitié & leur Bien-veuillance. Il nous diſpoſe à toute l'Affabilité & à toutes les manieres obligeantes, qui peuvent nous gagner le cœur de ceux, avec qui nous converſons. On ſe plait, ſans ſavoir pourquoi, à l'humeur douce & tranquille de ceux, avec qui l'on eſt. C'eſt comme un rayon de Soleil, qui paroît tout d'un coup, & qui produit un ſecret plaiſir en nous, ſans que nous y penſaſſions. Le cœur ainſi diſpoſé charme, par lui même, ceux qui s'en apperçoivent, & ne manque pas d'attirer de leur part des retours d'Amitié & de Bien-veuillance.

Quand on conſidere l'Ame dans cet

tet état, on ne peut la regarder que comme dans une Reconnoiſſance habituelle envers celui, qui lui a donné l'être. Un Contentement interieur eſt, comme dit l'Auteur, une loüange *implicite* de la Providence, dans tous les états, où l'on ſe trouve. Par-là nous acquieſçons à ce qu'il plaît à Dieu de nous donner, & c'eſt une approbation ſecrete de la conduite de la Volonté Divine, dans ſa Providence à l'égard des Hommes.

Il n'y a, ce me ſemble, que deux choſes, qui puiſſent nous priver raiſonnablement du Contentement d'Eſprit. L'une eſt de ſe ſentir coupable de quelque crime. Un homme qui paſſe ſa vie dans le Vice & dans l'Impénitence, n'a aucun droit à l'Egalité & à la Tranquillité de l'Eſprit, qui eſt la ſanté de l'Ame & l'effet naturel de l'Innocence & de la Vertu. Le Contentement d'Eſprit, dans un méchant homme, mérite un nom qu'aucune Langue ne nous fournit, & va beaucoup plus loin, que ce que l'on appelle communément Folie, ou Manie.

L'Athéïſme, par lequel on nie également Dieu & la Vie à venir,

eſt la ſeconde choſe, qui peut priver les hommes de la Tranquillité. Il y a quelque choſe de ſi mélancholique & de ſi choquant, pour la Nature Humaine, à penſer que l'on ſera anéanti; que je m'étonne qu'il ſe trouve des gens, qui puiſſent ſurvivre à cette noire imagination. Pour moi, je croi qu'on a ſi peu de ſujet de douter de l'exiſtence de Dieu, que c'eſt preſque la ſeule verité, dont nous ſoïons bien aſſurez, & une verité que nous rencontrons en chaque objet, en chaque occurrence & en chaque penſée. Si vous conſiderez bien les Incredules, vous trouverez qu'ils ſont pleins d'Orgueuil, de Haine & de Chicanerie. Il n'eſt pas étrange, que des gens, qui ſe tourmentent eux-mêmes, troublent le repos du reſte des hommes. Comment pourroit-on joüir de quelque calme, pendant qu'on eſt dans un perpetuel danger d'être anéanti?

L'homme Vicieux & l'Athée n'ont aucun droit à la Tranquillité d'Ame, ſelon leurs propres principes. Il n'eſt pas poſſible d'être de bonne humeur, lors que l'on apprehende des tourmens, ou l'anéantiſſement.

Après

Après avoir masqué les deux principales choses, qui de leur nature, aussi bien que par la droite Raison, détruisent le Contentement d'Esprit; j'avoue que je ne vois rien, qui le puisse bannir d'une Ame vertueuse. La Douleur & les Maladies, la Honte & les Injures, la Pauvreté & la Vieillesse, la Mort même, dont nous avons si peur, durent si peu & sont causes de tant d'avantages, qui nous en reviennent; qu'elles ne méritent pas d'être nommées des maux. Une bonne Ame y peut être exposée & conserver son Courage, son Indolence & sa Tranquillité. Il n'y a point de Tempête, qui puisse troubler l'Homme de bien; parce qu'il est assuré qu'elle le menera à un bon port.

Celui qui tâche continuellement de vivre conformément à la Vertu & à la Raison, a deux sources perpetuelles de Contentement; l'une est sa propre nature, & l'autre l'Etre de qui il dépend. Quand il se considere en lui même, il ne peut que se rejoüir de sa propre existence; qui a à la verité commencé tard, mais qui après plusieurs millions de

ſiecles ſera encore nouvelle, & dans ſon commencement. Quelle ſatisfaction interieure doit goûter une Ame, quand elle penſe à ſon entrée dans l'éternité; ou quand elle conſidere ſes facultez, qu'elle a vu s'augmenter ſi fort dans un petit nombre d'années, & qui croîtront encore en perfection; ce qui par conſéquent augmentera ſon bonheur?

La ſeconde ſource de ſatisfaction, pour une Ame Vertueuſe, eſt la conſideration de la Divinité, dont nous ne faiſons que commencer à découvrir les perfections; & dans laquelle néanmoins nous voyons déja tout ce qu'on peut imaginer de plus grand, de plus glorieux & de plus digne de nôtre Amour. Nous ſommes en tout ſoûtenus, par ſa Bonté, & nous ſommes environnez de toutes parts, par ſon Amour, & par ſa Miſericorde. En un mot, nous dépendons d'un Etre, qui a une infinité de moyens de nous rendre heureux, qui eſt bon & fidele, pour accorder ce bonheur à ceux, qui le lui demandent, & qui par ſon immutabilité nous aſſure que nôtre félicité ſera éternelle.

Si nous avons ces considerations toûjours préſentes à l'eſprit, elles banniront de nôtre Ame ces chagrins noirs, auxquels bien des gens s'abandonnent, ſans en avoir de ſujet, & même la triſteſſe, qui eſt produite par de veritables maux; à quoi il faut ajoûter les ſaillies de Gayeté & de Folie, qui ſont plus propres à trahir la Vertu, qu'à la ſoûtenir. Ces mêmes conſiderations, établiront en nous l'aimable diſpoſition d'une humeur égale & contente, qui fera que nous ſerons ſatisfaits de nous mêmes, agréables à ceux que nous fréquentons, & à celui auquel nôtre création nous oblige de tâcher de plaire. Ce ſont là les penſées, qui ſe préſenteront à tous ceux, qui conſidereront le Contentement d'Eſprit, comme une Vertu. On peut encore le conſiderer comme une diſpoſition naturelle, & trouver d'autres motifs de le rechercher, qui n'ont aucun rapport direct ni à la Vertu, ni au Vice. C'eſt ce que l'Auteur fait, dans une * autre Diſcours.

Le Contentement ou le Calme de l'Eſprit eſt une des principales cauſes

* *T. V. p.* 394. *N.* 387.

ſes de la Santé. Les chagrins & les murmures ſecrets du cœur agitent les fibres délicates, dont les parties vitales ſont compoſées, & détruquent peu à peu la machine de nôtre corps; pour ne pas parler des fermentations violentes, qu'ils cauſent dans le ſang, & des mouvemens irréguliers, qu'ils produiſent dans les Eſprits Animaux. J'ai ſouvent remarqué que des perſonnes, qui ſont parvenues à un grand âge, ou qui ont joüi d'une longue Santé, étoient des gens d'une humeur un peu indolente, ou gaie & tranquille. La verité eſt que la Santé produit le Contentement d'Eſprit, & que ce Calme eſt, à ſon tour, la cauſe de la Santé; avec cette difference, que nous trouvons rarement beaucoup de Santé, qui ne ſoit accompagné de quelque gayeté; mais que l'on voit ſouvent du Calme d'eſprit, ſans beaucoup de Santé.

Il fait le même bien à l'Ame, qu'au Corps. Il en bannit l'inquietude & le mécontentement, il adoucit & modere les paſſions, & tient l'Ame dans un repos perpetuel. Mais comme j'ai déja touché cela, je me contenterai de remarquer

quer que le Monde, dans lequel nous vivons, eſt plein d'une infinité d'objets, qui ſont propres à faire naître & à entretenir cette diſpoſition en nous. Si nous conſidérons l'uſage, que nous tirons de ce qui nous environne, nous nous imaginerons facilement que tout a été fait pour nôtre ſervice; & ſi nous en conſiderons l'Harmonie & la Beauté, nous nous perſuaderons ſans peine que tout cela a été fait, pour nous donner du plaiſir. Le Soleil, qui eſt l'ame de l'Univers ſenſible, & qui produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, a une influence particuliere ſur nous & ne manque pas de nous réjoüir, par ſa lumiere & par ſa chaleur.

Les Animaux, qui ſervent à nôtre nourriture, ou rempliſſent les forêts de leur Muſique, & nous en donnent le divertiſſement; ou nous fournifſent, en paroiſſant devant nous, mille agréables idées. Les Fontaines, les Lacs & les Rivieres ne ſervent pas moins à rafraichir nos imaginations, que les terres, par où elles paſſent, ou qu'elles arroſent.

Il y a de fort habiles gens, qui ont

ont trouvé des marques de la Providence Divine, en ce que la Terre étoit plûtôt couverte de couleur verte, que d'une autre; parce que cette couleur renferme un doux mélange de lumiere & d'ombre, qui fortifie & réjouït la vuë, au lieu de l'affoiblir & de la laſſer. C'eſt pour cela qu'il y a des Peintres, qui tiennent auprès d'eux un drap vert ſuſpendu, en travaillant, pour y jetter les yeux de tems en tems; afin de les délaſſer de l'impreſſion, que les couleurs trop vives y font. Un fameux Philoſophe moderne en rend cette raiſon; c'eſt que toutes les couleurs vives agitent & diſſipent les Eſprits Animaux, qui ſont employez dans la Viſion; que celles, qui ſont trop obſcures, les remuënt trop peu; & que les rayons, qui produiſent en nous la ſenſation de la couleur verte, y cauſent le mouvement moderé, qui leur convient, & excitent ainſi en nous une ſenſation très-agréable.

Nous pouvons encore nous convaincre de cette double fin des Ouvrages de la Nature, de nous être utiles & de nous donner du plaiſir; ſi nous conſiderons que les plus im-

por-

portantes parties du Monde Végetable ſont les plus belles. Les ſemences des Plantes, par leſquelles leurs differentes eſpeces ſe conſervent & ſe provignent, ſont toûjours logées dans les boutons & dans les fleurs. Il ſemble que la Nature cache ſon principal deſſein, en donnant à la Terre tout l'agrément poſſible, pendant qu'elle travaille à ſon grand deſſein, & n'a en vûe, que la propagation de ſes productions. C'eſt ainſi que le Laboureur travaille à changer toute la campagne, en une ſorte de jardin, & à en faire un agréable païſage, en lui donnant un air riant; pendant qu'en effet il ne penſe qu'à la moiſſon, & à l'avantage, qu'il en tire.

On peut encore remarquer le ſoin de la Providence, à conſerver de la Joie & du Calme dans l'Eſprit des hommes; en ce qu'elle l'a formé en ſorte qu'il eſt capable de tirer du plaiſir d'Objets, qui, en eux mêmes, paroiſſent d'un très-petit uſage; comme des Rochers, des Deſerts, & des figures *groteſques*, s'il faut ainſi dire, que la Nature nous préſente.

Ceux, qui ont pénetré les ſecrets de la Phyſique, peuvent pouſſer ces ré-

réflexions encore plus loin; en remarquant que si la Matiere nous avoit paru revêtue seulement des qualitez réelles qu'elle possede, elle ne nous auroit présenté qu'un spectacle fort sec & fort triste.

* Si cela arrivoit, le Soleil & les Etoiles s'éteindroient à nos yeux, & de corps lumineux, ils deviendroient des amas de liqueurs troubles, qui se tourneroient violemment autour de certains axes. Les Planetes ne seroient que de grosses boules, assez grossieres, qui décriroient de differens cercles autour de ces liqueurs, avec une vîtesse si prodigieuse, qu'elle passe nôtre imagination. Tout ce qu'on voit de corps organisez nous representeroit des machines composées de parties solides & liquides mêlées ensemble, & dans une espece de mouvement perpetuel, jusqu'à ce que par leur frotement réciproque, elles se détruisissent mutuellement, & tombassent en poudre. Il n'y auroit ni Couleurs, ni Sons, ni Saveurs, ni Odeurs, ni Froid, ni Chaud. Comme on suppose, que Dieu nous auroit néanmoins donné le moyen de nous appercevoir de tout cela; ce

* *Paroles de l'Auteur de la* B. A. & M.

ce que nous appercevions reſſemble-roit, pour parler ainſi, la Boutique d'un Grand *Machiniſte*, ou comme un ſonge d'un Homme verſé dans les Méchaniques, qui lui repréſenteroit quantité de Machines, qui feroient devant lui tous les jeux, auxquels elles ſeroient deſtinées, par leur mouvemens, leurs figures, leurs poids & leurs chocs; mais ſans bruit, & ſans aucuns des effets, que nous appellons à préſent des qualitez ſenſibles.

Mais la Providence, dit nôtre Auteur, leur a donné le pouvoir d'exciter en nous des ſenſations de qualitez, qu'elles n'ont point, des Couleurs, des Sons, des Saveurs, des Odeurs, du Froid, du Chaud, & tout cela mêlé enſemble, avec une variété, un ordre & un agrément, qui n'ont point de bornes; afin que pendant que l'Homme eſt ici bas, il reſſente le plaiſir de toutes ces agréables ſenſations, & ſoit content de celui qui l'en a rendu capable. L'Univers eſt pour lui une eſpece de Théatre, plein d'une infinité d'objets, qui cauſent en lui ou du Plaiſir, ou de l'Amuſement, ou de l'Admiration.

Tout

Tout le monde peut aiſément ſe figurer la viciſſitude du Jour & de la Nuit, le Changement des Saiſons, avec toute la varieté des ſcenes, que la Nature nous préſente, & qui rempliſſent nos Eſprits d'une perpetuelle ſucceſſion d'images agréables & divertiſſantes.

On ne parle pas ici des differents amuſemens, que les Arts nous fourniſſent, des plaiſirs de la Lecture, de la Converſation, & des autres divertiſſemens de la vie; auxquels on prend plus, ou moins de part, ſelon la difference des états, auxquels on ſe trouve. La raiſon de cela eſt que l'on veut montrer aux perſonnes de toutes ſortes de conditions, qu'elles ont ſujet d'être contentes, & que la Providence n'a pas fait le Monde, pour remplir les hommes de gronderies & de murmures contre elle; ni afin que leurs Eſprits fuſſent la proie du Chagrin & de la Mélancholie.

L'Auteur a d'autant plus recommandé le Contentement d'Eſprit, que c'eſt une Vertu, qui eſt plus rare, parmi les Anglois, que parmi les autres Nations: *La Melancholie*, dit-il, *eſt une eſpece de Démon, qui hante*

hante nôtre Ile & qui nous vient souvent avec le Vent d'Eſt. Un fameux Nouvelliſte François, au contraire de ceux, qui commencent leurs Romans, par la plus belle ſaiſon de l'année, a ainſi débuté: Dans le triſte Mois de Novembre, où les Anglois ont accoûtumé de ſe pendre & de ſe noyer, un Amant deſeſperé ſortoit pour aller à la Campagne, &c.

Châcun doit s'armer contre l'intemperie du Climat, où il vit, & contre les deſordres de ſon propre Tempérament; en penſant à des choſes, qui cauſent, dans ſon Ame, une ſérenité perpetuelle, & qui lui donnent la force de ſupporter gayement les petits maux, auxquels la Nature Humaine eſt ſujette; & qui par le bon uſage, qu'on en fait, ſervent à faire parvenir à une Joie, ſans ennui, & à un Bonheur, ſans interruption.

Mr. *Locke*, dans ſon * *Eſſai ſur l'Entendement Humain*, a attribué le mélange du Bien & du Mal, de la Douleur & du Plaiſir, que l'on trouve dans tous les Ouvrages de la Nature, à une vûë particuliere de la Providence: *Une raiſon*, dit-il, *pour le-*

* *Liv. II. c. VII, 5.*

laquelle Dieu a répandu differents degrez de Plaisir & de Douleur, dans toutes les choses, qui nous environnent; ou qui ont de l'influence sur nous & les a mêlez ensemble, dans presque toutes les choses, qui frappent nos pensées, ou nos sens; c'est afin que nous apperceuant de leur imperfection, du peu de satisfaction, que nous en tirons, & de l'absence d'un Bonheur complet, dans la jouissance de toutes les Creatures, nous apprenions à rechercher ce Bonheur dans la jouissance de celui, auprès duquel il y a une joie entiere, & à la droite duquel sont des plaisirs pour toûjours.

Cette réflexion de Mr. *Locke* est très juste, & les remarques de l'Auteur sont fort judicieuses, & utiles; non seulement en Angleterre, mais parmi beaucoup d'autres Nations. Il y a deux choses, qui s'opposent au Contentement d'Esprit. L'une consiste dans les Passions, qui ne laissent pas l'Homme en repos, qu'il ne les ait satisfaites; & l'autre c'est une Religion mal-entendue, qui fait que l'on s'imagine que les Bons Chrétiens doivent être toûjours de mauvaise humeur.

L'amour des richesses, des honneurs,

* *Remarques de l'Auteur de la* B. A. & M.

neurs, ou des plaiſirs, que l'on n'a pas, & que l'on deſire violemment d'avoir, ſans qu'on voye de moyen de parvenir à leur jouïſſance, eſt une ſource de mécontentement, qui ſe répand ſur tout. Si l'on n'eſt pas content de ſoi-même, on l'eſt encore moins des autres hommes; que l'on mépriſe s'ils ſont au deſſous de l'état, où l'on ſe trouve, ou même s'ils ne font que l'égaler. On n'eſtime que ce que l'on voit au deſſus de ſoi, parce que ceux qui y ſont paroiſſent jouïr des richeſſes, des honneurs, ou des plaiſirs, que l'on ſouhaite. Mais s'il arrive (comme il arrive preſque toûjours) que ces gens-là, que l'on regarde comme heureux, ne faſſent aucune part aux autres de leur Bonheur; on leur porte envie & on les hait, comme indignes des Biens qu'ils poſſedent. Le commerce que l'on a avec ceux, qui ſont au deſſous de l'état où l'on eſt, ne donne aucune ſatisfaction. On n'aime pas même ſes égaux, parce qu'ils ne ſervent de rien, pour aider à parvenir au but, que l'on s'eſt propoſé. Cependant on eſt rongé de chagrins, de cupiditez, de jalouſies, d'envies, & d'autres paſſions

qui rendent malheureux les hommes, par elles mêmes. On va même plus loin, on s'en prend à la Providence, on commence à en douter, on trouve que le Monde eſt mal gouverné, ſeulement parce qu'on n'eſt pas ſoi même riche, que l'on n'a pas l'emploi que l'on prétendroit, ou que l'on ne peut pas prendre des plaiſirs que l'on ſouhaiteroit. Il n'y a du bien, comme on le croit, que pour les indignes, parce qu'on n'eſt pas pourvu ſoi-même, comme l'on voudroit; ce qui marque que Dieu a abandonné tout cela au Hazard.

Des gens, dans cette ſituation, ſont bien éloignez de pouvoir joüir de ce Contentement d'Eſprit ſi vanté, qui fait trouver le Paradis ſur la Terre; & il y a un très-grand nombre d'hommes déchirez de ſemblables deſirs. Ces gens-là ſe moquent de toutes les raiſons, qu'on a d'être ſatisfait, ils traitent de Philoſophie Chimerique tout ce que l'on oppoſe à leurs cupiditez, & ſe rient même de la Religion, qui leur eſt oppoſée.

Pour leur faire voir, non ſeulement combien ils ſont déraiſonnables,

bles, mais encore combien ils ſont ennemis de leurs propre Bonheur; il n'y a qu'à feindre de flatter leurs deſirs, & d'entrer dans leurs paſſions, en blâmant tout ce qu'on dit du Contentement d'Eſprit; après quoi il leur faut faire comprendre que puis que le but, qu'ils ſe propoſent, eſt de vivre heureux, ou le moins mal-heureux, qu'il eſt poſſible; ils doivent examiner en eux mêmes, ſi le Bonheur qu'ils recherchent s'approchera, ou ſi leur Malheur diminuera, par les Mécontentemens & les Murmures, auxquels ils s'abandonnent; & s'il ne vaudroit pas mieux prendre patience en attendant, en conſiderant l'état où l'on eſt, de ſon bon côté, & tâcher par des voies légitimes de l'ameliorer. Ils doivent conſiderer lequel eſt le plus ſouhaitable, d'être toûjours mécontent, ſans avancer rien: ou d'être contents de l'état où l'on eſt, & de le rendre peu à peu meilleur, par ſa bonne conduite. Si ces gens-là ont encore aſſez de calme, pour comprendre qu'il ne faut pas employer ſon eſprit à ſe rendre plus mal-heureux, que l'on n'eſt, ſuppoſé qu'on le ſoit; ils s'appercevront qu'ils ſont eux mêmes

leurs propres Bourreaux, & qu'ils ne ſont redevables de leurs agitations, qu'à leur mauvaiſe humeur. S'ils font une ſérieuſe réflexion là-deſſus, ils tâcheront de ſe corriger. Sinon, ils ſont dignes d'être abandonnez à eux mêmes ; pour ſe punir, par leur chagrin, du peu de ſoumiſſion, qu'ils ont pour la Providence.

On peut dire la même choſe, de tous les commandemens de l'Evangile, lors qu'on les trouve trop difficiles à obſerver, & qu'on en murmure. Il n'y a qu'à dire à ceux, qui ſont dans cette diſpoſition : *Faites tout le contraire de ce que l'Evangile dit, & vous verrez, ſi vous vous en trouverez mieux.* Il eſt palpable que pour les Particuliers & pour les Societez entieres, il eſt beaucoup plus utile d'obſerver les commandemens de l'Evangile. Si murmurer contre la Providence, & n'être pas content de ſon ſort, lors qu'on ne peut le changer, eſt quelque choſe de meilleur & de plus avantageux, pour aprocher du Bonheur, auquel on aſpire ; qu'on murmure, & qu'on ſoit mécontent. Mais ſi cela produit un effet tout oppoſé ; alors, ſi on ne veut pas obéïr à Dieu, à cauſe

ſe de lui, qu'on le faſſe à cauſe de ſoi même.

J'ai dit qu'une autre ſource du mécontentement & du chagrin eſt la Religion mal-entenduë. Il y a en effet des gens, qui s'imaginent que Dieu eſt de leur humeur; c'eſt à dire, un Maître chagrin & bizarre, qui n'a donné des commandemens aux hommes, que pour les tourmenter & leur faire ſentir ſon empire; ſans qu'il revienne aucun bien, ici bas, ni aux Particuliers, ni au Public, de l'obſervation de ces commandemens. Tels ſont ceux, qui chargent les Chrétiens d'auſteritez inutiles, qui ne rendent les hommes ni plus éclairez, ni meilleurs, ni plus humains. Ils voudroient qu'on ne prît aucune ſorte de plaiſir, pas même les plus innocens, & qui ſont inévitables; puis qu'il n'y a preſque aucune action naturelle, qui ne ſoit accompagnée de quelque plaiſir; comme manger quand on a faim, boire quand on a ſoif, ſe repoſer quand on eſt las, dormir quand on a ſommeil, voir la lumiere du Soleil, ſentir la chaleur du feu &c. Ils employent, pour raiſon, que les hommes ſont pecheurs, & n'ont par conſé-

quent mérité de reſſentir aucun plaiſir. On en tombe d'accord, mais qu'en reſſentant des plaiſirs inévitables, on reconnoiſſe qu'on ne les a nullement méritez, & que l'on en rende d'autant plus de graces à Dieu. Qu'on ne recherche pas avidement des plaiſirs difficiles à avoir, & nuiſibles; qu'on ne ſe rende pas voluptueux, ni trop délicat. Ce ſont là des vices blâmables; mais qu'on ait ſoin de ſa ſanté, & qu'on ne ſe rende pas inutile à ſoi même & aux autres, par une abſtinence outrée de ce que la nature demande, pour pouvoir s'aquiter des devoirs de la vie.

Dans le fonds, la conduite de la Providence, comme l'Auteur l'a fort bien montré, fait voir que Dieu veut que nous jouïſſions d'une infinité de plaiſirs, puis qu'il n'eſt pas poſſible de vivre, ſans cela; & l'Evangile ne nous a point impoſé d'auſteritez extraordinaires. S. Paul a nommé tout cela *des préceptes & des ſentimens humains, qui ont quelque apparence de ſageſſe, dans les cultes volontaires, qu'ils impoſent, dans l'humilité & en ce qu'ils n'épargnent point le corps, dont ils ne prennent aucun ſoin pour raſſaſier ſa chair.* Coloſ. II, 22, 23. Dieu ſavoit

bien

bien qu'il y avoit assez de maux dans la vie, qu'on n'éviteroit pas, dans l'état où est le Genre Humain; quelque vertu que l'on eût, & quelque prudence & quelque sagesse qu'on apportât dans sa conduite. Il n'a pas voulu imposer aux hommes un nouveau joug, qui ne les rendoit ni plus utiles à eux mêmes, ni aux autres. Il ne se plait point à les voir souffrir, mais à les voir éclairez & vertueux; dans des sentimens grands & nobles, selon leur foiblesse, de sa supréme Majesté; dans une fidele obéissance aux commandemens, qu'il leur a donnez dans sa Révelation, & non à des chimeres dont ils sont eux mêmes les inventeurs; dans la modestie & dans la temperance, à l'égard de tous les plaisirs, que le salut de la Societé Humaine, comme le bien des Particuliers & de leurs Familles, demande nécessairement; enfin dans des sentimens de charité envers les autres hommes, qui fassent qu'ils en usent envers eux, comme ils souhaiteroient que les autres en usassent envers eux mêmes. Il n'y a rien là de triste & de fâcheux, rien qui sente le Maître rude & qui n'inspire que la peur.

Si Dieu demandoit que les hommes ne péchaſſent jamais & qu'il ne les admît point à la repentance, en ſorte qu'ils ne puſſent obtenir aucune grace de lui, quoi qu'ils changeaſſent de vie; il faudroit qu'ils vécuſſent & mouruſſent tous, dans le deſeſpoir. Mais on ſait que Dieu n'éxige indiſpenſablement, que le changement de vie; qui n'eſt point impoſſible, & qui eſt la choſe du monde la plus juſte & la plus raiſonnable. On n'a pas donc ſujet de vivre, dans une ſombre triſteſſe, tant qu'on eſt ſur la terre, comme ſi cet état étoit agréable à Dieu. Si l'on a des habitudes formées de Vertu, que l'on n'efface point par des habitudes oppoſées dans le Vice; on a ſujet d'eſperer que Dieu fera grace pour tous les pechez paſſez, & ſur tout pour les pechez de foibleſſe; & l'on a raiſon de s'en *réjouir*. C'eſt ce que S. Paul conſeilloit à ceux de Philippes, quand il leur diſoit Ch. IV, 4. *Réjouiſſez-vous, ſans ceſſe, en nôtre Seigneur; je le dis encore une fois, réjouiſſez-vous.* Ceux qui ſont en cette ſituation ſont aſſurément en droit d'avoir l'eſprit calme & tranquille & de ſe faire plaiſir de

tout

tout ce qui eſt permis. Je pourrois expliquer cela, un peu plus en détail; mais la digreſſion a été aſſez longue, & il faut revenir à nôtre Auteur.

II. J'AI toûjours cru, dit-on dans * un autre Diſcours, que l'objet le plus utile que la Raiſon Humaine ſe puiſſe propoſer eſt la Nature de l'Homme. C'eſt le meilleur uſage, qu'il puiſſe faire de ſon Eſprit, que de ſe rendre cette matiere agréable & intereſſante. Les autres parties de la Philoſophie nous peuvent rendre peut-être plus ſavans; mais celle-ci nous rend, outre cela, meilleurs. L'Oracle ne déclara Socrate le plus ſage de tous les hommes, qui vivoient alors, que parce qu'il avoit choiſi la Nature Humaine, pour en faire l'objet de ſes méditations; recherche qui excelle autant, au-deſſus des autres parties de ce qu'on appelle Erudition; qu'il eſt de plus grande conſéquence de fixer la veritable nature & l'étenduë du Juſte & de l'Injuſte; que de déterminer la diſtance des Planetes, à l'égard du Soleil, & de calculer les tems de leurs révolutions.

* T. VI. *p.* 66. *N.* 408.

Un des meilleurs effets, qui naiſſent immédiatement de l'étude de la Nature Humaine; c'eſt que nous ceſſons par-là d'être ſurpris des actions, dont on croit communément qu'on ne peut rendre aucune raiſon; car comme rien ne peut être produit ſans cauſe, en faiſant attention à la nature & au cours des Paſſions, nous pourrons ſuivre chaque action depuis ſa premiere conception, s'il faut, ainſi dire, juſqu'à ſa mort. Nous ne ſerons point ſurpris de la conduite de Catilina & de Tibere; lors que nous ſaurons que l'un étoit animé par une cruelle Jalouſie, & l'autre par une furieuſe Ambition. Les actions des Hommes ſuivent leurs paſſions auſſi naturellement, que la lumiere ſuit la chaleur, & que tous les autres effets découlent de leurs cauſes. Il faut employer la Raiſon, pour regler les Paſſions, mais elles demeureront toûjours les ſources de nôtre conduite.

L'étrange & même l'abſurde varieté, qui paroît dans les actions des Hommes, montre clairement qu'elles ne peuvent pas venir immédiatement de la Raiſon. Des eaux ſi troubles ne peuvent pas couler d'une

d'une source aussi pure, que celle-là. Il faut nécessairement qu'elles viennent des passions, qui sont à l'Ame ce que les Vents sont à un Vaisseau. Ils le peuvent mouvoir, & lui causer sa perte. S'ils sont doux & favorables, ils le conduisent au port; s'ils sont contraires & trop orageux, ils le renversent dans les flots. De la même maniere, l'Ame est aidée & mise en danger, par les passions. Il faut que la Raison tienne la place du Pilote, & elle ne peut jamais manquer de sauver ceux qu'elle conduit, à moins qu'elle ne se manque à elle même. La violence des passions ne l'excusera jamais de s'y être laissée transporter. Elle doivent lui être soumises, & ceux qui souffrent qu'elles prennent le dessus trahissent la liberté de leur propre Ame.

Comme la Nature a formé les differentes Especes, comme une Chaine, qui s'étend du Ciel jusqu'à la Terre; l'Homme a été mis dans le Chainon, qui est entre l'Ange & la Bête. De-là vient qu'en lui, par une admirable liaison, la Chair se trouve attachée à l'Esprit; & c'est ce qui cause une guerre perpetuelle en-

e ſes paſſions. Selon qu'il inclī-
: à ce qu'il a de commun avec les
nges, ou avec les Bêtes ; on le
omme bon, ou mauvais. Si la
harité, la Miſericorde & le Bon
aturel prévalent en lui, on parle
e lui, comme d'un Ange ; ſi la
laine, la Cruauté & l'Envie y pré-
ominent, elles montrent la liaiſon
u'il a avec les Bêtes.

Il s'enſuit de là que toutes les paſ-
ons ſont en tous les Hommes; mais
u'elles ne paroiſſent pas toutes en
ous. Le temperament, l'éducation,
es coûtumes du païs, la Raiſon &
utres cauſes ſemblables en peuvent
ugmenter, ou diminuer la force;
nais les premiéres ſemences en de-
neurent toûjours dans l'Homme, &
ie manquent pas de pouſſer à la pre-
niére occaſion favorable. J'ai oüi
aire l'Hiſtoire d'un homme doux &
ieux, qui ayant été nourri dès ſa
aiſſance de lait de chêvre, paroiſ-
oit fort modeſte, en public, par
'attention qu'il faiſoit à ſes actions;
nais qui ſouvent ſe retiroit en par-
iculier, où il ſe divertiſſoit à ca-
rioler, comme les chêvres. S'il
ous étoit permis de ſavoir ce qui ſe
aſſe dans les retraites des plus ſé-

veres

veres Philoſophes; nous trouverions, ſans doute, qu'ils y retournent perpetuellement à ces paſſions dominantes, qu'ils cachent avec tant d'art au Public. Je me ſouviens d'avoir lu, dans *Machiavel*, que châque Etat doit être dans un ſoupçon perpetuel, à l'égard des Voiſins, pour n'être pas ſurpris au dépourvû, lors qu'il arrive quelque accident. De même la Raiſon doit être perpetuellement en garde, contre les Paſſions, & ne ſouffrir jamais qu'elles executent quelque deſſein, qui détruiſe ſa ſureté. Mais en même tems, elle ne doit pas ſi fort diminuer leurs forces, qu'elle les rende mépriſables, & qu'elle ſoit elle même deſtituée de leur ſecours, lors qu'elle en a beſoin.

L'Entendement étant de lui même trop lent & trop foible, pour mettre l'Ame en action; il eſt néceſſaire qu'elle ſoit miſe en mouvement, par les vents doux des paſſions, qui peuvent l'empêcher de ſe gâter & de ſe corrompre, par le repos. Elles ſont auſſi néceſſaires au ſalut de l'Ame, que la circulation des Eſprits Animaux l'eſt à la ſanté du corps. Elles la conſervent en vie, en for-

ce & en vigueur ; & l'Ame ne sauroit s'aquiter de son devoir, sans leur secours. Ces agitations nous ont été données, avec nôtre être, & ce sont comme de petits Esprits, qui naissent & qui meurent avec nous. Dans les uns ils sont doux, aisez & moderez ; & dans les autres, fougueux & violents, sans vouloir jamais se laisser conduire aux renes de la Raison.

On peut remarquer généralement, qu'il y a une certaine proportion, entre les forces de la Raison & celles de la Passion. Les plus grands Génies ont ordinairement les plus violens desirs : comme au contraire les plus foibles ont les passions les moins vives. Il est juste que la vigueur des chevaux ne soit pas si grande, que celui qui tient les renes ne les puisse retenir. Les jeunes gens, dont les passions ne sont pas un peu desordonnées, donnent ordinairement le moins d'esperance. Le feu de la Jeunesse s'éteint, avec le tems ; & si c'est une faute, c'est une faute, qui se corrige tous les jours ; mais assurément ceux qui n'ont point de feu, dans leur Jeunesse, n'ont point de vigueur, dans un Age plus avancé. Nous devons donc prendre garde, qu'en

qu'en travaillant à regler nos Paſſions, nous ne les éteignions entierement; car c'eſt en quelque maniere éteindre la lumiere de l'Ame; & être ſans paſſion, & s'en laiſſer entierement tranſporter, c'eſt être également aveugle.

* Quoique les paſſions n'éclairent pas l'Ame, par elles mêmes; elles ne laiſſent pas de l'exciter à rechercher ce qui eſt Vrai & ce qui eſt Juſte, & à le diſtinguer de ce qui lui eſt oppoſé, & elles l'aident à fuir l'Erreur & l'Injuſtice. Cela ne ſe peut faire ſans des mouvements d'Amour & d'Averſion, & ces mouvemens ſont aſſurément des paſſions. Les perſonnes trop indolentes, qui ne ſe mettent point en peine du Vrai & du Faux, du Juſte & de l'Injuſte, ne ſont bonnes à rien, qu'à ſuivre la foule qui les entraine, ſelon les mouvemens qu'elle reçoit de ceux qui la conduiſent. Si ces conducteurs ſont mauvais, les Indolens ne les ſuivent pas moins, qu'ils ſont les bons, lors qu'ils ont le bonheur d'en avoir.

La ſéverité extraordinaire, continue l'Auteur, dont on uſe dans la plûpart de nos Ecoles, étouffe la viva-

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

vivacité de l'Eſprit & détruit plus de bons génies, qu'elle n'en cultive. C'eſt une grande erreur, que de s'imaginer, qu'il faut entierement ſoumettre les paſſions; de petites irrégularitez ſont quelquefois non ſeulement nées avec nous, mais doivent être même cultivées, parce qu'elles ſont accompagnées des plus grandes perfections. Tous les grands Génies ont des défauts mêlez, parmi leurs Vertus, & reſſemblent aux Ronces enflammées, dont les épines ſe trouvent au milieu de la clarté, qu'elles rendent.

Puis donc que les paſſions ſont les principes des actions des hommes, il les faut ménager, ſans éteindre leur vigueur, & les tenir ſeulement ſous la conduite de la Raiſon. Il faut qu'elle les gouverne, plûtôt comme des Sujets libres, que comme des Eſclaves; de peur qu'en travaillant à les rendre obeïſſantes, elles ne deviennent trop languiſſantes, pour ſervir aux grands deſſeins, pour leſquels la Nature les a deſtinées. Pour moi, il faut que j'avouë que je n'ai jamais pu goûter cette ſecte de Philoſophes, qui ont prétendu que le Sage devoit être ſans paſſions.

Il

Il me ſemble qu'il eſt abſurde de vouloir qu'un homme ſe dépouille lui même de l'Humanité, pour parvenir à la Tranquillité de l'Ame; ou qu'il arrache de ſoi même les principes de toutes ſes actions, parce qu'il ſe peut faire que ces principes produiſent de mauvais effets.

† Auſſi n'y a-t-il jamais eu homme, parmi les Stoïciens même les plus conſommez dans cette eſpece de Philoſophie, qui ait été ſans paſſion; &, ce qui eſt encore plus, perſonne ne l'a dû être, ſelon leurs propres principes. Aucun Stoïcien n'auroit oſé dire qu'il faut être diſpoſé de même, à l'égard du Vrai & du Juſte, qu'à l'égard du Faux & de l'Injuſte. Il faut, ſelon eux, comme ſelon tous les autres, aimer, rechercher, embraſſer & défendre la Verité & la Juſtice; & au contraire haïr, fuir, déteſter, & attaquer, de toutes ſes forces, le Menſonge & l'Injuſtice; & cela non ſeulement en géneral & dans les ſpéculations Philoſophiques, mais auſſi en détail & dans la pratique perpetuelle de la Vie. Il faut préferer ceux qui diſent la Verité & qui ſe piquent de ſuivre

† *Remarques de l'Auteur de* la B. A. *&* M.

ſuivre la Juſtice dans leurs actions, & la ſuivent en effet, aux Menteurs & à ceux dont la conduite eſt injuſte. On doit défendre les premiers, non ſeulement avec prudence, mais avec courage & avec affection; & s'oppoſer aux autres avec fermeté, & en faiſant voir ouvertement qu'on deſapprouve leurs actions. C'eſt ce que les plus ſages & les plus moderez Stoïciens ont fait, & même avec plus de roideur & de véhemence, que les autres Philoſophes; comme on le peut voir, par l'exemple d'*Epictete*, qui a été l'un des plus grands & des plus ſinceres Stoïciens, de l'Antiquité, autant qu'on en peut juger par ſes diſcours & par ſa Vie. Ils ſe trompoient ſeulement dans le ſens des mots, qui marquent ce que nous appellons *Paſſions*. Ils les définiſſoient en ſorte, que ces mouvemens renfermoient toûjours quelque choſe de vicieux; auquel cas, ils avoient raiſon de les blâmer. Mais ils auroient dû conſiderer que ces mouvemens n'étoient ni bons, ni mauvais de leur nature; & qu'ils le devenoient ſeulement, par leurs objets. Aimer le Vrai & le Bien, & le témoigner en toutes occaſions,

eſt une paſſion loüable & légitime; au contraire les négliger, ou les haïr eſt une paſſion illégitime. *Aimer* & *Haïr* ſont donc des mouvemens, qui n'ont en eux mêmes rien de bon, ni de mauvais, & qui ne le deviennent, que par leurs objets. Il en eſt de même des paſſions particulieres.

Mais les Stoïciens affectoient de parler autrement que les autres, quoi qu'ils euſſent les mêmes principes dans le fonds, & qu'ils gardaſſent la même conduite. J'entens les vertueux, car pour les autres ils n'étoient pas dignes qu'on les nommât Philoſophes. Si l'on veut des exemples encore plus illuſtres qu'*Epictete*, on n'a qu'à conſiderer *Caton* d'*Utique* & ſon neveu *Brutus*, qui étoient de gens auſſi doux & auſſi moderez, qu'il fût poſſible; mais en même tems courageux défenſeurs de ce qu'ils croyoient vrai & juſte, & ennemis jurez du Menſonge & de l'Injuſtice. Ils ont même perdu leurs vies, pour cela. S'ils avoient pu applaudir, ou ſeulement diſſimuler les fourberies & les injuſtices de Céſar, ils auroient pu vivre en repos, & joüir même des plus grands

grands honneurs de la République Romaine.

Considerer tout, avec un œuil indifferent, ne s'interesser ni à la Verité, ni à la Vertu, & regarder les Bons & les Méchants, avec une égale inclination, sans sentir aucun mouvement d'Amour, ou d'Aversion, étoit un vice, dont ils étoient très-eloignez; comme on le peut voir par leurs vies, qu'on ne sauroit lire sans les aimer, & sans concevoir de la haine & de l'indignation contre la conduite de leurs ennemis.

III. JE voudrois pouvoir mettre ici les Onze Discours, qui sont depuis le Nombre 411. jusqu'au 421, sur *les plaisirs de l'Imagination*, où l'Auteur a traité, d'une maniere très-fine & très-ingenieuse, un sujet, que personne n'avoit, que je sache, examiné avant lui, au moins de cette maniere & dans cette vuë. Mais il faudroit les traduire tous entiers, ou à peu près, comme j'ai fait les précedens; & c'est ce qui ne se peut pas faire, dans un Ouvrage de l'étendue de celui-ci. Je renvoye les Lecteurs, qui entendent l'Anglois à l'Original, qu'ils liront avec

un

un extrême plaiſir. Si celui, qui a commencé à traduire *le Spectateur*, continue, ceux qui n'entendent que le François pourront auſſi en être régalez. Il auroit auſſi été à ſouhaiter que l'Auteur Anglois eût traité des Maux de l'Imagination ; qui, comme il le dit fort-bien, n'eſt pas moins capable de Douleur que de Plaiſir. Quand le Cerveau eſt bleſſé, par quelque accident, ou l'Ame troublée par des ſonges, ou par quelque maladie ; l'Imagination eſt accablée d'idées étranges & chagrines, & épouvantée par mille monſtres hideux, qu'elle ſe forme elle même. „ Penthée en fureur voit des „ troupes d'Eumenides; deux Soleils & deux Thebes ſe préſentent „ à ſes yeux. Oreſte, fils d'Agamemnon, que les Poëtes ont fait „ paroître ſi ſouvent ſur la ſcene, „ voit ſa mere armée de flambeaux „ & de ſerpens, & les Furies vengereſſes aſſiſes ſur le ſeuil de ſa „ porte.

† *Eumenidum veluti demens videt agmina Pentheus,*
Et Solem geminum & duplices ſe oſtendere Thebas ;
Aut,

† *Virgile En. L. IV. 469.*

Aut Agamemnonius scenis agitatus Oreſtes,
Armatam facibus matrem & serpentibus atris,
Cùm videt, ultricesque sedent in limine Diræ.

Il n'y a, dit-il, aucun ſpectacle dans la nature plus mortifiant, que celui d'un homme troublé, dont l'imagination eſt violemment frappée & l'Ame toute en confuſion & en deſordre. Babylone n'a rien de ſi mélancholique, dans ſes ruines. Mais à combien d'hommes ne fait-on pas ſouffrir des maux réels, en les repaiſſant de biens imaginaires; & au contraire combien n'y en a-t-il pas, qui de peur de maux imaginaires, dont ils s'affligent eux mêmes, abandonnent volontairement de veritables biens; dont rien ne les empêche de jouïr, que de fauſſes opinions? Cette matiere meneroit loin, & pourroit être ſoutenue, par bien des raiſons & des exemples.

IV. IL y a dans cet Ouvrage quelques ſonges ingenieux, dont on a pu voir un, dans ce qui en a été traduit. J'en mettrai † ici un autre, que j'abregerai un peu & que je raconterai à ma maniere. Après

† *Tom. VI. Nomb. 483. pag. 372.*

Après avoir lû quelques paſſages de Poëtes Anciens & Modernes, & même quelque uns de l'Ecriture Sainte, où la Divinité eſt repréſentée comme peſant le mérite, ou la deſtinée des Hommes; je m'endormis, en rêvant à cette maniere de parler figurée, & il me ſembla de voir ſur une table une balance d'or, ſuſpendue à une chaine du même metal, comme ſi l'on y alloit peſer quelque choſe. Je vis enſuite quelcun qui apporta quantité de poids égaux en apparence & qui les mit d'abord ſur la table. J'en pris quelques uns dans ma main, & en les tenant je ne m'apperçus pas qu'il y eût de la difference entr'eux en peſanteurs. Je ne le reconnus, que par l'experience. Je ne m'apperçus pas non plus d'abord que ces poids avoient des mots écrits; juſqu'à ce que l'homme, qui les avoit apportez, me les eût fait voir.

Il mit d'abord, ſans rien dire, deux poids égaux, comme il ſembloit à l'œuil, dans la balance, mais l'un fut dans un moment enlevé par l'autre. L'Homme me montra le plus peſant, & les lettres, qui étoient écrites deſſus, où

je

je lus, *la Sageſſe*, & enſuite le plus leger, où il y avoit écrit, *les Richeſſes*.

Je vis jetter après cela dans la balance un ſeul poids, d'un côté, qui ne paroiſſoit pas plus grand que les autres; & dans l'autre côté, de la balance un nombre conſiderable de poids auſſi gros, mais qui demeurerent ſuſpendus, ſans pouvoir en aucune maniere faire pencher le baſſin où ils étoient. L'Homme, qui peſoit, me les mit en ſuite tous en main, & j'y vis les noms de *Tems*, *Proſperité*, *Affliction*, *Abondance*, *Pauvreté*, *Pertes*, *Gains*, *Malheurs*, *Succès*, &c. Je lui demandai le poids de l'autre baſſin, qui les avoit ſeul tous tenu ſuſpendus, & comme il me l'eût donné, je lus deſſus, *l'Eternité*, & le Peſeur me dit que quand j'aurois mis toutes les Créatures, dans l'autre baſſin, elles n'auroient nullement égalé ce poids.

La balance étant vuidée, il jetta dans un des baſſins divers autres poids, qui le firent pencher juſqu'à la Table; mais un moment après un ſeul poids, qui n'étoit pas plus gros que l'un des autres, les égala, & fit

un

un peu pancher la balance. Le Peſeur me fit voir ſur les poids, qui paroiſſoient ſi legers, les noms des plus grandes dignitez, qu'il y ait ſur la Terre; & ſur l'autre, qui les ſurpaſſoit tous, le mot de *Vanité*; ce qui me fit reſſouvenir de la Verſion de *Buchanan* du vers. 9. du Pſ. LXII.

Ventoſa Regum & Principum potentia
Eſt vanitate vanior,
Adeóque fumo levior; ut ſi Principum
Hac lance vires ponimus,
Inanitatem hac collocet, cunctis ſimul
Inanitas præponderet.

Il y eut auſſi divers autres poids égaux exterieurement, qui parurent être de très-differentes peſanteurs dans la balance; comme ceux qui portoient les noms, de *Religion* & d'*Hypocriſie*; de *Savoir* & de *Pédanterie*; d'*Eſprit* & de *Vivacité*; de *Dévotion* & de *Superſtition*; de *Sageſſe* & de *Gravité*, outre pluſieurs autres.

Je vis encore un poids, ſur l'un des côtez duquel on liſoit: *dans le langage des hommes*, *Calamitez*; & de l'autre: *dans le langage des Dieux*, *Bénedictions*. Ce poids ſurpaſſa ceux de la *Santé*, des *Richeſſes*, de la *Bon-*

ne-fortune, & pluſieurs autres ; qui dans ma main me paroiſſoient plus peſans.

Deux autres poids, dont l'un étoit nommé *Talents naturels* & l'autre *Erudition*, me firent remarquer un nouveau phénomene ; c'eſt qu'encore que le ſecond fût plus leger que le premier, lors qu'on le mettoit dans le baſſin oppoſé ; néanmoins quand on le joignoit au premier, dans le même baſſin, ils égaloient enſemble un poids cent fois plus peſant qu'auparavant. Je fis la même remarque ſur *la Foi* & la *Bonne Vie* ; car quoi que cè dernier ſurmontât l'autre ſéparément, néanmoins il devenoit mille fois plus peſant, lors qu'il lui étoit joint. Je remarquai le même rapport dans les poids, nommez *Eſprit* & *Jugement* ; *Philoſophie* & *Religion* ; *Juſtice* & *Humanité* ; *Zele* & *Charité* ; *Profondeur de Sens* & *Clarté de Stile* ; & dans pluſieurs autres qu'il ſeroit trop-long de rapporter.

Comme les Songes mêlent ſouvent le burlesque & le ſérieux, je vis peſer beaucoup d'autres choſes, l'une contre l'autre, qui me firent rire. Je vis, par exemple, qu'un petit

tit *in octavo* en Anglois étoit plus pesant qu'un *in folio* en François ; & qu'un ou deux Auteurs Grecs, & Latins, étoient auſſi peſants, que toute une Bibliotheque de Modernes.

Je fus bien fâché de voir, en m'éveillant, la balance d'or évanouïe ; mais je réſolus de n'eſtimer, ni ne mépriſer rien à l'avenir, par ſon apparence exterieure, mais par ſa valeur interne.

V. IL y a, dans cet Ouvrage, comme je l'ai dit, beaucoup de plaiſanteries, qui font voir la Sotiſe de l'Homme, à divers égards ; que l'on fera bien de lire dans l'Original, dans lequel elles ont meilleure grace. L'Auteur ſe moque, entre autres choſes, † des Critiques, qui publient de nouveau les Ecrits des Anciens, avec de diverſes leçons ; qui ne ſont, pour la plûpart, que des fautes palpables des Copiſtes, ou des choſes de néant, comme ET pour AC ; au lieu d'expliquer ce qu'il y a de difficile.

Il faut avouër qu'il n'a pas tout à fait tort en cela, & que la grande exactitude en des bagatelles, jointe

† *Tom. VI. p.* 413. *Nomb.* 470.

à la négligence, à l'égard des choses utiles, ne sauroit être excusée. Mais comme il faut savoir le Latin, ou même le Grec, pour se former une idée de que c'est que Critique; l'Auteur prend une chanson Angloise, & feint d'en rapporter des varietez tirées d'anciens MSS. & de la corriger là-dessus; ce qui fait comprendre à ceux qui ne savent que l'Anglois, qu'il y a bien de la charlatanerie, & du ridicule, dans l'abus & dans l'affectation pédantesque, que quelques Savans font de cette Science.

† Comme j'ai moi même écrit de la Critique, bien des personnes, qui n'entendent que les Langues Modernes, où l'on n'en fait que peu ou point d'usage, m'ont souvent demandé en quoi consistoit cet art de corriger les passages corrompus de l'Antiquité. Je le leur ai expliqué, autant qu'il m'a été possible. Mais puis que l'occasion s'en présente ici, au lieu de mettre la Chanson Angloise, avec les remarques, qu'on n'entendroit pas; je critiquerai l'Ode de Mr. *Despreaux*, sur la prise de Namur, com-

† *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

comme pourroit faire un Critique en mille ans d'ici, qui ſeroit du même goût ſur la Poëſie Françoiſe, que le ſont aujourdhui quelques-uns de nos Critiques, ſur la Greque & ſur la Latine.

Remarques Critiques ſur l'Ode ſur la priſe de Namur, par Louis XIV.

„ Vers 8. *Marquez-en bien la cadence.* Que veut dire ici *Boileau*? Appelle-t-il les Muſes pour battre la „ meſure, pendant qu'il chantera „ une Ode qu'elles ne lui ont pas inſpirée? Il ſe ſeroit étrangement „ oublié. Il ſe pourroit faire que le „ Poëte eût écrit:

„ *Marquez-en bien la cadence,*
„ *Vous Vents & faites ſilence;*
„ au lieu de, *Et vous Vents* &c.

Si cette Ode étoit demeurée Manuſcrite, & ſe trouvoit écrite de la ſorte, en quelque Copie; il ne manqueroit pas de Critiques, qui aſſureroient que l'Auteur auroit écrit de la ſorte, & néanmoins ils ſe tromperoient.

„ 21. *Eſt-ce Apollon & Neptune.* Qui „ pourroit ſouffrir ce Soleciſme? Ecrivez: *ſont-ce Apollon & Neptune,* „ comme il y a dans la ſuite: *Ont* „ *bâti ces murs* &c. Le Poëte ſavoit

„ trop bien la Grammaire & écri-
„ voit trop correctement, pour fai-
„ re une faute comme celle-là. Je ſai
„ qu'on pourroit dire que c'eſt une
„ *Hypallage de Nombre*; mais ces figu-
„ res n'ont été inventées, que pour
„ autoriſer les fautes des Copiſtes.

Quelque apparence qu'eût cette remarque, elle ſeroit pourtant fauſſe; comme ceux, qui entendent la Langue Françoiſe, le comprennent bien aujourd'hui.

„ 31. *Dix mille vaillans Alcides* &c.
„ Peut-on appeller des Hercules de
„ méchants mouſquetaires, qui ti-
„ roient de derriere un parapet? C'eſt
„ aſſez de dire, *mille ſoldats intrepi-*
„ *des*, & peut-être que l'Auteur a-
„ voit ainſi écrit.

On feroit mieux parler Mr. Deſpreaux, qu'il n'a fait; mais on gâteroit cette jaillie Poëtique, qui n'eſt pas ſujette aux regles rigides du Bon-ſens.

„ 34. *Font petiller leurs remparts.* Le
„ mot de *petiller* eſt bas, & convient
„ mieux aux petards d'un feu d'ar-
„ tifice, qu'au bruit de la mouſque-
„ terie. Voyez ſi on ne devroit pas
„ lire : *font briller tous ces remparts.*
„ On dit mieux *briller d'éclairs*, que
„ petiller *d'éclairs*, & il y a des MSS.

„ où

„ où l'on trouve *briller*, qui eſt ſans
„ doute pour briller.

Tout ſpecieux que cela pût être, il n'en ſeroit pas moins faux.

„ 157. *Et deſormais gracieux.* Le mot
„ de *gracieux* ne vaut rien, pour dé-
„ crire un ſoldat, qui avoué, par-
„ mi les ſiens, qu'il n'a pas oſé at-
„ taquer les Ennemis. Liſez;

„ *Deſormais moins glorieux*
„ *Allez à Liege, à Bruxelles*
„ *Porter les humbles nouvelles*
„ *De Namur pris à vos yeux.*

„ *Moins glorieux* quadre fort bien à
„ des fanfarons, qui ſont réduits à
„ porter *les humbles nouvelles* d'une
„ place priſe à leur vûe. Les *gra-*
„ *cieuſetez* ne conviennent pas à des
„ gens, mortifiez de la perte de leur
„ honneur. Nôtre Poëte n'igno-
„ roit pas cela, & n'a pu commet-
„ tre une ſemblable incongruité.

„ 161. & *ſuivants.* La derniere
„ Strophe de cette Ode paroît indi-
„ gne de *Boileau*, pour deux raiſons.
„ La premiere eſt que le Poëte dit
„ qu'il s'en va, *plus hardi* que l'ar-
„ mée des Alliez, faire voir qu'il
„ ſait les avenues des bois fréquen-
„ tez par *Horace*. Quel rapport y a-
„ t-il de la *hardieſſe* des ſoldats des

„ Alliez, avec cette hardieſſe Poë-
„ tique? Eſt-ce être *plus hardi* qu'u-
„ ne armée beaucoup plus foible
„ qu'une autre, qui s'étoit poſtée
„ avantageuſement, & qui à cauſe
„ de l'inégalité du nombre & du
„ terrein deſavantageux, pour les
„ attaquants, juge qu'elle ne doit
„ pas hazarder un combat; que de
„ compoſer une Ode Pindarique, à
„ loiſir, dans ſon Cabinet? L'ar-
„ mée des Alliez auroit été non *har-*
„ *die*, mais téméraire, ſi elle avoit
„ attaqué les François devant Na-
„ mur; & un Poëte, qui faiſoit des
„ vers depuis long-tems, avec un
„ grand ſuccès, auroit été bien ti-
„ mide, s'il n'eût oſé faire une ſeule
„ Ode Pindarique, en François.
„ La faute, que *Boileau* auroit com-
„ miſe, en vantant ſa prétendue
„ *hardieſſe*, auroit été pire que celle
„ de *Timée*, blâmé par * *Longin*,
„ pour avoir dit, en parlant d'Ale-
„ xandre, *qu'il avoit conquis toute l'A-*
„ *ſie, en moins de tems, qu'Iſocrate*
„ *n'en avoit employé à compoſer ſon*
„ *Panegyrique. Longin* s'écrie là-deſ-
„ ſus: *voilà, ſans mentir, une com-*
„ *paraiſon admirable d'Alexandre le*
„ *Grand*

* *Du Sublime Ch. III.*

„ *Grand avec un Rhéteur!* Ne pourroit-on pas dire plus juſtement: „ *voilà une comparaiſon admirable, de* „ *Guillaume* III. *n'oſant pas attaquer* „ *une armée ſupérieure à la ſienne,* „ *par le nombre des ſoldats & poſtée* „ *avantageuſement, avec un Poëte qui* „ *fait une Ode Pindarique de cent ſoi-* „ *xante & dix vers, dans ſon Cabinet!* „ *Boileau* ſavoit trop bien ſon *Longin*, pour tomber de cette maniere dans le ſtile froid. La ſeconde „ raiſon eſt qu'il y a un trait Satirique à la fin, contre *Perrault*. Cela „ eſt tout à fait hors de ſa place. „ Quelcun aura donc ajoûté cette „ Strophe à *Boileau*, & il y a des „ MSS. où elle ne ſe trouve point. „ Qu'on l'efface donc deſormais, „ dans les Editions, qu'on fera des „ OEuvres de ce grand Poëte; qui „ aſſurément ne l'a point faite. „ *C'eſt comme un Critique pourroit raiſonner, dans mille ans d'ici, ſur cette Ode de Mr.* Boileau, *& la corrompre entierement par des conjectures frivoles.* Si Horace, ou quelque autre ancien Poëte, traité de même, reſſuſcitoit, il riroit bien de la hardieſſe des Critiques téméraires, qui auroient défiguré *ſes Ouvrages, ſelon*

leur mauvais goût. Cela n'empêche pas d'ailleurs que la Critique modeſte & retenue ne ſoit très-eſtimable, comme on l'a montré ailleurs.

VI. JE donnerai encore un exemple, ou deux, tirez du VII. Tome; après quoi, je finirai. Il y a, dit *a* l'Auteur, quelque choſe de fort ſublime, quoi qu'aſſez imaginaire, dans la deſcription que *Platon* donne de l'Etre ſuprême, que *la Verité eſt ſon corps & la Lumiere ſon ombre.*

b Je ne me ſouviens pas d'avoir lû cela, dans *Platon*; mais je me ſouviens d'avoir lû, dans la vie de *Pythagore* par *Porphyre*, „ que ce Philoſophe enſeignoit principalement „ qu'il falloit dire la Verité, que „ c'étoit la ſeule choſe qui pouvoit „ rendre les hommes ſemblables à „ la Divinité; puis que, comme il „ l'avoit apris des Mages, qui nomment Dieu Oromaze, *le Corps de la Divinité eſt ſemblable à la Lumiere & ſon Ame à la Verité.* C'eſt au nomb. XLI. de l'Ed. d'Amſterdam. Mais il eſt vrai que *Platon* a auſſi fort recommandé de dire la Verité.

Con-

a Tom. VII. p. 178. Nomb. 507. b Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.

Conformément à cette définition, continue l'Auteur, il n'y a rien de si opposé à la Nature Divine, que l'Erreur & la Fausseté. Les Platoniciens estimoient si fort la Verité, qu'ils croyoient qu'elle n'étoit pas moins nécessaire que la Vertu, pour mettre l'Ame en droit de jouïr d'un état séparé. Ainsi comme ils recommandoient les devoirs de Morale, pour préparer la Volonté pour l'Etat d'une autre Vie; ils prescrivoient l'étude de diverses Sciences, pour rectifier l'Entendement. *Platon* disoit, que les Mathematiques *purgeoient* l'Ame, & la purifioient de l'Erreur, en la nourrissant de la Verité, qui est la nourriture de l'Entendement, comme la Vertu est la perfection & le bonheur de la Volonté.

Il y a plusieurs Auteurs, qui ont montré le mal qu'il y a à mentir, & fait voir combien ce peché est odieux. Je ne considererai ici qu'une sorte particuliere de Mensonge, dont on n'a pas tant parlé. J'entends l'abominable coûtume de mentir par esprit de Parti. Ce vice est aujourdhui si dominant, parmi nous, qu'on y prend, pour un homme

ſans principes, un homme, qui ne fait pas tout ce qu'il peut, pour répandre dans le monde certain Syſtême de Menſonges. Les Cafez vivent de cela, par-là les preſſes roulent, & de là des Auteurs diſtinguez tirent leur ſubſiſtence. Nos converſations, en buvant bouteille, en ſont ſi fort infectées, qu'un Menſonge de Parti paſſe pour un entretien auſſi recevable, qu'une rencontre plaiſante, ou une Hiſtoire agréable. La moitié des grands parleurs de nôtre Nation deviendroient muets, ſi cette ſource de diſcourir étoit tarie. Il y a néanmoins un avantage, que l'on tire de cette déteſtable pratique; c'eſt que l'on a deſormais ſi peu d'égard, pour les apparences de la Verité, que les Menſonges ſont comme des coups, que l'on décharge en l'air, qui ne bleſſent perſonne. Quand nous entendons faire une hiſtoire de Parti à quelque Etranger, nous tâchons de penetrer ſi celui qui la raconte eſt un *Whig*, ou un *Tory*; d'où nous concluons d'abord que ce ſont des diſcours à la mode, par leſquels cet honête homme tâche de faire valoir ſon zele, ſans avoir aucun égard à la

veri-

verité de ce qu'il peut dire. On regarde, comme destitué de sens Commun, un homme qui ajoûte foi aux rélations des Auteurs de Parti; & ses amis même branlent la tête, quand on parle de lui, & le regardent comme un bon instrument, pour répandre de semblables choses, & comme un idiot bien-intentionné. Lors que c'étoit la coûtume de préparer de loin un Mensonge, pour le publier à la premiere Conjoncture favorable; ce Mensonge faisoit ordinairement de l'effet, & ne servoit pas peu à la Faction, qui s'en servoit; mais à présent chacun est sur ses gardes & l'artifice est si connu, qu'il devient inutile.

Je me suis souvent étonné de voir des personnes de probité, qui auroient fait scrupule de rien avancer de faux, pour leur avantage particulier, donner si facilement dans un Mensonge, quand il venoit de leur Faction, quoiqu'ils ne l'ignorassent pas. Comment est-il possible que des gens d'honneur, quand il s'agit de leurs interêts personnels, deviennent de grossiers menteurs, quand il s'agit de ceux du Parti? Si nous pénetrons le fonds de cette conduite,

nous en trouverons trois raisons, & nous découvrirons en même tems qu'elles ne sont point suffisantes, pour excuser une pratique aussi criminelle.

Premierement, on s'imagine que la faute, qu'il y a à mentir, & par conséquent la peine qu'on mérite, diminuent beaucoup, si elles ne sont pas tout à fait anéanties, par la multitude de ceux, qui y participent. Le poids d'une fausseté, qui seroit trop pesant, pour un homme seul, devient leger, dans leur imagination, lors qu'il est partagé entre plusieurs. Ces gens-là se trompent, la faute répandue de la sorte ne diminue point, elle ne fait que se multiplier. Chacun est criminel pour son particulier, à proportion de la faute qu'il commet, & non du nombre de ceux, qui y participent. Le crime & la peine qu'il mérite, sont d'une aussi grande conséquence, pour chaque personne de la multitude, qui le commet, que si elle avoit été seule à le commettre.

Mais en second lieu, encore que la multitude de ceux qui s'unissent à mentir, ne puisse pas exempter de faute ceux qui la composent, elle

peut

peut au moins leur en épargner la honte. Le ſcandale, qu'il y a dans le Menſonge, eſt en quelque maniere perdu & anéanti, lors qu'il ſe trouve partagé entre pluſieurs milliers; comme une goûte de la plus noire teinture s'évanouït entierement, lors qu'on la verſe, dans une grande quantité d'eau. La tache ſubſiſte encore, mais elle ne paroît plus. C'eſt une grande tentation, pour pluſieurs de ceux, qui pechent par eſprit de Parti, & qui évitent les crimes, non comme préjudiciables à leur Vertu, mais ſeulement comme nuiſibles à leur réputation. Il ſuffit, pour montrer la foibleſſe de cette raiſon, qui palliе le crime, ſans l'ôter, que tous ceux, ſur qui elle a de l'influence, ſe déclarent d'infames hypocrites, qui préferent l'apparence de la Vertu à la réalité, & qui ne ſont déterminez à ſe conduire, comme ils font, ni par les mouvemens de leur Conſcience, ni par ceux du veritable Honneur, ni par aucun principe de Religion.

Le troiſiéme & le plus grand motif de ſe joindre à ceux qui mentent, pour un certain Parti, quoi qu'on

ſâche

sache que c'eſt un menſonge; c'eſt que ce menſonge ſert à avancer l'interêt de ce que l'on regarde, comme une bonne cauſe. On a montré tant de fois que ce motif ne vaut rien; qu'il faut être tout à fait deſtitué des principes de la Religion Naturelle & de la Chrétienne, pour ſe laiſſer toucher d'une ſemblable raiſon. Si l'on peut avancer ce qu'on appelle le Bien de ſon Païs, par les plus noires calomnies, & par les plus grands Menſonges; nôtre Nation a plus de bons Compatriotes, qu'aucune autre, qui ſoit dans la Chrétienté. Quand on voulut empêcher Pompée de mettre à la voile, dans une tempête, qui auroit mis ſa vie au hazard, il répondit: *il eſt abſolument néceſſaire que je mette à la voile, mais il n'eſt pas neceſſaire que je vive.* Chaque homme ſe doit dire à ſoi-même: *c'eſt mon devoir de dire la verité; mais ce n'eſt pas mon devoir de gagner un Emploi.* Un Pere pouſſe ſa colere, contre le Menſonge, ſi loin, qu'il dit *qu'il ne voudroit pas dire un Menſonge, quand même il gagneroit le Ciel par-là.* Quelque extravagant que cela paroiſſe, chacun tombera d'accord qu'un hom-

homme peut dire très-raiſonnablement, *qu'il ne voudroit pas dire un menſonge, s'il étoit aſſuré qu'il iroit en Enfer pour cela*; où ſi vous voulez encore adoucir l'expreſſion, qu'il ne voudroit pas dire un menſonge, pour gagner une recompenſe temporelle, s'il étoit ſûr qu'il perdroit beaucoup plus plus par-là, qu'il ne pourroit gagner.

VII. IL n'y a rien, * que nous recevions, avec tant de répugnance, que les Avis. Nous regardons ceux qui les donnent comme des gens, qui font un affront à nôtre Eſprit, & qui nous prennent pour des enfans, ou pour des ignorans. Nous conſiderons l'inſtruction, comme une Cenſure *implicite*, & le zele que l'on montre pour nôtre bien, dans une ſemblable occaſion, comme un effet de la préſomption, ou de l'impertinence de ceux qui le font paroître. La verité eſt, que ceux qui donnent un avis, font en cela un exercice de Superieur, dans lequel ils ne peuvent être fondez, que parce qu'en nous comparant avec eux, ils remarquent en nous un défaut de conduite, ou d'eſprit. C'eſt

pour

* *Tom. VII. p.* 204. *Nomb.* 512.

pour cela qu'il n'y a rien de plus difficile, que l'art de faire bien recevoir un Avis; & en effet tous les Auteurs Anciens & Modernes se sont distinguez les uns sur les autres, à proportion de leur capacité en cet Art. Combien de discours n'a-t-on pas faits, pour rendre l'amere potion des Avis souffrable à Les uns nous donnent leurs avertissemens, dans les termes les plus choisis, les autres dans les plus harmonieuses periodes, quelques uns sous des pointes d'esprit, d'autres enfin sous la forme de proverbes & de sentences.

Mais entre toutes les differentes manieres de donner conseil, je croi que la plus fine & celle qui plait le plus généralement, est celle qui se fait par le moyen de la *Fable*, quelque forme qu'on lui veuille donner. Si l'on considere bien cette maniere d'instruire & de conseiller, on trouvera qu'elle est la moins choquante & la moins sujette aux difficultez, dont je viens de parler.

Cela paroîtra clairement, si, en premier lieu, on pense que par la lecture d'une Fable, qui nous dit ce que nous devons faire, nous nous ima-

imaginons que c'eſt nous mêmes, qui nous aviſons de nôtre devoir. Nous liſons l'Auteur, comme une eſpece d'Hiſtorien, & nous regardons les inſtructions, qui en naiſſent, plûtôt comme des conſéquences que nous en tirons; que des avertiſſemens, qu'il nous donne. La Morale s'inſinue imperceptiblement & ſe rend maîtreſſe de nôtre cœur, comme par ſurpriſe; de ſorte que nous devenons meilleurs & plus éclairez, ſans y penſer. En un mot, par cette méthode, on ſe trouve ſi finement trompé, que l'on croit ſuivre ſon propre mouvement, quand on ſuit les ſentimens d'un autre, & par conſequent on n'eſt point choqué de ce qui eſt le plus difficile à ſouffrir, dans un avis que l'on reçoit.

En ſecond lieu, ſi nous conſiderons la Nature Humaine, nous ſentirons que nous ne ſommes jamais plus ſatisfaits de nous mêmes; que quand nous faiſons quelque choſe, qui nous fait remarquer nôtre propre habileté. L'orgueuil naturel de l'homme eſt flatté, par la lecture d'une Fable, parce qu'il fait la moitié de ce qu'il faut faire en cette occa-

occaſion. Il lui ſemble qu'il fait lui-même une découverte, quand il applique un Apologue à certaines choſes. De Lecteur il ſemble alors devenir Auteur, par le moyen de cette application. Il n'eſt donc pas ſurprenant que, pendant que l'Eſprit eſt ſatisfait de lui-même, & s'amuſe par ſes propres découvertes, il ſe plaiſe ſi fort dans la lecture des Ecrits, qui lui donnent occaſion de les faire. C'eſt pour cette raiſon que le Poëme d'*Abſalom* & d'*Achitophel* a été l'un de ceux, qui ont été le plus généralement applaudis. Les vers en ſont beaux, mais quand ils auroient été encore plus beaux, ils n'auroient jamais tant plû, s'ils n'avoient donné occaſion aux Lecteurs d'exercer leurs propres talens.

C'eſt pour cela que nous voyons, dans les plus anciennes Hiſtoires, que des perſonnes ſages ont ſouvent donné des avis à leurs Rois, en employant des Apologues. Pour omettre les exemples de cette maniere d'inſtruire, dont chacun ſe peut reſſouvenir; il y en a un dans la Langue Turque, où il y a quelque peu d'extravagance Orientale mêlé, mais qui n'en eſt pas moindre pour cela. „ On

„ On dit que le Sultan *Mahmoud*, „ par ſes guerres perpetuelles au dehors, & par ſa tyrannie au dedans, „ avoit fait que toute la Perſe étoit „ pleine de ruines & de mazures. Son „ grand Viſir prétendoit (ſoit qu'il „ le crût, ou qu'il voulût en impoſer aux autres) avoir apris d'un „ certain Derviche l'art d'entendre „ le langage des Oiſeaux; de ſorte „ qu'aucun Oiſeau ne pouvoit ouvrir le bec en ſa préſence, ſans que „ le Viſir entendît ce qu'il diſoit. „ Un ſoir qu'il revenoit, avec le „ Sultan, de la Chaſſe; ils virent „ deux Hiboux ſur un Arbre, qui ſortoit des mazures d'un vieux mur, „ & qui faiſoient entendre de-là „ leurs lugubres cris. Sur cela le „ Sultan, qui ſe reſſouvint de la „ prétendue ſcience de ſon Viſir, ſe „ mit à dire: *je voudrois bien ſavoir „ ce que ces Hiboux ſe diſent l'un à „ l'autre; allez écouter leurs diſcours „ & apprenez moi ce qu'ils auront dit.* „ Le Viſir s'approcha de l'Arbre & „ feignit d'être fort attentif aux cris „ de ces deux Oiſeaux; après quoi „ étant retourné au Sultan, il lui dit „ qu'il avoit très-bien entendu une „ partie de leur converſation, mais

„ qu'il

„ qu'il n'osoit pas la lui raporter. Il
„ ne fit qu'irriter par-là la curiosité
„ du Sultan, qui voulut absolument
„ savoir ce que les Hiboux avoient
„ dit: *Sachez donc*, dit le Visir, *qu'un de*
„ *ses Hiboux a un fils & l'autre une fille,*
„ *qu'ils parlent de marier ensemble. Le*
„ *Pere du Fils a dit au Pere de la*
„ *Fille: Frere, je consens à ce mariage*
„ *à cette condition que vous assignerez*
„ *cinquante villages ruinez pour sa por-*
„ *tion.* A cela le Pere de la Fille a répon-
„ du: *Mettez de cinquante, je lui en*
„ *assignerai cinq-cents, si vous voulez.*
„ *Dieu donne bonne vie & longue*
„ *à Sultan Mahmoud! Pendant qu'il*
„ *regnera, nous ne manquerons jamais*
„ *de villages ruinez.* L'Histoire dit
„ que le Sultan fut si touché de cet
„ Apologue, qu'il fit rebâtir les vil-
„ les & les villages, qui avoient été
„ ruinez & qu'il tâcha, depuis ce
„ tems-là, de procurer le bien de
„ son peuple.

JE n'irai pas plus loin dans cet Extrait. J'ajoûterai seulement que le grand succès seul, que cet Ouvrage a eu en Angleterre, peut faire comprendre qu'il est très-digne d'être placé dans les Bibliotheques de ceux qui entendent l'Anglois. Mr.

Steele

Siècle a encore fait d'autres Ouvrages de cette espece ; mais comme je ne les ai pas vûs, je n'en parlerai pas.

ARTICLE V.

Du Pouvoir des Souverains, & de la Liberté de Conscience, en deux Discours traduits du Latin de Mr. NOODT, *Professeur en Droit dans l'Université de Leyde, par* JEAN BARBEYRAC, *Professeur en Droit & en Histoire en Lausanne & Membre de la Société Royale de Berlin. Seconde Edition, revûe & augmentée de plusieurs notes, comme aussi du Discours de* JEAN FRIDERIC GRONOVIUS, *sur la Loi Royale, & d'un Discours du Traducteur sur la Nature du Sort.* A Amsterdam chez Humbert. MDCCXIV. in 12. pagg. 456.

NOUS avons parlé des deux Harangues de Mr. *Noodt*, † quand il les publia, & il n'est pas besoin que nous redisions ce que nous en pen-

† *Bibl.* Choisie *Tom. VII. p.* 228. *Tom. XI. p.* 231.

penſons. Il paroît qu'elles ont été contées en François, puis qu'on les a rimprimées. On peut voir ce qu'on dit de la 1. Edition de cette Verſion, * quand elle parut. On les voit ici de nouveau, revues par le Traducteur, ſur la derniere Edition, que Mr. *Noodt* en a publiée, dans le recueuil de ſes Ouvrages; & Mr. *Barbeyrac* y a ajoûté quelques petites notes, qui n'étoient pas dans l'Edition précedente, & qui méritent d'être lûes.

Mais comme Mr. *Noodt* avoit fait mention, dans la premiere de ſes deux Harangues, de ce qu'on appelloit *la Loi Royale*, ſans faire l'Hiſtoire de cette Loi; mais avoit renvoyé les Lecteurs à une Harangue de *Jean Frederic Gronovius*, où cet habile Critique avoit traité de cela à fonds; Mr. *Barbeyrac* a rendu un bon ſervice au Public, en traduiſant cette Harangue, qui étoit devenue rare, ſur tout dans les païs éloignez de ces Provinces; outre que le ſtile n'eſt pas facile à entendre, pour tout le monde. Il ne s'eſt pas contenté de cela, il a cru, avec raiſon, devoir indiquer exactement les ſources où l'Au-

* *Ibid. Tom. XII. p.* 420.

l'Auteur avoit puiſé quantité de faits qu'il rapporte, ſans alleguer ſes garants, ou du moins en les citant d'une maniere fort vague. Il a auſſi cru devoir expliquer bien des choſes, qui auroient embaraſſé des Lecteurs François, & faire en paſſant quelques autres remarques, qui lui paroiſſoient utiles. Ceux qui les liront verront facilement l'utilité de ſon travail; & l'Auteur, qu'il commente, étoit un ſi habile homme, en matieres de Belles-Lettres, qu'il méritoit bien qu'on prît cette peine pour lui.

On comprendra auſſi aiſément quelle peine il doit avoir euë, ſur tout à déterrer les Auteurs de qui étoient tirez des faits, marquez en paſſant, & à chercher les endroits de leurs Livres, où ils ſe trouvent; auſſi bien qu'à marquer ceux, auxquels ſon Auteur fait ſeulement alluſion. Mr. *Barbeyrac* a eu raiſon de croire, que cela étoit néceſſaire, pour la ſatisfaction des Lecteurs, & pour mettre hors d'atteinte les raiſons de l'Auteur, toutes fondées ſur des preuves hiſtoriques. *Nous vivons dans un ſiecle*, dit-il, *où l'on s'eſt mis ſur le pied de n'en croire per-*

ſomme, ſur ſa parole; & c'eſt à une telle Loi, qui ne paroîtra jamais trop ſévere aux amateurs ſinceres de la Verité, qu'on eſt redevable de l'exactitude, qui regne dans les bons Ouvrages de nôtre tems & de la facilité, avec laquelle chacun peut ſe convaincre de la juſteſſe & des citations & des raiſonnemens fondez là-deſſus. On n'en eſt venu à ce degré de défiance, que ſur l'experience que l'on a faite, que les Anciens & les Modernes avoient très-ſouvent cité des Auteurs, qui ne diſoient nullement ce qu'ils leur faiſoient dire; ſoit qu'il y eût de la mauvaiſe foi, ou de l'ignorance, ou de la négligence, dans ces citations. *Gronovius* lui même, quelque habile homme & quelque exact qu'il fût, s'eſt quelquefois trompé, comme on le verra dans les Notes; quoi que ce ſoit dans des choſes, qui ne ſont pas de grande importance. On lira cette Harangue ainſi commentée, avec plus de plaiſir & de fruit, que ſi nôtre Auteur s'étoit ſimplement contenté de la traduire.

Mr. *Barbeyrac*, a profité au reſte de cette occaſion, pour publier un Traité *du Sort*, dans lequel il défend quelques endroits du Traité *du Jeu*, où

où il avoit témoigné qu'il ne regardoit point le Sort, comme une choſe ſacrée. Ceux qui condamnoient tous les Jeux de Hazard avoient prétendu, qu'ils étoient défendus, parce qu'ils employoient le Sort, qui eſt une choſe ſacrée, pour décider du profit, ou de la perte que font les Joueurs; comme ſi Dieu intervenoit d'une maniere extraordinaire, & miraculeuſe, dans toutes les déciſions du Sort.

Mr. *de Joncourt*, Miniſtre à la Haie, avoit entrepris de réfuter, en des Lettres, qu'il a données au Public il n'y a pas long-tems, le ſentiment de nôtre Auteur; & comme il l'avoit fait d'une maniere, qui ne pouvoit guére plaire à Mr. *Barbeyrac*; ce dernier s'eſt cru en droit d'y répondre, avec une vivacité, qui ne ſera pas non plus agreable à ſon Adverſaire. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'attaquât perſonne, & qu'on ſe contentât de prouver ce qu'on croit vrai & de réfuter ce qu'on regarde comme faux; ſans faire aucune réflexion, ni uſer d'aucuns termes, qui puſſent bleſſer avec juſtice la délicateſſe des Auteurs. Il faudroit même prendre les devants,

pour prévenir toute conteſtation perſonnelle, par des manieres honêtes & modeſtes, qui font toûjours honneur à ceux, qui les employent; ſur tout quand ils réfutent des Auteurs & des Ouvrages eſtimez. Sinon, on donne droit à ceux qui ſont attaquez de ſe défendre par des armes égales, & même de parler d'un ton plus haut, que les Aggreſſeurs.

Je n'entrerai ici en aucun détail des incidens, qui regardent l'honneur des Auteurs & des Ouvrages. Mais je ne puis pas diſſimuler, que je ſuis du ſentiment de Mr. *Barbeyrac*, touchant le Sort; parce que je me ſuis déclaré ſur cette matiére, long-tems ayant que ce démêlé commençât; dans le petit livre, qui parut en MDCXCVI. intitulé: *Réflexions ſur ce que l'on appelle Bonheur & Malheur, en matiere de Loteries, & ſur le bon uſage, qu'on en peut faire.* J'avois tâché de montrer dans les Chapitres VIII, & IX. *que ce n'eſt pas Dieu, qui fait par des volontez particulieres le bonheur & le malheur, en matieres de Jeux de Hazard; & que ceux qui croyent que Dieu préſide particulierement ſur le Sort ſont dans*

dans une opinion payenne. Mais on verra, dans cet Ouvrage de Mr. *Barbeyrac*, joint avec ce qu'il avoit dit dans ſon Traité *du Jeu* Liv. I. c. 2. la queſtion expliquée, avec beaucoup plus d'étendue, plus de paſſages & d'exemples, & les réfutations de diverſes objections, que je n'avois pas touchées; parce ce que je ne m'étois propoſé de traiter cette matiére, qu'en paſſant. J'ai lu, avec ſoin, ce qu'il a répondu à Mr. de *Joncourt*, & il me ſemble que l'on a ſujet d'être convaincu de ce qu'il dit, & qu'il a donné de nouvelles preuves de ſon exactitude & de ſon érudition, qui méritoient aſſurément d'être reſpectées. Du reſte je ne prétends point entrer dans la querelle, ni m'engager à rendre aucune raiſon particuliere de ce que je viens de dire. La matiére me ſemble aſſez diſcutée & le procès aſſez inſtruit, pour que le Public en puiſſe juger. En attendant je ſerois d'avis que ceux, qui ne ſont pas du même ſentiment, ſur cette matiere, parlaſſent civilement les uns des autres, & ne bleſſaſſent ni la charité Chrétienne, ni le Politeſſe des Gens du Monde.

INDICE

Des Matieres contenues dans le I. Tome de la Bibl. Ancienne & Moderne.

A

Abulfeda Ismaël ſes deſcriptions Geographiques. 122. *& ſuiv.*

Agatharchide, ſa navigation de la mer Erythreenne. 104.

Agathemerus, ſa Geographie. 118. Quand il a vêcu. 119

Albret (Connêtable de) défait par les Anglois à Azincourt. 37

Analogia fidei, pour dire la meſure de la révelation. 372

Analogie dans les effets naturels. 78. *& ſuiv.*

Anathema à Chriſto, ce que c'eſt dans S. Paul. 362.

Anglois, ſujets à la Mélancholie. 402. *& ſuiv.*

Antonin, ſon Itineraire & en particulier celui de la Grande Bretagne. 129. *& ſuiv.*

Armagnac, (Comte de) Chef de parti. 14. *& ſuiv.* ſe joint au Dauphin. 16. 40

Armagnac (Connêtable) tâche en vain de ſurprendre Harfleur, & de duper le Roi d'Angleterre. 44. 240. pris & maſſacré. 246. *& ſuiv.*

Arrien,

Arrien, Auteur d'une navigation du Pont-Euxin, 106. remarques ſur cet Auteur. 106. *& ſuiv.*

Attraction, en quel ſens on la peut admettre. 66. *& ſuiv.*

S. Auguſtin, pourquoi abandonné par les Jeſuites. 154

Avis ne s'écoutent pas volontiers. 445

Azincourt, bataille gagnée en ce lieu. là. B 37

B*Alance* du mérite & de la valeur des choſes. 427. *& ſuiv.*

Baptizari in Chriſtum, ce que cela veut dire. 348

Bayle (*Pierre*) réfutation de quelques endroits de ſes Lettres. 207. *& ſuiv.*

Boileau, Critique témeraire de ſon Ode ſur la priſe de Namur, mais ſemblable à celles que l'on a faites ſur d'Anciens Auteurs. 433

Bouhours (*Dominique*) examen de ſa Verſion du N. T. ſur l'Epître aux Romains. 320. *& ſuiv.*

Bon, pour *Bien-faicteur*. 346

Brétigny, traité fait en ce lieu, entre la France & l'Angleterre. 2. obſervé pendant quelque tems & violé. 425

Bull (*George*) ce qu'on peut reprendre dans ſa défenſe du Concile de Nicée. 198.

C

CAlcul differentiel, excellence de cette méthode 60. qui l'a inventé, de Mr. *Newton*, ou de Mr. *Leibnitz*. 61. *& ſuiv.*
Cauſes méchaniques ne produiſent pas les mouvemens céleſtes. 84
Cauſes ſurnaturelles, qu'elles ont lieu dans la Phyſique. 80. 84
Charbons de feu amaſſez ſur la tête de quelcun, ce que cela veut dire. 373
Charles VI. Roi de France, malheurs de ſon regne. 7. *& ſuiv.* 10
Charles (Dauphin fils de Charles VI.) ennemi du Duc de Bourgogne. 47. ſe ſauve à peine à la Baſtille. 247. ſe reconcilie avec le Duc. 267. le fait tuer. 274. comment traité dans la Paix. 279
Charles, Duc d'Orleans, ennemi du Duc de Bourgogne. 13
S. *Clement*, ſa premiere Epître a été augmentée par quelque impoſteur. 183
Contentement d'Eſprit, ſes avantages 388. *& ſuiv.* qui ſont ceux, qui n'y peuvent pas prétendre. 391. *& ſuiv.* utile pour la Santé. 396. peut naître de la contemplation de ſoi, de Dieu & de la nature. 393. *& ſuiv.* traverſé par les cupiditez 405. *& ſuiv.*

& *suiv.* mais sans raison. 407. par la Religion mal entendue. 409. & *suiv.*
Corps de Christ ambiguité de cette expression. 353
Critique, comment on se forme un bon goût en matieres de Critique. 382
Critiques, leurs conjectures sujettes à de grandes bévues. 433

D

D *Enys de Byzance*, sa description du Bosphore de Thrace. 121
Denys, sa Periegese. 124. n'est pas le même, selon Mr. *Dodwel*, que celui qui vivoit du tems d'Auguste. 125
Descartes comparé avec Mr. *Newton* 81. ses tourbillons réfutez. *Ib.* & *suiv.*
Description du Monde publiée par *Jaques* Godefroi. 121
Dicéarque, sa description & sa vie de la Grece. 110
Dieu, mot rélatif, ce qu'il signifie proprement. 85. & *suiv.*
Dieu, la description de sa Nature, par Mr. *Newton*. 85. & *suiv.* remarques sur sa Toute-presence. 87. & *suiv.* son essence, considerée en elle même, nous est inconnue. 89. qu'elle n'est point corporelle. 89
Dordrecht (Synode de) qu'on le soûtient avec autant de rigueur, que jamais. 213.

Dodwel (Henri) ſa méthode, dans ſes recherches Chronologiques. 98. & *ſuiv.* 102. 118. 119
Δοκιμάζειν pour *juger quelque choſe bon & utile.* 316. pour *diſtinguer.* 339
Δοκιμὴ *l'Approbation* & non l'*Epreuve*, au Ch. V. aux Romains. 345
Donner lieu à la colere, ce que cela veut dire, dans S. Paul. 374
Doute, qu'on ne doit pas faire ce dont on doute. 380

E

Edouard III. Roi d'Angleterre, ſes avantages ſur la France. 2. & *ſuiv.*
Egypte, Rois Lagides de ce païs-là, leur Chronologie. 113
Ἐφ' ᾧ, *parce que.* 347
Eſprit très ſubtil, cauſe de pluſieurs effets naturels, ſelon Mr. *Newton.* 94. & *ſuiv.*
Eternité d'un plus grand poids, que toutes les Créatures & tous leurs accidents temporels. 428
Etienne (*Henry*) peu judicieux, quoique très-ſavant en Grec. 11 & *ſuiv.*
Etymologie ne doit pas être conſiderée plus que l'uſage, 340. ni être traduite. 350
Euſebe Arien, mal traduit dans ſa Démonſtration Evangelique. 169
Ex fide in fidem, ce que c'eſt, dans S. Paul. 329.

F

Fables propres à instruire. 446
Freind (*Jean*) de quels principes il s'est servi dans la Chymie. 64. *& suiv.*

G

George Chrysococca, sa Syntaxe des Perses. 123
la Gloire de Dieu, pour sa nature glorieuse, dans S. Paul. 332
Gratia & Apostolatus, la grace de l'Apostolat. 325
Gregoire le Grand, Auteur fabuleux. 148
Gorgones, d'où leur fable est venue. 100

H

Hannon Carthaginois, son Periple de l'Afrique. 98. *& suiv.*
Harfleur, pris par les Anglois. 35. défendu. 45
Henri V. Roi d'Angleterre, évenemens de son regne, jusqu'à l'an MCCCCXX. 1. *& suiv.* 237. *& suiv.* ses prétentions sur la France. 7. ses négotiations avec cette Cour. 20. *& suiv.* 29. avec le Duc de Bourgogne: 25. *& suiv.* sa descente en France. 35. prend Harfleur. *Ib.* gagne la bataille d'Azincourt. 37. traite avec le Duc de Bourgogne. 41 *& suiv.* 50. *& suiv.* dupé par les prisonniers François qu'il avoit. 238. repasse en Normandie & y prend

plusieurs villes. 242. & *suiv.* 247.
demandes qu'il fait à la France. 244.
assiege Rouën. 248. le prend. 256.
négotie avec le Dauphin. 248. & *suiv.* avec le Roi. 253. & *suiv.* avec le Dauphin & le Duc de Bourgogne. 260. & *suiv.* son entrevue avec le Duc 263. ses demandes. 264. prend Pontoise. 269. ses plaintes de la Cour de France. 270. son embarras, si les François eussent fait leur devoir. 271. & *suiv.* ses revenus ordinaires. 273. 284. ses nouvelles demandes aux François. 275. accordées. *Ib.* & *suiv.* paix conclue. 277. épouse la fille de Charles VI. 280. paye avec peine les dettes de son Pere, 281. le peu d'argent, qu'il avoit, & les emprunts qu'il faisoit, pour lever des troupes. 282. & *suiv.* persecute les Lollards. 286. & *suiv.* se rend maître, par le consentement du Clergé, de quelques revenus Ecclesiastiques. 302
Homme, sa nature doit être l'objet principal de nôtre étude. 413
Homme, entre l'Ange & la Bête. 415.
Hypothese ne peut être employée dans la Physique experimentale. 94

I

JEan (Dauphin fils de Charles VI.) 40. va en France & y est empoisonné. 46.

Jean, Duc de Bourgogne, ſes démêlez avec le Duc d'Orleans. 12. le fait aſſaſſiner. *Ibid.* ligue contre lui. 13, 14. ſes démêlez avec le Dauphin. *Ibid.* & *ſuiv.* traite avec le Roi d'Angleterre. 18. 26. & *ſuiv.* attaqué par la France. 28. traite avec l'Angleterre. 41. & *ſuiv.* 48. & *ſuiv.* 50. & *ſuiv.* tâche de ſe réconcilier avec le Dauphin. 257. négotie en même tems, avec le Roi d'Angleterre. 259. ſe réconcilie avec le Dauphin. 267. qui le fait aſſaſſiner. 274

Incorruptible pour immortel, dans S. Paul. 332

Iſabelle (Reine de France Epouſe de *Charles* VI.) releguée à Tours. 241. délivrée par le Duc de Bourgogne. 243

Iſidore de *Charax*, ſes Manſions de l'Empire des Parthes. 114. & *ſuiv.*

Juſtice pour la Vertu, & l'Injuſtice pour le Vice, chez les Hebreux. 351

K

Κατάνυξις, *étourdiſſement.* 371

Kircher (*Conrad*) qu'il s'eſt ſervi de la Verſion des LXX. imprimée à Bâle; pour ſa Concordance. 189

L

Latrie, que ce mot ne ſignifie pas, dans le N.T. *un culte ſuprême.* 333

Lire (*Nicolas de*) Normand. 161
Livres de differentes Religions ne doivent point être défendus. 158
Lollards perſecutez ſous Henri V. en Angleterre, 286. pourquoi ſi fort haïs par le Clergé. 287. leurs ſentimens. 294. accuſez fauſſement de conſpiration. 295. reconnus innocens. 296. puiſſans dans le Royaume. 301
Louis Dauphin, fils de *Charles* VI. ennemi du Duc de Bourgogne. 14. *& ſuiv.* meurt 40
Louïs, Duc d'Orleans, ſes démêlez avec le *Duc de Bourgogne*. 9. *& ſuiv.* aſſaſſiné. 12

M

Mahmoud (Sultan) fable inſtructive, qui lui fut propoſée. 449
Marcien d'*Heraclée*, ſon Periple. 108
Martianay (*Jean*) examen de ſa verſion du N. T. ſur l'Epître aux Romains. 320. *& ſuiv.*
Martin V. Pape promet de réformer l'Egliſe, & n'en fait rien. 305. *& ſuiv.*
Menſonges de Parti fondez ſur de mauvais principes. 242. où il s'en dit le plus. 444
Mezeray, anachroniſmes commis par cet Auteur. 54. 58
Miſſionaires n'ont guéres les talens & les connoiſſances, qu'ils devroient

vroient avoir, pour réüſſir. 185
Monde, qu'on peut prouver par la Raiſon ſon commencement. 175
Mal pourquoi mêlé parmi le bien. 403. & *ſuiv.*

N.

Naſſir Eddin, ſa deſcription des longitudes & des latitudes de quelques lieux. 123
Nation qui n'eſt pas nation ce que c'eſt. 370
Nations, leurs vices & leurs vertus. 386
Néarque, ſon Paraple de la Mer Erythréenne. 107. & *ſuiv.*
Néceſſité éternelle de *Spinoſa* réfutée. 91. & *ſuiv.*
Newton (Mr. le Chevalier) défenſe de ſes principes de Phyſique. 64. 70. & *ſuiv.* le grand uſage de ſa Théorie de la Peſanteur. 72. & *ſuiv.* inventeur, ſelon la Societé Royale, du Calcul diffentiel. 61. & *ſuiv.* ſa méthode dans la Phyſique, comparée avec celle de *Deſcartes*. 81. ſa deſcription de la Divinité. 85. & *ſuiv.* Ses ſentimens ſur la Peſanteur. 33. & *ſuiv.* touchant un Eſprit qui paſſe au travers des corps. 94. & *ſuiv.*

O.

Oldcaſtle (Jean) Lollard, procedures contre lui. 287. & *ſuiv.* cité par

par l'Archevêque de Cantorbery répond. 289. nouvelles queſtions qu'on lui fait. 291. Ses réponſes. 292. mis en priſon s'enfuit. 294. repris & brulé. 300.

Origene, dans le ſentiment des Ariens. P. 168.

Palavicini (Cardinal) défendu par Mr. *Simon*. 137

Paſſions, qu'elles ſont de grand uſage à l'homme, quand la Raiſon les conduit. 415. *& ſuiv.* qu'elles naiſſent avec nous. 416. qu'il ne les faut pas éteindre, mais les moderer. 419. *& ſuiv.* Imagination troublée. 425

Pélagianiſme, comment il en faudroit juger. 141

Peſanteur, ſi on la peut traiter de qualité occulte. 79

Philippe, Duc de Bourgogne, ſes démêlez & ſes intrigues. 9. *& ſuiv.* ſa mort. 11

Philippe (Duc de Bourgogne) s'unit au Roi d'Angleterre. 274

Φιλοτιμία, *qui ſe pique d'honneur*, dans S. Paul. 381

Phyſique, differentes méthodes, ſelon leſquelles elle a été traitée. 70. *& ſuiv.* analogie phyſique. 78

Πίστις pour perſuaſion qu'on fait bien, en faiſant quelque choſe. 339

Planetes, leurs mouvemens autour du Soleil, ou d'autres Planetes. 74. & *suiv.*

Plutarque, Auteur du livre des Fleuves & des Petits Paralleles, n'eſt pas l'ancien *Plutarque*. 116

Pococke (*Edouard*) ſes remarques Miſcellanées. 192. n'étoit pas Critique. 199

Pont-Euxin, ſa navigation attribuée à *Arrien*. 105. autre Periple. 109 autre encore. 121

Porphyre, pourquoi nommé *Batanees* par S. *Jerôme*. 165. & *ſuiv.*

Port-Royal (verſion de) examinée ſur l'Epître aux Romains. 320. & *ſuiv.*

Priſcien, ſa deſcription de toute la Terre. 126

Ptolemée ſa deſcription des lieux de l'Arabie. 122. ſon index des villes. 123. des Aſteriſmes. *ibid.*

Q.

Qualitez ſenſibles, de quel embelliſſement elles ſont dans la nature. 400. & *ſuiv.*

R.

Ravenne, diverſes leçons du Geographe de Ravenne. 122

Religion, ne nous ôte point l'uſage des plaiſirs légitimes. 410. & *ſuiv.*

Rémontrants défendus contre Mr. *Bayle*. 210. & *ſuiv.*

Retenir la verité de Dieu en injuſtice, ce que c'eſt dans S. Paul. 330
Revenus Eccleſiaſtiques, comment augmentez, ſelon *R. Simon.* 147. *& ſuiv.*
Romains, Epître de S. Paul aux Romains expliquée en divers endroits. 320. *& ſuiv.*
Rouën aſſiegé par les Anglois. 248
Rufus Feſtus Avienus, ſes deſcriptions de toute la Terre & des côtes maritimes, 126
Scylax de *Caryande*, ſa navigation, par les mers de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique. 102. deux Auteurs de ce nom. 104
Scymnus de *Chios*, ſa Periegeſe. 116. *& ſuiv.*
Septante Semaines de Daniel, comment expliquées par Mr. *Lloyd*, Evêque de Worceſter. 309. *& ſuiv.* Difficultez, qui s'y trouvent. 315
Sigiſmond, Empereur, ſa conduite à l'égard de la France & de l'Angleterre. 43. *& ſuiv.* 56
Simon (Richard) ſa Bibliotheque Critique 134. & Choiſie. 194. *& ſuiv.* ennemi des Benedictins. 136. 139. 148. 151. *& ſuiv.* des Janſeniſtes & des Jeſuïtes. 138. 142. 154. 172. Sémi-Pelagien. 140. ſa Critique pourquoi ſupprimée. 153

Son N. T. en François plein de bevuës. 143. examiné sur l'Epitre aux Romains. 320. & *suiv.*

Socin (*Fauste*) son livre de l'Autorité de l'Ecriture. 201

Songe, sur la valeur & le mérite réel des choses. 427.

In Spiritu ne signifie pas, dans S. Paul, de tout mon cœur. 327

Stare aut cadere, pour être absous, ou condamné. 376. & *suiv.*

Stoiciens, les meilleurs n'ont pas été plus exempts de passions, que les autres hommes. 421. ils se trompoient dans le sens du mot. 422. éloges de quelques-uns d'entre eux. *Ib.* & *suiv.*

Strabon, Abregé de sa Géographie, composé dans le dixiéme Siecle. 120

Stunica (*Diego de*) prouve le mouvement de la Terre par l'Ecriture. 178

Suicer (*Jean Gaspar*) jugement de son *Thesaurus Ecclesiasticus*. 182

Σύμφορον ce que c'est proprement & métaphoriquement. 349

T.

Terre, pourquoi couverte de couleur verte. 398

Tobie, livre Apocryphe, selon S. Jerôme. 155

INDICE.

Torrentius (*Laevinus*) a approuvé le Livre de *Gorepius Becanus*. 190
Tradi in formam doctrinæ, pour dire, être envoyé à une certaine Ecole. 312
Trinité, les variations des PP. sur cette matiere nous doivent rendre plus retenus. 168
Turnebe (*Hadrien*) sa moderation & sa modestie. 187

V.

Valeur des choses ne paroît pas par leur exterieur. 427. & *suiv.*
Vanité égale le poids de toutes les dignitez humaines. 429
Vivès (*JeanLouis*) son sentiment touchant les querelles des gens de Lettres. 196
Ulug Beigi, sa description des longitudes & des latitudes de quelques lieux. 123
Vocatus Apostolus, dans S. Paul, appellé à l'Apostolat. 321
Voyes, Hebraïsme pour marquer la conduite de la vie. 343
Usage doit être consideré dans les mots, plûtôt que l'Etymologie. 340. & *suiv.* 350
Vulgate obscure par elle même, doit être entendue par le Grec. 337. 338. 340. 343. 358

FIN.